

European Scientific Journal, *ESJ*

June 2025

European Scientific Institute, ESI

The content is peer reviewed

ESJ Humanities

June 2025 edition vol. 21, No. 17

The content of this journal do not necessarily reflect the opinion or position of the European Scientific Institute. Neither the European Scientific Institute nor any person acting on its behalf is responsible for the use of the information contained in this publication.

ISSN: 1857-7431 (Online)

ISSN: 1857-7881 (Print)

Generativity is a Core Value of the ESJ: A Decade of Growth

Erik Erikson (1902-1994) was one of the great psychologists of the 20th century¹. He explored the nature of personal human identity. Originally named Erik Homberger after his adoptive father, Dr. Theodore Homberger, he re-imagined his identity and re-named himself Erik Erikson (literally Erik son of Erik). Ironically, he rejected his adoptive father's wish to become a physician, never obtained a college degree, pursued independent studies under Anna Freud, and then taught at Harvard Medical School after emigrating from Germany to the United States. Erickson visualized human psychosocial development as eight successive life-cycle challenges. Each challenge was framed as a struggle between two outcomes, one desirable and one undesirable. The first two early development challenges were 'trust' versus 'mistrust' followed by 'autonomy' versus 'shame.' Importantly, he held that we face the challenge of **generativity** versus **stagnation in middle life**. This challenge concerns the desire to give back to society and leave a mark on the world. It is about the transition from acquiring and accumulating to providing and mentoring.

Founded in 2010, the European Scientific Journal is just reaching young adulthood. Nonetheless, **generativity** is one of our core values. As a Journal, we reject stagnation and continue to evolve to meet the needs of our contributors, our reviewers, and the academic community. We seek to innovate to meet the challenges of open-access academic publishing. For us,

¹ Hopkins, J. R. (1995). Erik Homberger Erikson (1902–1994). *American Psychologist*, 50(9), 796-797. doi:<http://dx.doi.org/10.1037/0003-066X.50.9.796>

generativity has a special meaning. We acknowledge an obligation to give back to the academic community, which has supported us over the past decade and made our initial growth possible. As part of our commitment to generativity, we are re-doubling our efforts in several key areas. First, we are committed to keeping our article processing fees as low as possible to make the ESJ affordable to scholars from all countries. Second, we remain committed to fair and agile peer review and are making further changes to shorten the time between submission and publication of worthy contributions. Third, we are looking actively at ways to eliminate the article processing charges for scholars coming from low GDP countries through a system of subsidies. Fourth, we are examining ways to create and strengthen partnerships with various academic institutions that will mutually benefit those institutions and the ESJ. Finally, through our commitment to publishing excellence, we reaffirm our membership in an open-access academic publishing community that actively contributes to the vitality of scholarship worldwide.

Sincerely,

Daniel B. Hier, MD

European Scientific Journal (ESJ) Natural/Life/Medical Sciences

Editor in Chief

International Editorial Board

Jose Noronha Rodrigues,
University of the Azores, Portugal

Nino Kemertelidze,
Grigol Robakidze University, Georgia

Jacques de Vos Malan,
University of Melbourne, Australia

Franz-Rudolf Herber,
University of Saarland, Germany

Annalisa Zanola,
University of Brescia, Italy

Robert Szucs,
University of Debrecen, Hungary

Dragica Vujadinovic,
University of Belgrade, Serbia

Pawel Rozga,
Technical University of Lodz, Poland

Mahmoud Sabri Al-Asal,
Jadara University, Irbid-Jordan

Rashmirekha Sahoo,
Melaka-Manipal Medical College, Malaysia

Georgios Vousinas,
University of Athens, Greece

Asif Jamil,
Gomal University DIKhan, KPK, Pakistan

Faranak Seyyedi,
Azad University of Arak, Iran

Majid Said Al Busafi,
Sultan Qaboos University- Sultanate of Oman

Dejan Marolov,
European Scientific Institute, ESI

Noor Alam,
Universiti Sains Malaysia, Malaysia

Rashad A. Al-Jawfi,
Ibb University, Yemen

Muntean Edward Ioan,
University of Agricultural Sciences and Veterinary Medicine (USAMV) Cluj-Napoca,
Romania

Hans W. Giessen,
Saarland University, Saarbrücken, Germany

Frank Bezzina,
University of Malta, Malta

Monika Bolek,
University of Lodz, Poland

Robert N. Diotalevi,
Florida Gulf Coast University, USA

Daiva Jureviciene,
Vilnius Gediminas Technical University, Lithuania

Anita Lidaka,
Liepaja University, Latvia

Rania Zayed,
Cairo University, Egypt

Louis Valentin Mballa,
Autonomous University of San Luis Potosi, Mexico

Lydia Ferrara,
University of Naples, Italy

Byron A Brown,
Botswana Accountancy College, Botswana

Grazia Angeloni,
University "G. d'Annunzio" in Chieti, Italy

Chandrasekhar Putcha,
California State University, Fullerton, CA, USA

Cinaria Tarik Albadri,
Trinity College Dublin University, Ireland

Mahammad A. Nurmamedov,
Shamakhy Astrophysical Observatory of the Ministry of Science and Education of the
Republic of Azerbaijan

Henryk J. Barton,
Jagiellonian University, Poland

Saltanat Meiramova,
S.Seifullin AgroTechnical University, Kazakhstan

Rajasekhar Kali Venkata,
University of Hyderabad, India

Ruzica Loncaric,
Josip Juraj Strossmayer University of Osijek, Croatia

Stefan Vladutescu,
University of Craiova, Romania

Billy Adamsen,
University of Southern Denmark, Denmark

Marinella Lorinczi,
University of Cagliari, Italy

Giuseppe Cataldi,
University of Naples “L’Orientale”, Italy

N. K. Rathee,
Delaware State University, USA

Michael Ba Banutu-Gomez,
Rowan University, USA

Adil Jamil,
Amman University, Jordan

Habib Kazzi,
Lebanese University, Lebanon

Valentina Manoiu,
University of Bucharest, Romania

Henry J. Grubb,
University of Dubuque, USA

Daniela Brevenikova,
University of Economics, Slovakia

Genute Gedviliene,
Vytautas Magnus University, Lithuania

Vasilika Kume,
University of Tirana, Albania

Mohammed Kerbouche,
University of Mascara, Algeria

Adriana Gherbon,
University of Medicine and Pharmacy Timisoara, Romania

Pablo Alejandro Olavegogeoascocoechea,
National University of Comahue, Argentina

Raul Rocha Romero,
Autonomous National University of Mexico, Mexico

Driss Bouyahya,
University Moulay Ismail, Morocco

William P. Fox,
Naval Postgraduate School, USA

Rania Mohamed Hassan,
University of Montreal, Canada

Tirso Javier Hernandez Gracia,
Autonomous University of Hidalgo State, Mexico

Tilahun Achaw Messaria,
Addis Ababa University, Ethiopia

George Chiladze,
University of Georgia, Georgia

Elisa Rancati,
University of Milano-Bicocca, Italy

Alessandro Merendino,
University of Ferrara, Italy

David L. la Red Martinez,
Northeastern National University, Argentina

Anastassios Gentzoglanis,
University of Sherbrooke, Canada

Awoniyi Samuel Adebayo,
Solusi University, Zimbabwe

Milan Radosevic,
Faculty Of Technical Sciences, Novi Sad, Serbia

Berenyi Laszlo,
University of Miskolc, Hungary

Hisham S Ibrahim Al-Shaikhli,
Auckland University of Technology, New Zeland

Omar Arturo Dominguez Ramirez,
Hidalgo State University, Mexico

Bupinder Zutshi,
Jawaharlal Nehru University, India

Pavel Krpalek,
University of Economics in Prague, Czech Republic

Mondira Dutta,
Jawaharlal Nehru University, India

Evelio Velis,
Barry University, USA

Mahbubul Haque,
Daffodil International University, Bangladesh

Diego Enrique Baez Zarabanda,
Autonomous University of Bucaramanga, Colombia

Juan Antonio Lopez Nunez,
University of Granada, Spain

Nouh Ibrahim Saleh Alguzo,
Imam Muhammad Ibn Saud Islamic University, Saudi Arabia

A. Zahoor Khan,
International Islamic University Islamabad, Pakistan

Valentina Manoiu,
University of Bucharest, Romania

Andrzej Palinski,
AGH University of Science and Technology, Poland

Jose Carlos Teixeira,
University of British Columbia Okanagan, Canada

Martin Gomez-Ullate,
University of Extremadura, Spain

Nicholas Samaras,
Technological Educational Institute of Larissa, Greece

Emrah Cengiz,
Istanbul University, Turkey

Francisco Raso Sanchez,
University of Granada, Spain

Simone T. Hashiguti,
Federal University of Uberlandia, Brazil

Tayeb Boutbouqalt,
University, Abdelmalek Essaadi, Morocco

Maurizio Di Paolo Emilio,
University of L'Aquila, Italy

Ismail Ipek,
Istanbul Aydin University, Turkey

Olena Kovalchuk,
National Technical University of Ukraine, Ukraine

Oscar Garcia Gaitero,
University of La Rioja, Spain

Alfonso Conde,
University of Granada, Spain

Jose Antonio Pineda-Alfonso,
University of Sevilla, Spain

Jingshun Zhang,
Florida Gulf Coast University, USA

Olena Ivanova,
Kharkiv National University, Ukraine

Marco Mele,
Unint University, Italy

Okyay Ucan,
Omer Halisdemir University, Turkey

Arun N. Ghosh,
West Texas A&M University, USA

Matti Raudjarv,
University of Tartu, Estonia

Cosimo Magazzino,
Roma Tre University, Italy

Susana Sousa Machado,
Polytechnic Institute of Porto, Portugal

Jelena Zascerinska,
University of Latvia, Latvia

Umman Tugba Simsek Gursoy,
Istanbul University, Turkey

Zoltan Veres,
University of Pannonia, Hungary

Vera Komarova,
Daugavpils University, Latvia

Salloom A. Al-Juboori,
Muta'h University, Jordan

Pierluigi Passaro,
University of Bari Aldo Moro, Italy

Georges Kpazai,
Laurentian University, Canada

Claus W. Turtur,
University of Applied Sciences Ostfalia, Germany

Michele Russo,
University of Catanzaro, Italy

Nikolett Deutsch,
Corvinus University of Budapest, Hungary

Andrea Baranovska,
University of st. Cyrill and Methodius Trnava, Slovakia

Brian Sloboda,
University of Maryland, USA

Natalia Sizochenko
Dartmouth College, USA

Marisa Cecilia Tumino,
Adventista del Plata University, Argentina

Luca Scaini,
Al Akhawayn University, Morocco

Aelita Skarbaliene,
Klaipeda University, Lithuania

Oxana Bayer,
Dnipropetrovsk Oles Honchar University, Ukraine

Onyeka Uche Ofili,
International School of Management, France

Aurela Saliaj,
University of Vlora, Albania

Maria Garbelli,
Milano Bicocca University, Italy

Josephus van der Maesen,
Wageningen University, Netherlands

Claudia M. Dellafiore,
National University of Rio Cuarto, Argentina

Francisco Gonzalez Garcia,
University of Granada, Spain

Mahgoub El-Tigani Mahmoud,
Tennessee State University, USA

Daniel Federico Morla,
National University of Rio Cuarto, Argentina

Valeria Autran,
National University of Rio Cuarto, Argentina

Muhammad Hasmi Abu Hassan Asaari,
Universiti Sains, Malaysia

Angelo Viglianisi Ferraro,
Mediterranean University of Reggio Calabria, Italy

Roberto Di Maria,
University of Palermo, Italy

Delia Magherescu,
State University of Moldova, Moldova

Paul Waithaka Mahinge,
Kenyatta University, Kenya

Aicha El Alaoui,
Sultan My Slimane University, Morocco

Marija Brajcic,
University of Split, Croatia

Monica Monea,
University of Medicine and Pharmacy of Tirgu Mures, Romania

Belen Martinez-Ferrer,
Univeristy Pablo Olavide, Spain

Rachid Zammar,
University Mohammed 5, Morocco

Fatma Koc,
Gazi University, Turkey

Calina Nicoleta,
University of Craiova, Romania

Shadaan Abid,
UT Southwestern Medical Center, USA

Sadik Madani Alaoui,
Sidi Mohamed Ben Abdellah University, Morocco

Patrizia Gazzola,
University of Insubria, Italy

Krisztina Szegedi,
University of Miskolc, Hungary

Liliana Esther Mayoral,
National University of Cuyo, Argentina

Amarjit Singh,
Kurukshetra University, India

Oscar Casanova Lopez,
University of Zaragoza, Spain

Emina Jerkovic,
University of Josip Juraj Strossmayer, Croatia

Carlos M. Azcoitia,
National Louis University, USA

Rokia Sanogo,
University USTTB, Mali

Bertrand Lemennicier,
University of Paris Sorbonne, France

Lahcen Benaabidate,
University Sidi Mohamed Ben Abdellah, Morocco

Janaka Jayawickrama,
University of York, United Kingdom

Kiluba L. Nkulu,
University of Kentucky, USA

Oscar Armando Esparza Del Villar,
University of Juarez City, Mexico

George C. Katsadoros,
University of the Aegean, Greece

Elena Gavrilova,
Plekhanov University of Economics, Russia

Eyal Lewin,
Ariel University, Israel

Szczepan Figiel,
University of Warmia, Poland

Don Martin,
Youngstown State University, USA

John B. Strait,
Sam Houston State University, USA

Nirmal Kumar Betchoo,
University of Mascareignes, Mauritius

Camilla Buzzacchi,
University Milano Bicocca, Italy

EL Kandoussi Mohamed,
Moulay Ismai University, Morocco

Susana Borrás Pentinat,
Rovira i Virgili University, Spain

Jelena Kasap,
Josip J. Strossmayer University, Croatia

Massimo Mariani,
Libera Università Mediterranea, Italy

Rachid Sani,
University of Niamey, Niger

Luis Aliaga,
University of Granada, Spain

Robert McGee,
Fayetteville State University, USA

Angel Urbina-Garcia,
University of Hull, United Kingdom

Sivanadane Mandjiny,
University of N. Carolina at Pembroke, USA

Marko Andonov,
American College, Republic of Macedonia

Ayub Nabi Khan,
BGMEA University of Fashion & Technology, Bangladesh

Leyla Yilmaz Findik,
Hacettepe University. Turkey

Vlad Monescu,
Transilvania University of Brasov, Romania

Stefano Amelio,
University of Unsubria, Italy

Enida Pulaj,
University of Vlora, Albania

Christian Cave,
University of Paris XI, France

Julius Gathogo,
University of South Africa, South Africa

Claudia Pisoschi,
University of Craiova, Romania

Arianna Di Vittorio,
University of Bari “Aldo Moro”, Italy

Joseph Ntale,
Catholic University of Eastern Africa, Kenya

Kate Litondo,
University of Nairobi, Kenya

Maurice Gning,
Gaston Berger University, Senegal

Katarina Marosevic,
J.J. Strossmayer University, Croatia

Sherin Y. Elmahdy,
Florida A&M University, USA

Syed Shadab,
Jazan University, Saudi Arabia

Koffi Yao Blaise,
University Felix Houphouet Boigny, Ivory Coast

Mario Adelfo Batista Zaldivar,
Technical University of Manabi, Ecuador

Kalidou Seydou,
Gaston Berger University, Senegal

Patrick Chanda,
The University of Zambia, Zambia

Meryem Ait Ouali,
University IBN Tofail, Morocco

Laid Benderradji,
Mohamed Boudiaf University of Msila, Algeria

Amine Daoudi,
University Moulay Ismail, Morocco

Oruam Cadex Marichal Guevara,
University Maximo Gomes Baez, Cuba

Vanya Katsarska,
Air Force Academy, Bulgaria

Carmen Maria Zavala Arnal,
University of Zaragoza, Spain

Francisco Gavi Reyes,
Postgraduate College, Mexico

Iane Franceschet de Sousa,
Federal University S. Catarina, Brazil

Patricia Randrianavony,
University of Antananarivo, Madagascar

Roque V. Mendez,
Texas State University, USA

Kesbi Abdelaziz,
University Hassan II Mohammedia, Morocco

Whei-Mei Jean Shih,
Chang Gung University of Science and Technology, Taiwan

Ilknur Bayram,
Ankara University, Turkey

Elenica Pjero,
University Ismail Qemali, Albania

Gokhan Ozer,
Fatih Sultan Mehmet Vakif University, Turkey

Veronica Flores Sanchez,
Technological University of Veracruz, Mexico

Camille Habib,
Lebanese University, Lebanon

Larisa Topka,
Irkutsk State University, Russia

Paul M. Lipowski,
Holy Family University, USA

Marie Line Karam,
Lebanese University, Lebanon

Sergio Scicchitano,
Research Center on Labour Economics (INAPP), Italy

Mohamed Berradi,
Ibn Tofail University, Morocco

Visnja Lachner,
Josip J. Strossmayer University, Croatia

Sangne Yao Charles,
University Jean Lorougnon Guede, Ivory Coast

Omar Boubker,
University Ibn Zohr, Morocco

Kouame Atta,
University Felix Houphouet Boigny, Ivory Coast

Patience Mpanzu,
University of Kinshasa, Congo

Devang Upadhyay,
University of North Carolina at Pembroke, USA

Nyamador Wolali Seth,
University of Lome, Togo

Akmel Meless Simeon,
Ouattara University, Ivory Coast

Mohamed Sadiki,
IBN Tofail University, Morocco

Paula E. Faulkner,
North Carolina Agricultural and Technical State University, USA

Gamal Elgezeery,
Suez University, Egypt

Manuel Gonzalez Perez,
Universidad Popular Autonoma del Estado de Puebla, Mexico

Denis Pompidou Folefack,
Centre Africain de Recherche sur Bananiers et Plantains (CARBAP), Cameroon

Seka Yapi Arsene Thierry,
Ecole Normale Supérieure Abidjan (ENS Ivory Coast)

Dastagiri MB,
ICAR-National Academy of Agricultural Research Management, India

Alla Manga,
University Cheikh Anta Diop, Senegal

Lalla Aicha Lrhorfi,
University Ibn Tofail, Morocco

Ruth Adunola Aderanti,
Babcock University, Nigeria

Katica Kulavkova,
University of “Ss. Cyril and Methodius”, Republic of Macedonia

Aka Koffi Sosthene,
Research Center for Oceanology, Ivory Coast

Forchap Ngang Justine,
University Institute of Science and Technology of Central Africa, Cameroon

Toure Krouele,
Ecole Normale Supérieure d'Abidjan, Ivory Coast

Sophia Barinova,
University of Haifa, Israel

Leonidas Antonio Cerda Romero,
Escuela Superior Politécnica de Chimborazo, Ecuador

T.M.S.P.K. Thennakoon,
University of Sri Jayewardenepura, Sri Lanka

Aderewa Amontcha,
Universite d'Abomey-Calavi, Benin

Khadija Kaid Rassou,
Centre Regional des Metiers de l'Education et de la Formation, Morocco

Rene Mesias Villacres Borja,
Universidad Estatal De Bolivar, Ecuador

Aaron Victor Reyes Rodriguez,
Autonomous University of Hidalgo State, Mexico

Qamil Dika,
Tirana Medical University, Albania

Kouame Konan,
Peleforo Gon Coulibaly University of Korhogo, Ivory Coast

Hariti Hakim,
University Alger 3, Algeria

Emel Ceyhun Sabir,
University of Cukurova, Turkey

Salomon Barrezueta Unda,
Universidad Tecnica de Machala, Ecuador

Belkis Zervent Unal,
Cukurova University, Turkey

Elena Krupa,
Kazakh Agency of Applied Ecology, Kazakhstan

Carlos Angel Mendez Peon,
Universidad de Sonora, Mexico

Antonio Solis Lima,
Apizaco Institute Technological, Mexico

Roxana Matefi,
Transilvania University of Brasov, Romania

Bouharati Saddek,
UFAS Setif1 University, Algeria

Toleba Seidou Mamam,
Universite d'Abomey-Calavi (UAC), Benin

Serigne Modou Sarr,
Universite Alioune DIOP de Bambey, Senegal

Nina Stankous,
National University, USA

Lovergine Saverio,
Tor Vergata University of Rome, Italy

Fekadu Yehualashet Maru,
Jigjiga University, Ethiopia

Karima Laamiri,
Abdelmalek Essaadi University, Morocco

Elena Hunt,
Laurentian University, Canada

Sharad K. Soni,
Jawaharlal Nehru University, India

Lucrezia Maria de Cosmo,
University of Bari “Aldo Moro”, Italy

Florence Kagendo Muindi,
University of Nairobi, Kenya

Maximo Rossi Malan,
Universidad de la Republica, Uruguay

Haggag Mohamed Haggag,
South Valley University, Egypt

Olugbamila Omotayo Ben,
Obafemi Awolowo University, Ile-Ife, Nigeria

Eveligh Cecilania Prado-Carpio,
Technical University of Machala, Ecuador

Maria Clideana Cabral Maia,
Brazilian Company of Agricultural Research - EMBRAPA, Brazil

Fernando Paulo Oliveira Magalhaes,
Polytechnic Institute of Leiria, Portugal

Valeria Alejandra Santa,
Universidad Nacional de Río Cuarto, Córdoba, Argentina

Stefan Cristian Gherghina,
Bucharest University of Economic Studies, Romania

Goran Ilik,
"St. Kliment Ohridski" University, Republic of Macedonia

Amir Mohammad Sohrabian,
International Information Technology University (IITU), Kazakhstan

Aristide Yemmafouo,
University of Dschang, Cameroon

Gabriel Anibal Monzón,
University of Moron, Argentina

Robert Cobb Jr,
North Carolina Agricultural and Technical State University, USA

Arburim Iseni,
State University of Tetovo, Republic of Macedonia

Raoufou Pierre Radji,
University of Lome, Togo

Juan Carlos Rodriguez Rodriguez,
Universidad de Almeria, Spain

Satoru Suzuki,
Panasonic Corporation, Japan

Iulia-Cristina Muresan,
University of Agricultural Sciences and Veterinary Medicine, Romania

Russell Kabir,
Anglia Ruskin University, UK

Nasreen Khan,
SZABIST, Dubai

Luisa Morales Maure,
University of Panama, Panama

Lipeng Xin,
Xi'an Jiaotong University, China

Harja Maria,
Gheorghe Asachi Technical University of Iasi, Romania

Adou Paul Venance,
University Alassane Ouattara, Cote d'Ivoire

Nkwenka Geoffroy,
Ecole Supérieure des Sciences et Techniques (ESSET), Cameroon

Benie Aloh J. M. H.,
Felix Houphouët-Boigny University of Abidjan, Cote d'Ivoire

Bertin Desire Soh Fotsing,
University of Dschang, Cameroon

N'guessan Tenguel Sosthene,
Nangui Abrogoua University, Cote d'Ivoire

Ackoundoun-Nguessan Kouame Sharll,
Ecole Normale Supérieure (ENS), Cote d'Ivoire

Abdelfettah Maouni,
Abdelmalek Essaadi University, Morocco

Alina Stela Resceanu,
University of Craiova, Romania

Alilouch Redouan,
Chouaib Doukkali University, Morocco

Gnamien Konan Bah Modeste,
Jean Lorougnon Guédé University, Cote d'Ivoire

Sufi Amin,
International Islamic University, Islamabad Pakistan

Sanja Milosevic Govedarovic,
University of Belgrade, Serbia

Elham Mohammadi,
Curtin University, Australia

Andrianarizaka Marc Tiana,
University of Antananarivo, Madagascar

Ngakan Ketut Acwin Dwijendra,
Udayana University, Indonesia

Yue Cao,
Southeast University, China

Audrey Tolouian,
University of Texas, USA

Asli Cazorla Milla,
Universidad Internacional de Valencia, Spain

Valentin Marian Antohi,
University Dunarea de Jos of Galati, Romania

Tabou Talahatou,
University of Abomey-Calavi, Benin

N. K. B. Raju,
Sri Venkateswara Veterinary University, India

Hamidreza Izadi,
Chabahar Maritime University, Iran

Hanaa Ouda Khadri Ahmed Ouda,
Ain Shams University, Egypt

Rachid Ismaili,
Hassan 1 University, Morocco

Tamar Ghutidze,
Ivane Javakhishvili Tbilisi State University, Georgia

Emine Koca,
Ankara Haci Bayram Veli University, Turkey

David Perez Jorge,
University of La Laguna, Spain

Irma Guga,
European University of Tirana, Albania

Jesus Gerardo Martínez del Castillo,
University of Almeria, Spain

Mohammed Mouradi,
Sultan Moulay Slimane University, Morocco

Marco Tulio Ceron Lopez,
Institute of University Studies, Mexico

Mangambu Mokoso Jean De Dieu,
University of Bukavu, Congo

Hadi Sutopo,
Topazart, Indonesia

Priyantha W. Mudalige,
University of Kelaniya, Sri Lanka

Emmanouil N. Choustoulakis,
University of Peloponnese, Greece

Yasangi Anuradha Iddagoda,
Chartered Institute of Personal Management, Sri Lanka

Pinnawala Sangasumana,
University of Sri Jayewardenepura, Sri Lanka

Abdelali Kaaouachi,
Mohammed I University, Morocco

Kahi Oulai Honore,
University of Bouake, Cote d'Ivoire

Ma'moun Ahmad Habiballah,
Al Hussein Bin Talal University, Jordan

Amaya Epelde Larranaga,
University of Granada, Spain

Franca Daniele,
“G. d'Annunzio” University, Chieti-Pescara, Italy

Saly Sambou,
Cheikh Anta Diop University, Senegal

Daniela Di Berardino,
University of Chieti-Pescara, Italy

Dorjana Klosi,
University of Vlore “Ismail Qemali, Albania

Abu Hamja,
Aalborg University, Denmark

Stankovska Gordana,
University of Tetova, Republic of Macedonia

Kazimierz Albin Klosinski,
John Paul II Catholic University of Lublin, Poland

Maria Leticia Bautista Diaz,
National Autonomous University, Mexico

Bruno Augusto Sampaio Fuga,
North Parana University, Brazil

Anouar Alami,
Sidi Mohammed Ben Abdellah University, Morocco

Vincenzo Riso,
University of Ferrara, Italy

Janhavi Nagwekar,
St. Michael's Hospital, Canada

Jose Grillo Evangelista,
Egas Moniz Higher Institute of Health Science, Portugal

Xi Chen,
University of Kentucky, USA

Fateh Mebarek-Oudina,
Skikda University, Algeria

Nadia Mansour,
University of Sousse, Tunisia

Jestoni Dulva Maniago,
Majmaah University, Saudi Arabia

Daniel B. Hier,
Missouri University of Science and Technology, USA

S. Sendil Velan,
Dr. M.G.R. Educational and Research Institute, India

Enriko Ceko,
Wisdom University, Albania

Laura Fischer,
National Autonomous University of Mexico, Mexico

Mauro Berumen,
Caribbean University, Mexico

Sara I. Abdelsalam,
The British University in Egypt, Egypt

Maria Carlota,
Autonomous University of Queretaro, Mexico

H.A. Nishantha Hettiarachchi,
University of Sri Jayewardenepura, Sri Lanka

Bhupendra Karki,
University of Louisville, Louisville, USA

Evens Emmanuel,
University of Quisqueya, Haiti

Iresha Madhavi Lakshman,
University of Colombo, Sri Lanka

Francesco Scotognella,
Polytechnic University of Milan, Italy

Kamal Niaz,
Cholistan University of Veterinary & Animal Sciences, Pakistan

Rawaa Qasha,
University of Mosul, Iraq

Amal Talib Al-Sa'ady,
Babylon University, Iraq

Hani Nasser Abdelhamid,
Assiut University, Egypt

Mihnea-Alexandru Gaman,
University of Medicine and Pharmacy, Romania

Daniela-Maria Cretu,
Lucian Blaga University of Sibiu, Romania

Ilenia Farina,
University of Naples "Parthenope", Italy

Luisa Zanolla,
Azienda Ospedaliera Universitaria Verona, Italy

Jonas Kwabla Fiadzawoo,
University for Development Studies (UDS), Ghana

Adriana Burlea-Schiopoiu,
University of Craiova, Romania

Fernando Espinoza Lopez,
Hofstra University, USA

Ammar B. Altemimi,
University of Basrah, Iraq

Monica Butnariu,
University of Agricultural Sciences and Veterinary Medicine "King Michael I, Romania

Davide Calandra,
University of Turin, Italy

Nicola Varrone,
University of Campania Luigi Vanvitelli, Italy

Luis Angel Medina Juarez,
University of Sonora, Mexico

Francesco D. d'Ovidio,
University of Bari "Aldo Moro", Italy

Sameer Algburi,
Al-Kitab University, Iraq

Braione Pietro,
University of Milano-Bicocca, Italy

Mounia Bendari,
Mohammed VI University, Morocco

Stamatios Papadakis,
University of Crete, Greece

Aleksey Khlopytskyi,
Ukrainian State University of Chemical Technology, Ukraine

Sung-Kun Kim,
Northeastern State University, USA

Nemanja Berber,
University of Novi Sad, Serbia

Krejsa Martin,
Technical University of Ostrava, Czech Republic

Magdalena Vaverkova,
Mendel University in Brno, Czech Republic

Jeewaka Kumara,
University of Peradeniya, Sri Lanka

Antonella Giacosa,
University of Torino, Italy

Paola Clara Leotta,
University of Catania, Italy

Francesco G. Patania,
University of Catania, Italy

Rajko Odobasa,
University of Osijek, Faculty of Law, Croatia

Jesusa Villanueva-Gutierrez,
University of Tabuk, Tabuk, KSA

Leonardo Jose Mataruna-Dos-Santos,
Canadian University of Dubai, UAE

Usama Konbr,
Tanta University, Egypt

Branislav Radeljic,
Necmettin Erbakan University, Turkey

Anita Mandaric Vukusic,
University of Split, Croatia

Barbara Cappuzzo,
University of Palermo, Italy

Roman Jimenez Vera,
Juarez Autonomous University of Tabasco, Mexico

Lucia P. Romero Mariscal,
University of Almeria, Spain

Pedro Antonio Martin-Cervantes,
University of Almeria, Spain

Hasan Abd Ali Khudhair,
Southern Technical University, Iraq

Qanqom Amira,
Ibn Zohr University, Morocco

Farid Samir Benavides Vanegas,
Catholic University of Colombia, Colombia

Nedret Kuran Burcoglu,
Emeritus of Bogazici University, Turkey

Julio Costa Pinto,
University of Santiago de Compostela, Spain

Satish Kumar,
Dire Dawa University, Ethiopia

Favio Farinella,
National University of Mar del Plata, Argentina

Jorge Tenorio Fernando,
Paula Souza State Center for Technological Education - FATEC, Brazil

Salwa Alinat,
Open University, Israel

Hamzo Khan Tagar,
College Education Department Government of Sindh, Pakistan

Rasool Bukhsh Mirjat,
Senior Civil Judge, Islamabad, Pakistan

Samantha Goncalves Mancini Ramos,
Londrina State University, Brazil

Mykola Nesprava,
Dnoproptetrovsk State University of Internal Affairs, Ukraine

Awwad Othman Abdelaziz Ahmed,
Taif University, Kingdom of Saudi Arabia

Giacomo Buoncompagni,
University of Florence, Italy

Elza Nikoleishvili,
University of Georgia, Georgia

Mohammed Mahmood Mohammed,
University of Baghdad, Iraq

Oudgou Mohamed,
University Sultan Moulay Slimane, Morocco

Arlinda Ymeraj,
European University of Tirana, Albania

Luisa Maria Arvide Cambra,
University of Almeria, Spain

Charahabil Mohamed Mahamoud,
University Assane Seck of Ziguinchor, Senegal

Ehsaneh Nejad Mohammad Nameghi,
Islamic Azad University, Iran

Mohamed Elsayed Elnaggar,
The National Egyptian E-Learning University , Egypt

Said Kammas,
Business & Management High School, Tangier, Morocco

Harouna Issa Amadou,
Abdou Moumouni University of Niger

Achille Magloire Ngah,
Yaounde University II, Cameroun

Gnagne Agness Essoh Jean Eudes Yves,
Universite Nangui Abrogoua, Cote d'Ivoire

Badoussi Marius Eric,
Université Nationale des sciences, Technologies,
Ingénierie et Mathématiques (UNSTIM) , Benin

Carlos Alberto Batista Dos Santos,
Universidade Do Estado Da Bahia, Brazil

Oumar Bah,
Sup' Management, Mali

Angelica Selene Sterling Zozoaga,
Universidad del Caribe, Mexico

Josephine W. Gitome,
Kenyatta University, Kenya

Keumean Keiba Noel,
Felix Houphouet Boigny University Abidjan, Ivory Coast

Tape Bi Sehi Antoine,
University Peleforo Gon Coulibaly, Ivory Coast

Atsé Calvin Yapi,
Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Desara Dushi,
Vrije Universiteit Brussel, Belgium

Mary Ann Hollingsworth,
University of West Alabama, Liberty University, USA

Aziz Dieng,
University of Portsmouth, UK

Ruth Magdalena Gallegos Torres,
Universidad Autonoma de Queretaro, Mexico

Alami Hasnaa,
Universite Chouaid Doukkali, Maroc

Emmanuel Acquah-Sam,
Wisconsin International University College, Ghana

Fabio Pizzutilo,
University of Bari "Aldo Moro", Italy

Hicham Chairi,
Abdelmalek Essaadi University, Morocco

Nouredine El Aouad,
University Abdelmalek Essaady, Morocco

Samir Diouny,
Hassan II University, Casablanca, Morocco

Gibet Tani Hicham,
Abdelmalek Essaadi University, Morocco

Anoua Adou Serge Judicael,
Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Abderrahim Ayad,
Abdelmalek Essaadi University, Morocco

Sara Teidj,
Moulay Ismail University Meknes, Morocco

Gbadamassi Fousséni,
Université de Parakou, Benin

Bouyahya Adil,

Centre Régional des Métiers d'Education et de Formation, Maroc

Haounati Redouane,

Ibn Zohr Agadir, Morocco

Hicham Es-soufi,

Moulay Ismail University, Morocco

Imad Ait Lhassan,

Abdelmalek Essaâdi University, Morocco

Givi Makalatia,

Ivane Javakhishvili Tbilisi State University, Georgia

Adil Brouri,

Moulay Ismail University, Morocco

Noureddine El Baraka,

Ibn Zohr University, Morocco

Ahmed Aberqi,

Sidi Mohamed Ben Abdellah University, Morocco

Oussama Mahboub,

Queens University, Kingston, Canada

Markela Muca,

University of Tirana, Albania

Tessougue Moussa Dit Martin,

Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali

Kledi Xhaxhiu,

University of Tirana, Albania

Saleem Iqbal,

University of Balochistan Quetta, Pakistan

Dritan Topi,

University of Tirana, Albania

Dakouri Guissa Desmos Francis,

Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire

Adil Youssef Sayeh,

Chouaib Doukkali University, Morocco

Zineb Tribak,
Sidi Mohammed Ben Abdellah University, Morocco

Ngwengeh Brendaline Beloke,
University of Biea, Cameroon

El Agy Fatima,
Sidi Mohamed Ben Abdelah University, Morocco

Julian Kraja,
University of Shkodra "Luigj Gurakuqi", Albania

Nato Durglishvili,
University of Georgia, Georgia

Abdelkrim Salim,
Hassiba Benbouali University of Chlef, Algeria

Omar Kchit,
Sidi Mohamed Ben Abdellah University, Morocco

Isaac Ogundu,
Ignatius Ajuru University of Education, Nigeria

Giuseppe Lanza,
University of Catania, Italy

Monssif Najim,
Ibn Zohr University, Morocco

Luan Bekteshi,
"Barleti" University, Albania

Malika Belkacemi,
Djillali Liabes, University of Sidi Bel Abbes, Algeria

Oudani Hassan,
University Ibn Zohr Agadir, Morocco

Merita Rumano,
University of Tirana, Albania

Mohamed Chiban,
Ibn Zohr University, Morocco

Tal Pavel,
The Institute for Cyber Policy Studies, Israel

Jawad Laadraoui,
University Cadi Ayyad of Marrakech, Morocco

El Mourabit Youssef,
Ibn Zohr University, Morocco

Mancer Daya,
University of Science and Technology Houari Boumediene, Algeria

Krzysztof Nesterowicz,
Ludovika-University of Public Service, Hungary

Laamrani El Idrissi Safae,
Ibn Tofail University, Morocco

Suphi Ural,
Cukurova University, Turkey

Emrah Eray Akca,
Istanbul Aydin University, Turkey

Selcuk Poyraz,
Adiyaman University, Turkey

Ocak Gurbuz,
University of Afyon Kocatepe, Turkey

Umut Sener,
Aksaray University, Turkey

Mateen Abbas,
Capital University of Science and Technology, Pakistan

Muhammed Bilgehan Aytac,
Aksaray University, Turkey

Sohail Nadeem,
Quaid-i-Azam University Islamabad, Pakistan

Salman Akhtar,
Quaid-i-Azam University Islamabad, Pakistan

Afzal Shah,
Quaid-i-Azam University Islamabad, Pakistan

Muhammad Tayyab Naseer,
Quaid-i-Azam University Islamabad, Pakistan

Asif Sajjad,
Quaid-i-Azam University Islamabad, Pakistan

Atif Ali,
COMSATS University Islamabad, Pakistan

Shahzda Adnan,
Pakistan Meteorological Department, Pakistan

Waqar Ahmed,
Johns Hopkins University, USA

Faizan ur Rehman Qaiser,
COMSATS University Islamabad, Pakistan

Choua Ouchemi,
Université de N'Djaména, Tchad

Syed Tallataf Hussain Shah,
COMSATS University Islamabad, Pakistan

Saeed Ahmed,
University of Management and Technology, Pakistan

Hafiz Muhammad Arshad,
COMSATS University Islamabad, Pakistan

Johana Hajdini,
University “G. d’Annunzio” of Chieti-Pescara, Italy

Mujeeb Ur Rehman,
York St John University, UK

Noshaba Zulfiqar,
University of Wah, Pakistan

Muhammad Imran Shah,
Government College University Faisalabad, Pakistan

Niaz Bahadur Khan,
National University of Sciences and Technology, Islamabad, Pakistan

Titilayo Olotu,
Kent State University, Ohio, USA

Kouakou Paul-Alfred Kouakou,
Université Peleforo Gon Coulibaly, Côte d'Ivoire

Sajjad Ali,
Karakoram International University, Pakistan

Hiqmet Kamberaj,
International Balkan University, Macedonia

Sanna Ullah,
University of Central Punjab Lahore, Pakistan

Khawaja Fahad Iqbal,
National University of Sciences and Technology (NUST), Pakistan

Heba Mostafa Mohamed,
Beni Suef University, Egypt

Abdul Basit,
Zhejiang University, China

Karim Iddouch,
International University of Casablanca, Morocco

Jay Jesus Molino,
Universidad Especializada de las Américas (UDELAS), Panama

Imtiaz-ud-Din,
Quaid-e-Azam University Islamabad, Pakistan

Dolantina Hyka,
Mediterranean University of Albania

Yaya Dosso,
Alassane Ouattara University, Ivory Coast

Essedaoui Aafaf,
Regional Center for Education and Training Professions, Morocco

Silue Pagadjovongo Adama,
Peleforo GON COULIBALY University, Cote d'Ivoire

Soumaya Outellou,
Higher Institute of Nursing Professions and Health Techniques, Morocco

Rafael Antonio Estevez Ramos,
Universidad Autónoma del Estado de México

Mohamed El Mehdi Saidi,
Cadi Ayyad University, Morocco

Ouattara Amidou,
University of San Pedro, Côte d'Ivoire

Murry Siyasiya,
Blantyre International University, Malawi

Benbrahim Mohamed,
Centre Regional des Métiers de l'Education et de la Formation d'Inezgane (CRMEF),
Morocco

Emmanuel Gitonga Gicharu,
Mount Kenya University, Kenya

Er-razine Soufiane,
Regional Centre for Education and Training Professions, Morocco

Foldi Kata,
University of Debrecen, Hungary

Elda Xhumari,
University of Tirana, Albania

Daniel Paredes Zempual,
Universidad Estatal de Sonora, Mexico

Jean Francois Regis Sindayihebura,
University of Burundi, Burundi

Luis Enrique Acosta Gonzlez,
University of Holguin, Cuba

Odoziobodo Severus Ifeanyi,
Enugu State University of Science and Technology, Enugu, Nigeria

Maria Elena Jaime de Pablos,
University of Almeria, Spain

Soro Kolotcholoma Issouf
Peleforo Gon Coulibaly University, Cote d'Ivoire

Compaore Inoussa
Université Nazi BONI, Burkina Faso

Dorothee Fegbawe Badanaro
University of Lome, Togo

Soro Kolotcholoma Issouf
Peleforo GON COULIBALY University, Cote d'Ivoire

Compaore Inoussa

Université Nazi BONI, Burkina Faso

Dorothee Fegbawe Badanaro

University of Lome, Togo

Kouakou N'dri Laurent

Alassane Ouattara University, Ivory Coast

Jalila Achouaq Aazim

University Mohammed V, Morocco

Georgios Farantos

University of West Attica, Greece

Maria Aránzazu Calzadilla Medina

University of La Laguna, Spain

Tiendrebeogo Neboma Romaric

Nazi Boni University, Burkina Faso

Dionysios Vourtsis

University of West Attica, Greece

Zamir Ahmed

Government Dehli Degree Science College, Pakistan

Akinsola Oluwaseun Kayode

Chrisland University, Nigeria

Rosendo Romero Andrade

Autonomous University of Sinaloa, Mexico

Belamalem Souad

University Ibn Tofail, Morocco

Hoummad Chakib

Cadi Ayyad University, Morocco

Jozsef Zoltan Malik

Budapest Metropolitan University, Hungary

Sahar Abboud Alameh

LIU University, Lebanon

Rozeta Shahinaj

Medical University of Tirana, Albania

Rashidat Ayanbanke Busari
Robert Gordon University, UK

Tornike Merebashvili
Grigol Robakidze University, Georgia

Zena Abu Shakra
American University of Dubai, UAE

Nicolas Serge Ndock
University of Ngaoundere, Cameroon

Abebe Bahiru
University of Gondar, Ethiopia

Diana Maria Lopez Celis
Jorge Tadeo Lozano University of Bogotá, Colombia

Table of Contents:

Arte Sonoro y Metaverso.....	1
-------------------------------------	----------

Melina Gabriela Ricca Cornaglia

The Role of BRICS in Reshaping the Global Order: Confronting Western Hegemony in a Multipolar World.....	24
---	-----------

Aram A. Wso

Rawa M. Mahmood

The Right to a Fair Trial Within a Reasonable Time Under Burundian Law.....	53
--	-----------

Noel Ndikumasabo

Le demandeur d'asile face à la notion du temps.....	77
--	-----------

Jean Paul Agbodo

Sacré et culture politique dans le Maroc précolonial Le cas de Moulay Hassan.....	89
--	-----------

Soufiane Hanoun

Vécu de la réalité post-carcérale et réinsertion socio-professionnelle des ex-détenus de la prison centrale de Yaoundé.....	114
--	------------

Adolf Mote

Jean-Pierre Mbame

Vandelin Mgbwa

**Sexe, absence du père, développement affectif et performances scolaires
chez des élèves de cours préparatoire au Burkina Faso.....127**

Sekma Gustave Zongo

Bawala Léopold Badolo

**Analyser le rôle du soutien à l'autodétermination sur le développement
des compétences artistiques chez les sujets atteints de trisomie 21 en
contexte camerounais.....142**

Henriane Stéphanie Mavegam Ouembe

Léonard Nguimfack

Boris Goula Tojuin

**Désacralisation des forêts et altération des ressources thérapeutiques et
du bien-être des populations dans le massif forestier de Deng Deng (Est-
Cameroun).....161**

William Carter Kenne Djuatio

Claudin Karim Nana

Miriane Sandrine Kojo

**Recherches archéologiques dans les localités d'Ahouaty, N'dénou et
Singrobo (centre de la Côte d'Ivoire) : contexte, bilan et
perspectives.....185**

Timpoko Hélène Kienon-Kabore

Kouadio René Bouadi

Arouna Yeo

Lah Louis Tui

Arte Sonoro y Metaverso

Melina Gabriela Ricca Cornaglia, Mgster, Doctoranda

Universidad del País Vasco, Spain

[Doi:10.19044/esj.2025.v21n17p1](https://doi.org/10.19044/esj.2025.v21n17p1)

Submitted: 31 March 2025

Accepted: 31 May 2025

Published: 30 June 2025

Copyright 2025 Author(s)

Under Creative Commons CC-BY 4.0

OPEN ACCESS

Cite As:

Ricca Cornaglia, M.G. (2025). *Arte Sonoro y Metaverso*. European Scientific Journal, ESJ, 21 (17), 1. <https://doi.org/10.19044/esj.2025.v21n17p1>

Resumen

Este trabajo tiene como objetivo principal indagar críticamente en las potencialidades del arte sonoro en entornos como el metaverso, desde una perspectiva que explora las nuevas configuraciones de la esfera pública digital y su relación con el sonido. A través de una metodología de escritura ensayística no lineal, relacional y performativa, el texto propone una reflexión situada que entrelaza teoría crítica, estética, política y prácticas artísticas contemporáneas. El metaverso es abordado como un espacio emergente, rizomático y no neutral, donde el arte sonoro puede devenir en práctica crítica, expandida y multisensorial. El ensayo propone que el sonido en el metaverso no solo ambienta, sino que reconfigura la percepción, el espacio y la subjetividad, siendo un agente ontológico capaz de subvertir lógicas hegemónicas. Una posible lectura como interrogante a futuro podría ser la relectura del arte sonoro como forma de net sound art en una nueva línea de práctica que articula espacios virtuales, interacción en red y producción sonora y funciona como dispositivo político y estético. En conclusión, se sugiere que el arte sonoro, al operar en el metaverso, no solo amplía el campo de acción de la práctica artística contemporánea, sino que ofrece herramientas para repensar la esfera pública digital desde la escucha, la resistencia y la colectividad.

Palabras claves: Arte sonoro, metaverso, Inteligencia Artificial, esfera pública digital

Sound Art and Metaverse

Melina Gabriela Ricca Cornaglia, MA, PhD student

University of the Basque Country, Spain

Abstract

This work aims to critically explore the potentialities of sound art within environments such as the metaverse, adopting a perspective that investigates the new configurations of the digital public sphere and its entanglement with sound. Through a non-linear, relational, and performative essayistic methodology, the text offers a situated reflection that weaves together critical theory, aesthetics, politics, and contemporary artistic practices. The metaverse is approached as an emergent, rhizomatic, and non-neutral space, where sound art may unfold as a critical, expanded, and multisensory practice. The essay argues that sound within the metaverse does not merely serve an ambient function but actively reshapes perception, space, and subjectivity, operating as an ontological agent capable of subverting hegemonic logics. One potential line of inquiry for future exploration is the redefinition of sound art as net sound art: a practice that integrates virtual spaces, networked interaction, and sonic production, functioning simultaneously as a political and aesthetic dispositif. In conclusion, the essay suggests that sound art, when enacted within the metaverse, not only expands the scope of contemporary artistic practice but also offers conceptual and experiential tools to rethink the digital public sphere through listening, resistance, and collective experience.

Keywords: Sound art, metaverse, Artificial Intelligence, digital public sphere

Introduction

Metaverso y Arte Contemporáneo: ¿Dónde nos estamos metiendo?

El concepto de metaverso, acuñado en *Snow Crash* de Neal Stephenson (1992), ilustra cómo un constructo ficcional puede trascender su origen literario y adquirir una dimensión material mediante la convergencia de tecnologías emergentes: mezclando la realidad física con la virtualidad digital. Este fenómeno es análogo a algunos mecanismos del arte y la cultura: ya que muchas veces la apropiación, transformación y resignificación de ideas preexistentes se transforman en nuevos paradigmas.

En este sentido, el arte contemporáneo no solo refleja el mundo individual del artista, sino que lo reconstruye al tomar elementos del imaginario colectivo, del discurso tecnológico y/o del entorno social para imprimirles luego una nueva realidad estética y simbólica.

Estamos de acuerdo con la definición de Ortega y Gasset “el arte es esencialmente irrealización” (Ortega y Gasset, 1925), enfatizando así su capacidad de desligarse de la mera mimesis para proponer formas de percepción inéditas. Del mismo modo que el metaverso surge de la intersección entre la realidad virtual (RV) y la realidad aumentada (RA) para generar espacios inmersivos, el arte opera sobre lo existente para reconfigurar la experiencia sensorial y conceptual del espectador.

El cuestionamiento radica en cuanto al desconocimiento que tenemos aún de las dinámicas sociales y culturales subyacentes de este nuevo entorno (el metaverso) que avanza día tras día pero que no sabemos hacia donde, aunque ya conforma un espacio público digital “globalizado”.

Hannah Arendt (2003) reflexionó profundamente sobre la experiencia estética, el papel de los espectadores y la importancia del espacio público en la vida política y social. Al respecto postula que “sin un espacio público, no hay posibilidad de acción y de discurso, y, por lo tanto, ninguna posibilidad de libertad”. Pero ¿cómo funciona esto en el metaverso? quizás el arte y las experiencias estéticas puedan resignificar este espacio dentro del metaverso y hacer de él un nicho de oportunidades para el arte crítico y contemporáneo.

Tomamos el arte “crítico” como diría Jacques Rancière, como aquel arte que no impone mensajes, sino que descompone la forma en que percibimos el mundo.

De esta forma, tercia en nuestra sensibilidad subjetiva (que podría estar presente en el metaverso) no solamente a través del contenido sino al configurar nuevas formas de visibilidad y al construir “mundos sensibles.” (Ranciere,2010).

Por ello, nos preocupa especialmente indagar y plantearnos interrogantes acerca de qué acciones artísticas son posibles bajo este contexto y si es posible o no la reconfiguración del arte contemporáneo en este espacio bajo estas premisas.

De Blas Ortega (2008) señala que “las manifestaciones del arte contemporáneo son un reflejo y una consecuencia de la cultura del presente, caracterizada por lo virtual y ficticio”. Además, el arte contemporáneo se caracteriza por su “mirada expansiva y des-jerarquizada; su tránsito de objetos artísticos a objetos estéticos que integra elementos cotidianos” en este caso, el metaverso pareciera venir a integrarse en nuestra cotidianeidad más próxima y cercana.

Berardi (2020) propone el término “infósfera” para denominar al espacio común donde circula la información (el entorno mediático-tecnológico de la comunicación social) y “psicósfera” a la influencia que ese entorno ejerce sobre la mente y el inconsciente colectivo.

Nuestra vida cotidiana quedó concatenada a diversos dispositivos tecnológicos, y el metaverso funcionaría de la misma manera, de modo que

“la persuasión ha sido reemplazada por la impregnación, la psicósfera ha sido invadida por los flujos de la infósfera” (Berardi,2020). El autor nos da estas categorías ya que hace foco en la forma con la que nos relacionamos en estos entornos. Es posible entrar en una saturación constante y estar en este “ruido informativo permanente”, por lo que el arte podría ser una válvula de escape para frenarnos a pensar en algo disruptivo. Por ejemplo, el arte sonoro, podría suspender la lógica de la “atención productiva” e invitar a una escucha profunda.

Retomando exclusivamente al término metaverso, esta red interconectada de entornos inmersivos y sociales se configura dentro de lo llamado en tecnología como “era exponencial” (Azeem Azhar, 2021).

En la era exponencial el intentar replicar la realidad analógica al metaverso parece ser un primer paso en cuanto a crear una nueva realidad, en el caso del arte hay dos variables que se estudian desde hace tiempo y que encuentran un nuevo problema aquí: la autenticidad y la reproductibilidad de obras de arte reales al metaverso.

En un sentido más amplio, el arte contemporáneo no solo reflejaría la realidad, algo que ya se cuestionaba a principio de siglo XX, cuando Benjamin ya en el año 1936, analiza cómo la capacidad de reproducir técnicamente las obras de arte afecta su autenticidad y singularidad. Esto podría ser totalmente replicable en el metaverso en tanto "en la época de la reproducción técnica de la obra de arte lo que se atrofia es el aura de esta" (Benjamin, 2003).

Por otra parte, Flusser (2015) propone "la invención de aparatos productores de tecnoimágenes que nos lleven a nuevos niveles de conciencia, imaginar para escapar al abismo de la nada." Esta mirada nos da la idea de interpelar al usuario y la imaginación más allá de si es a partir de la replicabilidad de una obra de arte o no. La cuestión estaría como dice Rancière en “la emancipación del espectador que consiste en verificar esta capacidad de ver lo que él ve y de decir lo que él piensa con ello” Rancière (2010, p. 25).

Así el metaverso se transforma en un espacio público digital o esfera pública de multiusuarios donde hay transformaciones profundas que afectan “las pautas de organización e interacción entre seres humanos, y de éstos con los objetos de la vida material” (Oszlak, 2020). Nos encontramos fluctuando entre la realidad analógica y la digital "la fluctuación sería propia de la época, entre la fantasía apocalíptica de la sociedad totalitaria de funcionarios programados para servir a la maquinaria social y la utopía positiva de una sociedad dialógica telematizada, como 'música de cámara' sin director, en la que cada participante improvisa su parte en el “diálogo creador, informativo”(Flusser, 2015).

La forma en que interactuamos con otros usuarios, con nuestra corporalidad y con los objetos tecnológicos y las imágenes tiene mucho que ver con la hiperconectividad.

En consecuencia, pareciera que todo pasa y deja huella en las redes. Al respecto el filósofo Watzlawick (1981) dice "la realidad no es algo que simplemente 'está ahí'; más bien, es construida a través del lenguaje y las interacciones sociales. Lo que consideramos real depende de nuestra forma de percibirlo y comunicarlo." Esta idea se aplica a las redes sociales, pero en la web 3.0 se está reformulando.

Del metaverso tenemos una vaga idea que tiene más que ver con la gamificación ya que ahí encuentra uno de sus sustentos lógicos estructurales más importante, pero es un espacio rizomático ya que "un rizoma no responde a ningún modelo estructural o generativo. Es una estratigrafía, que se compone de diferentes tipos de formaciones" (Deleuze & Guattari, 1980).

A la luz de lo anterior, lo rizomático del espacio se manifiesta en la no linealidad para el proceso creativo, porque se construye por fragmentos, intuiciones, montajes y capas, sin un orden establecido y el proceso a veces es tan importante como el resultado.

Podemos denominarlo como experiencias de usuarios que operan como un espacio de interacción digital y una estructura gamificada en sí misma desde bifurcaciones, derivaciones, contaminaciones, entre otros.

Existen además múltiples formas de conectividad y hay una especie de "nomadismo conceptual-metodológico" debida a su propia idiosincrasia híbrida e inestable.

El arte también se podría pensar en este contexto, y Mastromarino (2021) como pionera en este campo, analiza los procesos artísticos en la web 2.0 en sus escritos sobre "Net Art" y su propuesta sobre arte *post-internet*.

Allí, examina obras que buscan en el archivo significantes, territorialidades y rizomas para crear nuevas obras, también sostiene que entender el funcionamiento del aparato permite que obtengamos poder "dejemos de ser meros usuarios" (Mastromarino, 2021).

En otras palabras, el metaverso se configura en un espacio paralelo cargado de significados y significantes y siendo factible de constituir un entramado cultural como bien dice Lévi-Strauss "un conjunto ordenado de signos que se articulan entre sí" (Lévi-Strauss, 1958).

Finalmente, la cultura del metaverso se construye desde diversas narrativas como los objetos cotidianos, las imágenes o los rituales sociales ya que se transforman en sistemas de signos que escriben lo "real". Para Barthes (1987), "no hay sentido fuera del circuito del lenguaje" y la web 3.0 surge y se alimenta del lenguaje de los datos: el mundo tal como lo percibimos está mediado por discursos y narrativas compartidas, pero esto, aún no sabemos cómo va a resultar en el metaverso.

Esta idea subraya el poder del lenguaje, en un sentido amplio que incluye imágenes, sonidos y símbolos, para producir realidad más que simplemente reflejarla y el desconocimiento que tenemos aún sobre el devenir de la misma.

Espacio público digital como configuración para el Arte Crítico

Como bien denomina Vindel (2023) este metaverso surge en un momento de profunda crisis y cambio en la era del “capitaloceno” donde “las imágenes que generamos del universo y la naturaleza no poseen tan solo un componente evocador o descriptivo, sino que actúan como “dispositivos de la mirada.” Esta categoría la propone Didi-Huberman en 1997, hoy más que vigente, se revela como precursora de enfoques que apenas ahora comienzan a consolidarse en el ámbito académico.

Con los dispositivos de la mirada, nos referimos que ante la posibilidad de crear multiversos e imaginar todo tipo de posibilidades y realidades virtuales, no nos es posible separar dichos dispositivos de miradas hegemónicas, sesgos de género y todo tipo de problemáticas que se presentan en el mundo real y se replican en el mundo virtual. En este sentido, toda la configuración del metaverso pone en jaque todos los cimientos que tenemos en nuestra realidad analógica y esto no excluye a la configuración u administración de los Estados, los espacios públicos o privados y ni de cerca de sus mecanismos de control, dispositivos culturales y burocráticos.

En “La condición humana” (Hannah Arendt, 2003) se introduce el término de la “esfera pública” como un fenómeno moderno, por lo que podemos extrapolar este concepto a la esfera que se crea en internet, la web 3.0 o en el metaverso. Con este término, se refiere a un espacio ideal, donde “las y los ciudadanos” categoría que hoy podría quedar un poco antigua en cuanto a género, pueden participar en la política sin estar condicionados por sus características personales o intereses privados “ya que el espacio de aparición surge dondequiera que los hombres actúan y se revelan unos a otros, sin la mediación de las cosas ni la fuerza de la coerción” (Arendt, 2003).

En este lugar que no es pertenencia de nadie en particular, en teoría, todos pueden intervenir con las mismas oportunidades.

Esta situación es totalmente discutible en cuanto al metaverso ya que existen grandes corporaciones dueñas de las plataformas de IA y el metaverso.

Por ello hablamos de la posibilidad de desarrollar “arte crítico” como aquel que mantiene su independencia frente al nuevo espacio público digital, desafiando sus estructuras sin necesidad de representar explícitamente sus contenidos. Una vieja idea resignificada en un nuevo espacio “el arte radicalmente autónomo se convierte, por su forma, en crítica de la sociedad, aun cuando no diga ni palabra sobre ella” (Adorno, 1970).

Aquí debemos tener mucho cuidado en cuanto a nuestros “anhelos” y el verdadero espacio que encontremos en el metaverso para nuestras prácticas.

Rancière (2000) no ve neutralidad en el arte, sostiene que el arte siempre opera dentro de un "reparto de lo sensible", es decir, una estructura que determina qué es visible, quién puede participar y cómo se organiza la percepción estética. Desde esta visión, toda práctica artística implica una redistribución del orden social "el arte no es una esfera separada de la política, sino un régimen de visibilidad que puede reforzar o desafiar las jerarquías del mundo" (Rancière, 2000).

Por lo tanto, el espacio de aparición del arte en el metaverso, no surge únicamente de la interacción humana directa, sino que también se configura a través de las prácticas estéticas digitales que reconfiguran lo sensible y, en consecuencia, de las estructuras sociales y políticas dentro de la web 3.0.

Por otra parte, en este espacio virtual también se evidencia el capitalismo y la cultura material. Esta variable como expone Vidal Jiménez, (2005) ya que no es un elemento pasivo dentro de la cultura, sino una parte activa de su construcción. Ambas están intrínsecamente conectadas y se influyen mutuamente. Por ello, ponerlo en evidencia y analizarlo resulta esencial para comprender aspectos de la sociedad que no son objeto de reflexión consciente ni se expresan de manera directa en el espacio que ocuparía el arte en el metaverso.

En otra categoría de pensamiento, para configurar el espacio para el arte debemos tener en cuenta el factor cultural, para ello tomamos la idea de Almudena Hernando (2012) quien propone que la cultura material refleja las estructuras profundas de una cultura, funcionando como su dimensión inconsciente. Aunque el estudio de las sociedades del pasado no puede abordarse con los mismos parámetros que los utilizados en el presente, sí es posible concluir que sus diferencias en cultura material reflejan una visión del mundo propia y una manera particular de definir su identidad.

Esta situación de la cultura actual es totalmente extrapolable al metaverso, reflexionamos en sintonía con las ideas de Eagleton (2000) quien dice que los problemas centrales que afronta la humanidad en un nuevo milenio no son culturales en absoluto. “Son mucho más mundanos y materiales que todo eso. Guerra, hambre, armas, genocidios, enfermedades, desastres ecológicos: todos tienen aspectos culturales, pero la cultura no es lo decisivo en ellos” (Eagleton, 2000).

En este contexto, asistimos a la espectacularización de la violencia, donde los medios digitales y las plataformas virtuales transforman la representación de conflictos y sufrimientos en contenidos consumibles, diluyendo su gravedad y urgencia. Por ello, es sumamente importante reflexionar sobre la cultura material que se desarrolla en el espacio público

digital para encontrar un espacio protagónico para nuestra performance que deviene en arte crítico y que alimenta o habita en el metaverso.

Esfera pública digital, paraíso de artistas cyborgs

Hasta aquí el metaverso se configuraría en un ideario cultural y material que va más allá del mundo virtual, supera a los Estados y exige a reexaminar los espacios naturales de producción de conocimientos y socialización.

El metaverso podría verse como un “Campo del arte” (Bourdieu, 1995) y no escapa de todas las variables analizadas ni de esta nueva situación como posibilidad o problema, ya que en el metaverso hay multiplicidad de escenarios sociales simbólicos, y el campo del arte como lo plantea el sociólogo francés, resulta ser un “espacio de lucha signado por las relaciones que los agentes sociales construyen dentro y fuera del campo en aras de la posesión, conservación y legitimación de un determinado capital” (Bourdieu, 1998).

Ahora bien, el capital simbólico del arte podría devenir en prácticas contrahegemónicas que fueran factibles de reproducirse, introducirse o crearse dentro del metaverso.

En este sentido, el metaverso no es una esfera pública neutral, sino que se continúan ejerciendo formas de control y hegemonía dentro de la misma, Butler (2009) señala "los marcos que rigen lo que aparece como realidad ya están operando antes de nuestra reflexión consciente; seleccionan lo que será visible y lo que permanecerá invisible".

Algunos autores refieren a otro fenómeno que aparece en la esfera pública digital, la del “transhumanismo” (Huxley, 1957) ya que no sólo manifiesta el avance y la rapidez con que las innovaciones tecnológicas impactan en diversos aspectos de la sociedad y el arte sino se evoca un nuevo actor social. Se le puede pedir a la IA que nos cree imágenes de cualquier tipo, invente un color o una frecuencia, componga melodías, entre muchas otras cosas, utilizando algoritmos y datos que le proporciona el ser humano.

Estas tecnologías y avances recientes ya no requieren de la intervención humana para manejar grandes cantidades de información que generan, entre otras cosas, mecanismos ideológicos hegemónicos.

Aquí está lo interesante: ¿cómo hacemos arte en todo este lío? proponiéndonos crear como verdaderos “artistas cyborgs” desde las disidencias, realizando manifestaciones artísticas que irrumpen en estas prácticas y las descompongan.

Actualmente, se están desarrollando dispositivos como humanos sintéticos y se implantan microchips tecnológicos en el cuerpo humano. Haraway (1985) argumenta que la tecnología no es neutral, sino que está atravesada por ideologías hegemónicas que refuerzan o desafían el

patriarcado, el capitalismo y otras estructuras de poder, propone el *Cyborg* como una metáfora para la subversión y la resistencia. En el arte, esto se traduce en prácticas que desafían los discursos hegemónicos y exploran identidades híbridas, tecnologías críticas y narrativas alternativas.

Finalmente, no pareciera que estamos en un momento muy “rompedor” con lo que se nos presenta como metaverso, sino más bien como espectadores entre el desconcierto y la preocupación. El filósofo francés de moda Eric Sadin (2020) introduce el concepto de “la esferización de la vida” para describir cómo los individuos han quedado atrapados en burbujas digitales y existenciales. Las redes sociales y los algoritmos personalizan tanto la experiencia que cada persona vive en una realidad hecha a medida, aislándose de puntos de vista divergentes. En ese sentido la homogeneización del gusto y la experiencia artística como hecho individual ganarían cada vez más territorio.

Sadin (2020) señala que esta burbuja no solo es informativa, sino también existencial: cada persona se concibe como el centro de su propio universo, rechazando cualquier interferencia externa.

Arendt (2003) refiere a esfera pública, entendida como el ámbito en el que los acontecimientos son vistos y escuchados por los demás, e implica necesariamente la existencia de un público, y presupone una audiencia ya que “nadie en su sano juicio montaría un espectáculo sin estar seguro de contar con espectadores para contemplarlo” (Arendt, 2003). Es probable que la globalización y el arte contemporáneo vivan un momento crucial donde el individuo que se perciba como artista del tipo “cyborg” ya esté pensando en la reproducción digital de su obra o al menos en la “viralidad” de la misma al momento de concebirla.

Ensamblaje de la experiencia artística en el metaverso

Por otro lado, es aún muy pronto para hablar de las múltiples herramientas u opciones de creaciones artísticas in situ en el metaverso ya que aún se están probando estas oportunidades en entornos cerrados y la experiencia inmersiva no es tan accesible como la experiencia en un smartphone.

Actualmente, existen en el metaverso plataformas que simulan galerías de arte virtuales y donde el artista puede exponer o vender arte mediante blockchain así como también existen los NFT que son tokens que se utilizan para representar la propiedad de elementos únicos.

Con respecto a la música, hay un nuevo mercado de consumo, creación y distribución mediante realidades virtuales inmersivas en formatos abiertos con la posibilidad de crear recitales, conciertos y festivales. No obstante, poco se habla de la sonorización del metaverso como una posibilidad de espacio acústico ampliado para el arte.

Proponemos habitar el metaverso a tenor de lo ya dicho, de forma crítica, con un arte digital que asuma que el régimen estético "identifica propiamente el arte en singular y desliga ese arte de toda regla específica, de toda jerarquía de los temas, de los géneros y de las artes"(Rancière, 2000). Es decir, el arte se emancipa de las normas y jerarquías tradicionales, despojado de valor utilitario, permitiéndose una mayor libertad en la creación artística y tomando significado como "espacio de identidad, relacional e histórico" (Augé, 1995).

Para ello, deberíamos poder habitarlo, reconfigurarlo y cargarlo de memoria colectiva.

Hasta ahora creemos que, en esta instancia inicial, se utiliza el metaverso con una finalidad productivista del arte o como una reconfiguración del mercado del arte, pero con este ensayo queremos poner de manifiesto algunas inquietudes sobre el arte contemporáneo en el metaverso y las inéditas formas de hacer arte contemporáneo en este nuevo espacio público digital, así como también cuestionar el rol del hacer del artista en el metaverso como un individuo tirano (Sadin, 2020).

Pues la experiencia con las nuevas tecnologías según dicho filósofo trae como consecuencia el "aislamiento cognitivo", "la desvinculación social" relacionándonos o mejor dicho "conectándonos" con otros que confirman su misma visión del mundo y la "supremacía del deseo individual" (se quita la incertidumbre y la duda, reemplazándolas con gratificación instantánea, un "like" o autoestima digital) todo esto nos haría pensar que el artista en el metaverso no podría desvincularse de estas categorías y actuaría conforme a ellas.

En el caso del metaverso podríamos tener acceso a tecnologías inmersivas en metaversos abiertos o cerrados, que nos "permiten" ser un personaje o avatar "cualquiera" que imaginamos que es lo que nosotros querríamos ser (desde un artista a un samurai) pero en realidad esta personalidad o materialidad que adoptamos en la esfera pública digital, está íntegramente diseñada por los algoritmos de la inteligencia artificial (IA), es decir "serás lo que la inteligencia artificial y/o la machine learning (ML) te permitan que seas" a partir de analizar tus datos y experiencias de usuario.

Como bien dice Derrida "las nociones abstractas siempre esconden una figura sensible" (Derrida, 2008). Entonces, estamos disertando en términos de experiencia artística en un territorio digital desconocido por la mayoría de nosotros pero que podemos analizar mediante categorías ya utilizadas y hacernos una idea de cómo habitar de manera comprometida estos nuevos espacios.

En este caso y ante el (hasta ahora) casi nulo poder de decisión que tenemos en el ciberespacio, podremos tomar la figura del artista como la figura del "espectador comprometido" y pensar como aspecto destacable su

autonomía con respecto al actor, su imparcialidad y la intercambiabilidad de roles con el propio actor. La imparcialidad del espectador, o sea, el hecho de que no esté directamente involucrado en la trama de la acción, “es una condición” (Arendt, 2003).

Claramente, la imparcialidad no entendida en términos de neutralidad. Este “desinterés” permite el posicionamiento crítico propio del juicio frente a lo que aparece dado. O podemos hablar del efecto de distanciamiento (*Verfremdungseffekt*) que tiene la finalidad de impedir la identificación del espectador con los personajes de la obra y permite la toma de conciencia del espectador contra el sensacionalismo capaz de manipularlo mediante golpes emocionales (Brecht, 1972).

Así, el espectador o el artista en este caso, que no se involucra en la acción concreta, puede juzgar desde la representación reflexiva y no desde la afección directa.

Otro factor importante que podría afectar esta situación es el actual anonimato del metaverso, (decimos actual ya que la tecnología blockchain podría cambiar esta situación y es posible la identidad digital mediante esta tecnología). En el anonimato interactúan problemas que los artistas conocemos desde la antigüedad como la propiedad intelectual o el intrusismo laboral pero que serán cuestiones a abordar en otro momento.

Sonidos del metaverso

Una de las premisas fundamentales del metaverso es utilizar los sentidos olfativos y auditivos para una completa experiencia de realidad virtual. La sonorización del metaverso se hace mediante diseños sonoros que se transforman en espacios virtuales para mejorar la inmersión y fomentar la interacción emocional, permitiendo a los usuarios sentirse más presentes en el mundo digital. En el contexto del metaverso, “el sonido posee la capacidad única de crear experiencias multisensoriales que trascienden las limitaciones del mundo físico” (Goodman, 2010). De esta forma se revela que los estímulos auditivos (más allá de la experiencia estética) pueden modificar de manera significativa tanto la percepción del espacio como la interpretación visual dentro de entornos virtuales.

Hasta aquí un entorno que funcione para la experiencia artística en el metaverso, partiendo de esta idea y trasladándola al arte sonoro, se denomina como el fenómeno de la “auralidad” (Ochoa Gautier, 2014). Cada espacio y cada momento, así como cada acción artística particular, están inevitablemente asociados a una serie de sonidos específicos que los definen y los distinguen de las atmósferas acústicas de otros lugares y circunstancias.

Los sonidos, funcionan entonces como elementos de cohesión o de diferencia. (Juan-Gil López, s/f).

A medida que los entornos virtuales se vuelven más complejos e interactivos, el diseño de audio desempeña un papel fundamental en la creación de mundos digitales creíbles y atractivos.

Wishart (2019) especialista en arte sonoro, habla de nuevas configuraciones del “espacio acústico virtual” como una definición nueva del paisaje sonoro, dando claras definiciones sobre los “efectos de sonidos” o Foley effects categorizándolos técnicamente según “realidad, representación, estudio y mezcla” (p.167) así como también alude a los objetos sonoros de este espacio virtual. Toda esta clasificación podría ayudarnos a transpolar estos conceptos al sonido del meta.

Wishart (2019), confirma que es posible crear un sentido de profundidad espacial dependiendo del tipo de espacio acústico que nos propongamos recrear creando una ilusión efectiva de un espacio bidimensional, “la cual se realiza si los objetos sonoros están diseñados para moverse a través de ese espacio virtual”. Asimismo, menciona la “técnica digital de convolución”, un proceso que permite transferir con alta fidelidad las características acústicas de un entorno previamente analizado a un sonido específico.

Idealmente, sería posible crear espacios acústicos virtuales donde se desarrollase cierta musicalidad como una “tensión entre el orden natural de los sonidos y el orden cultural que el hombre impone sobre ellos” (Lévi-Strauss, 1971).

En la configuración de entornos digitales inmersivos, el sonido opera como un elemento estructurante de la experiencia, más allá de su función ornamental. Desde la evocación de paisajes sonoros naturales hasta la construcción de ambientes acústicos complejos en videojuegos multijugador, “la dimensión sonora amplifica la inmersión multisensorial del usuario” (LaBelle 2006; Goodman, 2010). En el contexto del metaverso, la plasticidad del sonido, su capacidad de reaccionar de forma dinámica a las acciones y desplazamientos de los avatares, potencia la creación de experiencias personalizadas y en constante mutación. Esta adaptabilidad sonora genera entornos virtuales que no son estáticos, sino procesos en continuo devenir, donde la percepción espacial del usuario es modelada activamente por la escucha (Farinati, 2017).

La incorporación de tecnologías basadas en inteligencia artificial y sistemas de audio 3D ha llevado a un diseño sonoro cada vez más responsivo, que favorece un mayor grado de implicación y agencia por parte del usuario (Chion 1993; Truax 2001). En este sentido, el sonido en los entornos virtuales no solo ambienta, sino que también interroga la relación entre cuerpo, espacio y tecnología.

Por otro lado, el arte sonoro, al operar en el espacio público (físico o virtual), posee la capacidad de desestabilizar los códigos establecidos de

percepción y uso del entorno. Su potencia radica en activar la escucha colectiva y fomentar nuevas formas de interacción social y sensorial (Kahn 1999; Voegelin 2010). La escucha compartida se convierte, entonces, en un acto performativo que transforma la experiencia del espacio, dotándola de una carga ritual y comunitaria. En oposición a los dispositivos tradicionales de exhibición –galerías, museos, auditorios–, el espacio público contiene capas simbólicas, sociales e históricas que condicionan la manera en que la obra es percibida (Augé 1993; Thompson 2004).

En este marco, el arte sonoro despliega su capacidad de cuestionar las nociones normativas de lo público y lo privado, proponiendo una resignificación de la esfera pública a partir de la experiencia acústica. Como señala Rancière (2000), se trata de un proceso de redistribución de lo sensible, donde el sonido altera la forma en que se construyen las relaciones sociales y los imaginarios colectivos.

Arte Sonoro en el metaverso: ¿net sound art?

El arte sonoro con sus múltiples y discutidas definiciones o bien, como arte “intermedia” (Dick Higgins, 1966) surge como cruce entre “lo sonoro y lo visual” (Bosseur, 1992), es una práctica que trasciende su formato y los límites tradicionales de lo musical. De allí el estudio, debate y análisis respecto del uso o propósito del sonido en las obras de ‘sound art’ para expandir significantes y significados como elemento vertebrador dentro del arte contemporáneo. En este sentido, el espacio acústico que dibuja o el alcance del sonido dentro y fuera de la obra de arte ha sido un motivo de preocupación de los artistas, exhaustivamente analizado en sus múltiples acepciones desde el comienzo. El net sound art resuena en este sentido como una posibilidad de arte sonoro en el metaverso ya que se refiere a prácticas de arte sonoro que utilizan Internet y entornos virtuales (mundos 3D, realidad virtual/aumentada, plataformas online inmersivas) como espacios de creación, exhibición e interacción.

A medida que el arte sonoro se traslada a espacios virtuales, surgen nuevas corrientes y enfoques característicos a veces no encasillables o como entre cruces entre varias tendencias o corrientes. Entre las prácticas más relevantes se encuentran las instalaciones inmersivas multicanal, las obras participativas en línea, el live coding o codificación en vivo en entornos virtuales, y la integración de inteligencia artificial o datos en red en la creación sonora.

En la ya extensa práctica y tradición del Arte Sonoro, Murray Schafer (1980) propone el estudio del paisaje sonoro (soundscape) estrechamente vinculados a los entornos o ambientes sonoros tanto de los espacios públicos urbanos como los naturales y esto se desarrolla ampliamente en los múltiples paisajes que se elaboren en el metaverso. Además, Schafer (1980) denomina

“esquizofonía” al fenómeno que ocurre con la separación entre un sonido y su fuente productora, el cual genera un espacio acústico intrínsecamente, esta situación podría imaginarse en la web 3.0 también. Esta categoría que el propio compositor imprime como negativa y no orgánica, parece dar cuenta de que el autor, más allá de utilizar categorías morales obsoletas para aconsejar sobre “sonidos afinados o ruidosos”, se interesó en la espacialización y la comprensión del fenómeno sónico como un fenómeno cultural y perceptual dentro del espacio público, generando incluso “manifiestos de ecología acústica”¹

Circunscribiéndose a esta idea podemos ver la obra *La Cupole Soundgarden / Klanggarten Kuppel* (2020) de Jaime Munárriz que se inscribe en la tradición del paisaje sonoro como arte sonoro inmersivo que recrea un *soundwalk* en un entorno virtual cerrado, donde el oyente-avatar explora libremente un paisaje sonoro tridimensional compuesto por texturas, composiciones propias y objetos geométricos. Munárriz construye un espacio acústico donde la percepción activa transforma la escucha en experiencia estética. A su vez, la obra dialoga con el concepto de “acústemología” de Steven Feld, al proponer que el conocimiento y la relación con el entorno pueden surgir a través de la escucha sensible y situada. Como consecuencia la cúpula virtual se convierte en un espacio de contemplación auditiva que potencia la escucha lenta y la subjetividad sonora.

Otro artista cuya obra conecta datos con entornos virtuales y se hace eco de esta idea es Malte Steiner (Alemania) en *The Chants of Real Estate Data* (2020), Steiner aborda la inestabilidad del mercado inmobiliario mediante una instalación sonora en el metaverso: emplea un software personalizado que toma datos de anuncios de vivienda en línea (imágenes, precios, etc.) y los analiza para generar una arquitectura surrealista acompañada de paisajes sonoros. Esta obra, parte de su proyecto “The Big Crash”, que se presentó en el entorno virtual Sound Campus (Ars Electronica 2020) y convierte la información económica en texturas visuales y auditivas inmersivas, reflejando críticamente fenómenos como la gentrificación a través del sonido y la visualización de datos.

Por otra parte, en la muy conocida corriente que propuso Pierre Schaeffer (1988) donde se analiza el gesto sonoro, y se propone la categoría de “objeto sonoro” también encontramos investigaciones y nuevas obras de arte sonoro que exploran el objeto sonoro en el metaverso John Kannenberg como ejemplo, ya que ha desarrollado “The Museum of Portable Sound”, un proyecto curatorial experimental iniciado en noviembre de 2015. Este museo portátil reside en un único teléfono móvil y presenta una colección permanente de 317 objetos sonoros distribuidos en 30 galerías, sumando casi

¹ <https://www.franciscolopez.net/schizo.html#n1>

nueve horas de material auditivo. Los visitantes pueden explorar estos sonidos utilizando un mapa del museo y una guía impresa, accediendo a una experiencia única que enfatiza la materialidad del sonido a través de la escucha atenta y el archivo, transformando cada grabación en un "objeto" sonoro portátil.

En este sentido muchas de las corrientes que se inscriben en el arte sonoro del metaverso concuerdan con la visión de Schaeffer, quien afirma que el oír tiene una perspectiva filosófica, porque se descompone el sonido en diversas fases se escucha, se oye, se entiende o comprende y desde allí se analiza la intención y la respuesta hacia el sonido. En este proceso se encuentra una "causalidad" marcada por la escucha, la valoración y la clasificación al entender u oír y un tercer sentido ontológico para comprender el "objeto sonoro". El artista capturador del sonido realiza una conversión del plano sonoro sobre un soporte-substrato en el que sólo aparecen determinadas características, y esto es posible gracias a la fijación del sonido, a partir de allí dialoga y se expresa con esta materialidad como diría Marchan Fiz (1986) respecto al "arte objetual" el arte sonoro también se busca representar la propia realidad objetual. Desde esta perspectiva, tiene en cuenta la causalidad que encuadra la dimensión de lo sonoro o lo sónico como creadora de sentido y situación dentro del espacio sonoro, allí podríamos incurrir en un espacio acústico ampliado cargado de sentidos. En este sentido, el objeto sonoro, concreta y compone figuras y, por otra parte, manifiesta sus propias sonocidades y movimientos que varían con la proyección espacial esto sería propio de utilizar el metaverso como espacio para realizar arte sonoro. Por tanto, se trata de objetos complejos que a su vez se integran en la obra de arte sonora, compuestos por una parte de sonido puro y una parte de representación mediante la escucha en el metaverso.

Otra corriente clave son las obras sonoras participativas en línea, donde el público deja de ser un oyente pasivo para convertirse en agente dentro de la obra. El metaverso habilita interacciones en tiempo real entre múltiples usuarios, permitiendo conciertos, performances o instalaciones colaborativas a distancia. Un ejemplo temprano es la instalación en Second Life de Adam Nash, donde las palabras habladas por visitantes se convertían en elementos audiovisuales dentro de la obra, involucrando directamente al público en la generación del contenido sonoro. Estas prácticas se inscriben en las ideas de Goodman (2010) en "Sonic Warfare" donde se explora el sonido como una fuerza material y afectiva, vinculándolo con la política, la tecnología y la percepción. En este sentido, el sonido no es solo un medio de expresión, sino también un gesto que amplía las posibilidades del espacio acústico. En esta misma línea, Isabelle Stengers (2008), ya introduce la noción de "ensamblaje acústico" para describir las interacciones entre sonido, sujeto y entorno. Esto permite comprender la escucha no como un proceso

neutral, sino como una práctica configuradora de la realidad pudiendo extrapolarse a la web 3.0.

Metodología utilizada

El presente escrito se articula a través del ensayo teórico-reflexivo como metodología central, entendiendo esta forma de escritura no solo como medio de exposición argumentativa, sino como una estrategia crítica y performativa del pensamiento. El ensayo nos permitió desplegar una constelación de ideas que no podrían ser formalizadas bajo esquemas cuantitativos ni metodologías replicables. Desde esta perspectiva, escribir es también pensar y “pensar por uno mismo y con los otros no es la ejecución más o menos perfeccionada de una facultad mental alimentada por el conocimiento legitimado, sino la posibilidad de establecer una relación consciente, de ida y vuelta con el mundo” (Garces, 2020, p.98). Este enfoque se alinea con el ensayo como forma legítima de conocimiento en las prácticas artísticas, el ensayo no es método estricto, es destreza para generar mundos y relaciones interespecie como dice Haraway, una herramienta de pensamiento relacional e indisciplinado.

El ensayo también es respaldado por Roland Barthes (2007), para quien la fragmentación y la voz implicada son componentes esenciales de una enunciación no subordinada a la norma académica. Es decir, el pensamiento se organiza en fragmentos o "figuras" que no siguen un orden progresivo, sino afectivo. De esta forma buscamos pensar desde el cuerpo, el deseo, la memoria o la escucha, sin caer en esquemas positivistas.

En este marco, el ensayo maniobra como una cartografía afectiva y conceptual, en la que se entrelazan teoría crítica, análisis y vivencias de procesos.

Paul B. Preciado sostiene que es desde la disidencia metodológica que el pensamiento artístico puede operar transformaciones reales, desbordando las lógicas de archivo y observación. Además de que si buscamos estar fuera de la norma encontraremos un lugar desde el que mirar lo que sucede y estableceremos otras alianzas con personas que busquen también encontrar otras praxis y disidencias.

En suma, el ensayo teórico-reflexivo se presenta aquí como una metodología expandida, capaz de alojar las complejidades estéticas, políticas y afectivas del arte contemporáneo desde una epistemología sensible y no jerárquica, que reconoce que los objetos del arte contemporáneo no son meramente analizados, sino que interpelan, desorganizan, afectan también en el metaverso.

Buscamos dialogar en el cruce entre el arte contemporáneo, el arte sonoro y las prácticas inmersivas del metaverso, donde el sonido no solo ocupa un espacio estético, sino que configura modos de habitar lo virtual

desde una experiencia sensorial expandida. En este territorio híbrido, el sonido actúa como agente ontológico, capaz de tensionar las lógicas que predominan en los entornos digitales. Jacques Attali advertía que “el ruido es una amenaza para el poder, porque significa disolución, perturbación, subversión” (Attali, 1977).

Se da así la posibilidad de pensar lo sonoro como forma de arte contemporáneo, crítico y de resistencia frente a la estetización neoliberal del metaverso. Las prácticas de arte sonoro que emergen en estos contextos interrogan los regímenes de percepción y la materialidad del dato, proponiendo nuevas ecologías de escucha en un entorno desmaterializado.

El arte sonoro en el metaverso se inscribe en una estética de la inestabilidad, donde el sonido, al no estar subordinado a una dimensión únicamente visual, se desplazan las coordenadas tradicionales del espacio-tiempo. Aquí, la escucha se convierte en una forma de conocimiento situada, afectiva y política, tal como propone Voegelin en su libro *Listening to Noise and Silence* donde afirma que “escuchar es un acto generativo que produce mundo” (Voegelin, 2010). Este tipo de práctica sonora, lejos de limitarse a la producción de piezas inmersivas, se aproxima a lo que otros teóricos refieren como espacios sonoros sociales donde se complementan todas las categorías que analizamos en este escrito y el metaverso no es solo un lugar de experimentación formal, sino un campo expandido donde el sonido interroga las infraestructuras del presente.

Posibles desenlaces: elucubraciones y conclusiones inconclusas.

Frente a este nuevo paradigma planteamos categorías a tener en cuenta como posibles disparadores a nuevas prácticas sonoras críticas en el metaverso.

Basándonos en la creación de arte sonoro en el multiverso es fundamental analizar la “experiencia estética”, según Ramos Torres (2016) el objeto sonoro contiene características que se asimilan a otras prácticas artísticas dentro de la experiencia estética y a partir de allí se podría analizar un objeto sonoro y la respuesta psicológica (obtenidas a través de la percepción sensorial) durante la relación o interacción entre el objeto y el espectador, utilizando y estableciéndose categorías estéticas visuales para describir el sonido, según su conducta perceptiva y su estética, tanto desde la recepción como de la intencionalidad. De la Motte-Haber (2009) refuerza esta idea, deviniendo en algunas características del mismo, su presentificación (*Vergegenwärtigung*) y la idea de emplazamiento espacial concreto y la ubicación del receptor.

Por ello, ¿es posible ampliar los espacios acústicos y las prácticas del arte sonoro, configurando nuevas obras creadas *dentro* del mismo metaverso y no *para* el metaverso? Y en este sentido, el receptor, ¿sería capaz de

vivenciar la experiencia estética de la misma forma que en el mundo analógico?

Por otro lado, como se materializa el sonoro en el metaverso, ¿Es posible construir nuevas subjetividades sonoras?

El sonido, en el contexto de las artes digitales, ha dejado de ser un fenómeno meramente físico para convertirse en una entidad conceptual que transita entre la materialidad y la abstracción. En palabras de Lippard (1973), cuando una obra es conceptual, la primacía reside en la idea, mientras que la forma material ocupa un lugar secundario. Esta lógica se acentúa en los espacios virtuales, donde la presencia física del sonido es sustituida por su capacidad para construir significados en entornos digitales. Heidegger (1960) profundiza esta perspectiva al señalar la posibilidad de una escucha que no dependa de una fuente tangible, una escucha “abstracta” que se sitúa más allá de lo meramente sensorial. En el metaverso, esta idea cobra una dimensión práctica: la desmaterialización del sonido se traduce en la creación de paisajes sonoros dinámicos y adaptativos que rompen con la lógica tradicional de la representación acústica.

De la Motte-Haber (2009) señala que, en los entornos digitales, el espacio sonoro adquiere una autonomía que redefine la relación entre el objeto sonoro y su contexto perceptual. Así, el sonido no solo delimita el espacio, sino que lo crea, lo moldea y lo habita, generando entornos acústicos en los que la inmersión se convierte en experiencia vital y estética a la vez.

La inmersión en espacios acústicos virtuales no solo transforma la relación con el entorno, sino que incide directamente en la construcción de la subjetividad del usuario. Según Sadin (2020), nos encontramos ante la emergencia de un sujeto que, al moverse en entornos altamente personalizados y diseñados a su medida, pierde la referencia colectiva y se repliega sobre su propio deseo, constituyéndose en lo que denomina un “individuo tirano”. Esta configuración subjetiva, propia de la cultura de la autoexpresión ilimitada, se refuerza en los espacios virtuales donde el sonido no solo ambienta, sino que responde y se adapta a las preferencias de cada usuario. Como contraparte, el sonido se sitúa en el espacio acústico digital como un nuevo factor social, ofreciéndonos un desvío interpretativo y enriquecedor a la experiencia artística, condensada inicialmente alrededor de las nociones de situación, contexto y transformación, pero sin tener presente la estructura como generador de situación o transformación.

Desde la perspectiva tan en boga de “auralidad” (Ochoa Gautier, 2014), la escucha no es una práctica neutra, sino un dispositivo que organiza lo sensible y regula las relaciones de poder en función de quién escucha y qué es permitido o posible escuchar. En el metaverso, esta lógica se intensifica: los sistemas de audio adaptativos y personalizados profundizan la individualización y generan experiencias acústicas únicas, modelando

identidades digitales a partir de la relación íntima entre sonido, cuerpo y espacio.

Otro factor que hemos abordado aquí es la expansión del metaverso como redefinición de la esfera pública digital. Esta categoría nos obliga a repensar las nociones tradicionales de “lo público” y nos recuerda que la raíz etimológica de la palabra “público” remite a lo que se muestra, lo que es abierto y visible. Sin embargo, en las plataformas virtuales, el espacio común está mediado por algoritmos, interfaces y sistemas de control que limitan y condicionan la participación. Como artistas deberemos repensar esta situación y como afecta esto a nuestras prácticas.

Tal como señala Bourdieu (1998), la pertenencia a un espacio social o simbólico está siempre mediada por el capital cultural, y esta lógica se traslada a los entornos digitales, donde el acceso a la inmersión plena depende de diversos factores como la accesibilidad o el avance constante de nuevos dispositivos de acceso al mismo. El avance exponencial de las tecnologías inmersivas y la percepción sensorial redefine las prácticas artísticas y las formas de recepción estética. Azhar (2021) afirma que vivimos en una era de aceleración continua, en la que las herramientas digitales transforman radicalmente la manera en que experimentamos la realidad. En este panorama, el arte sonoro podría desplegarse, operando como un catalizador que amplifica la percepción y desestabiliza la noción de espacio-tiempo. En este contexto, el arte sonoro ofrece una vía para interrogar estas fronteras de inclusión/exclusión, proponiendo experiencias auditivas que desafían las lógicas de acceso restringido y construyendo nuevas formas de colectividad.

Por otra parte, el desafío del arte sonoro en el metaverso no es solo técnico, sino también simbólico pudiendo crear una legitimación de la sonoridad virtual. Siguiendo a Rancière (2000), podríamos afirmar que la tarea del arte sonoro es intervenir sobre el “reparto de lo sensible”, cuestionando las jerarquías que definen qué es audible y qué no, qué merece ser considerado arte y qué queda fuera de este régimen de legitimación.

En los entornos virtuales, esta operación cobra una importancia crucial: el sonido se convierte en una herramienta para resignificar espacios, activar memorias colectivas y construir nuevas formas de comunidad a partir de la escucha. Frente a la tendencia de los mundos digitales a la hiperpersonalización y la fragmentación, el arte sonoro podría ser una de las claves para ofrecer la posibilidad de restablecer una dimensión colectiva y de interrogación estética en el seno del metaverso, pero creemos que aún es muy pronto para saber realmente las implicancias y los devenires de estas prácticas.

Para finalizar, en este artículo se propone una apertura crítica hacia nuevas líneas de investigación que, sin pretensión conclusiva, interrogan las

formas en que el arte sonoro se inscribe y opera en el metaverso como espacio estético, político y sensorial.

Es así que las prácticas emergentes, desde la performatividad situada, se proponen como actos de resistencia sonora que reconfiguran lo sensible en entornos digitales, desbordando su reducción a lo técnico. El sonido, como agente ontológico o relacional, transforma la escucha en una práctica situada y política, capaz de subvertir los regímenes neoliberales de percepción. Esto replantea el metaverso no como mera representación, sino como esfera pública expandida, para posibles investigaciones futuras donde lo común se reinscribe mediante tres ejes clave: primero la disidencia metodológica (contra las lógicas extractivistas de la tecnología), segundo la subjetividad sonora (el cuerpo, la voz y el ruido como territorios de enunciación en clave feminista), y por último la necesidad del arte crítico pero como colectividad afectiva (posibilidad de redes de resonancia que tejen solidaridades post-humanas). Estas categorías podrían dar nuevos espacios para reestructurar nuestro trabajo o de quienes resuenen con él y abran fisuras en lo hegemónico, reclamando el espacio digital como campo de lucha y re-existencia de un posible arte sonoro.

Conflicto de intereses: El autor no declaró ningún conflicto de intereses.

Disponibilidad de datos: Todos los datos están incluidos en el contenido del artículo.

Declaración de financiación: El autor no obtuvo financiación para esta investigación.

Referencias:

1. Adorno, T. W. (1970). *Teoría estética*. Taurus.
2. Arendt, H. (2003). *La condición humana* (A. Sánchez Pascual, Trad., 9ª ed.). Paidós. (Obra original publicada en 1958)
3. Attali, J. (1977). *Ruidos: ensayo sobre la economía política de la música* (C. Gutiérrez Macías, Trad.). Siglo XXI Editores. (Ed. original publicada en 1977)
4. Augé, M. (1995). *Los no lugares: Espacios del anonimato. Una antropología de la sobremodernidad*. Gedisa.
5. Azhar, A. (2021). *Exponential: How accelerating technology is leaving us behind and what to do about it*. Random House.
6. Barthes, R. (2007). *Fragmentos de un discurso amoroso* (R. Ríos, Trad.). Madrid: Siglo XXI Editores. (Obra original publicada en 1977).
7. Barthes, R. (1987). *El susurro del lenguaje*. Barcelona: Paidós.

8. Benjamin, W. (2003). *La obra de arte en la época de su reproductibilidad técnica*. En *Obras escogidas* (pp. XX–XX). Taurus. (Obra original publicada en 1936)
9. Berardi, F. (2020). *El umbral*. Tinta Limón Ediciones. <https://tintalimon.com.ar/public/zvuvoletonryp982li76999vzv5n/Tinta%20Lim%C3%B3n-El%20umbral-Franco%20Berardi%20Bifo.pdf>
10. De Blas Ortega, M. (2006). *El arte contemporáneo como reflejo imaginador de realidades*. *Revista de Bellas Artes: Revista de Artes Plásticas, Estética, Diseño e Imagen*, (4), 103-138.
11. Bourdieu, P. (1995). *Las reglas del arte: Génesis y estructura del campo literario*. Anagrama.
12. Bourdieu, P. (1998). *Razones prácticas: Sobre la teoría de la acción*. Anagrama.
13. Bosseur, J.-Y. (1992). *Musique et arts plastiques: Interactions au XXe siècle*. Dis Voir.
14. Brecht, B. (1972). *Escritos sobre teatro* (J. TAILLEUR, Trad.). L'Arche.
15. Butler, J. (2009). *Marcos de guerra: Las vidas lloradas*. Paidós.
16. Chion, M. (1993). *Audio-Vision: Sound on Screen*. Columbia University Press.
17. De la Motte, Haber. (2009) *Concepciones del Arte Sonoro*. (n.d.). Revista Ramona.
18. Deleuze, G., & Guattari, F. (1980). *Mil mesetas: Capitalismo y esquizofrenia* (B. Suárez, Trad.). Valencia: Pre-Textos.
19. Derrida, J. (2008). *The animal that therefore I am*. Fordham University Press.
20. Derrida, J. (2008). *The gift of death, second edition & literature in secret*. University of Chicago Press.
21. Didi-Huberman, G. (1997). *Lo que vemos, lo que nos mira* (H. Pons, Trad.). Manantial.
22. Eagleton, T. (2000). *La idea de cultura*. Paidós.
23. Elektronengehirn. (2020). *The Big Crash* [Álbum musical]. Recuperado de <https://elektronengehirn.bandcamp.com/album/the-big-crash>
24. Farinati, L. (2017). *The Listening Reader*. CRiSAP.
25. Feld, S. (1996). *Waterfalls of Song: An Acoustemology of Place Resounding in Bosavi, Papua New Guinea*. En S. Feld & K. H. Basso (Eds.), *Senses of Place* (pp. 91-135). School of American Research Press.
26. Flusser, V. (2015). *El universo de las imágenes técnicas*. Caja Negra Editora.
27. Garcés, M. (2020). *Escuela de aprendices*. Barcelona: Galaxia Gutenberg.

28. Gil López, J. (s.f.). *La auralidad consensuada*. En *Paisajes sonoros I*. Centro Virtual Cervantes. Recuperado de https://cvc.cervantes.es/artes/paisajes_sonoros/p_sonoros01/gil/gil_01.htm
29. Goodman, S. (2010). *Sonic Warfare: Sound, Affect, and the Ecology of Fear*. Cambridge: MIT Press.
30. Haraway, D. J. (1985). *A cyborg manifesto: Science, technology, and socialist-feminism in the late twentieth century*. Socialist Review.
31. Hernando, A. (2012). *La fantasía de la individualidad: Sobre la construcción sociohistórica del sujeto moderno*. Katz Editores.
32. Higgins, D. (1966). *Intermedia*. Something Else Press.
33. Huxley, J. (1957). Transhumanism. En *New bottles for new wine* (pp. 13–17). Chatto & Windus.
34. Juan-Gil López, J. (s.f.). *Paisajes sonoros: El sonido como elemento de cohesión y diferencia*. Recuperado de <https://www.artesonoro.org/paisajes-sonoros/>
35. Kahn, D. (1999). *Noise, Water, Meat: A History of Sound in the Arts*. MIT Press.
36. Kannenberg, J. (2015). *The Museum of Portable Sound* [Proyecto artístico]. Recuperado de <https://museumofportablesound.com/>
37. LaBelle, B. (2006). *Background Noise: Perspectives on Sound Art*. Continuum.
38. Lévi-Strauss, C. (1971). *Lo crudo y lo cocido* (E. L. Larrañaga, Trad.). Fondo de Cultura Económica.
39. López, F. (2011). *Schizoanalogías: una lectura de Deleuze y Guattari*. Francisco López. <https://www.franciscolopez.net/schizo.html#n1>
40. Mastromarino, M. (2021). Entre la estabilización y la diseminación del sentido. El uso del archivo en el net art. *Boletín de Arte*, (21). <https://www.academia.edu/76823780>
41. Marchán Fiz, S. (1986). *Del arte objetual al arte de concepto: 1960-1974* (3ª ed.). Ediciones Akal.
42. Munárriz, J. (2020). *La Cupole Soundgarden / Klanggarten Kuppel* [Instalación sonora]. Ars Electronica Festival 2020, Linz, Austria. Recuperado de <https://ausstellungen.ufg.at/wildstate/project/la-cupole-soundgarden-klanggarten-kuppel/>
43. Ochoa Gautier, A. M. (2014). *Aurality: Listening and knowledge in nineteenth-century Colombia*. Duke University Press.
44. Ortega y Gasset, J. (1925). *La deshumanización del arte*. Revista de Occidente.
45. Oszlak, O. (2020). *El Estado en la era exponencial*. Instituto Nacional de la Administración Pública (INAP). <https://clad.org/wp->

[content/uploads/2020/07/OSCAR-OSZLAK-El-Estado-en-la-era-exponencial.pdf](#)

46. Ramos Torres, J. J. (2016). *¿Una autopsia al arte sonoro? Análisis de su teoría y crítica* (Tesis doctoral). Universidad de Zaragoza, Departamento de Historia del Arte.
47. Rancière, J. (2000). *El reparto de lo sensible: Estética y política*. La Fabrique.
48. Rancière, J. (2010). *El espectador emancipado* (H. Pons, Trad.). Buenos Aires: Manantial. (Obra original publicada en 2008)
49. Sadin, É. (2020). *La era del individuo tirano: El fin de un mundo común*. Caja Negra.
50. Sadin, É. (2020). *La inteligencia artificial o el desafío del siglo: Anatomía de un antihumanismo radical*. Caja Negra Editora.
51. Schaeffer, P. (1966). *Traité des objets musicaux: Essai interdisciplines*. Éditions du Seuil.
52. Schafer, R. M. (1977). *The Tuning of the World*. Knopf.
53. Schafer, R. M. (1993). *El paisaje sonoro y la afinación del mundo* (V. G. Cazorla, Trad.). Idea Books.
54. Stengers, I. (2008). *En tiempos de catástrofes: Cómo resistir a la barbarie que viene*. La Découverte.
55. Stephenson, N. (1992). *Snow Crash*. Bantam Books.
56. Steiner, M. (2020). *The Chants of Real Estate Data* [Instalación sonora]. Ars Electronica Festival 2020, Linz, Austria. Recuperado de <https://ausstellungen.ufg.at/wildstate/project/the-chants-of-real-estate-data/>
57. Thompson, E. (2004). *The Soundscape of Modernity: Architectural Acoustics and the Culture of Listening in America, 1900–1933*. MIT Press.
58. Truax, B. (2001). *Acoustic Communication* (2ª ed.). Ablex Publishing.
59. Vidal Jiménez, R. (2005). *Capitalismo (disciplinario) de redes y cultura (global) del miedo*. Editorial Del Signo.
60. Vindel, J. (2023). *Cultura fósil: Arte, cultura y política entre la Revolución Industrial y el calentamiento global*. Akal.
61. Voegelin, S. (2010). *Listening to Noise and Silence: Towards a Philosophy of Sound Art*. Continuum.
62. Wishart, T. 2019. *On Sonic Art*. New York: Routledge.

The Role of BRICS in Reshaping the Global Order: Confronting Western Hegemony in a Multipolar World

Aram A. Wso, PhD

Lect. at the University of Raparin, Ranya, Iraq
College of Humanities/ Department of Law
Specialist of International Relations

Rawa M. Mahmood, MA

Asst. Lect. at the University of Raparin, Ranya, Iraq
College of Humanities/ Department of Law

[Doi:10.19044/esj.2025.v21n17p24](https://doi.org/10.19044/esj.2025.v21n17p24)

Submitted: 19 May 2025

Accepted: 15 June 2025

Published: 30 June 2025

Copyright 2025 Author(s)

Under Creative Commons CC-BY 4.0

OPEN ACCESS

Cite As:

Wso, A.A. & Mahmood, R.M. (2025). *The Role of BRICS in Reshaping the Global Order: Confronting Western Hegemony in a Multipolar World*. European Scientific Journal, ESJ, 21 (17), 24. <https://doi.org/10.19044/esj.2025.v21n17p24>

Abstract

This study examines the role of the BRICS group in reshaping the structure of the global order. The scientific significance of the research lies in its contribution to understanding the mechanisms of global systemic transformation and its historical trajectory. Practically, the study aims to explain the factors behind the redistribution of power within the international system and the implications of this shift. The central research problem is framed by the following question: What is the role of the BRICS group in transforming the structure of the global order? From this, several sub-questions emerge concerning the current state of the global system, the nature and institutional structure of BRICS, the group's vision of the international order, and its influence on global power dynamics. The study is based on the central hypothesis that the increasing global influence of BRICS signals a redistribution of power within the international system, potentially leading to a decline in the hegemonic role of the United States of America (U.S.A.). The research employs a historical approach to trace the evolution of international relations and power structures, as well as a descriptive approach to examine the characteristics, goals, and strategic behaviour of the BRICS countries.

The study tracks the development of BRICS from its emergence as an economic concept in 2001 to its evolution into a politically and economically significant bloc. It analyses the group's stance on Western hegemony and its initiatives aimed at restructuring global financial and governance systems. The findings indicate that BRICS plays an increasingly influential role in challenging the United States (U.S.)-led unipolar system. The group has made notable progress in building institutional alternatives to traditional Western-dominated financial bodies, supporting efforts to curtail American financial dominance. Despite internal divisions and geopolitical disparities, BRICS is emerging as a significant force promoting a transition toward a multipolar world order, though its role remains complex and not without contradictions.

Keywords: BRICS, global order, western hegemony, multipolarity, geopolitical shift, rising powers

Introduction

The establishment of a new world order following the Cold War and the end of bipolarity gave rise to a unipolar system dominated by the United States, positioning it as the preeminent global power. This unipolarity enabled the United States to assert its dominance over international affairs and make strategic decisions independently, often with limited regard for international institutions such as the United Nations (UN). For decades, the U.S. has actively shaped global structures in alignment with its strategic interests, reinforcing its hegemonic position.

While the United States remains the central power in the current global order, the rise of alternative global actors seeking a more active and influential role in world affairs is undeniable. Russia has reasserted itself militarily and politically, and China has rapidly expanded its global economic and geopolitical influence. Other emerging powers, including India, Brazil, Indonesia, Turkey, and even the European Union (EU), have begun to challenge the unipolar structure and advocate for a more balanced international system. Recognizing these shifts, the United States has acknowledged the growing threat to its hegemonic status, especially as these powers form new alliances with developing and regional states.

Within this evolving landscape, the BRICS group (Brazil, Russia, India, China, and South Africa) has emerged as a central player. With increasing economic and political clout, BRICS has begun to pose a tangible challenge to Western-dominated institutions, particularly those led by the United States. The bloc's collective initiatives have contributed to the formation of alternative international frameworks in economic governance, security, and diplomacy. While united in seeking a more balanced world order, BRICS members differ significantly in their political systems, ranging from

India's liberal democracy to China's one-party rule and Russia's centralized governance. This diversity raises questions about the group's internal coherence and long-term strategic alignment. Moreover, the motivations driving each country's participation in BRICS are not solely ideological; they also include pragmatic goals such as access to alternative financing, expanded trade opportunities, and enhanced regional influence. The strengthening of Sino-Russian relations and the rising autonomy of South American states further reflect this global redistribution of power. Together, these developments raise the possibility of a transition from a unipolar world to a multipolar order where power is more evenly distributed among multiple influential states.

Significance of the Study

- Academic Significance: This study contributes to academic discourse by analyzing the evolving mechanisms of global power redistribution. It offers a comprehensive framework that incorporates theoretical, historical, and practical dimensions of international system transformation.
- Practical Significance: By exploring the dynamics behind BRICS growing role in global governance, this study provides critical insights into how emerging powers may influence the trajectory of the international order and challenge the existing hegemony.

Objectives of the Study

This study aims to:

- Analyse the rise of the BRICS nations, identifying their core components and assessing their role in global affairs.
- Evaluate the potential of BRICS as a unified international force capable of shaping a multipolar global order and reducing Western hegemony.

Research Problem and Questions

The global system is currently witnessing a surge in the formation of new economic and political alliances. Among them, the BRICS group stands out as a key challenger to Western dominance and a proponent of multipolarity. Although BRICS has made considerable strides, it continues to struggle in matching its economic potential with corresponding political influence. Given this context, the study seeks to address the central research question: What is the role of the BRICS group in transforming the structure of the global order?

To answer this, the study will examine the following sub-questions:

- What is the current structure of the global order amid ongoing geopolitical shifts?
- What defines the BRICS group and its institutional framework?
- How does BRICS perceive and interact with the global order?
- What impact has BRICS had on restructuring the international system?

Hypotheses of the Study

This study is built on the following central hypothesis: "The increasing role of BRICS in global affairs signifies a redistribution of power within the international system and may contribute to the decline of U.S. hegemony."

Supporting hypotheses include:

- BRICS plays a constructive role in promoting global stability and balance.
- The economic growth of BRICS countries presents a credible challenge to U.S. economic dominance.
- The collective influence of BRICS signals an ongoing shift from unipolarity to multipolarity.

Scope of the Study

- Spatial Scope: The study focuses on the five BRICS nations Brazil, Russia, India, China, and South Africa and their roles in global governance and international relations.
- Temporal Scope: The research covers developments from the beginning of the 21st century, with emphasis on events and transformations through 2024.
- Thematic Scope: The focus is on the influence of BRICS in reshaping the global order, particularly in challenging Western-led institutions and promoting a multipolar framework.

Methodology

This study utilizes a combination of historical and descriptive methods:

- Historical Method: This method traces the development of the global order from the balance of power era to the Cold War's bipolar system, followed by the unipolar dominance of the U.S., and the more recent transition toward multipolarity. Special attention is given to the post-2008 financial crisis, when BRICS began to pursue a more assertive role.
- Descriptive Method: This method helps analyse the strategic goals, institutional structures, and international behaviour of BRICS. It also informs the interpretation of data to assess BRICS long-term viability as a transformative global force.

The Nature of the Global Order in the Context of Contemporary Political Transformations

This section begins by exploring the concept of the international system, outlining its theoretical roots and historical development. It then analyzes the structure and key features of the current global system, arguing that a systemic perspective is essential to understand international transformations. The focus then shifts to BRICS, starting with its conceptual definition and examining its evolution through summit meetings from inception to 2024. The study contends that BRICS represents not just a reaction to global power shifts, but the expression of a shared identity and preexisting cooperation, as first noted by economist Jim O'Neill. The section concludes by assessing BRICS's institutional structure and its growing role in global governance.

The Concept of the International System and Its Stages of Development

The modern international system took clearer form after World War II, though its foundations trace back earlier. Pre-World War I conflicts, while global, were limited in intent and scope. Prior to that, imperial rivalries and the pursuit of colonies defined great power competition, affirming the need for a systemic view of international relations rooted in the Westphalian model (Al-Dhahir, 2007, p. 133). Despite its significance, the term "international system" lacks a universally accepted definition. Some view it as a neutral framework, while others argue it is biased or governed by double standards. The system is central to international relations theory, studied across realism, liberalism, and constructivism (Mingst, 2003, pp. 83-100). Generally, it is seen as a network of sovereign states whose interactions form observable patterns, shaped by the distribution of resources and power configurations unipolar, bipolar or multipolar (Huesken, 2012, pp. 41-43).

Maurice A. East and colleagues describe the system as patterns of interaction between states with shared goals. Hedley Bull defines it as a network of interdependent states promoting the preservation of sovereignty and peace (Hettne & Oden, 2002, p. 9), while David Singer highlights the balance between uniformity and diversity in state behavior. Structural realist John Mearsheimer emphasizes regional dynamics and geography over global polarity, arguing that all great powers pursue hegemony to ensure security, thereby undermining systemic stability (Little, 2009, p. 300).

Below is a brief overview of the stages in the development of the international system, divided into distinct historical phases.

1. **Balance of Power System:** This stage emerged with the 1648 Treaty of Westphalia, institutionalizing sovereignty, non-interference, and balance of power principles. It evolved through:

- The post-1815 Vienna system, with Britain maintaining equilibrium in Europe.
- Post-World War I shifts after 1919, leading to the collapse of major empires and the rise of nationalist movements and new powers (Fahmy, 1995, pp. 18-22).
- 2. Bipolar System: Post-World War II, the world split into capitalist (U.S.) and communist Union of Soviet Socialist Republics (USSR) blocs. Key factors shaping this era included ideological confrontation, expanded strategic zones, nuclear parity, and decolonization (Sobh, 1998, p. 200). States were no longer the sole power centers; regional and international organizations gained influence.
- 3. New World Order (Unipolarity): With the Soviet Union's collapse in 1991, the U.S. emerged as the sole superpower. It used intergovernmental organizations like the UN, International Monetary Fund (IMF), and North Atlantic Treaty Organization (NATO) to justify interventions and assert economic and military dominance (Al-Alyawi, 2020, p. 221).
 - Bush's and Clinton's strategies emphasized global leadership and preemptive action.
 - After 9/11, George W. Bush's doctrine focused on unilateralism, preemptive war, and spreading democracy (Guyatt, 2003, p. 233).
- 4. Multipolar Era: Obama's policy emphasized diplomacy, regional responsibility, and domestic revival, paving the way for a less U.S.-centric world. Trump's "America First" strategy combined nationalism with military strength, challenging multilateralism and prompting rising powers like China and Russia to forge regional alliances (Kleib, 2017, pp. 230-242). Biden's administration returned to multilateral engagement, reinforcing alliances and promoting democracy amid strategic competition with China and Russia (Wso, 2024, p. 191).

The Concept of the BRICS Group and Its Stages of Development

The growing complexity of global political, economic, and social dynamics has weakened the traditional dominance of the nation-state, making way for new transnational actors such as multinational corporations, financial institutions, and regional economic blocs that transcend national borders. This trend became particularly prominent in the 21st century, as emerging markets gained influence in shaping a multipolar economic order, resulting in a decentralized global economy (Dailami & Masson, 2011, p. 7).

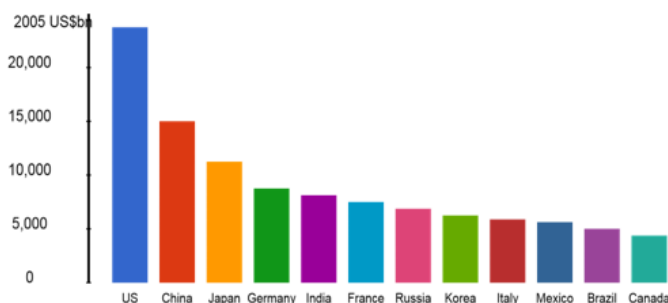
Russia's shift toward the BRIC grouping first coined by Jim O'Neill of Goldman Sachs was a response to its limited integration into the G8 (Åslund, 2012). Introduced in 2001, BRIC referred to Brazil, Russia, India,

and China, all of which demonstrated rapid economic growth and rising global relevance (John, 2012, p. 2). O'Neill's report *Building a Better BRIC World Economy* emphasized their growing importance in global finance (Xiaoyun & Carey, 2014, p. 3), while *Dreaming with BRICs: The Road to 2050* projected that the group would surpass the GDP of the G6 by 2040 (South Africa's Position in BRICS, 2013, p. 6).

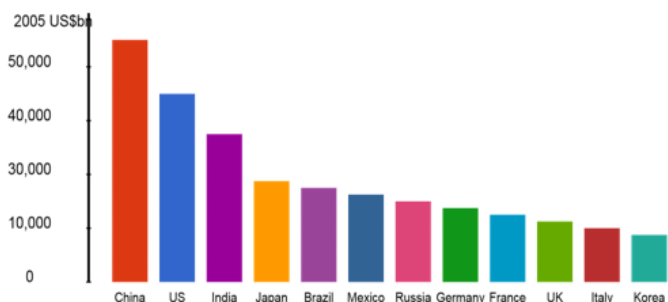
Initially met with skepticism due to internal diversity, the BRIC nations differed in political systems and development models, limiting prospects for deep integration (Scaffardi, 2014, p. 141). Analysts continue to debate whether BRICS will evolve into a political bloc or remain primarily an economic alliance. Some argue that O'Neill's concept was both a recognition of emerging powers and a tool that constructed their geopolitical identity (Bond, 2013, p. 59).

Goldman Sachs reaffirmed the BRIC concept in its 2005 report *How Solid Are the BRICs?* (O'Neill, 2005), justifying the group's composition while excluding other emerging economies due to weaker structural fundamentals (Sandrey & Others, 2013). The report predicted China would overtake the U.S. by 2040 and India would surpass Japan by 2033, projecting BRIC countries as future economic giants.

The Largest Economies in 2025



The Largest Economies in 2050



Source: O'Neill & Others, 2005, p. 8

Following the table, we discuss the major stages in the development of the BRICS group, highlighting its transition from informal dialogue to a structured platform with tangible global impact.

Schedule of BRICS Summits from its Inception to 2024:

S. No	Year	Host City	Host Country	Member Countries	Main Topics & Decisions
1	2009	Yekaterinburg	Russia	Brazil, Russia, India, China	First official summit, discussing the global financial crisis, calling for reforms in international financial institutions
2	2010	Brasília	Brazil	Brazil, Russia, India, China	Enhancing economic cooperation, developing dialogue mechanisms among member countries
3	2011	Sanya	China	Brazil, Russia, India, China, South Africa	South Africa officially joins the group, enhancing cooperation in energy and climate sectors
4	2012	New Delhi	India	Brazil, Russia, India, China, South Africa	Discussing the establishment of the New Development Bank, enhancing trade among member countries
5	2013	Durban	South Africa	Brazil, Russia, India, China, South Africa	Preliminary approval for establishing the New Development Bank, enhancing intra-BRICS investments
6	2014	Fortaleza	Brazil	Brazil, Russia, India, China, South Africa	Official signing of the agreement to establish the New Development Bank and currency reserve arrangements
7	2015	Ufa	Russia	Brazil, Russia, India, China, South Africa	Launching economic cooperation strategy, discussing global security challenges
8	2016	Goa	India	Brazil, Russia, India, China, South Africa	Combating terrorism, enhancing cybersecurity and technology cooperation
9	2017	Xiamen	China	Brazil, Russia, India, China, South Africa	"BRICS Stronger: A Partnership for a Brighter Future", enhancing innovation and industrial cooperation
10	2018	Johannesburg	South Africa	Brazil, Russia, India, China, South Africa	Fourth Industrial Revolution and its impact on development, enhancing cooperation in the digital economy
11	2019	Brasília	Brazil	Brazil, Russia, India, China, South Africa	Combating financial crimes, enhancing cooperation in energy, science, and technology
12	2020	Moscow (Virtually)	Russia	Brazil, Russia, India, China, South Africa	Addressing the COVID-19 pandemic, enhancing health and economic cooperation during the pandemic
13	2021	New Delhi (Virtually)	India	Brazil, Russia, India, China, South Africa	"Cooperation for Continuity, Consensus, and Change", recovering from the pandemic
14	2022	Beijing (Virtually)	China	Brazil, Russia, India, China, South Africa	"Strengthening the BRICS Partnership for High Quality Development and Starting a New Era of Global Development", focusing on sustainability
15	2023	Johannesburg	South Africa	Brazil, Russia, India, China, South Africa	"BRICS and Africa: A Partnership for Accelerated Growth and Sustainable Development", discussing the expansion of the group
16	2024	Kazan	Russia	Brazil, Russia, India, China, South Africa, Egypt, Ethiopia, Iran, UAE, Saudi Arabia	"Strengthening Multilateralism for Global Development", discussing expansion and potential unified currency

Source: Prepared by researchers

The formal BRIC grouping emerged in 2009 amid the global financial crisis. South Africa joined in 2011, forming BRICS. Since its inception, BRICS has undergone six key stages of development:

- Formation Phase (2009-2011): Initial summits prioritized financial reform and economic cooperation (John, 2012).
- Institutionalization (2012-2015): Launch of the New Development Bank (NDB) and the Contingent Reserve Arrangement (CRA) in 2014 marked key structural advances (Stuenkel, 2015).
- Strategic Expansion (2016-2019): The agenda broadened to include political coordination, digital innovation, and cybersecurity (Pant & Saha, 2020).
- Crisis Resilience (2020-2022): The group coordinated pandemic responses and held virtual summits focused on public health (BRICS 2021 Declaration).
- Global Expansion (2023-2024): The admission of Egypt, Ethiopia, Iran, UAE, and Saudi Arabia marked a shift toward greater geopolitical outreach (BRICS 2024 Summit).
- Future Outlook: The agenda now includes sustainable development, digital transformation, and proposals for a BRICS currency (Aparajita, 2023). BRICS now acts as a voice for the Global South, challenging Western-dominated institutions and promoting multipolarity.

Factors Behind the Emergence of the BRICS Group as an Influential Force in the International System

The emergence of BRICS as a major actor in global affairs can be attributed to three main factors:

- The 2008 Global Financial Crisis: The 2008 crisis exposed serious flaws in the Western-led financial order, undermining the credibility of key institutions such as the International Monetary Fund, the International Bank for Reconstruction and Development (IBRD), and the United States. These institutions failed to anticipate or effectively manage the crisis, fueling global dissatisfaction and calls for reform. BRICS countries capitalized on this disillusionment by advancing a collective vision that challenged Western dominance and promoted a multipolar system. Despite internal differences, the group gained legitimacy by advocating for more inclusive global governance (Xiaoyun & Carey, 2016, p. 7).
- The Relative Decline of U.S. Global Power: Although the U.S. remains the world's preeminent military and economic power, its relative global dominance has weakened. Joseph Nye (2010) notes that this decline is relative rather than absolute, citing internal issues such as sluggish economic growth, reduced investment, and deteriorating

educational performance. Slowing technological and industrial productivity has constrained the U.S.'s global leadership capacity. These shifts have created space for emerging coalitions like BRICS to assert themselves on the world stage (Maihold, 2023).

- The European Union's Lack of Dynamism: The EU's limited economic growth and internal fragmentation have weakened its global influence, especially compared to rising powers. The failure of the Lisbon Strategy, aimed at making Europe the world's most competitive economy by 2010, highlighted the EU's policy incoherence and lack of coordination (Kappel, 2015, pp. 4-5). Furthermore, deficiencies in both hard and soft power, combined with its inward focus on regional disparities and political divisions, have restricted the EU's global engagement. This has led many of its traditional partners to seek alternative alliances, notably with the BRICS countries.

The Impact of BRICS Countries on the Global Order

BRICS represents a multipolar vision of international relations, grounded in four core principles: the promotion of legal equality and mutual benefit among states; support for diverse national development models; respect for the sovereignty and territorial integrity of all countries; and non-interference in the internal affairs of states, except within the framework of mutually accepted international norms and standards. The bloc seeks to coordinate its positions on global security issues through institutions such as the United Nations and consistently advocates for the right of all nations to access and benefit from the peaceful use of nuclear technology. Furthermore, BRICS aims to support development across the Global South by strengthening the economic and financial capabilities of its member states and partners.

At its core, BRICS constitutes a coalition opposed to the unipolar structure that has long characterized global governance. The group aspires to reshape the global order by promoting a more balanced and inclusive political and economic system one that challenges the hegemony of the United States and counters the concentration of monetary and financial power in Western-dominated institutions. In pursuit of this goal, BRICS has engaged in a range of coordinated efforts across multiple domains. This section begins by examining the political actions undertaken by BRICS countries in opposition to unipolar dominance, highlighting their unified positions on key global issues and resistance to Western-led interventions. It then turns to an analysis of the group's economic initiatives and financial strategies, particularly those aimed at reducing dependency on Western financial institutions and building alternative mechanisms for development and cooperation. Finally, the section assesses the broader impact of BRICS' collective actions on the evolving

structure and dynamics of the global order, evaluating the extent to which the group has influenced the shift toward a more multipolar international system.

BRICS Political Actions Against Polar Hegemony

The first BRIC summit in 2009 marked a strategic effort by emerging powers to advocate for a multipolar world order and demand greater influence in global institutions such as the IMF and World Bank. The group emphasized the need for global governance reforms that would better reflect the interests of developing nations. In response to Western interventionism during the Arab Spring, BRICS states promoted the principle of non-interference, warning against regime change efforts that lacked viable governance alternatives and posed risks to regional stability. The 2011 NATO intervention in Libya, initially justified on humanitarian grounds, became a turning point, as BRICS countries, particularly Russia and China, criticized the mission for exceeding its mandate and facilitating regime change. This experience reinforced their skepticism toward Western-led interventions and shaped a coordinated stance on Syria, where Russia and China have consistently opposed military action and promoted diplomatic solutions (Morris, 2013, pp. 1265-1267).

BRICS members have also taken a unified stance against Western-imposed sanctions on Russia, arguing that such measures contravene international law and undermine the United Nations Charter. The group maintains that these unilateral sanctions, particularly those lacking Security Council authorization hinder global economic recovery and promote protectionist agendas. From the BRICS perspective, politically motivated economic restrictions exacerbate unfair competition and deepen structural inequalities in the global economic system. The alliance between Russia and China has grown significantly in this regard, characterized by expanding bilateral trade agreements and strategic cooperation designed to reduce dependency on Western-dominated financial networks (Chellaney, 2012, p. 4).

On the Iranian nuclear issue, BRICS has consistently opposed any unilateral military intervention and expressed strong support for Iran's right to pursue peaceful nuclear energy in compliance with international obligations. The bloc underscored the necessity of resolving the dispute through diplomacy and dialogue, particularly within the framework of the International Atomic Energy Agency (IAEA) and relevant UN Security Council resolutions (Mohammed, 2015, p. 54). Mikhail Kalugin, head of the BRICS Affairs Department at the Russian Foreign Ministry, reiterated the group's rejection of U.S. extraterritorial sanctions following its withdrawal from the Joint Comprehensive Plan of Action (JCPOA), noting that such measures contravene multilateral norms. BRICS members' engagement with Iran reflects their broader opposition to unilateralism and reinforces their

commitment to a pluralistic global governance structure (Al-Alyawi, 2020, p. 251).

Cybersecurity has emerged as another key domain in which BRICS collectively resists U.S. hegemony. Many BRICS nations have experienced cyber breaches believed to be linked to foreign surveillance activities. In response, the bloc has taken coordinated steps to reduce reliance on U.S.-controlled digital infrastructure. Notably, Russia initiated a strategic fibre-optic network project connecting major BRICS hubs Vladivostok, Shantou (China), Chennai (India), Cape Town (South Africa), and Brazil, thereby bypassing U.S. networks. President Vladimir Putin has championed this initiative, calling for enhanced digital sovereignty and promoting Russian-developed technologies as secure alternatives to Western platforms (Zidane, 2013, pp. 151-153).

On the Israeli-Palestinian conflict, BRICS has consistently condemned the construction of Israeli settlements, viewing them as violations of international law. The bloc reaffirms its support for the establishment of an independent Palestinian state and encourages direct negotiations between the parties. However, BRICS has expressed reservations about Western mediation, which it perceives as biased in favour of Israel. The group continues to emphasize the principles of sovereignty, territorial integrity, and adherence to international law as foundational tenets of global order (Al-Alyawi, 2020, p. 251).

Overall, BRICS political actions reflect a cohesive strategy aimed at counterbalancing Western dominance and promoting a multipolar international system. Through diplomatic coordination, opposition to unilateral sanctions, support for sovereignty, and investment in digital independence, the BRICS nations articulate a collective vision rooted in pluralism, legalism, and global inclusivity.

The expansion of BRICS is not merely an administrative or procedural development but a deliberate political strategy aimed at reshaping global governance and reducing the dominance of traditional Western powers. Kipgen and Chakrabarti (2022) argue that the inclusion of new members reflects an intentional move by BRICS to strengthen its geopolitical influence and present a more representative multipolar alternative to the existing international order. The expansion strategy underscores the bloc's broader political vision of challenging the polar hegemonic structure, particularly by incorporating countries that share a normative commitment to sovereignty, non-intervention, and global equity. By diversifying its membership base, BRICS amplifies its legitimacy and bargaining power within international institutions, thereby enhancing its capacity to contest Western-centric frameworks of power and decision-making (Kipgen & Chakrabarti, 2022).

BRICS Economic Measures Against Polar Hegemony

The global economic system comprises three interdependent pillars: the international financial system, the international monetary system, and the international trading system. These are primarily governed by three major institutions: the IMF, the IBRD, and the World Trade Organization (WTO,) which collectively reinforce the processes of economic globalization. The growing internationalization of production, financial integration, and investment flows has significantly reduced national economic autonomy. One of the first casualties of this trend has been the erosion of state sovereignty over key factors of production (Wolff, 2016, p. 20).

The origins and structures of the IMF and World Bank reflect the strategic priorities of Western powers, particularly the United States and the United Kingdom. With the U.S. contributing around 20% of the institution's capital, it maintains dominant voting power and effective veto rights. These institutions are modeled on Western legal and economic frameworks, and leadership remains skewed as an American typically heads the World Bank, while a European leads the IMF. Voting rights are based on financial contributions rather than population, entrenching disproportionate influence for wealthier states. Moreover, loan allocation often aligns with the geopolitical interests of major donors, lacking transparency and public accountability. The IMF's dependence on repayments from developing countries further burdens fragile economies, reinforcing systemic inequities in global economic governance (Al-Alyawi, 2020, p. 252).

Unlike other major economic alliances, the BRICS countries, despite the diversity of their economic relationships, share common positions on numerous global economic issues. They advocate for a reformed and more equitable international economic order and collectively reject U.S. unilateralism. A central objective is to reduce dependency on the U.S. dollar, which dominates the global monetary system and exposes economies to risks stemming from dollar volatility. BRICS also pushes for a redistribution of voting power within the IMF and World Bank to give emerging economies greater representation, and they call for the elimination of veto privileges held by Western states. Furthermore, they support a transition toward a multicurrency-based financial system and endorse the rotation of leadership in global financial institutions, with candidates from developing nations (Issa, 2015, p. 114).

In recent years, BRICS has made significant efforts to demonstrate its potential to drive global economic reform not only for the benefit of its own members but also for the broader Global South (Hashim, 2020, p. 129). As major contributors to global economic growth, BRICS countries have increasingly been viewed as a counterweight to Western-led financial governance. Some analysts predict that these emerging economies may

eventually surpass their developed counterparts in overall economic strength, contributing to a more balanced and inclusive global financial architecture. BRICS economic strategies can be observed in three primary domains of trade. First, the bloc plays an influential role in the World Trade Organization, shaping negotiations and advocating for developing country interests. Second, it actively engages in regional and bilateral trade and investment frameworks to enhance its strategic influence. Third, BRICS summits and related economic forums have evolved into formal platforms for strengthening trade cooperation and policy alignment among member states (Purugganan et al., 2013, p. 5).

Given these dynamics, BRICS is poised to expand its trade and investment presence across multiple regions and increase its institutional influence in the IMF, World Bank, and similar bodies. The bloc has worked to harmonize its economic policies, particularly through coordination within the G20. Regionally, Russia and China are using platforms like the Shanghai Cooperation Organization to enhance their strategic reach and curtail U.S. involvement, while Brazil and South Africa lead efforts to expand political and trade partnerships across Latin America and Africa. Meanwhile, the U.S., Europe, and China still largely depend on pre-existing bilateral trade agreements (Bremmer, 2013, p. 284).

Given their economic weight and potential, the BRICS countries are increasingly viewed as potential challengers to the Organization for Economic Co-operation and Development (OECD). China dominates in manufacturing, India in services, while Russia and Brazil are major suppliers of raw materials. South Africa, for its part, holds significant mineral reserves both domestically and regionally within Africa (BRICS and The World Order, 2013, p. 19).

The Impact of BRICS Movements on the Global Order

The Shift of the International System Towards Multipolarity

BRICS represents an integrated geopolitical project aimed at reshaping the international system and transforming it from a unipolar structure dominated by the United States to a multipolar one in which emerging powers play an increasingly influential role. The group's coordinated actions contribute to accelerating this transformation in several ways:

1. Reducing Relative U.S. Power: Over the past two decades, there has been a noticeable decline in the relative power of the United States, particularly when compared to emerging powers such as China. This shift is especially evident in economic indicators. According to data from the International Monetary Fund, the United States' share of global gross domestic product, measured at purchasing power parity (PPP), declined from 20.2% in 2000 to 15.7% in 2023. In contrast, the share of the BRICS countries (prior to the group's expansion) rose

significantly during the same period from 19.4% to 31.5% (IMF, 2023, pp. 47-52). While the relative decline of U.S. economic dominance reflects broader structural shifts, BRICS countries have strategically positioned themselves to benefit from and reinforce this trend. This economic rebalancing signals a broader redistribution of power within the international system, with BRICS nations increasingly asserting their influence on global economic governance and contributing to the shift toward multipolarity.

As Acharya (1961–) contends, “the end of the American world order is not the result of a sudden collapse of American power, but rather a gradual shift toward a multipolar world in which BRICS plays a pivotal role in the redistribution of global power” (Acharya, 2023, p. 87).

2. **Formation of a Parallel Geopolitical Bloc:** This economic transformation is complemented by the group’s consolidation as a geopolitical counterweight to the West. The BRICS group, especially following its expansion in 2023, has emerged as a geopolitical bloc that stands parallel to the traditional Western powers. The expanded group now includes: two nuclear powers (Russia and China); two of the world’s top ten economies (China and India); three of the largest global oil producers (Russia, Saudi Arabia, and the United Arab Emirates); and four of the five countries in the E7 group of emerging economies (a grouping that includes China, India, Brazil, Russia, Mexico, Indonesia, and Turkey) (Horber et al., 2024, pp. 112-115). According to Stuenkel, “the new BRICS expansion represents a strategic shift in the global power structure, bringing together pivotal states in diverse geopolitical regions, expanding the geographical base of a project aimed at challenging Western-centric global governance” (Stuenkel, 2020, pp. 203-205).
3. **Promoting an Alternative Model of Global Governance:** Beyond economics and geopolitics, BRICS promotes an alternative model of global governance rooted in principles that diverge from those associated with the Western-dominated international system. Central to this model are respect for national sovereignty, the principle of non-interference in the internal affairs of states, and a commitment to inclusive multilateralism contrasted with what BRICS characterizes as “selective multilateralism” practiced by Western powers. For example, BRICS members often criticize Western-led interventions that bypass international consensus or United Nations frameworks. Furthermore, the BRICS framework emphasizes sustainable development, solidarity among countries of the Global South, and the promotion of intercultural and inter-civilizational dialogue as foundational elements

for a more inclusive and equitable global order (Horn & Watson, 2022, pp. 78-85).

The 2023 BRICS Summit culminated in the adoption of the “Johannesburg Declaration,” which underscored the group’s collective demand for “a more representative, democratic, and equitable global order,” while explicitly criticizing “policies of hegemony and double standards” that characterize the current international system. Through these economic, geopolitical, and normative strategies, BRICS actively contributes to the dismantling of unipolarity and the construction of a more diversified global power architecture.

Restructuring the Global Financial and Economic System

The BRICS group seeks to initiate profound structural reforms in the global economic and financial system, which has been historically shaped by post-World War II institutions and reinforced by American hegemony. These efforts target three interrelated areas: reducing U.S. dollar dominance, building alternative institutions, and reforming global economic governance.

- Challenge to U.S. Dollar Dominance: One of the central objectives of BRICS has been to reduce reliance on the U.S. dollar, a move that directly challenges what Erickson describes as the United States "excessive privilege" in the global financial system (Eichengreen, 2021, pp. 167-172). The bloc has taken several concrete steps in this direction:
- The proportion of intra-BRICS trade settled in local currencies increased from 7% in 2011 to 30% in 2023 (New Development Bank, 2023, p. 45).
- The dollar’s share of BRICS foreign exchange reserves declined from 85% to below 70% over the past decade. (The World Financial Review, 2023).
- The launch of the “BRICS Pay” platform has enabled member states to conduct trade transactions outside the U.S.-influenced SWIFT network (Singh & Sharma, 2023, pp. 76-80).

As Standage (2023) notes, “BRICS’ success in undermining the dollar’s dominance would constitute a historic shift in the global financial system, similar to the world’s transition from the gold standard to the Bretton Woods system” (pp. 213-217).

- Building a Parallel Institutional Structure: In parallel, BRICS has sought to develop an institutional infrastructure that complements the existing global financial system while reducing its members’ dependence on U.S.-led structures. This effort includes the creation and operationalization of key financial entities:

- The New Development Bank, positioned as an alternative to the World Bank, had financed 96 projects totaling \$32 billion by 2023 and achieved an AA credit rating (Griffith-Jones, 2023, pp. 46-52).
- The Contingent Reserve Arrangement functions as a liquidity safety net akin to the International Monetary Fund, with a committed capital base of \$100 billion (Wang, 2022, pp. 174-180).
- The BRICS Exchange Alliance connects the national stock exchanges of member states to improve financial integration and market access (Dogan et al., 2021, pp. 215-220).

Liu and Wu (2022) emphasize that BRICS financial institutions are not designed to dismantle the current international financial architecture but rather to construct a complementary system that addresses geopolitical vulnerabilities resulting from overdependence on U.S.-centric institutions (pp. 90-95).

- Reforming Global Economic Governance: BRICS has emerged as a key advocate for reforming global economic governance, focusing on increasing the representation and voice of developing countries within existing multilateral institutions. Tangible outcomes of these efforts include:
- The 2010 IMF quota reform, implemented in 2016, increased the voting power of emerging economies. Notably, China's voting share rose to 6.09%, making it the third-largest voting member, surpassing Japan (Woods, 2021, pp. 782-785).
- The World Bank has come under growing pressure to revise its lending frameworks by adopting more development-friendly and flexible conditionalities (Subrahmanyam, 2023, pp. 64-70).
- BRICS countries have persistently called for reforming the World Trade Organization, advocating for a trade regime that prioritizes developmental concerns and offers fairer treatment for developing economies (Narlikar, 2022, pp. 43-50).

According to the Independent Expert Group (2023), "BRICS pressures were a crucial factor in pushing multilateral institutions toward reforms that give greater weight to developing and emerging countries" (pp. 23-28). Through these initiatives, BRICS not only challenges the dominance of the existing global financial system but also promotes the emergence of a more pluralistic and equitable economic order aligned with the interests of the Global South.

Challenge to U.S. Geostrategic Hegemony

In addition to economic and financial restructuring, the BRICS group has pursued a multidimensional strategy aimed at challenging the long-standing geostrategic dominance of the United States. This strategy involves

the promotion of an alternative security architecture, the contestation of Western ideological narratives, and coordinated efforts to counter U.S.-led sanctions regimes.

- Promoting an Alternative Security Architecture: BRICS countries, particularly China and Russia have sought to construct a security framework that offers a counterbalance to the U.S.-led Atlantic alliances. This alternative architecture is grounded in principles of multipolarity, regional cooperation, and non-intervention. Notable components of this evolving security framework include:
- Consolidation of the Shanghai Cooperation Organization (SCO): With members such as China, Russia, India, Pakistan, Iran, and several Central Asian states, the SCO has emerged as a prominent regional platform for security cooperation and strategic dialogue (Karaganov, 2023, pp. 52-58).
- Expansion of intra-BRICS military cooperation: Joint military exercises, exemplified by the “BRICS Maritime” drills off the coast of South Africa in February 2023, illustrate the increasing defense coordination among member states (Mashigo, 2023, pp. 294-301).
- Collaboration on non-traditional security threats: BRICS countries have enhanced cooperation in areas such as counterterrorism, cyber defense, and transnational organized crime, thereby broadening the scope of their security agenda beyond conventional military threats.

As Katzouev (2022) observes, “the joint military exercises conducted by BRICS countries transcend conventional training purposes; they serve as a potent symbolic gesture underscoring their collective resolve to cooperate in resisting U.S. geopolitical pressure” (pp. 318-324).

In examining the dynamics of great power competition and cooperation within a shifting global landscape, Sharma (2021) provides a nuanced analysis of the China-India relationship, highlighting how strategic rivalry coexists with selective cooperation. This duality reflects broader trends in the international system, where emerging powers navigate both confrontation and collaboration to advance their interests. Sharma’s insights are particularly relevant in understanding how regional powers like China and India adapt to global systemic changes, balancing geopolitical tensions with economic pragmatism. Incorporating this perspective enriches the analysis of multipolarity and the complexities of interstate relations in an evolving order (Sharma, 2021).

- Challenging the Hegemonic Western Narrative: BRICS actively contests the global ideological dominance of Western powers by fostering alternative platforms for discourse and knowledge production. These initiatives seek to reshape the intellectual foundations of global governance:

- Establishment of independent media outlets: Channels such as Russia Today (RT), China Global Television Network (CGTN), and new initiatives like BRICS Voice offer alternative narratives on global affairs, countering what BRICS perceives as Western media bias (Thakur, 2022, pp. 277-284).
- Creation of academic and research platforms: Institutions such as the BRICS Academic Forum and the BRICS University Network aim to develop independent epistemological frameworks rooted in non-Western perspectives.
- Soft power and public diplomacy: BRICS countries have promoted a governance model emphasizing national sovereignty and non-alignment, positioning it as a legitimate alternative to Western liberalism (Liu & Wu, 2022, pp. 111-117).

According to the Lauterbach Institute (2023), “BRICS efforts to challenge Western cultural and epistemological hegemony have begun to yield tangible results, particularly in the formation of alternative discourses on development, governance, and the global order” (pp. 56-62).

- Confronting U.S. Sanctions Policy: The BRICS bloc has taken deliberate steps to weaken the effectiveness of U.S. and Western sanctions, both by developing institutional alternatives and by reinforcing mutual economic support mechanisms:
- Development of independent payment systems: Systems such as Russia’s System for Transfer of Financial Messages (SPFS) and China’s Cross-Border Interbank Payment System (CIPS) provide alternatives to SWIFT and reduce vulnerability to sanctions (Wilson, 2024, pp. 73-80).
- Expanded trade with sanctioned states: BRICS countries have increased economic cooperation with states under U.S. sanctions including Russia, Iran, and Venezuela thus providing alternative economic lifelines (Patel, 2023, pp. 187-193).
- Strategic adaptation to sanctions: Member states have collectively sought to transform sanctions into opportunities for greater economic self-sufficiency and innovation (Roberts et al., 2023, pp. 254-260).

As Gabuev and Stuenkel (2024) argues, “BRICS' growing capacity to devise and implement anti-sanctions strategies significantly erodes the effectiveness of sanctions as an instrument of U.S. foreign policy, thereby weakening Washington’s ability to leverage financial tools for geopolitical influence.”

Reshaping Global Governance Participation

The BRICS group aims to reshape global governance by advocating for a more inclusive, multipolar international order that reflects the interests

of emerging economies and developing countries. This effort includes enhancing the voice of the Global South, promoting genuine multilateralism, and challenging the traditional Western-dominated architecture of international institutions.

- Strengthening the Voice of the Global South: BRICS has prioritized amplifying the role of developing countries in global decision-making, seeking to represent the diverse perspectives of the Global South. Key initiatives include:
- The "BRICS+" Initiative: This mechanism expands engagement beyond core BRICS members by fostering partnerships with other emerging economies such as Turkey, Indonesia, Malaysia, and Thailand (Anthony & Kriekp, 2023, pp. 110-117).
- Dialogue with Regional Organizations: BRICS regularly engages with regional and intergovernmental entities including the G77, the African Union, the G15, and the Association of Southeast Asian Nations (ASEAN) to strengthen South-South cooperation (Patel, 2022, pp. 201-208).
- Promotion of a Global South-Oriented Agenda: Issues such as food security, energy sustainability, and financial inclusion are central to BRICS's development agenda, positioning the bloc as an advocate for pressing Global South concerns (Samar, 2023, pp. 65-72).

As Sinath and Castillo (2023) affirm, "BRICS's ability to attract countries from the Global South bolsters its legitimacy as an alternative to Western-dominated institutions and broadens the geopolitical base supporting the restructuring of the international system" (pp. 110-117).

- Promoting True Multilateralism: BRICS challenges the concept of "selective multilateralism" a system in which Western powers dominate international institutions by advancing a model of genuine, inclusive global cooperation. The group's approach includes:
- Support for the United Nations: BRICS endorses the UN as a central forum for global governance but calls for reform of the Security Council to increase representation of developing nations (Nayar, 2022, pp. 132-138).
- Empowering Regional Actors: Recognizing the role of regional organizations, BRICS emphasizes the need to strengthen bodies such as the AU and ASEAN as essential components of a balanced multilateral system (Sharma & Mishra, 2023, pp. 201-208).
- Reforming the Multilateral System: BRICS advocates for comprehensive reforms to global institutions to ensure more equitable participation and legitimacy, especially for countries historically excluded from power centers (Bhandari, 2023, pp. 175-182).

According to the High-level Panel on Global Governance (2023), “BRICS initiatives represent a serious attempt to transform global governance from a Western-based, hierarchical model to a more networked and participatory one” (pp. 47-53).

In this context, the notion of compensatory power becomes crucial to understanding how non-Western actors maneuver within and reshape the global order. Ilik and Adamczyk (2025) highlight the EU’s use of institutional and normative tools to maintain influence amid shifting global power dynamics, illustrating a broader pattern where both Western and emerging actors like BRICS seek to recalibrate governance systems through diplomacy, regulatory mechanisms, and strategic partnerships. This shift away from traditional hegemonic dominance toward more decentralized and pluralistic models of governance reflects a systemic evolution in international affairs (Ilik & Adamczyk, 2025, pp. 155-171).

In summary, the emergence of BRICS reflects a structural challenge to U.S. dominance, though this challenge is nuanced and does not necessarily entail direct confrontation. While the United States has actively sought to curb the rise of these powers particularly during the Obama administration, which focused on managing the Eurozone crisis and domestic economic concerns this has provided BRICS countries with an opening to assert themselves as global actors (Pant, 2013, p. 94). Although BRICS leaders often deny intentions of directly opposing the U.S., their coordinated actions increasingly serve as a counterbalance to American influence.

One area of friction is the differing perspectives on the Nuclear Non-Proliferation Treaty (NPT). While the U.S. maintains its traditional position, BRICS countries have advocated for a review and possible revision of the treaty's provisions, a stance likely to generate further disagreement. Scholars are divided on the extent of BRICS's role in shaping the future global order. Brzezinski (2012) argues that rising powers now play a crucial role in reforming and protecting global commons, requiring consensus-based cooperation (p. 129). Others, however, contend that BRICS has yet to offer a coherent model for reform and that the U.S. continues to set the agenda for institutional change (Hashim, 2020, p. 148).

The question then arises: How can the influence of the BRICS countries be connected to the challenges faced by the global order? Three potential scenes can be considered:

- Scene One: Superpower Conflict: This scene is characterized by a confrontation between major powers and is rooted in the principles of classical realism. In this framework, the BRICS countries are seen as aiming to reshape the global order, influence the behaviour of other states, and restructure the global economy to their benefit (Ding, 2006, p. 6). The power transition in this context is viewed as inherently

conflictual. Rising dissatisfaction with the legitimacy of the current system may lead to hegemonic challenges, potentially resulting in military confrontations.

- Scene Two: Harmony Among Major Powers: Rooted in liberal institutionalism, this scene envisions a peaceful transition from a unipolar to a multipolar world order. It is guided by a shared interest in global stability and cooperation. Here, the BRICS countries act as stabilizing agents, contributing to the peaceful redistribution of power and playing a constructive role in maintaining international order.
- Scene Three: BRICS and Systemic Realignment: Some scholars argue that BRICS plays a minimal role in shaping the global order (Hashim, 2020, p. 150). Traditionally, emerging powers have faced two stark choices: integrate into the Western-dominated system or reject it entirely, risking marginalization. However, BRICS countries seem to be carving out a third path. Rather than simply accepting or confronting the existing order, they are engaging with it on their own terms, thereby gradually reshaping its foundations. In today's more interconnected and assertive international environment, many countries including those in BRICS are forming alternative partnerships that bypass traditional Western-centered structures, thereby redefining the global system (Zakaria, 2009, p. 55).

To conclude, although the BRICS countries do not share a unified ideology, identity, or historical experience, they are bound by a shared desire to secure a rightful place within the international order. They recognize that the dominant powers are unlikely to relinquish their advantages voluntarily. As a result, BRICS members have concluded that working together offers the best chance to safeguard their interests. Isolated, each would struggle to gain influence but united, they can amplify their collective voice. This has led to increasing coordination among BRICS members, particularly in matters of conflict, influence, and representation in international forums, where they now often speak with a unified voice (Hashim, 2020, p. 151).

Conclusion

1. The BRICS group has evolved from a conceptual investment term in 2001 into a powerful political and economic bloc, reflecting a significant transformation in the global order. Originally comprising Brazil, Russia, India, and China, with South Africa joining in 2010 BRICS institutionalized through annual summits and landmark developments like the 2014 creation of the New Development Bank and Contingent Reserve Arrangement. The bloc's expansion at the 2024 Kazan Summit, with the admission of five new members, further

underscores its growing influence and commitment to reshaping the multipolar world order.

2. Collectively, BRICS wields substantial geopolitical and economic weight: it includes two nuclear powers (Russia, China), two of the top ten global economies (China, India), and key oil exporters (Russia, Saudi Arabia, UAE). The group represents over 40% of the world's population and generates around 31.5% of global GDP, giving it significant leverage in global decision-making.
3. Institutionally, BRICS has built a parallel structure to Western-led financial systems. Key milestones include the NDB's \$32 billion in project funding by 2023, the \$100 billion CRA, the BRICS Exchange Alliance, and BRICS Pay, which enhances financial sovereignty by enabling local-currency transactions and reducing reliance on the U.S. dollar.
4. Strategically, BRICS is working to dilute U.S. financial dominance. Intra-BRICS trade in local currencies rose from 7% in 2011 to about 30% by 2023, while the share of dollar-denominated foreign exchange reserves dropped from 85% to under 70%. Efforts to develop alternatives to the SWIFT system and reform the governance of global financial institutions reflect its commitment to a fairer, multipolar order.
5. Politically, the bloc has coordinated stances on major global issues: rejecting Western military interventions (e.g., Libya, Syria), opposing sanctions on Russia and Iran, defending Iran's nuclear rights, condemning Israeli settlements, and promoting cybersecurity sovereignty.
6. Through expanded membership and partnerships under the "BRICS+" framework, the group is constructing a parallel global architecture rooted in state sovereignty, non-interference, and the reform of multilateral institutions to reflect Global South priorities.
7. Nonetheless, BRICS faces serious challenges: internal divergences, competing geopolitical alignments, and continued economic dependence on Western markets hinder its cohesion. Moreover, Western efforts to undermine the bloc complicate its ability to act as a unified global actor.
8. Moreover, the diverse political systems among BRICS members, from democratic India to more centralized governance structures in China and Russia raise important questions regarding the bloc's normative coherence. While BRICS emphasizes principles such as sovereignty and non-interference, this stance can at times limit the group's engagement on sensitive issues, including human rights and democratic governance. These differences have led to international

scrutiny and have prompted debates about whether BRICS envisions a genuinely equitable global order or primarily acts as a geopolitical counterbalance to Western influence, regardless of internal political models.

9. Looking ahead, three possible scenarios define the group's trajectory:
 - Superpower Confrontation, where BRICS seeks to overhaul the U.S.-led order through direct rivalry.
 - Superpower Harmony, where BRICS supports a gradual, cooperative shift to multipolarity within existing institutions.
 - Transformational Integration, a hybrid path where BRICS engages global structures on its own terms to incrementally reshape global norms and power relations.
10. Despite internal differences, BRICS members are united by a common ambition to secure their place in global governance and to challenge a system that resists accommodating their rise. Their collaboration reflects a shared resolve to establish a multilateral framework that mirrors the evolving realities of the 21st-century world.

Conflict of Interest: The authors reported no conflict of interest.

Data Availability: All data are included in the content of the paper.

Funding Statement: The authors did not obtain any funding for this research.

References:

1. Acharya, A. (2023). *The end of American world order*. Cambridge University Press.
2. Al-Dhahir, N. (2007). Contemporary political geography in light of a new international order (1st ed.). Al-Yazouri Scientific Publishing House.
3. Anthony, I., & Kriekp, M. (2023). BRICS+ partnership network: Expanding global influence. Routledge.
4. Bremmer, I. (2013). A world without leadership - Every nation for itself: Winners and losers in a zero-sum world (F. Al-Dhahabi, Trans.; 1st ed.). Dar Al-Farabi.
5. Brzezinski, Z. (2012). Strategic vision: America and the crisis of global power. Basic Books.
6. Eichengreen, B. (2021). Exorbitant privilege: The rise and fall of the dollar. Princeton University Press.
7. Fahmy, A. Q. M. (1995). The international political system - A study in theoretical origins and contemporary characteristics (1st ed.). House of General Cultural Affairs (Arab Horizons).

8. Guyatt, N. (2003). Another American century? The United States and the world since 9/11. University Bangladesh Press.
9. Hashim, N. J. (2020). America and the rising power: American policy towards BRICS countries in the global order (1st ed.). Al-Matbu'at Company for Distribution and Publishing.
10. Hettne, B., & Oden, B. (2002). Global governance in the 21st century: Alternative perspectives on world order. Edita Norstedts Tryckeri AB.
11. Kleib, S. (2017). Verbal-active pragmatics in the analysis of political discourse acts: Trump's and King Salman's speeches as a model. Dar Al-Farabi.
12. Little, R. (2009). Balance of power in international relations - Metaphors, myths and models (H. Nabri, Trans.; 1st ed.). Dar Al-Kitab Al-Arabi.
13. Mingst, K. A. (2003). Essentials of international relations (2nd ed.). W.W. Norton & Company.
14. Mohammed, S. M. M. (2015). Middle powers in the international system: The case of Brazil 2002-2010. Gulf Research Center.
15. Sandrey, R., et al. (2013). BRICS: South Africa why ahead. Tralae Trade Law Center.
16. Sobh, A. (1998). International conflict in half a century 1945-1995. Dar Al-Manhal Al-Lubnani.
17. Stuenkel, O. (2015). *The BRICS and the future of global order*. Lexington Books.
18. Wolff, E. (2016). The International Monetary Fund: A superpower in the global arena (A. A. Ali, Trans.). National Council for Culture, Arts and Literature.
19. Zakaria, F. (2009). The post-American world: Release 2.0. W.W. Norton & Company.
20. Zidane, N. (2013). Russia's role in the Middle East and North Africa from Peter the Great to Vladimir Putin (1st ed.). Arab Science Publishers.
21. Al-Alyawi, S. M. S. (2020). The impact of the BRICS group on structuring the multipolar world order. Al-Kufa Journal of Legal and Political Sciences, 13(45/1), 215-264.
22. Bhandari, R. K. (2023). Reform of the multilateral system: New perspectives. Journal of Global Governance, 15(2), 175-182.
23. Dailami, M., & Masson, P. (2011). Prospects for a multipolar international monetary system. DISS Report, Danish Institute for International Studies, 7.
24. Dogan, M., et al. (2021). BRICS exchange alliance: Connecting emerging markets. International Financial Review, 32(3), 215-220.

25. Griffith-Jones, S. (2023). New Development Bank: Alternative financing for the Global South. *Development Policy Review*, 41(1), 46-52.
26. Horber, S., et al. (2024). E7 economic powers: The new global economic elite. *Journal of International Economics*, 135, 112-115.
27. Horn, N., & Watson, M. (2022). Alternative global governance models. *International Organization*, 76(2), 78-85.
28. Huesken, F. W. (2012). International systems, polarity, cyber technology and stability. *Journal of Science, Technology, Ethics, and Policy*, 41-43.
29. Issa, M. A. S. (2012). International economic problems: BRICS grouping as a model. *International Politics Journal*, Cairo: Al-Ahram Foundation, 51(50/200).
30. Karaganov, S. (2023). Shanghai Cooperation Organization: A new security architecture. *International Security*, 47(3), 52-58.
31. Katzouev, S. (2022). Military cooperation in the BRICS: Symbolic and strategic dimensions. *Journal of Strategic Studies*, 45(4), 318-324.
32. Mashigo, T. (2023). BRICS maritime exercises: Building naval cooperation. *Naval War College Review*, 76(3), 294-301.
33. Morris, J. (2013). Libya and Syria: R2P and the spectre of the swinging pendulum. *International Affairs*, 89(5), 1265-1283.
34. Narlikar, A. (2022). World Trade Organization and development: Challenges and opportunities. *Journal of Development Studies*, 58(1), 43-50.
35. Nayar, D. (2022). UN reform and representation: The case for Global South. *International Affairs*, 98(4), 132-138.
36. Patel, R. (2022). Regional integration and global governance. *Global Governance: A Review of Multilateralism*, 28(2), 201-208.
37. Patel, R. (2023). Trading with sanctioned states: Economic resilience in the age of sanctions. *International Political Economy*, 30(3), 187-193.
38. Purugganan, J., et al. (2013). BRICS: A civil society perspective. *Focus on the Global South*, Bangkok, 5.
39. Roberts, J., et al. (2023). Sanctions countermeasures: Building economic sovereignty. *Journal of Economic Warfare*, 4(2), 254-260.
40. Samar, H. M. (2023). Development priorities in the Global South: Food, energy, and finance. *Third World Quarterly*, 44(2), 65-72.
41. Scaffardi, L. (2014). BRICS, a multi-centre "legal network"? *Beijing Law Review*, 5, 141.
42. Sharma, R., & Mishra, P. (2023). Regional organizations in global governance. *International Studies Quarterly*, 67(3), 201-208.

43. Singh, H., & Sharma, N. (2023). BRICS Pay: Alternative payment mechanisms. *Journal of International Financial Markets*, 15(2), 76-80.
44. Sinath, K., & Castillo, M. (2023). BRICS appeal to the Global South: Legitimacy and geopolitical support. *Review of International Studies*, 49(3), 415-422.
45. Standage, T. (2023). Historical transitions in the global monetary system. *Review of International Economics*, 31(2), 213-217.
46. Subrahmanyam, S. (2023). World Bank lending criteria: A critical assessment. *Development and Change*, 54(1), 64-70.
47. Thakur, R. (2022). BRICS voice: Alternative media platforms in international relations. *Media, Culture & Society*, 44(2), 277-284.
48. Wang, Y. (2022). Contingent reserve arrangement: Alternative to the IMF. *Review of International Organizations*, 17(2), 174-180.
49. Wilson, D. (2024). Financial messaging systems: SPFS and CIPS as alternatives to SWIFT. *Journal of Banking & Finance*, 150, 73-80.
50. Woods, N. (2021). IMF voting reforms: Shifting the balance of power. *International Organization*, 75(3), 782-785.
51. Ding, S. (2006). *Soft power and the rise of China: An assessment of China's soft power in its modernization process* (Doctoral dissertation). Newark, New Jersey.
52. Pant, H. V. (2013). *India in Afghanistan: A rising power or a hesitant power?* CIPSS, Université de Montréal -McGill University.
53. Wso, A. A. (2024). *Soğuk savaş sonrası dönemde Çin dış politikasında keskin güç uygulaması: Avustralya örneği*. (Doctoral dissertation). Karadeniz Teknik Üniversitesi.
54. Aparajita, B. (2023). *BRICS currency and the dollar debate*. Observer Research Foundation. Available on <https://www.orfonline.org/research/brics-currency-and-the-dollar-debate> (Accessed on March 20, 2025).
55. Åslund, A. (2012). The BRICS group will not benefit Russia. *Al Jazeera*, no. 14433, 4 April. Available at: <http://www.al-jazirah.com> (Accessed: 18 April 2025).
56. Bond, P. (2013). *BRICS in Africa: Anti-imperialist, sub-imperialist or in between?* Johannesburg: The Center for Civil Society, Ground Work and South Community Environment Alliance. Available at: <https://ccs.ukzn.ac.za/publications> (Accessed: 02 May 2025).
57. BRICS. (2021). *New Delhi Declaration*. Available on <https://brics2021.gov.in> (Accessed on May 14, 2025).
58. CUTS Center for International Trade. (2013). *BRICS and the world order: A beginner's guide*. Jaipur: CUTS International. Available at: <https://www.cuts-international.org/publications> (Accessed: 19 April 2025).

59. Gabuev, A., & Stuenkel, O. (2024). The U.S. shouldn't dismiss BRICS challenge. *Carnegie Endowment for International Peace*, 29 October. Available at: <https://carnegieendowment.org/russia-eurasia/politika/2024/10/brics-summit-us-challenge> (Accessed: 29 March 2025).
60. Goldman Sachs. (2003). *Dreaming with BRICS: The path to 2050*. Global Economics Paper No. 99. New York: Goldman Sachs Financial Workbench. Available at: <https://tinyurl.com/2mm9d3rt> (Accessed: 10 March 2025).
61. Goldman Sachs. (2005). *How solid are the BRICS?* Global Economics Paper No. 134. New York: Goldman Sachs Economic Research. Available at: <https://www.goldmansachs.com/insights/archive> (Accessed: 08 April 2025).
62. High-Level Panel on Global Governance. (2023). *Transforming global governance: Towards a more equitable system*. Geneva: United Nations Publications. Available at: <https://www.un.org/publications> (Accessed: 09 March 2025).
63. IMF. (2023). *World economic outlook*. Washington D.C.: International Monetary Fund. Available at: <https://www.imf.org/en/Publications/WEO> (Accessed: 02 April 2025).
64. Independent Expert Group. (2023). *Report on multilateral reform*. Geneva: United Nations Publications. Available at: <https://www.un.org/publications> (Accessed: 27 March 2025).
65. Ilik, G., & Adamczyk, A. (2025). The EUs compensatory power amid global transactionalism. *Studia Europejskie- Studies in European Affairs*, 1(2025), 155-171. <https://doi.org/10.33067/SE.1.2025.8> (Accessed: 03 June 2025).
66. John, L. (2012). *Engaging BRICS: Challenges and opportunities for civil society*. New Delhi: Oxfam India Working Papers Series. Available at: <https://www.oxfamindia.org/working-papers> (Accessed: 18 April 2025).
67. Kappel, R. (2015). *Global power shifts and challenges for the global order*. Policy Paper 2/2015. Hamburg: German Institute of Global and Area Studies. Available at: <https://tinyurl.com/4kmfyjkb> (Accessed: 03 May 2025).
68. Kipgen, K. T., & Chakrabarti, S. (2022). The politics underpinning the BRICS expansion. *Journal of Liberty and International Affairs*, 8(3), 445-458. <https://doi.org/10.47305/JLIA2283445k> (Accessed: 02 June 2025).
69. Lauterbach Institute. (2023). *Cultural hegemony and alternative discourses in global politics*. Berlin: Lauterbach Publications.

- Available at: <https://www.lauterbach-institute.org/publications> (Accessed: 27 April 2025).
70. Maihold, G. (2023). BRICS nations offer a new world order as alternative to the West. *Frontline*. Available at: <https://frontline.thehindu.com/news/brics-nations-offer-a-new-world-order-as-alternative-to-the-west/article666667657.ece> (Accessed: 12 April 2025).
71. New Development Bank. (2023). *Annual report*. Shanghai: New Development Bank. Available at: <https://www.ndb.int/publications> (Accessed: 12 April 2025).
72. O'Neill, J., et al. (2005). *How solid are the BRICS?* Global Economics Paper No. 134. New York: Goldman Sachs. Available at: <https://www.goldmansachs.com/insights/archive> (Accessed: 04 May 2025).
73. Pant, H. V., & Saha, P. (2020). India and the BRICS: Norms, contestation, and the search for consensus. *Rising Powers Quarterly*, 5(1), 7-23. Available on <https://risingpowersproject.com/quarterly/india-and-the-brics-norms-contestation-and-the-search-for-consensus> (Accessed: May 12, 2025).
74. Sharma, B. P. (2021). China-India new intricacies: Rivalry and cooperation in a new changing global context. *Journal of Liberty and International Affairs*, 7(3), 280-298. <https://doi.org/10.47305/JLIA2137280sh> (Accessed: 03 June 2025).
75. The World Financial Review. (2023). Trends and prospects of de-dollarization in the rapidly changing global economy -Part two. 28 September. Available at: <https://worldfinancialreview.com/trends-and-prospects-of-de-dollarization-in-the-rapidly-changing-global-economy-part-two/> (Accessed: 15 May 2025).
76. Xiaoyun, L., & Carey, R. (2014). *The BRICS and the international development system: Challenge and convergence?* Evidence Report No. 58. Brighton: Institute of Development Studies. Available at: <https://www.ids.ac.uk/publications> (Accessed: 29 March 2025).
77. Xiaoyun, L., & Carey, R. (2016). *The BRICS in international development: The new landscape*. Brighton: IDS, University of Sussex. Available at: <https://www.ids.ac.uk/publications> (Accessed: 04 May 2025).

The Right to a Fair Trial Within a Reasonable Time Under Burundian Law

Noel Ndikumasabo

Doctoral Student in Law, Doctoral School,
University of Burundi, Bujumbura, Burundi

[Doi:10.19044/esj.2025.v21n17p53](https://doi.org/10.19044/esj.2025.v21n17p53)

Submitted: 20 December 2024

Accepted: 26 May 2025

Published: 30 June 2025

Copyright 2025 Author(s)

Under Creative Commons CC-BY 4.0

OPEN ACCESS

Cite As:

Ndikumasabo, N. (2025). *The Right to a Fair Trial Within a Reasonable Time Under Burundian Law*. European Scientific Journal, ESJ, 21 (17), 53.

<https://doi.org/10.19044/esj.2025.v21n17p53>

Abstract

In the course of a trial, both the speed of justice and its slowness present virtues and vices that are sometimes difficult to reconcile. From a doctrinal point of view, the temporality of the trial has been explored by various scholars, yet it remains a source of controversy. A fundamental conflict exists between modern proponents of celerity, who advocate for expedited proceedings, and traditionalists, who emphasize the quality of the trial and strict adherence to the rights of the defense. Given these divergent perspectives on trial temporality, between a rapid investigation and one conducted slowly and cautiously, the guarantee of reasonable time is the right solution for reconciling the two extremes of the temporality of the process: speed and slowness. To be in accordance with the concept of reasonable time, celerity must not be so fascinating as to disrupt the balance of power within the trial, undermine procedural formalism, or compromise the rights of the defense. It must be pursued with restraint, in concreto, ensuring that the time saved does not translate into a loss of quality. Although the Burundian Constitution enshrines the principle of the right to be tried within a reasonable time, the notion of reasonable time, as well as its assessment criteria, is not detailed in any legislative or regulatory text, nor is it enshrined in national case law. This gap sometimes leads to unreasonable delays in legal proceedings. In Burundian positive law, the tension between ensuring procedural quality, rooted in the right of defense, and the need for trial expediency, a common issue in well-established rule-of-law countries, is even more pronounced.

There are divergent interpretations of the right to a fair trial within a reasonable time among judicial authorities. Some prioritize speed, minimizing delays in the proceedings, while others emphasize thoroughness and quality, ensuring strict adherence to the right of defense and the principle of adversarial proceedings, as enshrined in Article 39 of the Constitution. The development of the article emphasizes on clarifying the problem which affect the temporality of the trial and that of reconciling the speed and the quality of justice in Burundi. The results of this research are derived from doctrine, the jurisprudence of the Human Rights Committee, case law of the European Court of Human Rights and the African Court of Human and Peoples' Rights, as well as Burundian case law. Through the analysis of doctrine, national and international case law, law and judgments, the study aims to evaluate how Burundian positive law reconciles the requirements of speed and those of length of procedures. The discussion of the results is based on a qualitative doctrinal research method. The documentary methodology analyzes legal texts, books, judgments, and rulings with the force of *res judicata*, along with national and international case law. This article seeks to examine the challenges and issues associated with the right to be tried within a reasonable time in Burundi. Its objectives is to analyze whether the guarantees proclaimed by the Constitution, the African Charter, and other international instruments ratified by Burundi, specifically those related to reasonable trial time, are effectively being implemented. It proposes how the international jurisprudence and its criteria that promote reasonable time can be endorsed in Burundian jurisprudence in order to provide a remedy for unreasonable delays in judicial proceedings. Given the advances made by the case law of the Human Rights Committee, the European Court, and the African Court regarding reasonable time, it is more essential than ever for Burundian positive law to foster a "culture of reasonable time" by reconciling, combining procedural guarantees and valorizing the criteria for good management of trial temporality. The implementation of reasonable time limits for judicial procedures can help to balance the course of the trial in Burundi. It may contribute to avoiding downtime of the trial, periods of inactivity, as well as unnecessary delays. It may also help the Burundian judicial and state authorities maintain control over the investigation process, remain clear-sighted, and serve as the ultimate guardian of both fairness and celerity.

Keywords: Fair trial, Reasonable Time for Trial, Rights of the Defense, Criteria for Assessing Reasonable Time, Quality of Trial

Introduction

“Justice delayed is justice denied, justice hurried is justice buried”
(Kalim, 2023).

In any society built on the rule of law, the legal system can only achieve its goal of ensuring social order if the subjective rights to which individuals are entitled are effectively sanctioned and protected. The ultimate objective of any litigant who brings a case before a court is not only to obtain a fair judgment that respects the rights of the defense but also to have that judgment recognize the validity of their claims within a reasonable time. The latter is one of the essential elements of a fair trial, which, in turn, is a privileged fundamental expression of the rule of law in a democracy (Tulkens, 2006).

In the context of litigants' protection and the efficiency of the judicial system, publicity is an important indicator of the quality and fairness of justice (Milano, L. 2006). Regarding judicial time, the right to public proceedings requires sufficient time to carry out judicial formalities. However, these formalities must be subject to limitations, as publicity may sometimes conflict with other procedural guarantees and interests related to trial duration - namely, the reasonable time requirement. Indeed, this requirement is an essential condition of any judicial system aiming to reconcile the slowness and speed of justice. As Kalim Arshad Khan aptly stated, "Justice delayed is justice denied, justice hurried is justice buried."

In other words, even though in the principal legal traditions (Romano-Germanic and common Law), the primary objective of the trial is to establish the truth (Pradel, J. 2008), the judgment must be delivered without undue delay. The ultimate goal of any litigant who brings a case before a court of justice is not only to obtain a qualitative (fair and equitable) judgment that respects procedural fairness (publicity, contradiction, procedural formalism, and respect for the rights of the defense), but also to have the judgment promptly recognize the validity of the claim within a reasonable time.

As justice is an ideal to be achieved, it must be offered to the litigant as quickly as possible, in real time" (Abikhzer, 2005). According to Hébraud (1936), the principle of celerity is essential in that it drives the current approaches of procedural reformers: "All procedural reform today consists in speeding up the progress of the trial" (Hebraud, 1936). Criticizing the slowness of legal proceedings, Professor Fabienne Quilleré Majzoub argues that if the conduct of a case does not respect the imperatives of a fair trial, namely, a reasonable time limit, then there can be no true trial (Quillere-Majzoub, 1999).

Conversely, in criticizing the speed of trial, Montesquieu argues that the temporality of law is not simple or unilateral but complex and plural: the pains, expenses, the length, and very dangers of justice are the price that every citizen pays for his liberty. Procedure signifies prudence, truce, and reflection. On the other hand, it is essential to be aware of the risk of accelerated, hasty, and botched justice (Montesquieu, 1871).

The opposition between the slowness and celerity of justice is thus evident. Some authors preach speedy legal proceedings, while others advocate sufficient investigation time that respects legal formalities, the public debates, the rights of the defense and contradiction. To resolve the dialectical conflict between these two types of temporality, the concept of a reasonable time provides an excellent solution. It requires quality proceedings that are diligent, and capable of reconciling the procedural guarantees of the proper administration of justice to prevent potential infringement on the rights of the defense (Kuty, 2006). It consists in the fact of reconciling the procedural guarantees of speed and those of rights of defense that need sufficient time of instruction. The combination of procedural guarantees protects litigants against unreasonable delays and contributes to the efficiency of the judicial system. It eliminates then both excessive slowness and excessive speed while upholding key principles of fairness: access to an independent and impartial tribunal, adjudicating through an adversarial procedure within a reasonable time, the right to a public trial, respect for equality of arms, the rights of the defense, and the exercise of legal remedies (Cholet, 2006). In this regard, Didier Cholet states: “The requirements of a fair trial, such as equality of arms, giving reasons for court decisions, the right to be heard in adversarial proceedings, or the right to a judge, can only be fulfilled over time, within a timeframe that may conflict with the principle of celerity. It is therefore necessary to reconcile celerity with these various requirements” (idem).

In other words, the concept of reasonable time defines the limits of what is socially acceptable (Tulkens, 2006). It also eliminates both excessive slowness and excessive speed by respecting the interdependence of procedural guarantees and reconciling the two extremes of procedural temporality (Cholet, 2006). It avoids false dilemmas and strikes a balance between the need and the protection of other guarantees of a fair trial, such as access to a judge, the exercise of legal remedies, the rights of the defense, equality of arms, and the principle of contradiction (European Court of Human Rights, *Melnyk v. Ukraine*, 2006). The procedural guarantee of reasonable time combines the requirements of speed and those of slowness in order to reconcile celerity and quality of justice and the antagonistic positions on the temporality of the trial. Moreover, the right to be tried within a reasonable time has both an objective and a subjective dimension (Tulkens, 2006). The objective aspect ensures that the administration of justice remains effective, as unfair and prolonged trials contribute to a crisis of confidence in the justice system, ultimately undermining the rule of law. The subjective aspect lies in the guarantee that a trial will not exceed a reasonable time, protecting litigants from the arbitrariness of judicial authorities who may disregard the trial temporarily. It also protects individuals from prolonged stress, anxiety, and

uncertainty. The guarantee of a trial within a reasonable time is therefore fundamental to the protection of human rights.

But, since the concept of reasonable time is not precise, the period and the duration of a trial become problematic. That is the reason why the doctrine and jurisprudence do not determine exactly the timing of the trial. While case law does not provide standards for the ideal length of proceedings, certain assessment criteria, recognized in international case law, are used to determine whether proceedings can be considered reasonable. These include the complexity of the case, the conduct of judicial and state authorities, the conduct of the parties involved, and the stakes of the dispute (African Court of Human and Peoples' Rights, *Alex Thomas v. United Republic of Tanzania*, 2015). Assessing the reasonableness of a procedure is not, and should never be, a mechanical process; rather, it must take into account a fair balance to ensure that all the guarantees of a fair trial are respected. This necessity is very important: in the absence of rigid indicators, assessment is often empirical and casuistic. Such an assessment, aimed at promoting the promptness of proceedings, aligns fully with the decision of the Human Rights Committee. The committee reiterates that the right to a fair trial, as defined in Article 14, paragraph 1, entails several conditions, including the requirement that judicial proceedings be conducted with due celerity (Human Rights Committee, *Yves Morael v. France*, 1989).

Even though the Burundian Constitution refers to the requirement of reasonable time, the procedural provisions governing the administration of justice, along with limited national case, do not specify the criteria that make reasonable time effective, as European and African case law do. Referring to the international case law already recognized by the Inter-American Court and the European Court, the African Court has adopted the four criteria for assessing reasonable time: the conduct of the judicial and state authorities, the conduct of the parties to the proceedings, the complexity of the case, and what is at stake for the applicant (*Boddaert v. Belgium*, 1987; *Union Alimentaria Sanders S.A v. Spain*, 1985; *Cuscani v. United Kingdom*, 1996; *Suárez-Rosero v. Ecuador*; *Scordino v. Italy*; *Wilfred Onyango Nganyi and 9 others v. United Republic of Tanzania*, 2013). According to this jurisprudence and legal doctrine, the absence of clear criteria for evaluating the temporality of the trials, combined with a lack of a culture of celerity that prioritizes expediting proceedings by applying these criteria, undermines the effective management of judicial time (Amrani-Mekki, 2008). Such is the case in Burundi.

Given that Burundi is bound by the International Covenant on Civil and Political Rights, acceded to by Decree-law n° 1/009 of March 14, 1990, and the African Charter on Human Rights, ratified by Decree-law n°. 1/029 of July 28, 1989, as well as the protocol establishing the African Court since June

27, 2000, is it not essential for the judicial authorities to incorporate these criteria into domestic legislation and recognize the case law already enshrined by the African Court? It is worth considering whether the chronic congestion of court dockets, or the overwork of the courts, and the ensuing backlog of cases stem from this lack of jurisprudence on reasonable time. Could systemic deficiencies in procedural rules, leading to repeated adjournments and systematic referrals for reconsideration, be linked to this?

In this analysis, using a qualitative and documentary methodology, the paper first examines the theoretical framework provided by the legal doctrine and instruments regarding the guarantee of a trial within a reasonable time. Next, it outlines the problem, the research methodology and presents the findings. The results will then be discussed to assess the causes of the gap between law and practice. Finally, a conclusion will summarize the assessment.

The Problematic Nature of the Subject

In Burundi, as in many other countries, the persistent slowness of the justice system remains a long-standing issue that undermines its efficiency and credibility (Magendie, 2004). To address this challenge, it is often recommended that legal proceedings be conducted within a reasonable timeframe. The right to a trial within a reasonable time is enshrined in Article 14 of the International Covenant on Civil and Political Rights, as well as in several regional instruments inspired by it. These include Article 7 of the African Charter on Human and Peoples' Rights, Article 6 of the European Convention on Human Rights, Article 8 of the Inter-American Convention on Human Rights, and Article 11(b) of the Canadian Charter of Rights and Freedoms. In Burundian positive law, this guarantee is explicitly established in Article 38 of the Constitution.

The right to be tried within a reasonable time has been extensively studied in European legal systems, which have been influential. However, it remains a subject of controversy. From a doctrinal point of view, the temporality of the trial has been explored by various scholars, yet it remains a source of controversy. A fundamental conflict exists between modern proponents of celerity, who advocate for expedited proceedings, and traditionalists, who emphasize the quality of the trial and strict adherence to the rights of the defense. This tension highlights two competing interests: on the one hand, the need for speed, which prioritizes the swift resolution of cases, and on the other, the competing right to respect procedural formalism (legal formalities, publicity of debates, and observance of the rights of the defense, etc.) and the quality of the trial.

Some scholars argue that judicial efficiency has become so dominant that a new procedural principle - the principle of celerity - is emerging

(Guinchard, 2004). This principle has already gained traction among the architects of transnational procedural rules, which emphasize the need for expeditious trials (Ferrand, 2004). According to them, excessive delays pose a significant threat to judicial proceedings, as the passage of time can erode legitimate interests, dissolve or distort evidence, encourage delaying tactics, disperse witnesses, and weaken the credibility of their testimony - all while increasing costs in terms of time and financial resources.

On the other hand, some scholars, including Montesquieu, argue that accelerated justice risks being rushed and poorly executed. According to Montesquieu, the temporality of the trial is neither simple nor unilateral but rather complex and multifaceted. The burdens of justice - its costs, duration, and potential risks - are the price each citizen pays for freedom. He contends that legal procedure embodies prudence, truce and reflection, warning against the dangers of overly rapid, hasty, and flawed justice (Montesquieu, 1871). Similarly, Morel emphasizes that both litigants and courts must adhere to a minimum set of procedural safeguards essential for fair and sound justice. Without these, a party could justifiably fear the dishonesty of an adversary or the partiality of a judge. Procedural formalities serve as a necessary framework for discipline and order in the judicial system. Time is a crucial factor in ensuring the quality of judicial decisions, as it allows for adherence to procedural formalities and the full exercise of the right to defense. These guarantees must be upheld at every stage of the proceedings, particularly during the pre-trial and trial phases. Additionally, time is necessary for legal issues to be properly examined, for relations between the parties to stabilize, and for judges to deliberate thoughtfully before rendering a verdict.

Given these divergent perspectives on trial temporality, between a rapid investigation and one conducted slowly and cautiously, the guarantee of reasonable time is the right solution for reconciling the two extremes of the temporality of the process: speed and slowness. In order to ensure that trials take place within a reasonable time, it is essential to reconcile the procedural guarantees preaching speedy legal proceedings with those preaching quality. Jacques Normand further reinforces this perspective, asserting that speed should not be the primary concern of justice. Instead, the paramount objective must be the quality of judicial decisions - an outcome achievable only by dedicating the necessary time to each case. While efforts should be made to prevent undue delays caused by court congestion or other factors, the pursuit of speed must not compromise the integrity and fairness of the trial process (Normand, 2003). According to Amrani-Mekki Soraya, celerity is now a central concern for procedural reformers, shaping modern approaches to legal reforms that prioritize the acceleration of judicial proceedings. Nevertheless, celerity must not be so fascinating as to upset the balance of power within the trial or deny procedural formalism and the rights of the defense. The rapidity

must be pursued with restraint, so that the time gained does not translate into a loss of quality (Amrani-Mekki, 2008).

This combination of procedural guarantees protects litigants against unreasonable delays and contributes to the efficiency of the judicial system. In such a context, the procedural guarantees of quality and the fairness of justice must be associated with celerity (L. Milano, 2006). In terms of managing the temporality of the trial, the interaction between procedural guarantees, which require sufficient time to carry out judicial formalities, and those of rapidity leads to the concept of reasonable time. Indeed, the latter is an imperative condition of any jurisdictional system to reconcile the slowness and the speed of justice: “Justice delayed is justice denied, justice hurried is justice buried” (Kalim Arshad Khan, 2023).

Furthermore, to bridge this divide, jurisprudence has established the procedural guarantees of “reasonable time” along with criteria for its assessment. International case law has consistently emphasized that compliance with the reasonable time requirement is essential to ensuring that justice is not undermined by delays that compromise its effectiveness and credibility (European court: Vernillo v. France, 1991; Moreira de Azevedo v. Portugal, 1990; Katte Klitsche de la Grange v. Italy, 1994). These criteria have been established and reaffirmed in various judicial decisions, including *Comingersoll S.A. v. Portugal* (2000), *Frydlender v. France* (2000, § 43), *Sürmeli v. Germany* (2006, § 128), *Paroisse gréco-catholique Lupeni et autres v. Roumanie* (2016, § 143), and *Nicolae Virgiliu Tănase v. Romania* (2019, § 209). More recently in 2022, the *Bieliński v. Poland* judgment (§§ 42-44) provided a comprehensive summary of the applicable legal principles.

The concept of reasonable time is inherently imprecise and difficult to grasp. Its scope and assessment criteria have been clarified primarily through international jurisprudence (Guide to article 6 of the European Convention on Human Rights, 2022). The reasonableness of the length of proceedings is evaluated based on the specific circumstances of each case, using four key criteria:

- The conduct of judicial and state authorities
- The conduct of the parties to the proceedings
- The complexity of the case
- What is at stake for the person concerned

In Burundian law, the tension between ensuring procedural quality, rooted in the right of defense, and the need for trial expediency, a common issue in well-established rule-of-law countries, is even more pronounced. This conflict lies at the heart of the challenge in reconciling these two fundamental principles. A fair trial depends on the balanced implementation of both speed and the right of defense, yet these guarantees often come into conflict, shaped by the differing interests of the parties involved. The key challenges

contributing to the slow and often unfair administration of justice in Burundi include:

- The difficulty of balancing procedural speed with the time required for thorough investigation and proper defense.
- The absence of clear criteria for assessing the reasonable duration of judicial proceedings.
- A lack of urgency or a "culture of celerity" among judicial and state authorities, as well as legal practitioners.

These factors collectively hinder the efficiency of the justice system, leading to delays that ultimately compromise fairness.

Besides, there are divergent interpretations of the right to a fair trial within a reasonable time among judicial and state authorities. Some prioritize speed, minimizing delays in the proceedings, while others emphasize thoroughness and quality, ensuring strict adherence to the right of defense and the principle of contradiction, as enshrined in Article 39 of the Constitution. Under Article 147 of the Code of Civil Procedure, a case may be postponed to a later hearing at the request of the parties, with a maximum of two postponements, unless the parties agree otherwise. However, effective compliance with this article becomes challenging when the need to respect the rights of the defense arises. In cases where the parties disagree on postponement, how should judges strike a balance between ensuring a fair defense and maintaining trial efficiency? Given that two postponements result in three public hearings, can it be assumed that by the third hearing, judges will have gained sufficient clarity to render a fair decision? In adversarial proceedings, reconciling the quality of the investigation with procedural speed, without exceeding two postponements, remains a challenge. This raises a critical question: Could the integration of reasonable time criteria into Burundian positive law resolve the conflict between procedural safeguards and delays in the judicial process?

Given the ongoing debates surrounding the management of judicial time, balancing both the quality and speed of proceedings, the concept of reasonable time becomes indispensable. Given that Burundian law provides for a guarantee of reasonable time, which in itself is confusing and imprecise in terms of exact time, there is a need to analyze its application. This raises a crucial question: how do Burundian judges reconcile these differing perspectives and manage the issue of judicial time? As Charles de Gaulle once said, "What is written, even on parchment, is only as good as its application" (De Gaulle, 1970). This underscores the need to analyze the current state of implementation of this fair trial guarantee in Burundi. Such analysis will help determine whether there is a gap between the principles enshrined in law and the lived reality of litigants. The primary objective is to assess the extent to which judicial practice aligns with the legal framework for a reasonable time.

After all, what ultimately matters in law is not merely what is written, but how judges apply it in practice.

Answering these questions will help determine whether the right to be tried within a reasonable time is interpreted in a manner that preserves its true essence and whether the lack of clear criteria contributes to prolonged proceedings. It will also reveal the gap between legal provisions ("law in the books") and judicial practice ("law in action"), shedding light on the lived reality of litigants in Burundi's public hearings. It can be assumed that by the third hearing, judges will have gained sufficient clarity to render a fair decision. In this regard, the answer can only be determined once the following hypotheses have been tested:

- The problems of reconciling procedural safeguards - those prioritizing thorough investigation and those emphasizing speed - negatively impact both the quality and timeliness of trials.
- Ignorance of international case law on the criteria for assessing reasonable time and the guarantees of the defense hampers the effectiveness of the reasonable time limit and the fairness of the trial.
- The reconciling procedural guarantees and the implementation of reasonable time criteria by judicial bodies would be the solution to the slowness of legal proceedings.

Methods and Methodology

The assessment is based on a qualitative and documentary methodology that consists of identifying information resources, finding documents related to our topic, collecting factual data, and analyzing them to evaluate how the right to be tried within a reasonable time is implemented in Burundian law. With the positivist approach, the author intends, without any personal value judgments, to observe, experiment, and evaluate the data and results by comparing legal provisions and judicial practice to verify the hypotheses regarding the effectiveness of the right to a fair trial within a reasonable time. The methodology helps to identify the true content of the international rules binding Burundi and the related case law. The study analyzes legal texts, books, judgments, rulings, national and international case law, and doctrine relating to the concepts of this subject. This methodology for assessing the quality and celerity of trials has revealed international case law that emphasizes the importance of reasonable time as a criterion for resolving cases efficiently and in real time.

In assessing the reconciliation of the right to a fair and expeditious trial, the analysis focuses on the jurisprudence of the Human Rights Committee, the case law of the European Court of Human Rights, the African Court of Human Rights, and Burundian case law. The purpose of using this case law is to situate the conceptual contours of reasonable time and fair trial

and to demonstrate the impact of these issues on the reasonable time for trial. The analysis also aims to highlight the significance accorded to these trial guarantees by both international and national case law. To examine how Burundian law is influenced by this jurisprudence, several recent judgments and rulings handed down by the Supreme Court of Burundi and other jurisdictions are evaluated, comparing Burundian and international jurisprudence. The court was chosen because it establishes jurisprudence, and through its substantive case files, the various stages of the trial can be analyzed comprehensively. The selections allow for an assessment of its jurisprudence on the principles of contradiction and the right of defense.

The evaluation criterion is based on Article 147 of the Code of Civil Procedure, which stipulates that the number of postponements of hearings may not exceed two, unless the parties agree otherwise. Another criterion for analysis is the case law of the Commission and the African Court, which have already endorsed the reasonable time criteria enshrined by the European Court in the cases of Wilfred Onyango Nganyi and 9 others v. United Republic of Tanzania, case 253/02: Antonie Bissangou v. Congo, and case 199/97: Oujouriby Cossi Paul v. Benin.

Presentation of Results

The results of this research focus on the jurisprudence of the Human Rights Committee, the case law of the European Court of Human Rights, the African Commission on Human Rights, the African Court of Human and Peoples' Rights, and national case law in the form of judgments and rulings. In terms of the jurisprudence of the Human Rights Committee, General Comment n°32 caught our attention. It concerns the interpretation of Article 14 of the International Covenant on Civil and Political Rights. Communication n° 207/1986, Yves Morael v. France, Views adopted on 28 July 1989, also caught our attention.

Regarding the case law of the European Court of Human Rights on the application of article 6 of the European Convention on Human Rights, we have consulted the judgments handed down by this Court in the cases Melnyk v. Ukraine, judgment of 28 March 2006; cases Boddaert v. Belgium, 1987; Union Alimentaria Sanders Sa v Spain, 1985; Cuscani v United Kingdom, 1996; Scordino v Italy; Vernillo v. France, Feb. 20, 1991; Moreira de Azevedo v. Portugal, oct. 23, 1990; Katte Klitsche de la Grange v. Italy, oct. 27, 1994; Comingersoll S.A. v. Portugal, 2000; Frydlender v. France, 2000; Sürmeli v. Germany, 2006; Paroisse gréco-catholique Lupeni et autres v. Roumanie, 2016; Nicolae Virgiliu Tănase v. Romania, 2019; Bieliński v. Poland, 2022; Dumont v. Belgium, april 28, 2005; Hadjidjanis v. Greece judgment of april 28, 2005; Laino v. Italy, February 18, 1999.

Related to Jurisprudence of the Commission and African Court on Human and Peoples' Rights on Article 7 of the African Charter on Human Rights the cases Alex Thomas v United Republic of Tanzania, 2015; Wilfred Onyango Nganyi and 9 others v United Republic of Tanzania, 2013; case 253/02: Antonie Bissangou v. Congo, 2002; case 199/97: Odjouri by Cossi Paul v. Benin, 1997 have been analysed.

About national jurisprudence, we analyse judgements treated by Supreme Court of Burundi and other jurisdictions: RCC 11063, august 31, 2005; RAA 597, December 30, 2005; RAA 13729, December 2016; RTC 1635, March 4, 2020; Administrative Court of Bujumbura: judgment RAC 3922 in the case of KA. GB vs. the State of Burundi; Labour Court: RS 11430, January 9, 2012; High Court of Bujumbura City Hall: RC 15063, August 1, 2005.

Some of the collected judgments will contribute to the discussion of the results. The discussion of the research findings focuses on the implementation of the right to defense and the right to a speedy trial, as well as on international case law on the criteria for assessing reasonable time. This involves analyzing criteria (including judicial and state authorities and the parties to the proceedings) and criteria related to the nature of the dispute (such as the complexity of the case and the stakes for the claimant). Additionally, it examines the impact of implementing reasonable time criteria on the duration of legal proceedings. Furthermore, the research explores the influence of this jurisprudence on the length of legal proceedings and the concept of reasonable time before Burundian courts and tribunals.

Discussion of the Results

In Burundian law, there are divergent interpretations of the right to a fair trial within a reasonable time. Some judicial authorities emphasize speed, thus avoiding downtime in the course of the trial, while others emphasize length and the quality of the trial based on respect for the right of defense and contradiction debates within the meaning of article 39 of the Constitution. In the discussion of the results, it is necessary to explain first of all the jurisprudential criteria for assessing reasonable time and show the role of diligence assigned to judicial and state authorities, and that of the parties to the proceedings who must avoid delaying tactics.

Case Law Criteria for Assessing Reasonable Time

Before the Inter-American Court and the European Court of Human Rights, as well as before the African Court, the reasonableness of a procedure is assessed based on the circumstances of the case, assessed as a whole, in light of criteria established in international case law. These criteria date back to the Neumeister judgment of June 27, 1968, and the König judgment of June 28,

1978, and have been consistently applied to both criminal and civil cases. These four criteria are examined for each claim, taking into account the overall duration of the proceedings.

Analysis of Criteria Relating to the conducts of the Protagonists in the Legal Debate

a. The conduct of Judicial and State Authorities

According to established case law, the conduct of the competent authorities is particularly important, as it is the primary criterion that can lead to a breach of the reasonable time requirement (European Commission for the Efficiency of Justice, 2018). Thus, states must organize their jurisdictions in a manner that ensures compliance with the reasonable time requirement. If delays are due to the structure of the judicial system (*Hadjidjanis v. Greece*, 2005), state and judicial authorities have an obligation to organize the system in a way that allows cases to be decided without undue delay. When authorities fail to take sufficient measures, they incur state liability, as chronic court congestion is not a valid justification (*Dumont v. Belgium*, 2005).

Indeed, periods of inactivity due to chronic court congestion or a manifest inadequacy of judicial staff will entail the state's responsibility. The role of parties in the proceedings does not exempt states from organizing their judicial systems in a way that ensures courts can conduct proceedings with the desired celerity. Judges are obliged to exercise the powers granted to them by law to counteract any delaying tactics employed by a party to the proceedings (*Costa Ribeiro v. Portugal*, 2003). Judges must consistently use all the powers of injunction at their disposal to maintain the pace required by the nature of the proceedings and the litigants' circumstances, set deadlines for the parties in accordance with legal requirements, oversee their enforcement, and, if necessary, impose sanctions for non-compliance.

In the case of *Wilfred Onyango Nganyi and 9 others v. United Republic of Tanzania* (African Court of Human and Peoples' Rights, Application No. 006/2013 of July 23, 2013), the applicants alleged a violation of Article 7 of the African Charter on account of the prolonged and unjustified delay in the processing of their cases before the Tanzanian national courts, as well as the denial of legal aid. In response to this grievance, Tanzania presented two main arguments to justify the complexity of the case. First, it cited the fact that there were ten accused persons. Second, it pointed to the involvement of additional suspects and accused individuals in extradition proceedings in Kenya, arguing that it was prudent to ensure all accused persons were present before initiating the proceedings.

In its reasoning, the court notes from the outset that there is no fixed time limit considered reasonable that serves as a standard for examining a case. To determine whether the duration of proceedings is reasonable, each case

must be dealt with according to its circumstances (Wilfred Onyango Nganyi and 9 others v. United Republic of Tanzania, 2013). As established in the case law of the European Court of Human Rights, no precise time limit has been set. Regarding the conduct of the Tanzanian judicial authorities, the court noted that before the Resident Magistrate's Court in Moshi, there had been more than fifty-five adjournments. During the first four years of the case, only one witness had given evidence, despite the applicants' consistent efforts to move the case forward.

The reason most frequently given by the Tanzanian authorities for requesting adjournment was that they were still compiling the police file and that investigations were ongoing. In the Court's view, national judicial authorities have a duty to ensure that those involved in proceedings take all necessary measures to avoid unnecessary delays. Judges also have both the right and the duty to actively ensure that legal proceedings before them comply with the requirement of reasonable time (*idem*, p.46).

The African Court concluded that there had been a violation of Article 7 (1) (d) of the African Charter, as the requirement of reasonable time had not been respected, not because of the complexity of the case or the action of the applicants, but primarily because of the lack of diligence on the part of the Tanzanian judicial authorities, who had put the case on hold for approximately two years.

b. The conduct of the Parties to the Proceedings

The conduct of the parties to the proceedings, particularly that of the plaintiffs, cannot lead to a finding of a breach of the reasonable time requirement, even if the delay is manifestly excessive. This is only true where no notable inactivity is attributable to the national courts (*idem*, p.19). If the essential cause of the delay is the delaying tactics of the parties to the proceedings, there can be no finding of a breach of reasonable time on the part of the State.

Of course, while the parties to the proceedings play a fundamental role in the judicial process, judges must check, in the light of the evidence in the case file, whether the parties' conduct reveals any abusive or dilatory practice aimed at prolonging the proceedings, without being accused of using the available remedies. In the case of Wilfred Onyango Nganyi and 9 others v. United Republic of Tanzania, the African Court ruled that the applicants had not engaged in conduct likely to delay the proceedings. In doing so, it relied on the case law of the European Court of Human Rights in *Union Alimentaria Sanders SA C v Spain*. The European Court had concluded that the applicant is only obliged to be diligent in carrying out the procedural steps relevant to them, to refrain from dilatory tactics, and to make use of the possibilities offered by domestic law to expedite the proceedings (*Union Alimentaria Sanders SA v Spain*, 1989).

The Strasbourg judges have consistently held that the State is not liable for delays caused by the refusal of witnesses to appear. However, even if a claimant demonstrates bad faith by focusing on minor detail to intentionally drag out and complicate the proceedings, judicial authorities are still obliged to ensure that the trial proceeds at a regular pace and within a reasonable time. Courts have a duty to ensure the smooth running of proceedings by carefully considering adjournment requests, efficiently managing witness hearings, and monitoring the time required to prepare expert reports. When a defendant's hunger strike and self-mutilation delayed the outcome of the proceedings, the European Court ruled that these circumstances could not be held against the State (*Jablonski v. Poland*, 2000). The same principle applies in cases of wrongful referral to an incompetent court (*Beaumartin v. France*, 1994). Parties are held liable for delays only when there is clear evidence of bad faith on their part.

Analysis of Criteria Relating to the Nature of the Dispute

a. The Complexity of the Case

The analysis of the complexity of a case is based on a combination of several variables relating to the subject matter and character of the case (Tulkens, 2006). Judges take into account how the facts are presented and the procedural steps required to reach a decision. For example, factors indicating complexity include the need to hear numerous witnesses, difficulty in locating witnesses, the need for expert reports, translation of documents, the use of an interpreter or letters rogatory, and an international dimension necessitating extradition. Complexity may also arise from the number of parties involved or the volume of evidence to be gathered. Legal complexity can also arise from the scarcity of case law at the national level, making it necessary to refer to a regional court for interpretation of the law. It may also involve the need for scientific analysis or extensive investigations requiring infiltration, shadowing, or electronic monitoring. Additional factors contributing to complexity include legislative changes, interactions between administrative and judicial proceedings, the expectation of a criminal judgment blocking the outcome of the civil trial, the joining of several cases, the need to reconcile the individuals and community interests, and the involvement of multiple defendants (European Commission for the Efficiency of Justice, 2018).

Nevertheless, the complexity of a case is not always enough to justify the length of a procedure. Other criteria must also be taken into account. Complexity does not rule out the possibility of unreasonable delay in even very complex cases, delays can occur and be sanctioned by taking into account these different criteria for assessing reasonable time. This was the case in *Ferrantelli and Santangelo v. Italy*, decided on August 7, 1996. The final conviction of the applicants, who were minors at the time, came after sixteen

years and two weeks of proceedings. Although the case was considered complex, this delay was deemed unreasonable by the European Court of Human Rights. The court acknowledged the complexity of the case, given the nature of the charges and the jurisdictional issues arising from crimes committed simultaneously by minors and adults. While the various phases of the proceedings were conducted at a regular pace, the court found an inexplicable stagnation of nearly two years during the initial investigation, leading to a finding of unreasonableness.

b. Stake for the Claimant

Some cases require greater speed than others. The nature and importance of the issues at stake may, in certain instances, demand special diligence from judicial authorities. The importance of the case for the claimant means that certain cases, known as priority cases (European Court, Ruiz-Mateos v. Spain, 1993), require special promptness. The latter is beneficial not only for the claimant but also, in some cases, for society as a whole due to its potential social and economic impact (European Court, Ruiz-Mateos v. Spain, 1993). For example, in cases concerning alimony, personal status, and legal capacity, the stakes for the claimant are a relevant criterion. Special diligence is also due to the potential consequences of excessive delays, particularly the right to respect for family life (Strasbourg judgment, Laino v. Italy, 1999).

Similarly, in criminal matters, the need for swiftness is even more critical, and greater diligence is required, particularly when the accused is remanded in custody. The deterrent effect of criminal law is only effective if society can see that the perpetrators of crimes are brought to trial within a short time and, if found guilty, sentenced within a reasonable period. At the same time, innocent suspects undeniably have a very strong interest in having their innocence recognized as quickly as possible.

The African Court has stressed the importance of a speedy judicial process, especially in criminal matters. The maxim often used in this respect is "justice delayed is justice denied". When society realizes that the judicial settlement of disputes is too slow, it can lose confidence not only in judicial institutions, but above all in the peaceful settlement of disputes (African Court, Wilfred Onyango Nganyi and 9 others, p. 40, §127). Particular diligence is also required in cases where the applicants' physical integrity is affected, as well as in cases involving people with reduced life expectancy (Tulkens, 2006, p.7). The same requirement applies to cases involving maintenance, labor, and social security disputes, including pension-related matters (European Court, Toth v. Hungary, 2004).

Impact of the Implementation of Reasonable Time Criteria on the Length of Legal Proceedings

In the light of international jurisprudence on the criteria of reasonable

time, it should be noted that the implementation of these criteria has made it possible to reconcile the requirements of both length of proceedings and the right of defence with those of speed. It has also helped to reduce downtime and promote reasonable timeframes for legal proceedings. Indeed, European case law, which has influenced the African Court's jurisprudence, reveals the following standards regarding the length of proceedings (European Commission for the Efficiency of Justice, 2018).

- A total duration of up to two years per level of jurisdiction in normal (non-complex) cases is generally considered reasonable. When proceedings exceed this period, the court examines the case closely to determine whether there are objective factors contributing to its complexity and whether national authorities have exercised due diligence.
- In complex cases, the court may grant additional time but remains particularly attentive to manifestly excessive periods of inaction. However, the longest period granted is rarely more than five years and almost never exceeds a total of eight years.
- In so-called priority cases involving a particular issue, the court may depart from the general approach and find a violation even if the case has lasted less than two years per level of jurisdiction. This is particularly true when the applicant's life or state of health is at stake, or when a delay could have irreversible consequences for the applicant.
- The only cases in which the court did not find a violation despite the manifestly excessive length of the proceedings are those in which the applicant had contributed principally to the length of the proceedings through his dilatory behaviour.

It should be noted that these are merely guiding standards, and the European Court may deviate from them depending on the specific circumstances of each case. Nevertheless, the implementation of these criteria has significantly contributed to reducing the length of legal proceedings and to advancing the reasonable time of trial.

The Concept of Reasonable Time for Trial under Burundian Law

In Burundian law, the recurring conflict between protecting the rights of the defense and expediting proceedings in the interests of the parties involved mirrors challenges observed in other jurisdictions. Unlike Burundian positive law, States parties to the European Convention on Human Rights and certain African States have adopted case law on reasonable trial time in order to resolve these problems. They have introduced mechanisms into their domestic legislation to monitor and sanction unreasonable delays, thereby reducing procedural delays.

In Burundian legal practice, the emphasis on the rights of the defense

sometimes comes at the detriment of celerity, as shown by case law which focuses more on the principle of contradiction, which has no time limit. According to the Cassation Chamber of the Supreme Court of Burundi, in ruling RCC 11063, the principles of adversarial proceedings and respect for the rights of the defense practically overlap and complement each other (RCC 11063, August 31, 2005, pp.19, 20, 21). Regarding the principle of contradiction, the Supreme Court of Burundi, in its RAA 597 ruling of December 30, 2005, declared that its limit lies in the judge's power to halt pleadings when he considers himself sufficiently enlightened (Nouvelle revue de droit du Burundi, April /May 2007, p.7).

In light of this jurisprudential affirmation, a crucial question arises: When can a judge be considered sufficiently informed? Is it by the third hearing?

The absence of a precise timeframe makes it difficult to balance the right to defense with the requirement of a prompt trial.

When a litigant, whether as a delaying tactic or for legitimate reasons, requests a postponement based on the right to defense, such as awaiting legal assistance or the communication of exhibits, the judge faces a dilemma. Denying the request could risk violating the right to defense, while granting indefinite delays undermines the right to a trial within a reasonable time. Without a fixed deadline for submitting necessary documents, the judge may not receive timely information, and the unrestricted wait for document production can ultimately breach the reasonable time requirement for proceedings.

For instance, in judgment RAC 3922, in the case of KA. GB vs. the State of Burundi, the Administrative Court of Bujumbura granted 17 postponements over six years, all justified by the need to uphold the right to defense. The case was adjourned for various reasons: to await the appearance of the defendant, to await the production of the reply, to await the appointment of lawyers, to await the consultation of the submissions made on the spot, to await the communication of exhibits and written pleadings between the parties to the proceedings, to await the petitioner, and to await the opinion of the public prosecutor. According to the minutes of public hearings, these delays spanned from April 28, 2008, to March 5, 2014, when the case was finally taken under advisement. Despite being filed on January 30, 2008, a judgment was not rendered until March 31, 2014 - more than six years after the initial petition. This illustrates how procedural safeguards can sometimes contribute to excessive delays, challenging the balance between legal guarantees and judicial efficiency.

Moreover, the appeal of this judgment before the Administrative Chamber of the Supreme Court of Burundi took place on December 9, 2016, under RAA 1372, two years after the initial judgment due to the losing party's

failure to promptly serve the decision. This underscores the crucial role that litigants' actions play in the overall duration of legal proceedings. The case was finally judged on its own merits and pronounced on December 4, 2020, after nearly 4 years before the Supreme Court and 12 years and 11 months since the motion to institute proceedings in the first instance.

Similarly, case RS 11430, a labor dispute arising from the claimant's dismissal, which normally requires particular speed, lasted more than 9 years and 6 months. The claimant brought the case before the Labour Court on January 9, 2012, but a final decision was only rendered on July 2, 2021, under RTC 2000 by the Supreme Court's Cassation Chamber. This was due to multiple appeals and remands before the Bujumbura Court of Appeal. Even more striking is case RC 15063, a family dispute that extended over 14 years and eight months. Initially filed with the High Court of Bujumbura City Hall on August 1, 2005, the case was only resolved on March 4, 2020, under RTC 1635 by the Supreme Court's Cassation Division, following numerous appeals and remands before the Court of Appeal of Bujumbura.

For all practical purposes, it should be noted that the slowness of these cases stems from various reasons for postponement, primarily out of respect for the right of defense: waiting for the defendant's submissions and appearance, several times in succession, waiting for the pay slip, waiting for the outcome of the criminal case, waiting to consult the submissions made without delay, waiting for the parties to appear, or even indefinite postponement (*sine die*) among others. Before the Supreme Court, these cases have been reopened to regularize the seat following the transfer of several judges who had previously presided over them. These cases illustrate the slowness of proceedings due to the problem of reconciling the rights of the defense and the speed of the trial. They also reflect a failure to comply with international jurisprudence, as no speed is given to the handling of social and family cases of a maintenance nature.

In view of this gap in jurisprudence regarding the criteria for reasonable time in Burundian law, the resulting consequence is slowness, which hampers the speed of legal proceedings. There is reason to believe that implementing these criteria would have a positive effect on reasonable trial duration by reducing unnecessary delays. Indeed, according to the report on European jurisprudence, the involvement of states parties to the European Convention in implementing these criteria has promoted reasonable trial times (European Commission for the Efficiency of Justice, 2018, p.5). Statistically, violations of the right to be tried within a reasonable time have fallen considerably. While a previous version of this report indicated that breaches of this right were among the most frequent violations of the Convention, ranking as the second most common out of 24 in 2012 and 2013, these breaches had dropped to the fifth most common cause of violation. This

change can be explained primarily by the improvement in judicial procedures due to the reforms introduced by member states to comply with the case law of the European Court.

Taking into account the advances made in this jurisprudence, which has also influenced the African Court, if Burundian judges were to adopt similar principles, the investigation of the trial would significantly reduce the dead time of the trial and the inaction of the courts. It would also make it possible to mitigate the dilatory manoeuvres put forward by tireless litigants who sometimes take refuge behind the requirements of the right of defense. This analysis confirms the hypotheses.

Conclusion and Recommendations

The analysis shows that the problems of reconciling the rights of the defense with the need for a speedy trial under Burundian law lead to unreasonable delays in legal proceedings. Thus, that problem affects the reasonable time and the quality of the trial. Indeed, the reasonable time supposes quality proceedings which are diligent, appropriate and reconcile the procedural guarantees of good administration of justice (F. Kuty, 2006). It also excludes excessive slowness, excessive speed and respects certain rules of fairness: access to an independent and impartial tribunal, adversarial debate, the right to a public trial, equality of arms, the rights of the defense and the exercise of legal remedies (Cholet, 2006). It is then recommended to ensure that justice is not administered with delays or speed that compromise its effectiveness and credibility. All this must be done while respecting the guarantees of speed, the rights of the defense and contradiction. (European court: Vernillo v. France, Feb. 20, 1991; Moreiro de Azevedo v. Portugal, Oct. 23, 1990; Katte Klitsche de la Grange v. Italy, Oct. 27, 1994). The celerity sought through the requirement of reasonable time is not merely aimed at achieving speed but also at ensuring the fairness and quality of judicial procedures that protect the rights of the defense.

In order to promote the right to a fair trial, the international jurisprudence has established criteria for assessing reasonable time, which have influenced the legislation of European and certain African states. This jurisprudence has promoted reasonable trial times and the efficiency and credibility of the justice system by reducing delays. It has raised the awareness of all those involved in the process, demonstrating the role of diligence assigned to judicial and state authorities, and that of the parties to the proceedings, who must avoid delaying tactics. According to this international case law, the nature and importance of the issues at stake may, in certain instances, demand special diligence from judicial authorities. The importance of the case for the claimant means that certain cases, known as priority cases, require special promptness. Even if the case is complex and complicated, the

judicial and state authorities must avoid inaction, inexplicable stagnation, and dead time of the trial. Concretely, this paper analyzed how the international jurisprudence on criteria for assessing reasonable time can help to reconcile the demands of the right to defense with those of rapidity, an issue that often results in delays during case proceedings. Drawing on legal maxims, it argues that while ‘justice delayed is justice denied,’ ‘justice hurried is justice buried.’ The author introduces the idea of reconciling speed with the rights of the defense, demonstrating that expedited justice is beneficial when combined with fundamental defense rights, such as public debates and the principle of contradiction during the trial process.

In Burundian law, the slowness of trials is a recurring problem, as the right to a reasonable time and its assessment criteria are virtually ignored in practice. The fact that the right to reasonable time is not asserted before Burundian courts by litigants who are the victims of unreasonable delay also contributes to the slowness of trials. The lack of jurisprudence on reasonable time indicates that the judicial system does not fully grasp its essence. The excessive delays observed in some trials serve as clear indicators that this guarantee is not being interpreted or applied at its true value.

Admittedly, Burundi is bound by the international instruments that served as the basis for this jurisprudence—namely, the African Charter on Human Rights, ratified through Decree-Law No. 1/029 of July 28, 1989, and the Protocol establishing the African Court, in effect since June 27, 2000. As a result, Burundian legislators, judicial and state authorities, and legal practitioners, including magistrates and lawyers, should seize the opportunity to optimize judicial time, minimizing unnecessary delays during trials. Civil society and non-governmental organizations working in the field of justice should sensitize and encourage the judicial community to capitalize on this international jurisprudence, which has promoted the celerity of legal proceedings to establish, both in law and in practice, the guarantee of being judged within a reasonable time, which is an essential cornerstone of a fair trial.

Following the example of the European Court, which requires member states to organize their judicial systems in such a way that their courts can guarantee everyone the right to obtain a final decision on disputes within a reasonable time, the African Court should enjoin countries to include reasonable time criteria in their domestic legislation. State and judicial authorities should be aware of the implications and possible sanctions for failing to comply with the reasonable time requirement for trials and should anticipate possible legal action by the victims of unreasonable delay against the state. As Professor Soraya Amrani-Mekki asserts, celerity must not be so fascinating as to disrupt the balance of power within the trial, undermine procedural formalism, or compromise the rights of the defense. It must be

pursued with restraint, in concreto, ensuring that the time saved does not translate into a loss of quality. The Burundian judge should maintain control over the investigation process, remaining clear-sighted and serving as the ultimate guardian of both fairness and celerity. This would enable him to remain in harmony with Franc Abikhzer's idea of offering justice to the litigant as quickly as possible. According to this author, time is such a precious commodity, and reasonable delay is a fruit bursting with promise.

In the same vein, Didier Cholet's perspective is valid: "The requirements of a fair trial, such as equality of arms, giving reasons for court decisions, the right to be heard in adversarial proceedings, and the right to a judge, can only be achieved over time, within a timeframe that may potentially conflicts with the principle of celerity. It is therefore necessary to reconcile celerity with these different requirements.

Conflict of Interest: The author reported no conflict of interest.

Data Availability: All data are included in the content of the paper.

Funding Statement: The author did not obtain any funding for this research.

References:

1. Abikhzer Franc (2005). "Le délai raisonnable dans le contentieux administratif: un fruit parvenu à maturité?", AJDA.
2. African Charter on Human and Peoples' Rights (1981). Adopted in Nairobi, Kenya, at the 18th Conference of the Organization of African Unity (OAU), entered into force on October 21, 1986, OAU Doc. CAB/LEG67/3 Rev.5, United Nations, Treaty Series, Vol.1520, p. 217, ratified by Burundi on 28/07/1989.
3. Amrani-Mekki Soraya (2008). "Le principe de célérité", Revue d'administration publique n°125.
4. Arshad Khan Kalim (2023). "Justice Hurried is better than Justice Delayed", Federal Law Journal (FLJ)..
5. Cholet Didier (2006). La célérité de la procédure en droit processuel, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence..
6. De Gaulle Charles (1970). Mémoire d'espoir- Le Renouveau, Paris, Plon.
7. Décret-loi n°1/009 portant adhésion du Burundi au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1990).
8. European Commission for the Efficiency of Justice (2018).
9. European Convention on Human Rights (1950). Officially known as the "Convention for the Protection of Human Rights and Fundamental

- Freedoms", S.T.E., no. 5; United Nations, Treaty Series, Vol. 213, p. 222.
10. Ferrand Frédérique (2004). La procédure civile modélisée, Actes du colloque de Lyon du 12 juin 2003, Éditions juridiques et techniques.
 11. Guide to article 6 of the European Convention on Human Rights, Right to a fair trial (civil section), updated to April 30, 2021 and August 31, 2022 respectively.
 12. Guinchard Serges (2004). Quels principes pour les procès de demain, in *Mélanges J.van Compernelle*, Bruylant.
 13. Hebraud Pierre (1936). La réforme de la procédure, LGDJ.
 14. International Covenant on Civil and Political Rights (1966), Concluded in New York, entry into force March 23, 1976, United Nations, Treaty Series, Vol. 999, p. 171, ratified by Burundi on March 14, 1990 (law no. 1/009 of August 16, 1990).
 15. Jurisprudence of Burundian courts, Supreme Court of Burundi: RCC 11063, august 31, 2005; RAA 597, December 30, 2005; RAA 13729, December 2016; RTC 1635, March 4, 2020; Administrative Court of Bujumbura: judgment RAC 3922 in the case of KA. GB vs. the State of Burundi; Labour Court: RS 11430, January 9, 2012; High Court of Bujumbura City Hall: RC 15063, August 1, 2005.
 16. Jurisprudence of European Court of Human Rights on article 6 of the ECHR, *Melnyk v. Ukraine*, judgment of 28 March 2006; cases *Boddaert v. Belgium*, 1987; *Union Alimentaria Sanders Sa v Spain*, 1985; *Cuscani v United Kingdom*, 1996; *Scordino v Italy*; *Vernillo v. France*, Feb. 20, 1991; *Moreiro de Azevedo v. Portugal*, oct. 23, 1990; *Katte Klitsche de la Grange v. Italy*, oct. 27, 1994; *Comingersoll S.A. v. Portugal*, 2000; *Frydlender v. France*, 2000; *Sürmeli v. Germany*, 2006; *Paroisse gréco-catholique Lupeni et autres v. Roumanie*, 2016; *Nicolae Virgiliu Tănase v. Romania*, 2019; *Bieliński v. Poland*, 2022; *Dumont v. Belgium*, april 28, 2005; *Hadjidjanis v. Greece* judgment of april 28, 2005; *Laino v. Italy*, February 18, 1999.
 17. Jurisprudence of Human Rights Committee, Communication n° 207/1986, *Yves Morael v. France*, Views adopted on 28 July 1989.
 18. Jurisprudence of the American Court of Human Rights on Article 8 of the American Convention on Human Rights: *Suárez-Rosero v Ecuador*.
 19. Jurisprudence of the Commission and African Court on Human and Peoples' Rights on Article 7 of the African Charter on Human Rights: *Alex Thomas v United Republic of Tanzania*, 2015; *Wilfred Onyango Nganyi and 9 others v United Republic of Tanzania*, 2013; case 253/02: *Antonie Bissangou v. Congo*, 2002; case 199/97: *Odjouoriby Cossi Paul v. Benin*, 1997.

20. Kuty Franklin (2006). Justice pénale et procès équitable, Notions générales, Garanties d'une bonne administration de la justice, Bruxelles, Larcier, volume 1.
21. Kuty Franklin (2006). Justice pénale et procès équitable, Exigence de délai raisonnable Présomption d'innocence Droits spécifiques du prévenu, Bruxelles, Editions Larcier, volume 2,
22. Law n° 27 on the Code of Civil Procedure, December 28, 2023.
23. Magendie Jean-Claude (2004). Célérité et qualité de la justice. La gestion du temps dans le procès. Rapport remis au Garde des sceaux en septembre 2004, La documentation française.
24. Milano Laure (2006). Le droit à un tribunal au sens de la Convention européenne des droits de l'homme, Paris, Dalloz.
25. Montesquieu (1871). De l'esprit des lois, new Edition, Paris, Garnier.
26. Nouvelle revue de droit du Burundi, April /May 2007.
27. Pradel Jean (2008). Droit pénal comparé, Dalloz, Paris.
28. Quillere-Majzoub Fabienne (1999). La défense du droit à un procès équitable, Bruylant, Bruxelles.
29. The Constitution of the Republic of Burundi (2018).
30. The Protocol to the African Charter on the Establishment of an African Court on Human and Peoples' Rights (1998).
31. Tulkens Françoise (2006). "Le droit d'être jugé dans un délai raisonnable: les maux et les remèdes", conference on Remèdes à la durée excessive des procédures: une nouvelle approche des obligations des Etats-membres du conseil de l'Europe, Bucarest, hôtel grand piazza.

Le demandeur d'asile face à la notion du temps

Jean Paul Agbodo

Docteur en droit privé, spécialité sciences criminelles, UFR Droit,
Université Paris 8 – École Doctorale Sciences Sociales. Suppléant du
Collège des doctorants et post-doctorants de l'Unité de Rattachement (UR),
Centre de Recherche Juridique de Paris 8 (CRJP8)

[Doi:10.19044/esj.2025.v21n17p77](https://doi.org/10.19044/esj.2025.v21n17p77)

Submitted: 04 October 2023

Accepted: 09 June 2025

Published: 30 June 2025

Copyright 2025 Author(s)

Under Creative Commons CC-BY 4.0

OPEN ACCESS

Cite As:

Agbodo, J.P. (2025). *Le demandeur d'asile face à la notion du temps*. European Scientific Journal, ESJ, 21 (17), 77. <https://doi.org/10.19044/esj.2025.v21n17p77>

Résumé

Si l'accession au territoire français dans l'objectif de procéder à une demande d'asile donne à l'étranger une apparente tranquillité. Celle-ci ne sera confirmée qu'au jour du dépôt de sa demande d'asile devant l'autorité administrative compétente. Delà, malgré les garde-fous législatifs et administratifs respectivement sur les délais et la qualification des pays d'origine dits sûrs par l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides. Seule la considération de l'existence factuelle du motif invoqué au soutien de la demande sera appréciée au jour de l'entretien. Cette réalité apparaît dès lors, comme une source d'espoir pour l'étranger désirant faire une demande d'asile sur le territoire français, malgré le dépassement des délais requis pour ce faire. Par cette étude nous venons démontrer que même si le législateur français observe une tendance au durcissement des normes applicables au droit des étrangers ; en matière de droit d'asile, tout relève de l'appréciation souveraine de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides ou, en cas de recours, de la Cour nationale du droit d'asile. Ce constat nous a donné d'appréhender d'abord l'application de la procédure accélérée (I) avant le temps, condition accessoire à l'obtention du statut de réfugié (II).

Mots clés: Réfugié, demandeur d'asile, apatride, étranger, voyage, protection subsidiaire, Dublin III

The Asylum Seeker and the Notion of Time

Jean Paul Agbodo

Docteur en droit privé, spécialité sciences criminelles, UFR Droit,
Université Paris 8 – École Doctorale Sciences Sociales. Suppléant du
Collège des doctorants et post-doctorants de l'Unité de Rattachement (UR),
Centre de Recherche Juridique de Paris 8 (CRJP8)

Abstract

If entering French territory with the aim of applying for asylum gives the foreigner apparent peace of mind. This will only be confirmed when the asylum application is lodged with the relevant administrative authority. From then on, despite the legislative and administrative safeguards on time limits and the classification of so-called safe countries of origin by the French Office for the Protection of Refugees and Stateless Persons. Only the factual existence of the reason given in support of the application will be assessed on the day of the interview. This reality therefore, appears to be a source of hope for foreign nationals wishing to apply for asylum in France, despite the fact that the time limit for doing so has passed. This study shows that although the French legislator is tending to tighten up the rules applicable to foreign nationals, in terms of asylum, everything is left to the sovereign judgement of the Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (French Office for the Protection of Refugees and Stateless Persons) or, in the event of an appeal, the Cour national du droit d'asile (National Court of Asylum). This observation led us to look first at the application of the fast-track procedure (I) before time, an accessory condition for obtaining refugee status (II).

Keywords: Refugee, asylum seeker, stateless person, foreigner, travel, subsidiary protection, Dublin III

Introduction

Ces dernières années ont été marquées par un flux important de déplacements d'hommes, de femmes et d'enfants, migrant d'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Europe de l'Est vers les pays de l'Europe occidentale. Pour les personnes issues de pays en proie à des crises armées, ces déplacements sont généralement justifiés par la recherche d'une terre paisible offrant sa protection et garantissant les libertés fondamentales. Selon l'Organisation des Nations Unies, environ un million de déplacés sont arrivés aux frontières de l'Union européenne en 2015¹. La France, à l'image d'un

¹Agence France Presse (AFP) et Reuters, 22 décembre 2015

grand nombre de pays de l'Union européenne, voit arriver à ses frontières de nombreux étrangers en quête d'asile et de la protection subséquente attachée à cette requête. A l'évidence, lorsqu'on évoque la question du demandeur d'asile, l'image improprement renvoyée est celle du « *Vrai/faux réfugié* »². Or, le mot « asile » tire son étymologie du grec ancien *Asylus*, qui signifie « *Lieu qu'on ne peut piller* », et du latin *Asylum*, c'est-à-dire « *Lieu inviolable, refuge* ». De là qu'il soit vrai ou faux, l'appréciation s'en fera par la condition de la demande déposée auprès de l'administration compétente. A cet égard, percevoir la France comme terre d'asile conformément aux dispositions de la constitution³, nous conduit à envisager le demandeur d'asile et la notion du temps autrement. La prise en compte du temps dans la demande d'asile ou encore de protection internationale suppose un regard sur les délais dont disposent les étrangers pour formuler leur demande, mais aussi celui posé sur le temps du voyage, dans la mesure où plusieurs d'entre eux seront retenus en cours de route dans d'autres lieux que celui de leurs destinations. L'asile, comme le rappelle un auteur, « *est un lieu, le réfugié une personne* »⁴. De là, si pour certains étrangers cette étape paraît plus simple, pour les autres, en l'occurrence ceux objet de notre étude, elle est lointaine. Il s'agit ici des étrangers qui, entrés irrégulièrement sur le territoire français, s'y maintiennent ; de ceux qui, entrés régulièrement, s'y établissent malgré la perte de la régularité dont ils disposaient, et ce dans l'attente de formuler une demande d'asile. Mais encore, de ceux qui n'ont pu avoir accès au territoire français devant les contraintes du voyage, malgré le risque de voir leurs pays d'origine qualifiés d'Etats sûrs par l'administration. Delà, comment peut-on prendre en compte une demande d'asile formulée après l'expiration des délais légaux y afférents et l'inaccessibilité du territoire français par les contraintes liées au temps du voyage ?

Répondre à cette interrogation entraîne une analyse en deux parties de notre étude. Il s'agit tout d'abord d'appréhender le temps comme réduction des garanties de procédures par l'application de la procédure accélérée (I), avant de l'aborder comme condition accessoire à l'obtention d'une protection internationale (II).

² ALLAND D. et TEITGEN -COLLY C., *Traité du droit de l'asile*, PUF, 2002, p.1-14

³Préambule de la Constitution qui affirme « *Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République* » - consacré par le Conseil d'Etat dans sa décision du 13 août 1993 : « *Considérant que le respect du droit d'asile, principe de valeur constitutionnelle implique d'une manière générale que l'étranger qui se réclame de ce droit soit autorisé demeurer provisoirement sur le territoire jusqu'à ce qu'il ait été statué sur sa demande* »

⁴ALLAND D. et TEITGEN -COLLY C., *op.cit.* p.14

L'application de la procédure accélérée

La demande d'asile formulée après l'expiration des délais prescrits est encadrée par la procédure accélérée pour l'étranger résidant sur le territoire français ou pour celui placé en centre de rétention (A). Toutefois, une procédure particulière pouvant aboutir à un placement en centre de rétention est également admise dans le cadre du Règlement Dublin III (B).

Les cas d'application de la procédure accélérée

Depuis l'entrée en vigueur le 01 novembre 2015 de la loi du 29 juillet relative à la réforme du droit d'asile modifiée par l'ordonnance n° 2020-1733 du 16 décembre 2020 portant partie législative du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile –(CESEDA) la procédure accélérée se substitue à la procédure prioritaire.

Comme son nom l'indique, il s'agit d'une procédure par laquelle un examen de la demande d'asile sera effectué dans des délais très courts, conformément aux dispositions de l'article L531-27 du code d'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA), lequel relève six motifs pouvant justifier le traitement d'une demande en procédure accélérée. Toutefois, nous nous arrêterons sur le troisième alinéa du paragraphe III qui dispose que : *« l'office statue également en procédure accélérée lorsque l'autorité administrative chargée de l'enregistrement⁵ constate : sans motif légitime le demandeur qui est entré irrégulièrement en France, ou s'y est maintenu irrégulièrement, n'a pas présenté sa demande d'asile dans le délai de quatre-vingt-dix jours⁶ à compter de son entrée en France. »*

A la lecture de cet article, on peut en déduire que le motif peut être légitime si, avant de tomber dans l'irrégularité, le demandeur qui est entré en France ou s'y est maintenu détenait un titre de séjour régulier. A titre illustratif, on peut évoquer le cas de l'étranger qui aurait eu un titre de séjour pour soins médicaux avant de procéder à une demande d'asile. Par ailleurs, cette disposition qui s'applique après le dépassement du délai de 90 jours soulève la question du départ de ce délai. S'il est possible de déterminer le jour d'ouverture de ce délai pour l'étranger entré en toute régularité, notamment à l'aide du cachet inscrit dans le passeport de celui-ci par la police aux frontières, cela paraît plus complexe lorsqu'il s'agit des demandeurs ayant eu accès au territoire français sans documents de voyages, après plusieurs correspondances maritimes et terrestres au cours desquelles la perte de

⁵Il s'agit ici des services de la Préfecture du lieu de résidence de l'étranger ou du lieu d'où il a domicilié sa correspondance

⁶Rappelons que l'ancienne disposition inscrite dans l'article 723-2 du CESEDA prévoyait un délai de 120 jours pour effectuer la demande d'asile à compter de l'entrée en France. Cet article a été abrogé par l'ordonnance n°2020-1733 du 16 décembre 2020 portant partie législative du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

documents peut être opposée aux services de l'administration chargées de l'enregistrement de la demande. Dans une telle hypothèse, seule sera prise en compte la déclaration de l'étranger par l'autorité administrative compétente. Par conséquent, il importe de distinguer la procédure normale de celle dite accélérée. La première ouvre au demandeur ayant respecté le délai de 90 jours l'obtention d'une attestation provisoire de séjour d'un mois, puis un récépissé de demande d'une validité de neuf mois, à l'expiration duquel un renouvellement de six mois est octroyé. *A contrario*, la procédure accélérée offre à son candidat une attestation provisoire d'un mois et un formulaire rédigé en français par lequel celui-ci devra saisir l'Office Français de Protection des Réfugié et Apatrides (OFPRA), et ce dans un délai de 21 jours, en y joignant le récit au soutien de sa demande. Ainsi, l'instruction du dossier permet au demandeur en procédure accélérée d'obtenir un récépissé de trois mois renouvelables une fois.

Quant à l'OFPRA, il dispose d'un délai de 15 jours pour statuer. Lorsque l'Office rejette la demande, l'étranger dispose d'un délai d'un mois pour intenter un recours auprès de la Cour National du Droit d'Asile (CNDA). S'agissant de l'étranger placé en centre de rétention à la suite d'un contrôle aux frontières par la police aux frontières ou d'un contrôle d'identité effectué sur le territoire, l'article L744-6 du CESEDA énonce :

« A son arrivée au centre de rétention, l'étranger reçoit notification des droits qu'il est susceptible d'exercer en matière de demande d'asile. A cette fin, il peut bénéficier d'une assistance juridique et linguistique. Lui sont notamment indiquées les conditions de recevabilité d'une demande d'asile formée en rétention prévues à l'article L. 754-1. » L'article L.754-1 du CESEDA, cité dans la disposition qui précède, précise que : *« La demande d'asile d'un étranger placé ou maintenu en rétention n'est pas recevable si elle est formulée plus de cinq jours après qu'il s'est vu notifier ses droits en matière d'asile dans les conditions prévues à l'article L 744-6... »*

Dans ce cas, l'OFPRA dispose d'un délai de 96 heures pour rendre sa décision. Un recours contre une décision négative de l'Office peut être intenté par le demandeur devant la CNDA. Toutefois, ce recours est non suspensif, contrairement à celui admis plus haut devant la même Cour, ce qui peut entraîner l'éloignement du territoire de l'étranger avant même que la décision de la CNDA n'intervienne.

La réduction des délais de garanties de procédures de demande d'asile émise pour les étrangers est-elle soumise à d'autres conditions ?

Le cas des demandeurs sous le règlement « Dublin III » et des demandes à partir d'États tiers

L'application du règlement de l'Union européenne n°604/2013 du 26 juin 2013 dit « Dublin III », traduit le caractère d'une demande qui, bien que

déposée en France, peut relever d'un autre État européen, par le jeu des critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen de la demande de protection internationale. Ainsi, à l'exception des dispositions relatives aux rattachements familiaux, les critères de détermination dépendront soit du pays duquel le demandeur d'asile a obtenu le visa d'entrée en Europe ; soit, en l'absence de visa, de celui dans lequel le demandeur d'asile a déjà enregistré une demande ; ou, en dernier lieu, le premier pays de l'Union par lequel le demandeur a franchi la frontière de la France, en provenance d'un État tiers⁷. Lorsque l'État français estime ne pas être responsable de l'examen de la demande de protection internationale, la procédure se déroule en plusieurs phases. Il saisit tout d'abord l'État en cause dans les six mois qui suivent d'une demande de prise en charge et la réponse doit intervenir dans un délai de deux mois, faute de quoi, l'acceptation sera implicite. En cas d'accord, la réadmission est réalisée dans un délai de six mois suivant la réponse positive et de dix-huit mois si l'étranger a pris la fuite. Toutefois, si l'État sollicité refuse la prise en charge, l'étranger peut déposer une demande d'asile en France. En outre, l'on peut supposer que la suspension qui prévalait en raison de la pandémie de *Covid-19*, concernant l'exécution d'une décision de transférer un demandeur d'asile vers l'État membre responsable de l'examen de sa demande de protection internationale, mais qui n'était pas interruptif du délai de transfert de six mois prévu par le règlement Dublin III⁸, peut être reconduit en présence d'un événement similaire.

L'étranger en instance de transfert vers un autre État européen bénéficie d'un droit de séjour provisoire jusqu'à son transfert effectif vers l'État de destination⁹. La décision de transfert peut faire l'objet d'un recours dans un délai de quinze jours devant le président du tribunal administratif. Si l'étranger est assigné à résidence ou en rétention, ce délai est réduit à 48 heures. Il est important de préciser que ces différents recours suspendent l'exécution de la décision de transfert.¹⁰

Si, malgré les contraintes de la route qu'elles subissent, certaines personnes arrivent à entrer sur le territoire français par le biais d'autres États membres de l'Union pour y déposer leurs demandes d'asile, d'autres en revanche n'y parviendront pas devant le péril de leurs vies qui en ressort, forcés parfois d'attendre en d'autres lieux le secours de la terre pour laquelle ils ont

⁷La preuve de ce critère est déterminée par le fichier Eurodac où sont recensées les données enregistrées à partir du relevé des empreintes digitales des demandeurs d'asile ainsi que des étrangers appréhendés en situation irrégulière sur le territoire d'un État membre.

⁸ CJUE, septembre 2022, affaires jointes C-245/21 et C-248/21, Bundesrepublik Deutschland. « Une fois ce délai expiré, c'est l'État membre requérant qui devient responsable de l'examen de la demande d'asile ». V. en ce sens <https://beta.lexis360.fr/document/>

⁹CJUE 27 septembre 2012, *CIMADE et GISTI c/ Ministre de l'Intérieur*, C-179/11

¹⁰ Ce recours peut être motivé notamment par les liens familiaux de l'étranger sur le territoire français et la barrière de la langue de l'État membre d'origine.

quitté leurs pays d'origine. Ce dernier cas sur lequel les autorités françaises tentent d'apporter une réponse mérite qu'on s'y attarde. En effet, au cours de son allocution du 27 juillet 2017 à Orléans, le Président de la République française Emmanuel Macron a souligné dans ses propos un engagement significatif : « *Afin que l'Union européenne et à tout le moins, la France le fera -t-elle, puisse aller traiter les demandeurs d'asile au plus près du terrain, dans l'État tiers le plus sûr, proche justement des États d'origine (...) pour leur éviter de prendre des risques inconsidérés.* » A la suite de cette allocution, l'OFPRA a mené deux missions de protection en Afrique, l'une au bénéfice des premières personnes¹¹ évacuées par le Haut -Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (HCR) depuis la Libye vers le Niger en octobre et l'autre au Tchad en novembre 2017. Au cours de ces missions, des entretiens ont été effectués par des agents de l'Office aux personnes souhaitant formuler une demande d'asile avant que celles-ci ne tentent de venir en Europe et risquent leurs vies en traversant la mer. Après les auditions, les demandeurs qui reçoivent des avis favorables débutent l'apprentissage de la langue française. Ainsi, une centaine de demandeurs d'asile devraient rejoindre la France à partir du mois de janvier de 2018. Cette initiative sans précédent en France¹², permet de préserver de nombreuses vies humaines.

De ce qui précède quelle est la place du temps dans la demande d'asile ?

Le temps, condition accessoire à l'obtention du Statut de réfugié

Après l'examen des délais de procédures existant pour tenter une demande d'asile, intéressons-nous aux critères d'admissions à la protection internationale des personnes qui la sollicitent, par l'évaluation individuelle des motifs de la demande (A) et l'octroi d'aides sociales (B).

Par l'évaluation individuelle des motifs de la demande

La situation du maintien d'un étranger dont l'accès sur le territoire français s'est faite en toute régularité, de celui de l'étranger entré irrégulièrement en France, ou encore de l'étranger dont la demande d'asile s'effectue à l'extérieur du territoire français, notamment dans un pays tiers aux États membres de l'Union Européenne, ne fait pas obstacle au bon traitement de sa demande d'asile par l'OFPRA ou la CNDA en cas de recours. Cela s'explique par le fait qu'il revient à l'étranger d'apporter les éléments justifiant

¹¹Une partie des requérants, ayant subi des atrocités en Libye ont pu être repérés par le HCR après leur rapatriement et, remis aux agents de l'OFPRA pour auditions.

¹²Il convient de souligner que cette motivation a pu être inspirée des initiatives du Pape François qui n'a pas hésité à accorder le refuge du Vatican à certaines familles du Moyen Orient face à la crise armée qu'ils connaissent cf. <https://www.lesechos.fr/2016/04/le-pape-francois-est-retourne-au-vatican-avec-douze-refugies-syriens-dans-son-avion-205964>

la demande, en l'occurrence ceux sur lesquels il souhaite obtenir une protection internationale. A cet égard, le demandeur d'asile peut obtenir le statut de réfugié sur le fondement de l'un des motifs de l'article A1 de la Convention de Genève et du Protocole de New York du 30 janvier 1967, lequel stipule que : « *La qualité de réfugié sera reconnue à toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, sa religion, sa nationalité, son appartenance à un certain groupe social, ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays où elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner.* » A la lecture de ce texte, il apparaît que la demande d'asile soulève une exigence importante, celle du lien de causalité entre les craintes de persécutions et l'un des cinq motifs de persécutions sus - cités.

Ainsi, la directive « *Qualification* » de 2004 a consacré l'arrêt du Conseil d'État du 27 avril 1998 selon lequel, lors de l'évaluation des craintes de persécutions par l'autorité compétente, il est indifférent que le demandeur d'asile possède effectivement ou non la caractéristique du motif que lui impute l'auteur des persécutions¹³. Cette même directive qualifie le motif politique par des opinions, des idées, des croyances dans un domaine lié aux auteurs de la persécution potentielle, ainsi qu'à leur politique et leurs méthodes, que ces opinions, idées ou croyances se soient traduites par des actes du demandeur. L'invocation de ce motif suppose que le demandeur d'asile a des opinions qu'il a exprimées, lesquelles sont connues des agents de persécutions ou lui sont imputées¹⁴. Le motif religieux recouvre selon l'article 10 de la directive « *Qualification* », « *Le fait d'avoir des convictions théistes ou athées, la participation à des cérémonies de culte privées ou publiques, seul ou en communauté, ou le fait de ne pas y participer, les autres actes religieux ou expressions d'opinions religieuses et les formes de comportement personnel ou communautaire fondées sur des croyances religieuses ou imposées par ces croyances.* »¹⁵ Le motif lié à l'appartenance raciale, ethnique ou nationale, est quant à lui pris, selon la directive, dans le terme de « *race* », ce qui sous-entend des considérations de couleur, d'ascendance ou d'appartenance à un certain

¹³CNDA 23 octobre 2017 Mlle E. n°16029780 C/ « *Considérant qu'il résulte ainsi de ce qui précède que Mlle F. s'expose à des persécutions en cas de retour au Nigeria en raison de son appartenance au groupe social des enfants et des femmes non mutilées entendant se soustraire aux mutilations génitales féminine pratiquées au sein de la communauté Esan du Nigéria ; que dès lors, elle est fondée à se prévaloir de la qualité de réfugié.* »

¹⁴CNDA 25 janvier 2017, M. Z. n°16031097 C/ *reconnaissance du statut de réfugié à un marocain militant en faveur de l'indépendance du Sahara -occidental*

¹⁵CNDA 31 août 2017 Mme S. épouse D. n°14028401 C/ *Reconnaissance du statut de réfugié à une iranienne pour ses craintes à la suite de sa conversion au Christianisme en France*

groupe ethnique. Dans un arrêt de la Cour nationale du Droit d'Asile en date du 13 février 2017, M. E. n° 16017097 C/ le statut de réfugié a été reconnu à un ressortissant du Nigéria en raison de ses craintes fondées sur son albinisme. Confronté à l'hostilité de la société et soumis tout au long de sa vie à diverses discriminations, ayant échappé par cela même à une tentative d'enlèvement à des fins rituelles, celui-ci a quitté son pays après avoir déposé une plainte contre ses agresseurs. Dès lors, il ne peut y retourner sans crainte. Enfin, en ce qui concerne le motif lié à une appartenance à un certain groupe social, la directive souligne qu'il s'agit des « *membres qui partagent une caractéristique innée ou une histoire commune qui ne peut être modifiée, ou une caractéristique à ce point essentielle pour l'identité ou la conscience qu'il ne devrait pas être exigé d'une personne qu'elle y renonce et ce groupe a son identité propre dans le pays en question par ce qu'il est perçu comme étant différent par la société environnante.*¹⁶ »

En outre, il convient de souligner que le demandeur d'asile peut se voir reconnaître le bénéfice de la protection subsidiaire. Il s'agit de l'asile constitutionnel tel que prévu dans le préambule de la constitution de 1946 et inscrit à l'article L.512-1 du CESEDA. Cette protection peut être offerte à toute personne qui peut établir « *un risque réel d'être exposé dans son pays à la peine de mort ou une exécution, à la torture ou à des peines ou traitements dégradants et inhumains, ainsi qu'aux civils qui peuvent subir une menace grave et individuelle contre leur vie ou leur personne dans un contexte résultant d'une situation de conflit armé interne ou international.* »¹⁷ Le caractère premier de cette protection¹⁸ est qu'elle ne peut être octroyée qu'après analyse de l'impossibilité d'offrir le Statut de réfugié au demandeur d'asile. En ce qui concerne le statut d'apatride qui peut être demandé par l'étranger auquel aucun pays ne reconnaît sa nationalité, la demande est aussi formulée auprès de l'OFPRA. Toutefois, contrairement au demandeur d'asile, l'enregistrement d'une demande de statut d'apatride par l'Office n'est encadré par aucun texte s'agissant du délai de réponse de l'OFPRA, ni d'une obligation

¹⁶Supra p. 4

¹⁷ Cf. Article L.512-1

¹⁸ CNDA 13 novembre 2017 M. M. n°16038980 C/ reconnaissance de la protection subsidiaire à un ressortissant du Sud Soudan à raison des violences aveugles de haute intensité à Djouba au sens de l'article L.712-1 du CESEDA : les craintes de persécutions invoquées par un ressortissant du Soudan du sud au motif de son origine soudanaise et de la carrière militaire de son père ne pouvant être retenues pour fondées, le bénéfice de la protection subsidiaire lui est accordé sur le fondement de l'article L. 712 -1 du CESEDA, étant établi qu'il courrait , en cas de retour à Djouba sa région d'origine, le risque réel de subir une menace grave et individuelle contre sa vie ou sa personne en raison de la violence aveugle de haute intensité résultant d'un conflit armé et y prévalant. La protection subsidiaire a été accordée.

par celui-ci de délivrer un titre provisoire de séjour dans l'attente de l'entretien personnel de l'étranger.

Delà, aucune décision favorable à ce statut ne peut découler du silence gardé par l'office comme l'affirme l'article L531-22 du CESEDA¹⁹. Toutefois, la décision d'admission au statut d'apatride offre à l'étranger une protection identique à celui du réfugié statutaire ou du bénéficiaire de la protection subsidiaire. Cependant, le refus de cette demande ouvre à l'étranger un délai de deux mois pour contester la décision de rejet du directeur de l'Office. Ce recours est exercé auprès du tribunal administratif du lieu de résidence de l'étranger.²⁰ Ces demandes d'asile ou du statut d'apatride examinées par l'Office Français pour les Réfugiés et les Apatrides donnent aussi accès à des droits sociaux, ce, dès leur introduction (pour les demandeurs d'asile), ou alors suite à une décision favorable (pour le statut d'apatrides). Quels sont en l'espèce ces droits qui sont les mêmes *in fine* ?

L'accès aux droits sociaux des demandeurs d'asile

Si le premier droit auquel accède le demandeur d'asile est l'autorisation provisoire de séjour sur le territoire français, excepté le cadre de la demande formulée en centre de rétention administrative, il bénéficie en sus d'un certain nombre de droits sociaux. En effet, l'ensemble des demandeurs d'asile, qu'ils soient en procédure « normale », « accélérée » ou « Dublinée », ont droit aux conditions matérielles selon les mêmes modalités. L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) est ainsi chargé de la reconnaissance des droits sociaux des demandeurs. Il s'agit principalement de l'hébergement en Centre d'accueil pour les demandeurs d'Asile (CADA) et d'allocations. Toutefois, en ce qui concerne les demandeurs sous le règlement Dublin III, l'accès au CADA ne leur est pas permis et ils doivent se contenter d'autres dispositifs, souvent saturés et avec une assistance juridique et sociale très faible. D'autre part, les personnes présentant une deuxième demande sont exclues du dispositif du CADA. L'attribution de l'Allocation pour demandeur d'asile (ADA) pour lequel l'OFII intervient, notamment par la remise d'une

¹⁹ V. en ce sens article L. 531-22 du CESEDA : « L'Office français de protection des réfugiés et apatrides notifie par écrit sa décision au demandeur d'asile, par tout moyen garantissant la confidentialité et la réception personnelle de cette notification. Toute décision de rejet est motivée en fait et en droit et précise les voies et délais de recours. Aucune décision ne peut naître du silence gardé par l'office. »

²⁰ L'appel est formé devant la Cour administrative d'appel et d'un recours en cassation devant le Conseil d'Etat. Cette procédure se distingue de celle relative au rejet de la demande d'asile ou de la protection subsidiaire, laquelle ouvre un délai d'un mois à l'étranger, pour exercer son recours. Ce recours devant être déposé auprès de la Cour Nationale du droit d'Asile. V. sur ce point CNDA, 25 mai 2005, n° 518748, A. – CE 30 déc. 1996, n° 162100 Thammi : *Juris Data* n° 1996-051212 ; CE 30 déc. 1996 n°154535, Préfet Loiret : *JurisData* n° 1196-051313 ; V. aussi TCHEN Vincent, *Fasc 524-30 : Etranger – Asile – Apatride*, Lexis Nexis

carte de retrait d'argent ou d'achats uniquement de moyens de subsistances aux demandeurs, est encadrée par les articles L.553-1 à L.553-3 du CESEDA. Le montant de l'ADA est d'environ 432 euros mensuel²¹. Cette somme peut augmenter si les demandeurs sont accompagnés d'enfants mineurs²². Soulignons que ces droits sociaux sont aussi attribués, dans les mêmes conditions, aux demandeurs du statut d'apatride lorsque ces derniers obtiennent un avis favorable du directeur de l'Office. Cette situation est également applicable en cas de recours favorable formé auprès de la Cour nationale du droit d'asile, à la suite du rejet de la demande par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides.²³

Conflit d'intérêts : Les auteurs n'ont signalé aucun conflit d'intérêts.

Disponibilité des données : Toutes les données sont incluses dans le contenu de l'article.

Déclaration de financement : Les auteurs n'ont obtenu aucun financement pour cette recherche.

References:

1. ALLAND D. et TEITGEN-COLLY C., *Traité du droit de l'asile*, PUF, 2002, p.1-14
2. MONTECLER Marie-Christine :
Les grands axes de la loi immigration dévoilés, AJDA 2022, p. 237 ;

²¹ « Le montant forfaitaire varie selon la composition familiale et s'élève à un forfait de 7,40 euros par jour par adulte soit 431,92 euros par mois au total pour une personne sans enfant, lorsque le demandeur de l'ADA a accepté l'offre de prise en charge et exprimé un besoin d'hébergement, mais n'a pas accès gratuitement à un hébergement ou à un logement à quelque titre que ce soit. »

V. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2024-10/MS24%20-%20Fiche%2025%20-%20L%E2%80%99allocation%20pour%20demandeur%20d%E2%80%99asile%20%28ADA%29.pdf> p.1-2

²² Gisti, *le guide de l'entrée et du séjour des étrangers en France*, éditions la Découverte Guides, Paris 2017, *L'allocation des demandeurs d'asile* p.4-8

²³ Soulignons cependant que le projet de loi pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration, prévoit outre la territorialisation de la Cour Nationale du droit d'Asile à travers la création de chambres délocalisées aux sièges des Cours administratives d'Appel, l'intervention du juge unique de principe, pour présider les débats. Mais encore, la mise en œuvre de mécanisme devant permettre aux demandeurs d'asile d'accéder à l'exercice d'un travail durant la période d'examen du dossier. V. en ce sens, MONTECLER Marie-Christine, *les grands axes de la loi immigration dévoilés*, AJDA 2022, p. 2372 ; *ibidem*, *La charge du défenseur des droits contre le projet de la loi immigration -intégration*, AJDA 2023 p. 357

La charge du défenseur des droits contre le projet de la loi immigration -intégration, AJDA 2023 p. 357

3. TCHEN Vincent, *Fasc 524-30 : Etranger – Asile – Apatride*, Lexis Nexis
4. Gisti, *Le guide de l'entrée et du séjour des étrangers en France*, éditions la Découverte Guides, Paris 2017, *L'allocation des demandeurs d'asile* p.4-8
5. Agence France Presse (AFP) et Reuters, 22 décembre 2015
6. Ordonnance n° 2020-1733 du 16 décembre 2020 portant partie législative du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile - CESEDA
7. CJUE, septembre 2022, affaires jointes C-245/21 et C-248/21, *Bundesrepublik Deutschland*.
8. CJUE 27 septembre 2012, CIMADE et GISTI c/ Ministre de l'Intérieur, C-179/11
9. C.E.30 déc. 1996, n° 162100 *Thammi* : *Juris Data* n° 1996-051212
10. C.E. 30 déc. 1996 n°154535, *Préfet Loiret* : *JurisData* n° 1196-051313
11. CNDA 23 octobre 2017, Mlle E. n°16029780
12. CNDA 23 octobre 2017, Mlle E. n°16029780
13. CNDA 25 janvier 2017, M. Z. n°16031097
14. CNDA 31 août 2017, Mme S. épouse D. n°14028401
15. CNDA 13 novembre 2017, M. M. n°16038980
16. <https://www.lesechos.fr/2016/04/le-pape-francois-est-retourne-au-vatican-avec-douze-refugies-syriens-dans-son-avion-205964>
17. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2024-10/MS24%20-%20Fiche%2025%20-%20L%E2%80%99allocation%20pour%20demandeur%20d%E2%80%99asile%20%28ADA%29.pdf> p.1-2

Sacré et culture politique dans le Maroc précolonial Le cas de Moulay Hassan

Dr. Soufiane Hanoun

Chercheur indépendant en anthropologie politique, Meknes, Maroc

[Doi:10.19044/esj.2025.v21n17p89](https://doi.org/10.19044/esj.2025.v21n17p89)

Submitted: 05 May 2025

Accepted: 23 June 2025

Published: 30 June 2025

Copyright 2025 Author(s)

Under Creative Commons CC-BY 4.0

OPEN ACCESS

Cite As:

Hanoun, S. (2025). *Sacré et culture politique dans le Maroc précolonial: Le cas de Moulay Hassan*. European Scientific Journal, ESJ, 21 (17), 89.

<https://doi.org/10.19044/esj.2025.v21n17p89>

Résumé

Cette étude examine les mécanismes de légitimation de la monarchie marocaine vers la fin du XIX siècle, à travers le cas de Moulay Hassan. L'objectif de cette recherche est de comprendre comment la sacralité royale, fondée sur la baraka et l'appartenance à la famille du prophète, structure la culture politique de la cour et renforce l'autorité du sultan. La méthodologie repose sur une approche anthropologique et inductive, examinant des sources proches de la cour (Ibn Zidane, Kettani, Harris... etc.), en les analysant à travers une grille inspirée de la description des de Geertz. Le principe de proximité méthodologique guide le choix des documents. Les résultats montrent que la sacralité du souverain se manifeste à travers les rituels politiques (*bay'a*, cérémonies religieuses, harka, Mehalla... etc.), les apparitions publiques, les gestes codifiés du quotidien et l'organisation symbolique de la Mehalla. Le pouvoir combine prestige spirituel et monopole de la force physique, inscrivant la domination dans une logique rituelle. Ce travail propose ainsi une relecture du pouvoir sacré dans le monde arabe, et invite à repenser les notions de « sacré », et de « sécularisation ».

Mots clés: Sacralité royale, Baraka, commandeur des croyants, Mehalla, *bay'a*

Sacred and political culture in pre-colonial Morocco The case of Moulay Hassan

Dr. Soufiane Hanoun

Chercheur indépendant en anthropologie politique, Meknes, Maroc

Abstract

This study investigates the mechanisms of legitimization within the Moroccan monarchy at the end of the 19th century, focusing specifically on the reign of Sultan Moulay Hassan. It aims to understand how royal sacredness - rooted in *baraka* and prophetic lineage - shaped the political culture of the royal court and reinforced sovereign authority. The research adopts an anthropological and inductive methodology, drawing on primary sources authored by individuals closely connected to the court (such as Ibn Zidane, Kettani, and Harris). These sources are interpreted through an analytical framework inspired by Clifford Geertz, with methodological proximity guiding the selection and reading of materials. The findings reveal that the sacrality of the sultan was expressed through a range of political rituals - including the *bay'a* (oath of allegiance), religious ceremonies, symbolic daily gestures, and the spatial organization of the mobile court (*Mehalla*). Royal power functioned as a fusion of spiritual charisma and military authority, constituting a unique mode of political legitimacy. This research offers a fresh interpretation of sacral power in the North African context and contributes to broader debates on sacrality and secularization in precolonial Islamic monarchies.

Keywords: Royal sacredness, *baraka*, commander of the Faithful, *Mehalla*, *bay'a*

Introduction

Le lien entre politique et religieux est au cœur du fonctionnement de la monarchie marocaine. Depuis des siècles, le sultan incarne à la fois une autorité temporelle et une légitimité spirituelle, fondées sur son ascendance chérifienne et la *baraka* qu'il est censé détenir. Cette double dimension confère au souverain un statut unique : il est à la fois chef militaire et figure sacrée, garant de l'ordre terrestre et dépositaire d'un pouvoir d'essence divine.

Cette fusion du sacré et du politique structure l'ensemble des rituels monarchiques, depuis la cérémonie de la *bay'a* jusqu'à la mise en scène du pouvoir dans l'espace public (Balandier, 2006). Pourtant, cette position singulière soulève une tension fondamentale : comment un souverain à la fois sacré et intouchable peut-il gouverner un monde profane et en assurer le

contrôle ? Si la sacralité impose une distance et des interdits, le pouvoir nécessite une présence active, une capacité à arbitrer, à intervenir, et à asseoir son autorité sur des bases concrètes. C'est dans cette dialectique entre éloignement et engagement, entre sacré et politique, que réside toute la complexité du système monarchique marocain.

Ce rapport complexe a été largement exploré par des anthropologues tels que Clifford Geertz, qui, dans son étude sur le Maroc, a souligné l'importance des symboles religieux dans la légitimation du pouvoir politique. L'exemple le plus souvent cité dans les travaux sur cette question est celui de Moulay Slimane. En 1817, lors d'une bataille contre les dissidents de la tribu Aït Oumâlû, au centre du Moyen Atlas, le souverain marocain fut vaincu. Capturé par un combattant, il reçut des offrandes de maison, de vêtements et de nourriture. Les gens venaient le voir pour bénéficier de sa baraka, et ce, pendant trois jours. Bien que le sultan ait été défait en tant que chef militaire, il fut accueilli avec respect et vénération, accompagné des tambours et des youyous des femmes, car sa personne est sacrée. Des cavaliers l'accompagnèrent jusqu'aux frontières de la tribu, et il entra ensuite à Meknès.

La légitimité religieuse de la monarchie marocaine repose-t-elle uniquement sur le religieux ? Dans son travail sur la légitimation politique et la sacralité royale, Hassan Rachik critique les anthropologues pour avoir parfois exagéré les interprétations religieuses dans l'analyse des phénomènes politiques, comme si toute action politique était nécessairement religieuse. D'autres chercheurs, comme Edmond Doutté (Doutté, 1917) et Edward Westermarck (Westermarck, 1937), ont également mis en lumière la manière dont les pratiques religieuses et les rituels contribuent à la construction de l'autorité politique. Raymond Jamous dans l'analyse de la structure sociale du Rif avait souligné le rapport du sultan marocain aux sujets, comme un rapport de soumission à son autorité sacrée (Jamous, 1981).

Comment s'articulent donc le politique et le religieux dans la culture de la cour avant le traité du 30 mars 1912 ? Le religieux domine-t-il tous les éléments de la structure culturelle ? La monarchie était-elle reconnue uniquement en raison de sa sacralité ? Ces questions invitent à une réflexion approfondie sur la manière dont les éléments politiques et religieux interagissent dans le contexte marocain, et sur la façon dont cette interaction façonne la légitimité monarchique.

Dans cet article, je propose d'explorer un aspect de la vie politique au Maroc vers la fin du XIX^e siècle : la légitimité de la monarchie. Aborder cette question à la lumière de la culture nous oblige à considérer les différents éléments de la culture politique de la cour des sultans marocains avant le protectorat. Si la culture n'est pas seulement la somme des parties qui la composent (langage, connaissance, art, coutumes, habitudes, etc.), mais aussi la connexion des détails qui forment une nouvelle entité (Geertz, 1973, p. 89),

nous tiendrons compte de ces aspects divers dans l'analyse de la légitimité monarchique.

Rechercher les principes qui lient les différents éléments de la culture politique au XIX^e siècle, revient à décrire les situations dont se manifeste l'aspect religieux et sacré du monarque, dans le but de comprendre la place du religieux dans la culture politique.

La base ethnographique de la présente recherche est l'historiographie des plus proches de la cour de Moulay Hassan. Ibn Zidane et les *'alim* contemporains du souverain marocain, ainsi que les voyageurs et les chroniqueurs qui fréquentaient la cour. Ibn Zidane était le *naqib* (inspecteur) des chorfas à Meknès. Walter Harris et Gabriel Veyre fréquentaient régulièrement les sultans marocains, Moulay Hassan, Abdelaziz et Moulay Hafid. La proximité des acteurs et la distance seront les principes méthodologiques qui structureront le choix des textes produits sur la monarchie marocaine au XIX^e siècle.

Le fil conducteur de la présente étude sera la sacralité royale. Par sacré nous entendons, tout ce qui est protégé du monde profane par les interdits (Durkheim, 1968, p. 45). Au Maroc, le sacré peut être synonyme d'une notion nord-africaine: la baraka (Geertz, 2012, p.203). La baraka du sultan est cette force spirituelle héritée de sa descendance c'est-à-dire du prophète et qui peut agir sur les hommes et la nature. Sacralité et baraka, qui seront définies plus loin, seront approchées en termes de structure culturelle. Par structure nous entendons un ensemble d'éléments liés par des principes stables. Les éléments de la structure culturelle, ou de la culture vue comme structure sont la vie quotidienne du sultan, ses mouvements militaires, ses missives de victoires, ses cortèges, et l'ensemble d'institutions qu'il préside... etc. La culture ne sera pas cet ensemble complexe composé par la connaissance, les coutumes, les traditions, les normes d'une société, mais une toile de sens tissée par l'Homme, et qui oriente ses actions extérieures et sa subjectivité interne. La force religieuse représente-t-elle le principe qui lie les différents éléments de la structure ? Ou une dimension dominante de la force du pouvoir du sultan au XIX^e et au début du XX^e siècle ?

La description et l'interprétation seront organisées suivant deux dimensions de la monarchie: le mouvement et la sédentarité. Nous nous limiterons à la description des rituels politiques dans le mouvement comme dans la sédentarité pendant le règne de Moulay Hassan (1873-1894).

Je commencerais par la fameuse cérémonie qui survit jusqu'à aujourd'hui, et qui donne sens à l'investiture du sultan, par le cercle de la *shura*: la *bay'a*. J'examinerais cette forme d'assemblée par les catégories : sacralité et baraka, pour voir si la forme juridique est orientée par une signification sacrée. Je me focaliserais ensuite sur les cérémonies religieuses du sultanat marocain comme événements principaux de la célébration de

l'État. Le corps du sultan, le costume dans sa dimension expressive et un élément de la culture politique de la cour seront analysés à la lumière du fil conducteur déjà cité. La cour-en-mouvement dont parlera C. Geertz un siècle plus tard, et qui était pendant le règne de Moulay Hassan, un élément important du pouvoir, sera examinée en détail afin d'examiner l'impact de la violence physique et symbolique sur le lien qui unissait le sultan aux sujets.

La méthodologie de recherche sera axée sur l'historiographie du Maroc. Des situations où se manifestent les concepts étudiés seront décrites en détail afin de cerner au mieux le fait recherché. Ce ne sont pas seulement les grands événements, qui sont essentiellement importants, qui seront décrites et interprétées, mais aussi des micros-situations. La proximité des acteurs est le principe qui guidera la présente étude : des récits historiques seront marginalisés, car loin de la cour, d'autres seront plus importants comme la description d'Ibn Zidane, du couturier du Sultan, des étrangers qui fréquentaient le palais royal au XIX^e et au début du XX^e siècle. Nous privilégierons les faits empiriques et les situations dont se manifeste la sacralité du Sultan et sa baraka. Ces situations seront décrites en détail. La démarche inductive et la neutralité axiologique sont deux principes méthodologiques qui structureront la description et l'interprétation.

Les fondements symboliques de la légitimité monarchique

La légitimité du Sultan au Maroc et jusqu'au début du XX^e siècle était fondée sur le fait qu'il est sacré. La sacralité du prince a deux dimensions. La première est de nature juridique se rapportant aux textes sacrés (Coran, Hadith...), instituée par la *bay'a*. La deuxième est liée à la personne du Sultan, c'est-à-dire à sa descendance du Prophète : la baraka. Les deux dimensions entretiennent un rapport complexe. Le prince, investi par la *bay'a*, doit être descendant direct du Prophète, c'est-à-dire héritier de la baraka.

La baraka est un concept flottant. C'est une force impersonnelle que le souverain a héritée et qui comporte deux dimensions ; bénéfique et maléfique. Elle se rattache à son corps, à ses capacités militaires (Jamous, 1981, p. 227), à ses objets, à son costume, à son espace de vie privée... etc.

Élevé à la fonction souveraine, le sultan est soumis à un ensemble d'interdits le protégeant du monde profane. L'interdit relève ici de la règle coutumière, destinée à préserver ce qui est rendu sacré. Dans la tradition islamique, toutefois, il renvoie au *haram* : ce qui est illicite ou prohibé, par opposition au *halâl*, ce qui est permis et licite.

Cette opposition religieuse se décline dans le monde social sous la forme d'une tension entre *baraka* et *bass*. La *baraka* est une force spirituelle, impersonnelle et ambivalente : elle peut être bénéfique, mais aussi néfaste. Dans certaines régions du Maroc, il est par exemple interdit de rendre visite à ses proches après avoir assisté à un enterrement, de peur que le *bass* (influence

négative) ne soit transmis. Ainsi, à l'expression "*al-baraka frasek*", on répond traditionnellement : "*mamcha m'ak bass*", autrement dit : "que le mal ne t'accompagne pas".

Westermarck traduit la *baraka* par la sainteté (1937, p. 176), tandis que Doutté l'associe à la magie (1909, p. 431). Pour Clifford Geertz, la capacité à produire des miracles est l'une des caractéristiques essentielles de cette force occulte (1980, p. 106), qu'il désigne ailleurs par l'expression suggestive d'« électricité spirituelle » (2012, p. 199). Cette notion se rapproche du charisme, mais selon Joseph Chelhod (1955, pp. 68-88), elle n'incarne ni un pôle purement positif ni purement négatif du sacré.

La *baraka* n'est donc pas uniquement bienfaisance : sa puissance peut aussi se manifester de manière maléfique. Elle est force, croissance, bénédiction, mais aussi menace. Raymond Jamous souligne que la victoire militaire est une manifestation directe de la *baraka* du sultan (1981, p. 227). Tous les prétendants au trône, souvent des frères ou cousins du souverain, peuvent être porteurs de *baraka*, mais seul celui qui triomphe militairement accède à la reconnaissance politique par la *bay'a*.

La *baraka* se manifeste aussi dans l'abondance : un bien qui se multiplie malgré sa consommation, un objet qui croît en volume ou en puissance. Toutefois, elle est fragilisée par le contact avec l'impur. Chelhod mentionne à plusieurs reprises que le sang, la saleté ou la présence d'un cadavre peuvent diminuer la *baraka* du souverain en exercice. Pourtant, même dans les régions échappant au contrôle direct du pouvoir central, les habitants croyaient que leur bien-être, et notamment leurs récoltes, dépendaient de la *baraka* du sultan (Westermarck, 1937, p. 113).

Le pacte d'investiture: entre rite religieux et stratégie politique

La sédentarité est moins appréciée dans le Maroc du XIX^e siècle. L'œuvre d'A. Kenssoussi, d'Ibn Zidane, et Naciri sont une description des expéditions punitives que les Sultans marocains ont commandées. Un Sultan qui ne fait pas le tour de son royaume est souvent perçu comme faible. Or, dans des moments comme l'investiture et les cérémonies religieuses, tous les Sultans suspendent leurs mouvements, pour accomplir ces rituels politico-religieux. La *bay'a* constitue le rite essentiel de l'État. C'est bien en ce moment qu'un modèle religieux se reproduit pour renouveler le rapport du Sultan aux sujets.

Laroui soutient : « La *bay'a* est donc essentiellement un procédé de légitimation qui tire son influence, sa valeur, non de son contenu en tant que contrat, mais uniquement de sa recreation d'un modèle donné, celui qui a institué le pouvoir islamique originaire » (Laroui, 2009, p. 80) . Or la *bay'a* n'est pas seulement une réunion, mais aussi une assemblée, un texte, et une cérémonie.

La désignation du sultan: alliances et légitimité politique

L'assemblée se réunit suite à la mort du Sultan antérieur. L'investiture de Moulay Hassan était initiée par Moussa Ben Ahmed le *hajib* (chambellan) du Sultan défunt. Selon la description d'Ibn Zidane (Ibn Zidane, 2008, vol.2, p. 153), le grand vizir Idris Bou'achrîn, Abdellah Ben Ahmed, le « *allaf* et son adjoint Mohamed al Jâm'î, ainsi que le conseiller du Sultan Abdessâlâm Ben Alî al Baqâlî. Cette réunion à huis clos décida de réunir une assemblée plus large, comprenant les chorfas, les princes, les notables et les chefs de l'armée. Cette seconde assemblée avait décidé d'introniser Moulay Hassan. Le nouveau prince, alors qu'il menait une *Harka* chez les tribus des Haha, fut vite informé de la mort de son père et de son intronisation (Ibn Zidane, 2008, vol.2, p. 154).

Ibn Zidane, nous informe que c'est le gouverneur des Rhamna, et le conseiller du Sultan défunt, qui avaient orienté le choix vers l'intronisation de Moulay Hassan, appuyé par l'oncle de ce dernier et son gendre, Abbas Ibn Abderrahmane et Abu Abdellah al Jam'î. Quoi qu'il en soit la réunion des notables et les personnalités de haut rang du Makhzen choisissent, non parmi des candidats réunissant des conditions, juridiques étant en concurrence pour le trône, mais bien celui qui jouissait d'une notoriété politique, ayant dirigé des mouvements militaires au nom du Sultan, ou représentait celui-ci, en un mot le plus fort et le plus apte dans le cas de Moulay Hassan.

La culture politique impose aux membres présents la nécessité d'introniser un Sultan. Mais ceux qui ont plus d'influence orientent le choix, vers leur candidat préféré (Ibn Zidane, 2008, vol.2, p. 153). Ce n'est pas un hasard que c'est l'oncle du Moulay Hassan qui avait rédigé le texte de la *bay'a*. Al Abass Ben Abderrahmane avait informé le nouveau Sultan que la *bay'a* vient de le reconnaître comme souverain. La réponse de Moulay Hassan avait souligné la reconnaissance de la présence de son oncle dans le cercle de la *Shûra*, connaissant son influence et son aide, souligne le prince, qui avaient, suivant les propos de Moulay Hassan, apporté un grand soutien à l'investiture (Ibn Zidane, 2008, vol.2, p.155).

L'intronisation de Moulay Hassan avait été le fruit des alliances et des coalitions politiques entre les membres les plus proches de la cour et les plus influents. Ces alliances ne sont pas de l'ordre du religieux, mais du politique. Or la reconnaissance du nouveau souverain est implicitement partagée par le cercle de la *Shûra*, suite aux victoires militaires qu'il avait pu réaliser, et qui sont une preuve de son charisme et sa *baraka*. La proximité du Sultan, la nécessité de faire parti du cercle qui investi, qui lie et délie, s'imposent aux membres de l'assemblée. Comme si chacun d'eux essayait de créer sa propre place à la cour du nouveau Sultan. Cette représentation dominait les dominés qui deviennent au service du Sultan, et celui-ci reconnaissant envers eux. Ce n'est donc pas la nécessité religieuse qui poussait les membres de l'assemblée

à recréer le modèle de la *bay'a* afin de s'identifier avec les compagnons du prophète, mais une motivation politique, qui a investi le Sultan pour garantir une place proche du prestige monarchique.

Le texte d'allégeance: codification de la sacralité

Le texte une fois écrit, les membres présents inscrivait leurs noms dans le texte en guise de signature. Or le Sultan ne signe pas. Il est juste informé. Il n'est pas une partie du contrat, ce qui nous rappelle le modèle hobbesien du contrat social. Ce qui nous intéresse le plus c'est comment le texte est écrit, où il est sauvegardé, et par quoi on désigne le Sultan.

Dans le texte, le rédacteur suit des règles attachées à la culture savante. Parmi ces règles ; le choix d'un surnom est indispensable. Celui-ci n'est pas utilisé pour appeler le Sultan ou le désigner. Il ne sert que pour décrire le Sultan dans le texte. La fonction du surnom peut avoir la signification liée au charisme et à la force spirituelle. Joseph Chelhod affirme que la *baraka* ne nécessite aucun rite de passage (Chelhod, 1955, pp. 68-88). Or, le surnom des Sultans, qui doit figurer dans le texte, ne doit pas être négligé. Chaque Sultan à un surnom choisi par le cercle de la *shura* et écrit dans le texte. Ce qui signifie cette phase liminale ou intermédiaire du passage du statut du Khalifa par exemple au Sultan.

Le texte de la *bay'a* est entouré de vénération. Le nom du Sultan est écrit en fil d'or. Le texte est sauvegardé dans le sanctuaire de Moulay Driss¹ (Ibn Zidane, 1961, p.10) . La sacralisation du Sultan passe impérativement par le pacte de la *bay'a*. Et toutes les dimensions de la *bay'a* ; le texte, le nom du Sultan, le lieu de la conservation ont une signification sacrée. Ce qui est sauvegardé dans le sanctuaire de Moulay Idris, ce n'est pas seulement le texte et le nom du Sultan brodé d'or, c'est la *baraka* du Sultan.

C'est après la rédaction du texte et la cérémonie de la *bay'a*, que la *baraka* du Sultan règne sur tout le pays. La fonction de la *bay'a* n'est donc pas seulement une reproduction du modèle sacré du prophète, mais c'est surtout qu'elle accroît la *baraka* du Sultan. Il arrive même qu'elle soit citée dans le texte d'investiture : « [...] et ses *baraka*-s générales, conçues par la raison et la religion » (Ibn Zidane, 1961, p.14). Mais cette allusion à la *baraka* n'est pas fréquente dans tous les textes de la *bay'a*. Le caractère général qui l'exprime est l'aspect cumulatif de la sacralité : « *Amir al Mouminin Ibn Amir al Moumini Ibn Amir Al Mouminin...* etc. Jusqu'au Prophète » (Ibn Zidane, 1961,

¹ Le texte de la *bay'a* est sauvegardé dans le sanctuaire de Moulay Idris à Fès, un lieu de culte de haute importance. Sauvegarder le texte dans le lieu de culte, signifie la recreation d'un raccourci avec la première *bay'a* au Maroc.

pp. 14-25). C'est bien le caractère important qui est souligné dans tous les textes de la *bay'a* de Moulay Hassan et des Sultans antérieurs².

Le rituel d'allégeance: théâtre du pouvoir sacré

La cérémonie de la *bay'a* suivait exactement le même mode d'apparition que les fêtes canoniques de l'Islam, ainsi que la prière du vendredi. Cette similitude attache toutes les apparitions à un seul modèle sacré ; le Prophète. La succession du Prophète, origine de sa *baraka*, est exhibée pour fonder et refonder le rapport aux sujets sur le même modèle de soumission. Afin de reproduire cette image sacrée, le souverain est séparé du monde profane pendant toutes ses apparitions publiques. Les lieux qui l'accueillent sont sacrés et inviolables (mosquée, Mussala), le temps est celui de la prière collective.

À l'exception de la prière du vendredi, le Sultan sort de son palais lors des cérémonies religieuses sur son cheval, entouré de sa garde royale, et des soldats de toutes les sections armées. Le souverain pénètre un couloir composé des personnages du haut rang : les chefs des tribus, les chorfas, les oulémas, les A'yane, les chefs militaires, les riches marchands, tous se prosternant au même rythme, suivant les phrases du caïd *méchouar*. La prosternation devant la figure sacrée et impassible du monarque exprime l'ordre de l'État traditionnel contre toute éventuelle forme de désordre (*fitna*). La nature des rapports entre les représentants des tribus importe peu, dans cet instant solennel. Le conflit s'efface devant la figure du monarque qui crée et recrée l'unité entre les différents segments de la société. Il est pendant cet instant le centre exemplaire de la société, et le mas central de l'édifice politique traditionnel³ (Arnaud, 1952, p.83) . La prosternation collective devant le Sultan à cheval efface toute diversité idéologique.

Or, une hiérarchie stricte s'impose aux représentants des tribus venant féliciter le souverain lors d'une cérémonie religieuse par exemple. Les tribus sont hiérarchisées non seulement par rapport aux contributions fiscales ou le passage des processions royales, mais par la proximité ou l'éloignement de celles-ci de la personne du Sultan. L'accès au baise-main, ou du genou du souverain suit un ordre imposé collectivement. Le prestige d'être parmi les premiers à être reçu est un accès au prestige de la monarchie. Les *Ahel Fès* sont souvent les premiers à être reçu dans le cas de Moulay Hassan (Ibn

² Il peut y avoir un rapport entre la *baraka* locale du saint appelé *siir* (secret) et la *baraka* général du Sultan.

³ La métaphore du mas central fut utilisé par le chambellan de Moulay Hassan, lors de son discours devant les notables marocains qui accompagnaient le Sultan dans sa dernière *Mehalla*. Il définit le Makhzen comme suit: C'est une tente, dit-il, dans laquelle le Sultan est le mat central robuste qui l'enlève. Mais la tente ne peut être tenu sans les différents piquets, qui « tout autour maintiennent les bords et empêchent le vent de l'enlever ».

Zidane, 1961, vol. 1, pp. 152-164). L'attente devant le palais royal, dans des conditions normales, réduit le visiteur, quels que soient son rang et sa position politique à un simple solliciteur, d'où l'importance du *méchouar* à l'extérieur du palais et à l'intérieur de celui-ci. L'entrée dans le palais, avec tous les rituels d'approche, d'attente, la musique royale, le luxe du bâtiment, les serviteurs en grande tenue, la vie à la cour, dominant visuellement, et affectivement les visiteurs et recrée l'idée de la domination du prince, par le prestige et le luxe de vie (Elias, 1985, p. 66).

Silencieux, le visage impassible, Moulay Hassan est toujours précédé par son caïd *méchouar*, qui salue et répond aux salutations des chefs des tribus, venant féliciter le souverain à l'occasion d'un Aïd par exemple. Le souverain ne parle pas, n'interagit pas, ne sourit pas. Son Charisme sacré est soumis à cette règle, qui instaure une distance symbolique entre sa personne et le monde. À cette séparation symbolique, le souverain est séparé physiquement par ses serviteurs et sa garde noire, qui le protègent du monde trivial. Deux cercles l'entourent et l'isolent. Un rectangle de cavalier protège la cour du prince en mouvement.

Mais, malgré le caractère impassible du Sultan, sa présence au milieu des représentants des tribus, est une reconnaissance de celles-ci, abstraction faite de leurs différences ethniques et politiques. Cette reconnaissance hiérarchique est une forme symbolique de domination. Les plus lointains essayeront de s'approcher, par les offrandes, la générosité lors des passages des *harkas*, ou encore par cette manière de chercher la *baraka* du Sultan.

Le lien symbolique avec la communauté des croyants est plus visible dans la couleur du costume du souverain, des citadins et des représentants des tribus. Le costume blanc est un signe de pureté, et de lien sacré avec la communauté des musulmans. Le costume, qui sera analysé plus loin, réactualisait la présence du sacré, dans les manifestations publiques du prince. Les chevaux sans cavaliers mis derrière le monarque, et dont les selles, brodées en or et en argent, ajoutent une lueur au prestige d'un Sultan à la fois guerrière et mystique, et qu'on retrouve dans le texte de la *bay'a* compressé dans la notion ; *Jah* (Ibn Zidane, 1961, p. 16).

Toutes les cérémonies s'achèvent enfin par l'entrée solennelle du prince par les portes de son palais. Les hauts serviteurs, les vizirs, les administrateurs, le reçoivent en compagnie des membres de sa famille, lui embrassant l'étrier, la selle, ou le genou. Cette partie de son corps est très recherchée : symbole de virilité et de *baraka* (Chelhod, 1955, p. 68-88).

L'étendue de son corps est la terre sur laquelle il se manifeste. Selon Abd el Hay Kettani, la populace n'a pas à s'approcher du prince. Elle pourra se prosterner de loin en embrassant la terre. La terre constitue pour le 'alim l'étendue du souverain, sa *baraka* rayonne sur la terre et dans les airs (Kettani, 2014, p. 199). La prosternation de loin, dans l'absence physique du souverain,

atteste de cette forte soumission à la croyance en lui, comme étant présent et absent. Des étendards sauvegardés dans le sanctuaire de Moulay Driss accompagnent les apparitions du Sultan en public, créant ce lien religieux et politique avec sa descendance, là où il se trouve (Ibn Zidane, 1961, vol. 1, p. 165).

Le prestige (*jah*) comme instrument de domination rituelle

On peut imaginer une personne sacrée, isolée et interdite dans une cour qui exige communication, contrôle, et surveillance. Moulay Hassan gouverne la cour, par ce qu'il est Sultan, et cela dans les moindres gestes du quotidien. Un rituel relatif au sommeil du Sultan avait attiré notre attention dans l'oeuvre d'Ibn Zidane. Dormir suit un rituel spécifique. Chaque soir, et lorsque le Sultan quitte le trône *sarîr al molk* ou le cadre officiel, se dirigeant vers son espace privé, les valets des fusils remettent les deux fusils au valet de literie, qui les remet à son tour à l'un des esclaves du palais, qui les remet à enfin au Sultan. Le souverain les met en tête de son lit. Au réveil, les fusils suivent exactement la même succession, mais à l'envers. Lorsque le souverain entre à la salle du trône, les valets des fusils les gardent auprès de lui. Cet ordre, insiste Ibn Zidane, est suivi à la lettre que le souverain soit en mouvement ou dans l'une des capitales. La chambre où dort le roi, seuls les valets de literie ont le droit d'entrer (Ibn Zidane, 1961). Ce qui est intéressant dans cette description c'est que chaque geste signifie la répartition des pouvoirs à l'intérieur de la demeure privée du souverain. Le *Jâh* du Sultan (prestige), est dans les gestes méticuleux des serviteurs, et chaque geste à une valeur de distinction et de différence de rang et de naissance. Le sommeil n'est pas un besoin naturel, mais un désir de se distinguer, d'être dominant, même parmi ses valets de cour.

Le costume royal: hiérarchie, pureté et charisme

Ce *Jâh* que le mot prestige traduit relativement, se retrouve dans le costume du prince., dans les processions royales, dans les expéditions militaires, dans les apparitions du souverain dans la cour et dans le monde extérieur. La valeur symbolique du costume est conjuguée à son aspect sacré. Dans son livre *le divan des rois*, Jocelyn Dakhliâ : « dans la seule description - éminemment banale - d'un homme, le Sultan marocain, qui combine jusque dans son costume et ses postures la perfection du sage, du lettré et du guerrier, se réalise une forme de scandale logique et de miracle - sur un modèle clairement mohamadien » (Dakhliâ, 1998, p. 57) . Et c'est bien ce scandale logique qui serait intéressant de clarifier.

Ibn Zidane décrit le costume de Moulay Hassan en insistant sur son opulence et sa majesté (Ibn Zidane, 1961, p. 57). Le sultan porte un vêtement de haute couture marocaine, entièrement confectionné à partir de textiles nationaux. Ce détail, souvent négligé, souligne un attachement fort à l'identité

locale : aucun élément étranger ne doit entrer dans la composition du costume ou dans l'espace privé du souverain. Ce rejet du produit étranger s'inscrit dans une logique de préservation de la baraka, considérée comme vulnérable à toute forme d'impureté.

Le blanc, couleur dominante du costume, évoque la pureté, la lumière, la piété et le lien avec la communauté musulmane. Elle rappelle également la tenue du pèlerin à La Mecque. Ce symbole vestimentaire est strictement monopolisé par le Sultan : bien que les serviteurs et les habitants du palais portent aussi le blanc, seul le sultan est autorisé à porter la '*imama*. Ibn Zidane précise que ce couvre-chef revêt une importance considérable dans la tradition monarchique marocaine. Son port par un membre de la famille royale requiert une autorisation écrite du souverain lui-même, privilège réservé aux plus proches (Ibn Zidane, 1961, vol. 1, p. 58).

Ce détail, apparemment mineur à l'époque contemporaine, constitue dans la cour un enjeu politique de premier ordre. Le costume du sultan incarne à la fois le rang, le lien au chérifisme, et le monopole d'une force symbolique associée à Sahib al- '*imama* (le Prophète) (Mennouni, 1973, vol. 1, p. 16). Il constitue un langage visuel structuré, organisant les relations entre les acteurs de la cour, comme l'a brillamment analysé Norbert Elias (Elias, 1985, p. 69). Sur le plan juridique, la '*imama* est une obligation religieuse. Ja'far Kettani, grand 'alim contemporain de Moulay Hassan, considère son absence comme une forme d'apostasie (*rida*) (Kettani, 1923, p. 17). Dans l'entourage du Sultan, tous portent un couvre-chef, mais selon des formes distinctes : les vizirs, par leur rang, portent la '*imama* ; les membres de la famille royale, les valets et les esclaves, eux, ne la portent pas – sans que cela soit perçu comme une hérésie. En revanche, la tête découverte est un signe d'humiliation. Les rebelles vaincus, souvent exhibés en cage, sont promenés tête nue dans les villes ou les douars insoumis, marqués comme des *chayâtine* (diables) dans les lettres de victoire de Moulay Hassan (Ibn Zidane, 2008, vol. 1, p. 452).

Le costume joue ainsi un rôle central dans la mise en scène du pouvoir en mouvement. Il structure la hiérarchie des statuts au sein de la cour et donne forme aux apparitions publiques du souverain. Il ne relève pas du seul domaine esthétique : il est une expression matérielle de l'ordre politique et social.

Al-Naciri rapporte qu'en route vers l'Est, le costume du sultan était l'objet d'une véritable vénération : « on raconte que [les gens] se bouscullaient pour baiser sa main ou son genou, et mettaient ses habits sur leurs yeux afin d'attirer sa *baraka* [...] » (Naciri, 2010, vol. 3, p. 377).

Même dans l'espace clos de la cour, le costume fait l'objet de rituels précis : lavage, entretien, transport. Ibn Zidane précise que les vêtements du souverain sont lavés un seul jour dans l'année, selon un rituel en sept étapes, dans sept récipients différents. Cette tâche est confiée exclusivement à des femmes réputées pures, les *Tâhitât* (Ibn Zidane, 1961, vol. 1, p. 60).

Ainsi, le costume royal, au-delà de sa fonction vestimentaire, actualise une légitimité d'origine sacrée. Il constitue un instrument de pouvoir symbolique, affirmé aussi bien dans la sphère intime de la cour que dans la représentation publique du sultan.

La ritualisation du pouvoir: inclusion et hiérarchie symbolique

L'analogie entre le Sultan et le Prophète traverse presque tous les rites de la cour. Mais elle se manifeste clairement lors de la célébration du *Mawlid* (Ibn Zidane, 1961, vol. 1, p. 174). Cette célébration se déroule dans la mosquée. Tous ceux qui y assistent reçoivent une invitation écrite de la part du pouvoir. Aucune excuse d'absence n'est tolérée (Ibn Zidane, 1961, vol. 1, p. 173). L'organisation de l'espace du culte déplace le centre sacré du *Mihrab* vers le Sultan. Chacun a une place désignée et précise, insiste Ibn Zidane (Ibn Zidane, 1961, p. 174). La désignation de la place de chaque participant est importante dans la mesure où elle reproduit les cercles qui entourent le monarque et protège sa légitimité. L'espace de culte est transformé en un principe spatio-temporel, qui abrite les cercles qui entourent le souverain dans un ordre voulu parfait, car il exprime l'ordre de l'État, contre toute éventuelle *fitna*.

Or, la désignation des places précise par le souverain, efface la rivalité et la concurrence entre les acteurs participants, pour les utiliser comme moyen d'accès au prestige du Sultan. Il est dans ce moment le centre soutenu par les cercles de la société. Le rang, et le statut se dessinent par la proximité ou l'éloignement de la personne du Sultan. L'absence n'est pas tolérée lors de cette cérémonie. Le Sultan est dépend des personnalités invitées, ou comme dit Bourdieu au sujet de Louis XIV, dépendant des dépendants. Cette dépendance des dominés dans le contexte religieux et l'espace de culte en présence du Sultan, est une reconnaissance réciproque, mais inégale. Le Sultan offre l'accès au *Jah*, par cette invitation écrite, les dominés reconnaissent son rang et sa naissance, et lui prêtent allégeance en participant collectivement aux chants des deux célèbres poèmes de l'éloge du prophète: *al borda* et *al hamzia*. On pourrait bien imaginer celui qui pour une raison ou une autre n'avait pas reçu d'invitation de la part du pouvoir. La monarchie sélectionne les personnalités par rapport à la catégorie de la proximité, qui est aussi un principe politique instable. Le Sultan assure par la cérémonie religieuse l'équilibre instable d'un système social dynamique. Le roi affirmait Saint-Simon, utilisait les cérémonies, les excursions et les fêtes comme un moyen de récompense et de punition (Elias, 1985, p. 80) . Inviter les uns et marginaliser les autres, créé la concurrence entre les uns et les autres, et par conséquent s'impose comme une réalité suprême.

La théâtralité de la cérémonie va atteindre le paroxysme lorsque les chanteurs arrivent au dernier tiers du deuxième poème (*al hamzia*); le Sultan se lève et quitte la mosquée quand les chanteurs répètent, et jusqu'à la disparition du Sultan de l'espace de culte: *Al Amane Al Amane*. La cérémonie a une rationalité qui est une technique de gouvernement relative à l'État patrimonial. Cette rationalité est selon Norbert Elias: « est une planification calculée du comportement de chacun en vue de s'assurer, dans la compétition et sous pression permanente, des chances de statut et de prestige par un comportement approprié » (Elias, 1985, p. 80). Le signe du poème qui décrit le prophète en présence du Sultan, le symbole du Sultan au centre de la mosquée, les cercles qui l'entourent vêtus en blanc est l'édifice social qui est en orbite au tour du Sultan qui exprime non seulement la suprématie spirituelle, mais l'État traditionnel. Quitter l'espace de culte avant que les chants ne soient achevés est une scène dramatique qui laisse les spectateurs captifs de l'image tragique du Sultan-prophète.

Ce pouvoir routinier à plusieurs divise le temps et le structure par rapport à la vie à la cour. Les levers et les couchers du Sultan, ses prières quotidiennes et l'ensemble des acteurs qui s'associent afin qu'il puisse les accomplir, les prières publiques et la mise en scène du pouvoir d'une manière hebdomadaire, les célébrations des fêtes canoniques de l'islam et le drame qui les entourent, sont tous non seulement des moments de fête et de joie, de spectacle public et de drame collectif, célébrant le politique et le religieux, mais des éléments structurels de domination.

Cette dépendance des dominés et des plus faibles va encore être plus visible lors de la cérémonie du sacrifice. Cette cérémonie porte le sens de la souveraineté et du rayonnement de la *baraka* du prince. C'est une fête importante pour le pouvoir. Son importance réside dans le fait de prévoir l'intention divine. La bête immolée par le souverain est suivie par la population : elle doit arriver au palais encore vivante. Car dans le cas contraire, la *baraka* du Sultan est en déclin, et l'année en cour ne va pas être bonne. Une récompense attendait toujours les serviteurs les plus rapides, qui transportaient la bête immolée au palais (Dakhliya, 1998, pp. 273-274). Protéger ce qu'on possède passe par cette soumission silencieuse au pouvoir des plus faibles (Geertz, 2012, p. 198).

Distance sacrée et temporalité rituelle à la cour

La cour de Moulay Hassan est un espace administratif (*bnia*), privé, religieux (mosquée du palais), et salle de réception (espace du politique). Cependant, il est le centre de tous ces espaces. Dans le quotidien, le souverain communique, reçoit, mange, ordonne... etc. Comment s'établit la communication avec le souverain ? Et quels sont les aspects de sa sacralité à l'intérieur de la cour ?

La communication, avec le sacré, passe toujours par un rituel. Moulay Hassan mange seul (Ibn Zidane, 1961, p. 56). Les traits de son visage qui expriment les usages physiologiques de sa bouche doivent être cachés et séparés des habitués de sa cour. Les verres qu'il utilise sont toujours enveloppés dans du tissu blanc (Ibn Zidane, 1961, p. 57). Il est strictement interdit pour la serveuse de toucher le verre par ses doigts ou sa main, nous informe Ibn Zidane (Ibn Zidane, 1961, p. 56). Il est à l'abri des regards qui peuvent nuire à l'expression de sa nature. Il est protégé des jugements qui peuvent, en cas de transgression d'une règle ritualisée, et garde le souverain aux yeux des familiers de la cour dans sa posture sacrée. Se déchausser avant de l'approcher est une règle que tous les habitués de la cour ont intériorisée. Même la purification de l'eau du souverain passe par un rituel. Il consiste à introduire un morceau de fer incandescent dans l'eau, pour le faire passer ensuite par un tissu (Ibn Zidane, 1961, p. 140).

Or le souverain est dans des moments de détente, communique, parle, et se divertit sans cette séparation des habitués de la cour. Harris décrivait même des moments de grand divertissement de Moulay Hassan entouré de prêt par ses vizirs et son chambellan (Harris, 2017, p. 53).

Les recherches sur la question de la cour des Sultans ottomans ont tendance à mettre l'accent sur le rideau qui voile le visage du Sultan (Dakhliya, 1998, p. 348). Or dans le cas de Moulay Hassan la séparation de sa personne des habitués de la cour n'est ni matérialisée par le rideau ni personnifiée par le chambellan. Moussa Ben Ahmed ne voilait pas la présence de Moulay Hassan. Sa fonction comme *hajib* est relative aux affaires privées du Sultan.

Lors des réceptions officielles, le Sultan doit être silencieux, d'où la présence de son porte-parole : le caïd *méchouar*. Walter Harris souligne : « le Sultan chuchota sa réponse à l'oreille du ministre des Affaires étrangères qui la répéta à haute voix » (Harris, 2017, pp. 17-35). Le souverain ne parle pas, car sa parole n'est pas la sienne, mais celle de ses ancêtres ; l'origine de son caractère sacré.

Le caractère sacré du prince apparaît, lors des cérémonies d'ordre domiciliaires, comme une absence-présence. Pendant les célébrations de la circoncision, du mariage, ou du baptême, le souverain n'assiste pas. Il invite sans être vu. Il est présent en étant absent ou caché, à l'image du divin.

Or, pendant la cérémonie de *Ch'abana*, le souverain recevait les hauts dignitaires de la capitale où il se trouve, dans de grands banquets pendant sept jours. Le Sultan apparaît, comme le souligne Ibn Zidane, afin de souhaiter la bienvenue à ses hôtes (Ibn Zidane, 1961, p. 185). Mais ce n'est pas la règle dominante.

Le corps du souverain craint aussi d'être souillé par une missive chrétienne par exemple. Walter Harris souligne : « alors Sir William Kirby Green lut son discours et présenta ses lettres de créance, enveloppées d'étoffe

de soie. Le Sultan [Moulay Hassan] les prit, plaçant le pli de son manteau entre ses doigts sacrés et les papiers des infidèles » (Harris, 2017, p. 18).

Le rapport du corps du souverain ne se limitait pas à sa cour. Tout le royaume est concerné. Et c'est principalement pendant les périodes de crise que la cour du Sultan et son corps s'unissent afin de protéger le pays. « Même les actes les plus privés du roi prenaient le caractère cérémonieux d'une action d'État, tout comme chaque action d'État y revenait le caractère d'un accomplissement personnel du roi », dit Norbert Elias en décrivant Louis XIV (Elias, 1985, p. 19).

Ainsi, 1877 était une année sans précédent au Maroc. Une sécheresse redoutable avait frappé le pays. Les prix augmentaient en exponentielle, au point que les gens ne trouvaient pas de quoi vivre. Des hommes vendaient leurs enfants, faute de ne pas avoir de quoi les nourrir. D'autres étaient sur le point de manger des dépouilles (Ibn Zidane, 2008, p. 214). À Fès, le prix du blé était inaccessible.

Pendant ce temps, le Sultan était à Marrakech. Par pitié de ses sujets, nous informe Ibn Zidane, il y est resté (Ibn Zidane, 2008, p. 214).

Pendant cette année, le Sultan avait conduit des expéditions de collecte d'impôt et de punition des tribus rebelles. Ne pas quitter la ville de Marrakech signifie ne pas abandonner la ville à son sort, et attendre pour que sa *baraka* puisse arrêter le malheur insupportable qui l'avait touché. Selon la croyance, la *baraka* du souverain peut agir sur la nature. Le moment de l'attente avait donné des résultats. Les pluies sont tombées, souligne Ibn Zidane et le cours normal de la vie avait été retrouvé.

Ce rituel de l'attente mobilise l'image du souverain chérif, qui a le pouvoir d'intervenir par l'intercède auprès de Dieu le jour de la résurrection, et guider les sujets vers le bien-être dans le monde de l'ici bas. C'est un stock de connaissance et de symboles et des images intenses, qui re mobilisent la mémoire collective vers cette image du Sultan chérif-*baraka*. Cette image à laquelle avait renvoyé Hassan premier est celle du souverain dévot, capable d'accomplir des miracles, pour sauver ses sujets. Le symbole déployé ici est l'invisibilité du souverain. Cet aspect sédentaire du souverain est moins apprécié, car un bon Sultan est toujours en mouvement, mais le contexte dans lequel se trouvait le souverain nécessite la mobilisation de cette valeur d'attendre, de se cacher afin de renouveler le lien avec ses sujets, le lien de la providence et l'attention particulière qu'il porte aux musulmans (Dupont & Cappolani, 1897, pp. 87-93) Il arrive même pendant les moments difficiles, lors des épidémies par exemple, de se retourner vers une figure mystique afin de demander d'être épargné. Naçiri souligne ce fait sans l'exprimer clairement. Pendant le règne de Moulay Abderrahmane, une épidémie avait frappé le nord du pays. Le Sheikh Abu Abdellah Mohamed el Harrak était atteint, et mourra ensuite. Par la mort du Sheikh, souligne l'historien,

l'épidémie avait cessé dans sa région (Naciri, 2010, vol. 3, p. 318). C'est ainsi que le saint est reconnu dans sa région, et c'est ainsi que le Sultan est légitime dans tout le pays.

Après la guérison du corps du royaume, le Sultan tomba malade. Soigné pendant un moment, il retrouve son bien-être. Ces deux événements semblent être associés dans l'œuvre d'Ibn Zidane (Ibn Zidane, 2008, vol. 2, p. 215). Sa maladie avait été déclenchée, croit-on par l'effort, secret qu'il avait à déployer afin de mettre fin au malheur qui avait frappé le pays tout entier. Ce rapport souligné atteste que le corps du souverain est en rapport direct avec son royaume. Des poètes, venant le féliciter d'avoir retrouvé sa santé, avaient souligné ce lien entre sa personne et les nuages (Ibn Zidane, 2008, pp. 216-222).

Le pouvoir en marche: contrôle du territoire et théâtralisation du pouvoir

Le mouvement des Sultans est une règle du bon gouvernement. Des recherches récentes ont montré que les Sultans marocains ne sont pas motivés seulement par la collecte d'impôt. Ce qui orientait leur mouvement incessant est un désir de mise en scène, de se faire voir dit Geertz, de renouveler le rapport des gouvernants aux gouvernés, et d'ordonner le monde contre toute éventuelle *fitna* (désordre) qui se rapporte essentiellement à l'ère de la *jahiliya*, ce qui se rapporte à la fonction du prince musulman (Sebti, 1990, pp. 237-250; Geertz, 2012, pp. 198-213). Le mouvement de Moulay Hassan était correctionnel, et nécessaire dans un contexte politique caractérisé par la menace réelle des forces étrangères. Tenir un pays indépendant c'est se mouvoir. Le mouvement n'est qu'une technique de gouvernement itinérant et spectaculaire qui permet aux acteurs de se repositionner par rapport à la monarchie afin de recréer et sauvegarder la souveraineté.

La Harka: monopole de la violence légitime et sacralité

La *Mehalla* est le campement militaire du Sultan. Elle contient deux dimensions complémentaires : l'exercice de la force (*Harka*, *Harga*), et la pacification de la population et l'édification du passage du prince (construction, édification de jardin, de pont, de fort... etc.). C'est au nom de son aspect de calife qu'il s'impose aux sujets. Il concrétise le but pour lequel il fut investi⁴. Quelle était la référence au sacré dans l'exercice de la force ?

⁴ Moulay Hassan avait conduit 19 *Harka*-s pendant son règne. Une *Harka* dure en moyenne quatre mois. Le souverain avait donc conduit une *Harka* par ans. La première, en 1873, de Marrakech — où il a été proclamé — à Meknès et Fès. La deuxième, en 1874, de Fès vers les tribus du Rif. L'année d'après, le souverain présida une expédition punitive de Meknès vers Marrakech. L'année d'après de Marrakech à Meknès et Fès, sur la route côtière. En 1877 de Fès vers Taza et Oujda, en passant par les tribus du Rif. La fin de la même année, le prince présida une autre *Harka* de Fès et Meknès vers Marrakech. En 1878 de Marrakech à Fès. 1880

La *Harka* signifie aussi le centre mobile. Toutes les *Harka-s* qu'avait présidées Moulay Hassan, visaient à affirmer sa souveraineté, d'être vu, dira Geertz (Geertz, 2012, pp. 198-213). Les soulèvements tribaux, du nord au sud, de l'est à l'ouest, menaçaient fortement le pouvoir du Sultan.

La *Harka* est une stratégie qui renforce la légitimité du Sultan, qui le mettait au-dessus de la société. Le Maroc est parcouru en entier par le Sultan et sa machine de guerre, afin de pacifier, de détruire, de punir et de récompenser, de recréer, et renforcer le lien sacré et politique. Presque toutes les *Harka-s* que le souverain avait présidées ont été accompagnées de construction, d'édification, de rénovation... etc. Le Sultan est le seul qui puisse punir et récompenser, incendier et pardonner, à l'image du divin.

Les soulèvements tribaux et les pressions des forces étrangères, la souveraineté en voie de glissement vers la protection étrangère, et les échanges commerciaux qui renforcent de plus en plus la présence européenne au Maroc, forment la toile de fond et la motivation principale du mouvement du Sultan, vers la consolidation de sa souveraineté, et la sauvegarde du Maroc hors de la portée des forces européennes. Le recours à cette stratégie de guerre visait le rappel du pacte d'allégeance qui lie le souverain et les sujets. Le souverain s'impose par le monopole de la force militaire, comme le *chérif al baraka*. Il est reçu comme tel ; les tribus, l'accueillaient en grande pompe, lui embrassant le genou, mettant son costume sur leurs yeux, et lui demandent d'introduire son doigt dans une gourde de lait, afin de fertiliser la terre et les femmes (Ibn Zidane, 1961, vol. 1, p. 249) toute victoire militaire est mise sur le compte de la *baraka* du Sultan. Dans ce contexte il n'est pas vide de sens de rappeler le vieux dicton marocain : *fi al Haraka baraka*. Le campement sur la route (*Mehalla*) a une fonction de négociation de gestion et d'accueil des chefs locaux. L'expédition punitive (*harka*) est la face militaire du mouvement du Sultan.

La *Mehalla*: État itinérant et cour en mouvement

La *Mehalla* est conçue selon la structure de l'État traditionnel. Vue d'en haut, la *Mehalla* ressemble à une véritable géométrie de cercle, dont le centre est le souverain et sa cour. Les cercles s'étalent sur des kilomètres, reproduisant l'image de la ville et le palais impérial. C'est une ville, dit Ibn Zidane, là où chacun ne peut se tromper de sa demeure (Ibn Zidane, 1961, pp. 215-265). Le Sultan réside dans la tente la plus somptueuse, et la plus

la *Harka* de Fès et Meknès vers Marrakech. 1881 la *Harka* de Marrakech vers Sous al Aksa. 1881 de Marrakech vers Fès. 1884 de Fès à Marrakech. 1885 de Marrakech vers Sous. 1886 de Marrakech à Fès. 1887 de Meknès vers les tribus de Bni Mguild. 1888 de Fès vers les tribus de la montagne. 1889 de Fès vers Marrakech. À la fin de la même année, le souverain s'est dirigé de Marrakech vers Fès. Vers 1892 de Fès vers Tafilalet. En 1894 fut la dernière *Harka* du souverain, de Marrakech vers Meknès

grande appelée *Afrag*. À côté de la tente sultanienne, un nombre considérable de tentes réservées aux femmes du Sultan et à ses enfants : c'est l'espace intime et inviolable du Sultan. Cet ensemble est entouré de toile pour marquer les limites de la vie privée du souverain. À l'extérieur du cercle du prince, les tentes des personnages de haut rang du Makhzen : le *hajib*, le ministre de la guerre, et le grand vizir. Toujours dans le deuxième cercle, les tentes de petite taille, réservées aux serviteurs du prince : valets de tentes, valets de garde-robe, sommeliers, bouchers, cuisiniers, valets de bain, préparateurs du thé, porteurs de parasols, du fusil, du sabre, de la lance, des étendards, musiciens, palefreniers, muletiers, esclaves, etc., tous groupés en corporation commandée par des caïds.

Les lieux de travail des ministres sont placés dans la cour à droite de la grande tente sultanienne. À sa gauche, la mosquée et la place réservée au canon, ainsi que les courtiers (*mchawriya*) et la garde royale. Les tribus les plus proches du Makhzen ont une position plus proche de la tente sultanienne. Les chefs des zaouïas les plus influents (Ouazzan, Tamghrout... etc.) faisaient partie de la formation de la *Mehalla*, et font la clôture du troisième cercle, formé d'administrateurs, des oncles, frères et cousins du Sultan. Les troupes régulières assurent la sécurité de la *Mehalla*. Cette logique de la construction de la cour en mouvement est la même logique de la structure politique de l'État traditionnel marocain, avec quelques différences (Elias, 1985, p. 66). Mais *L'Afrag*, somptueux au centre de tous les cercles des acteurs politiques, s'impose par le prestige, et la grandeur que le mot *mahib* fusionne.

Or, l'organisation de l'État en mouvement, est relativement proche de celle de la composition de la cour du souverain. Norbert Elias, s'appuyant sur l'analyse de Max Weber, affirme: « si le prince organise son pouvoir politique selon les mêmes principes de sa puissance domestique, nous parlons d'une structure d'État patrimonial » (Elias, 1985, pp. 17-18). Si on éloigne les représentants des zaouïas les plus connues, la *Mehalla* est organisée selon les mêmes principes de l'organisation de la cour. C'est pour cela que ce dispositif de pouvoir en mouvement est un *organe représentatif*, pour reprendre les termes d'Elias de toute la structure sociale. Dans le cas de Moulay Hassan, et contrairement à celui de Louis XIV, le mouvement est plus important que la sédentarité. C'est pour cette raison que la configuration de la *Mehalla* est une cour-en-mouvement, pour parler comme Clifford Geertz (Geertz, 2012, p. 201).

Le nombre des individus accompagnant la *Mehalla* peut dépasser 30 000. La présence de tel nombre sur un hameau ou un village crée ce sentiment d'effroi qu'Ibn Zidane a tendance d'appeler : *mahib*. La grandeur de la *Mehalla* soumet symboliquement la tribu, et les expressions d'allégeance recherchées par le pouvoir ne tarderont pas à apparaître. Moulay Hassan écrit: « ils sont vite venus se prosterner à plat devant nos seuils chérifiens, recourant

à nos ombres les plus amples, demandant miséricorde [...] désireux tous de bénéficier de ce que Dieu avait soufflé en nous de longanimité de grâce et d'indulgence » (Ibn Zidane, 2008, vol. 2, p. 313). La sacralité du souverain est cette manière d'être visible sans complètement l'être ; au fond des cercles, il est au milieu de l'*Afrag* sacré qu'on arrive à voir de loin, mais pas le visage ni le corps du prince. La *baraka* du souverain est recherchée et désirée ; elle est synonyme de la grâce et de la longanimité ; caractère de l'Absolu. Le renforcement de la légitimité royale passe par le spectacle et la mise en scène de la *Harka* (Tozy, 1999, p.55).

La structure circulaire que représente la forme du campement est soutenue d'en haut par les membres les plus influents et les plus proches, et d'en bas par ce rapport qui oscille entre conflit et coopération, avec les autres acteurs politiques (tribus). L'intervention de la violence est motivée par la correction de la rupture d'allégeance et au pacte sacré de la *bay'a*, et qui se termine généralement par la mobilisation de la longanimité du souverain lui-même, qui décrit dans ces missives de victoire et dans les moindres détails les gestes de soumission devant les *a'tâb* chérifien.

La tente sultaniennne: consécration et mise en scène du pouvoir sacré

L'*Afrag* ou la tente sultaniennne est sacralisée avant même le départ de la harka. Un rite particulier est réservé à la demeure du prince en mouvement. Le caractère sacré de la tente sultaniennne vient du fait qu'elle est reconnue comme telle. Selon Abd el Hay Kettani, *Al Fustat* (*Afrag*, dans le langage marocain) est d'origine coranique (Kettani, 1923, p. 285). Au montage, tous les membres du Makhzen y participent. Toute hiérarchie est effacée. Vizir et esclave, 'Ammâ et élite, chef militaire et *mokhazni*, participent tous à l'agencement de la tente princière. Chacun tenant une corde ou un tissu, tirant à parts égales afin de bénéficier de sa *baraka*, dit Ibn Zidane (Ibn Zidane, 1961, p. 215). C'est bien le signe du début de la préparation du voyage. La tente doit être montée à l'extérieur du palais, avant même le début du voyage. Ce serait une occasion de consolider la loyauté et la fidélité au Sultan. Comme elle peut être un avertissement qui alertait les révoltés pour dire que le Sultan va bientôt se mobiliser pour les punir. Tous les participants tissent entre eux des rapports quotidiens, qui s'effacent en ce moment pour laisser apparaître, le rapport de tous au souverain. Comme la hiérarchie et le rang de chacun disparaissent pour laisser place à la sublimation de son être devant Dieu lors de la prière, le moment du montage de l'*Afrag* est solennel dans le sens où chacun consacre son être au service du Sultan, dans l'absence de toute différence ethnique ou idéologique.

La sacralité est ensuite fortement soulignée par un second rite. Il s'agit de la lecture dans l'*Afrag* montée, de tous les livres sacrés de la dynastie : le Coran, *Sahîh Al-Bukhârî*, et *Kitab al Chifâ* d'el Cadi 'Ayad. Cela dure, nous

informe Ibn Zidane, trois ou sept jours, selon les circonstances. Le rite terminé, le prince sort de chez lui dans le cérémonial habituel, de la prière du vendredi, afin d'entrer dans l'*Afrag*. Sur son cheval et sous son parasol, entouré de ses serviteurs, et devant qui les chefs militaires et les chefs des tribus se tiennent formant un couloir où passe la Majesté. Cette consécration est un passage d'une simple tente à la demeure sacrée du Sultan sacré.

La consécration de l'*Afrag* concrétise la relation du pouvoir qui lie le Sultan et le corps administratif et militaire. Au lien de la sacralité s'ajoute le lien personnel, de proximité ou de l'éloignement. Les plus proches du Sultan sont ceux qui peuvent remplir des fonctions de « ministre », de chef d'armée, et de secrétaire, ne recevant aucune indemnité contre leurs services. Le centre est le souverain, les administrateurs, les serviteurs, les oulémas, et les caïds se trouvent toujours à des distances variées.

Un autre aspect de la sacralité du prince et de la dynastie s'exprime dans le soin par lequel est entouré le livre de *Sahîh Al-Bukhâri*. Un mulet spécial porte le livre pendant les *harkas* du prince, entourées de la garde royale, portant le même nom : *Boukhara*. Cette fraction des militaires jouit d'une notoriété spéciale dans la sphère du Makhzen. C'est elle qui garde le trésor, le livre sacré et les prisonniers de guerre. C'est la garde la plus proche du souverain, et ça remonte bien loin dans l'histoire. Le lien entre cette fraction et le souverain, et dans l'absence d'une origine tribale, est un lien sacré. Ils ont juré d'être loyaux, dévoués au service du prince, sur le livre de *Sahîh Al Bukhâri*. Le livre sacré de la dynastie est souvent placé derrière le baldaquin du souverain pendant ses déplacements, ainsi que le trésor de l'État, qui est inséparable de la tente sultanienne. Ce rapport au trésor, qui est censé être public, est la propriété privée du Sultan. Aucune distinction entre la cassette privée et le trésor de l'État.

Les rituels de consécration de l'espace du souverain, ses rituels d'apparition, les cérémonies religieuses et l'apparat ne soutiennent pas seulement le pouvoir du centre, c'est le pouvoir qui soutient la célébration cérémoniale, souligne Geertz (Geertz, 2013, p.248). Toutes les cérémonies religieuses ont été célébrées par Moulay Hassan pendant ses mouvements. De loin, la perception de la *Mehalla* du prince doit créer le même sentiment de crainte, de peur, et de sublimation. Les *rayâto al nasrr*, les drapeaux de la victoire, de la gloire, de la grandeur, sont des expressions qui reviennent souvent pour décrire, non seulement le cortège de la *harka*, mais la sensation que celle-ci crée dans les cœurs (Ibn Zidane, 1961, vol. 1, p. 249).

La réception du prince est souvent une *fantasia*, une sorte de négociation, d'exhibition de la force, et de la qualité des cavaliers qui vont accompagner et soutenir le prince dans sa mission (Dakhliya, 1998, p. 341). C'est une preuve de soumission que le souverain se félicite d'avoir acquise, renouveler, et concrétiser. Dans ces lettres de victoire, Moulay Hassan se

félicite d'avoir cet accueil comme signe d'allégeance envers sa personne. Dans une lettre au pacha Hamou ben Jilani, le souverain dit en décrivant son entrée à Tafilalet : « [...] et puis, le Grand miséricordieux, nous a permis les conquêtes glorieuses et victorieuses, que des traces persistent encore pour nous, dans le mouvement, comme dans la sédentarité [...] elles [les tribus] ont reçu notre Majesté chérifienne avec la complète servitude et la parfaite soumission, et ont accompli le devoir comme ils ont pu [...] montrant devant notre campement chérifien, la joie, la gaieté et la bonne humeur [...] en plus de l'élection parmi leurs A'yane, de ceux qui vont accompagner notre armée bien heureuse, l'accomplissant avec la plus grande fermeté » (Ibn Zidane, 2008, vol. 2, p. 312). Lors de la *Mehalla* vers Sous en 1886, la population, nous informe Naciri, avait pris un endroit où était planté la tente sultanienne, comme objet de visite rituel, voulant attirer la *baraka* du souverain (Naciri, 2010, vol. 3, p. 409) .

Conclusion

Ce travail a visé à analyser les formes de sacralité du pouvoir monarchique à travers les pratiques rituelles, les symboles matériels et les dynamiques sociales à la cour de Moulay Hassan. En mobilisant une lecture anthropologique, il s'agissait de comprendre comment la *baraka* et les représentations du souverain structuraient l'ordre politique et légitimaient son autorité.

La sacralité royale constitue l'axe central de l'État traditionnel. Le Sultan, dans sa vie privée comme lors de ses apparitions publiques, notamment pendant les *harka-s* et les cérémonies religieuses, incarne cette sacralité à travers un ensemble de rituels, de postures et de symboles. À l'intérieur de la cour, il est séparé du monde par des protocoles stricts : rituels d'approche, structure de l'Afrag, organisation de la *Mehalla*, ou encore vénération de ses vêtements. Ces éléments montrent que l'ensemble de l'appareil d'État est ordonné autour de la sacralité du souverain.

Les expéditions militaires de Moulay Hassan n'ont suspendu aucun de ces rites. La monarchie célébrait la légitimité du sultan même en campagne, à travers les pratiques religieuses. Le Sultan pouvait être invisible et silencieux tout en demeurant central. Ses objets – vêtements, chevaux, canons – étaient investis de *baraka* et devenaient symboles de protection et d'intercession. L'espace qu'il occupait acquérait une sacralité propre, si bien que même les épouses royales devaient voiler leur visage en quittant le palais. Le souverain, par ailleurs, évitait tout contact direct avec les lettres des puissances étrangères, interposant son *selham* entre ses mains et le papier impie.

Comme dans tout État traditionnel, la monarchie marocaine rejetait la diversité idéologique. Les rituels de consécration effaçaient toute identité sociale ou politique particulière au profit d'un lien sacré unissant tous les

sujets au souverain. Les dissidents étaient perçus comme des perturbateurs de l'ordre sacré, souvent diabolisés. La fidélité et l'allégeance – matérialisée notamment par la *bay'a* – formaient le socle de l'idéologie monarchique.

Le pouvoir du sultan reposait à la fois sur une domination charismatique et une domination traditionnelle, étroitement imbriquées. L'allégeance renforçait sa baraka, lui permettant de s'imposer non seulement par la force, mais surtout par la maîtrise de la puissance spirituelle. Toutefois, cette autorité ne se limitait pas à la seule sacralité. Le *jah* – que l'on pourrait traduire par prestige – organisait les hiérarchies internes à la cour et régissait les rapports entre les différents acteurs et le centre du pouvoir symbolique.

Les rituels de cour ne se réduisent pas à de simples célébrations religieuses. Ils mettent en scène une vision du monde, réactualisent les rapports de domination et renforcent la sacralité du souverain. L'apparence, les gestes, les couleurs, les voix et les positions dans l'espace dessinent un langage symbolique où se rejoue la hiérarchie sociale. Deux types de rituels structurent cette logique : celui du mouvement, qui manifeste la continuité du monopole de la force physique, et celui de l'attente, qui consacre la centralité sédentaire du souverain comme dépositaire de la puissance symbolique.

Les règles de la cour, figées par une structure mentale et sociale, résistaient à tout changement. Modifier un geste, une couleur, ou un habit risquait de perturber l'ordre symbolique établi. L'épisode du décès de Moulay Hassan en est l'illustration : mort à Rabat en pleine chaleur estivale, son corps ne fut pas admis par les portes du palais, afin de ne pas entacher la baraka du lieu. Un trou fut percé dans la muraille pour y faire passer sa dépouille, tandis que son corps politique continuait de vivre à travers son successeur, Moulay Abdelaziz (Doutté, 1914, p. 230). Ainsi s'épuisait un modèle de pouvoir personnel, après vingt années d'un mouvement monarchique ininterrompu.

Cette étude pourrait ouvrir la voie à une analyse comparative, en rapprochant le cas marocain d'autres formes de pouvoir sacré dans le contexte précolonial, tel que celui du sultan de Tunis. Une telle démarche permettrait de repérer les processus de désacralisation du pouvoir royal sous l'effet de la colonisation. Par ailleurs, une analyse du pouvoir monarchique sous les règnes d'Abdelaziz, Abdelhafid, Moulay Youssef et Mohamed V serait nécessaire pour mettre en lumière les mutations structurelles de la culture politique marocaine.

Enfin, l'approche anthropologique adoptée, attentive aux pratiques ordinaires et aux significations sociales des rituels, permet de renouveler la compréhension des notions de « sacré », « profane » ou « sécularisation », souvent importées de cadres théoriques occidentaux. Il s'agirait, dans le contexte maghrébin, de redéfinir ces concepts à partir des réalités locales. En ce sens, cette recherche contribue à repenser les formes de légitimité politique au Maghreb précolonial, en soulignant les liens profonds entre rituel, pouvoir

et sacralité. Une telle démarche ouvre de nouvelles pistes pour renouveler les paradigmes hérités de l'anthropologie classique.

Conflit d'intérêts : Les auteurs n'ont signalé aucun conflit d'intérêts.

Disponibilité des données : Toutes les données sont incluses dans le contenu de l'article.

Déclaration de financement : Les auteurs n'ont obtenu aucun financement pour cette recherche.

References:

1. Akenous, A. (1994). **Jaych al 'Aramram**. (En arabe). Marrakech : Al Warraka Al Wataniya.
2. Arnaud, L. (1952). **Au temps des Mehallas**. Casablanca : Atlantide.
3. Aubin, E. (1904). **Le Maroc d'aujourd'hui**. Paris : Armand Colin.
4. Balandier, G. (2006). **Le pouvoir sur scène**. Paris : Fayard.
5. Chelhod, J. (1955). *Revue des religions*, *148*(1), 68–88.
6. Dakhliâ, J. (1998). **Le Divan des rois**. Paris : Aubier, Collection historique.
7. Doutté, E. (1909). **Magie et religion dans l'Afrique du Nord**. Alger : Imprimerie Typographique.
8. Doutté, E. (1914). **En tribu**. Paris : Leroux.
9. Durkheim, E. (1968). **Les formes élémentaires de la vie religieuse** (5^e éd.). Paris : Presses Universitaires de France.
10. Elias, N. (1985). **La société de cour**. Paris : Flammarion.
11. Geertz, C. (1980). **Negara : The Theatre State in Nineteenth-Century Bali**. Princeton : Princeton University Press.
12. Geertz, C. (2012). **Savoir local, savoir global. Les lieux du savoir**. Paris : PUF.
13. Geertz, C. (2013). **Bali : Interprétation d'une culture**. Paris : Gallimard.
14. Ibn Zidane, A. (1923). **Al Youmn al Wafir** (en arabe). Fès.
15. Ibn Zidane, A. (1961). **Al 'Iz wa Sawla** (en arabe). Rabat.
16. Ibn Zidane, A. (2008a). **Al Ithaf** (en arabe). Le Caire : Nawabigh al Fikr.
17. Ibn Zidane, A. (2008b). **Aldorar al Fakhira bi Maâtir al Moulouk al Alaouiyyin bi Fâs al Zahira** (en arabe). Le Caire : Nawabigh al Fikr.
18. Jamous, R. (1981). **Honneur et baraka. Les structures sociales traditionnelles dans le Rif**. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

19. Laroui, A. (2009). *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain*. Casablanca : Centre Culturel Arabe.
20. Mennouni, M. (1973). *Madahir yakadat al Maghrib* (en arabe). (Vol. 1, en arabe).
21. Naciri, K. (2010). *Al Istiqsa* (en arabe). Liban : Dar al Kotob al-Ilmiyah.
22. Rachik, H. (2003). *Symboliser la nation*. Casablanca : Fennec.
23. Rivet, D. (1998). *Lyautey et l'institution du protectorat français au Maroc* (Vols. 1–3). Paris : L'Harmattan.
24. Rivet, D. (2012). *Histoire du Maroc*. Paris : Fayard.
25. Sebt, A. (1990). Présence des crises dans la chronique dynastique marocaine : Entre la narration et les signes. *Cahiers d'Études Africaines*, *30*(119), 237–250.
26. Tozy, M. (1999). *Monarchie et islam politique au Maroc*. Paris : Presses de Sciences Po.
27. Walter, H. (2017). *Le Maroc disparu*. Casablanca : Dar Al Aman.
28. Westermarck, E. (1935). *Survivances païennes dans la civilisation mahométane*. Paris : Payot.

Vécu de la réalité post-carcérale et réinsertion socio-professionnelle des ex-détenus de la prison centrale de Yaoundé

Adolf Mote

Département de Psychopathologie et Psychologie Clinique
Institut National de la Jeunesse et des Sports, Cameroun

Jean-Pierre Mbame

Département de motricité sport et santé
Université de Ngaoundéré, Cameroun

Vandelin Mgbwa

Département de Psychopathologie et Psychologie Clinique
Université de Yaoundé 1, Cameroun

[Doi:10.19044/esj.2025.v21n17p114](https://doi.org/10.19044/esj.2025.v21n17p114)

Submitted: 12 April 2025

Accepted: 20 June 2025

Published: 30 June 2025

Copyright 2025 Author(s)

Under Creative Commons CC-BY 4.0

OPEN ACCESS

Cite As:

Mote, A., Mbame, J-P. & Mgbwa, V. (2025). *Vécu de la réalité post-carcérale et réinsertion socio-professionnelle des ex-détenus de la prison centrale de Yaoundé*. European Scientific Journal, ESJ, 21 (17), 114. <https://doi.org/10.19044/esj.2025.v21n17p114>

Résumé

L'objectif de cette étude est de vérifier que le vécu de la réalité post-carcérale détermine la réinsertion socio-professionnelle des ex-détenus de la prison centrale de Yaoundé. En effet, on note une absence totale de suivi postpénal notamment l'existence des centres de remplacement des détenus à leur sortie de prison. En conséquence, les anciens pensionnaires éprouvent de nombreuses difficultés à se réinsérer après leur séjour en milieu carcéral. Ces lacunes témoignent d'une forme de dissonance cognitive entre les textes et le contexte. Sur le plan méthodologique, la recherche a adopté un devis mixte, fondé sur des enquêtes par entretiens et questionnaires, effectuées auprès d'un échantillon de 50 ex-détenus sélectionnés à partir de la technique d'échantillonnage accidentelle associée à la méthode boule de neige et des responsables de la prison sélectionnée par convenance. Les résultats obtenus ont révélé au coefficient de contingence ($CC: 0,328$), une association forte entre le manque de structures de suivi postpénal et le niveau de réinsertion des

ex-détenus. Puis, une association très forte au coefficient de contingence ($CC : 0,429$) entre les pratiques d'exclusion sociale et la réinsertion des ex-détenus. Enfin, une association forte au coefficient de contingence ($CC : 0,351$) entre la situation économique ambiante et le niveau de réinsertion des ex-détenus. L'étude a révélé que, quelle que soit pertinence des mesures prises, seule une synergie d'actions de tous les acteurs intervenant dans le champ de la réinsertion et du développement social peut favoriser la mise en place d'un mécanisme de facilitation de la réinsertion post-carcérale.

Mots clés : Réalités post-carcérale, réinsertion socioprofessionnelle, ex-détenus

Post-Prison Experience and Socio-Professional Reintegration of Ex-Prisoners at Yaounde Central Prison

Adolf Mote

Département de Psychopathologie et Psychologie Clinique
Institut National de la Jeunesse et des Sports, Cameroun

Jean-Pierre Mbame

Département de motricité sport et santé
Université de Ngaoundéré, Cameroun

Vandelin Mgbwa

Département de Psychopathologie et Psychologie Clinique
Université de Yaoundé 1, Cameroun

Abstract

The aim of this study is to verify that the post-prison experience determines the socio-professional reintegration of ex-prisoners in Yaoundé Central Prison. In fact, there is a total absence of post-prison follow-up, particularly the existence of outplacement centres for prisoners on their release from prison. As a result, former inmates are finding it very difficult to reintegrate after their stay in prison. These shortcomings reflect a form of cognitive dissonance between the texts and the context. From a methodological point of view, the research adopted a mixed design, based on surveys using interviews and questionnaires, carried out with a sample of 50 ex-prisoners selected using the accidental sampling technique combined with the snowball method, and with prison officials selected by convenience. The contingency coefficient ($CC: 0.328$) of the results showed a strong Then, a very strong association at the contingency coefficient ($CC: 0.429$) between social exclusion practices and the reintegration of ex-prisoners. Finally, a strong association at the contingency coefficient ($CC: 0.351$) between the

prevailing economic situation and the level of reintegration of ex-prisoners. The study revealed that, whatever the relevance of the measures taken, only a synergy of actions between all the players involved in the field of reintegration and social development can promote

Keywords: Post-prison realities, socio-professional reintegration, ex-prisoners

Introduction

Considérée comme un espace de vie périphérique, la prison se caractérise par le fait qu'elle héberge des individus soupçonnés ou convaincus de transgression des normes socialement acceptées et protégées. Cette conception exclusive explique pourquoi les missions de l'administration pénitentiaire ont, durant des années, porté essentiellement sur la répression du prisonnier perçu comme un être marginal.

Pourtant, l'évolution actuelle des sociétés contemporaines suggère la nécessité de faire du milieu carcéral un prétexte pour la réinsertion de ceux qui y ont purgé leurs peines. Sur ce plan, deux approches s'opposent : l'approche répressive articulée autour de la sanction dans le dessein d'annihiler toute idée de récidive chez le délinquant et l'approche inclusive qui prône le rachat avec à la clé la perspective d'un nouveau départ. Pour les tenants de ce courant « un être humain du seul fait de sa détention ne saurait être considéré comme en dehors de la communauté des Hommes » (Rogers, 2005).

La resocialisation des anciens pensionnaires n'étant pas anodine, les institutions internationales (ONU, HCR, UNESCO, etc.) optent pour une réinsertion plus humanisante. Pour ces organismes, le but ultime de la sanction, n'est pas de nier l'existence sociale et juridique de l'ex-détenu, mais de lui tracer la voie de l'amendement et de la conformité. C'est pour cette raison que les programmes de réinsertion qui lui sont proposés durant la détention portent sur des activités multiples (corvées payantes, formations classiques de type scolaire, initiation aux métiers industriels et commerciaux, etc.).

La réinsertion des ex-détenus est donc d'une importance capitale pour le devenir des individus et des sociétés. Elle témoigne du chemin à parcourir dans un concert de contraintes susceptibles d'entraver les perspectives de se sentir Homme en dépit des erreurs de parcours, au demeurant sanctionnés. Ainsi, l'un des soulagements de l'ex-détenu est de se voir restaurer dans son statut de citoyen libre prompt à tenter l'aventure du vivre ensemble harmonieux. Il se projette ainsi dans le futur nonobstant les réalités auxquelles il aura à faire face lesquelles réalités rythment et conditionnent son devenir mis en relation avec son douloureux passé.

Cette étude soulève un problème qui est qu'après avoir purgé leur peine de prison, les ex-détenus, une fois dans la vie active peinent à se réinsérer sur le plan socio-professionnel. Le rapport émanant de cette structure révèle que sur 5000 détenus ayant recouvré la liberté entre 2015 et 2017, seuls 100 soit 5% ont pu se réinsérer activement dans un secteur économique viable. Par ailleurs, des investigations faites sur le terrain indiquent que près de 40% de ces anciens incarcérés ont récidivé. Or, au vu des textes existants, l'on se serait attendu à une meilleure participation des anciens prisonniers à la vie socio-économique locale voire nationale.

En effet, la politique pénitentiaire camerounaise prône l'accueil et l'insertion socio-économique de tous ceux qui, pour une raison ou une autre ont expérimenté les rigueurs et les douleurs des peines privatives. A cet effet, l'article 22 du décret de 2010 portant statut spécial du corps des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire stipule que « le corps des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire est chargé de la préparation à la réinsertion sociale des personnes placées sous-main de justice ». Le décret de 1992 portant régime pénitentiaire au Cameroun fait chorus au précédent texte en indiquant, en son article 12, que « le service des activités socio-culturelles et éducatives est chargé de la formation des détenus » afin de faciliter leur possible réinsertion. À ce titre, de nombreux projets à l'instar de PACDETT 2, essaient de donner de la consistance aux initiatives des ex-pensionnaires désireux de reprendre le train de la vie sociale commune.

Cette dimension citoyenne suggère le respect des « procédures » qui relèvent des normes admises. Dans ce contexte, les acteurs sociaux définissent un idéal de vie dont les valeurs éthiques et démocratiques ouvrent la voie à une relation d'échange entre eux. Il s'en suit ainsi un dialogue entre l'État et le citoyen propice à la réinsertion de ceux qui étaient exclus momentanément du jeu social. Pour Mendras & Oberti, (2000) la société propose des situations sociales plus ou moins reconnues dans lesquelles chacun occupe la place qui lui revient (l'État, les communautés, les individus). En affirmant cela, l'auteur démontre alors que les réalités ambiantes existantes influent sur la position de certains acteurs sociaux.

Sur cette base, il apparaît que la réinsertion à minima des anciens prisonniers de la prison centrale de Yaoundé est une forme de dissonance cognitive entre les textes et le contexte. L'échec de l'inclusion des citoyens sans référence à leur vécu antérieur du moment qu'ils ont payé leurs dettes envers la société, sonne alors comme un apartheid des temps modernes. Dans ces conditions, l'on peut se demander si le « vivre-ensemble harmonieux », indispensable à toute tentative de réinsertion peut être assuré dans un contexte de rupture de solidarité ? L'ancien prisonnier peut-il s'exprimer dans un cadre dissonant et limitatif ?

Ces questionnements qui fondent la trame de l'étude permettent de relever que l'inexistence des structures d'accompagnement post-carcérales, l'exclusion sociale et la situation économique ambiante constituent autant de réalités dont l'incidence sur les ambitions de réinsertion des anciens pensionnaires de la prison centrale de Yaoundé est avérée. La théorie du fonctionnalisme (Saint-Martin, 2013), celle de l'étiquetage (Goffman, 1975) et celle du déterminisme (Merton, 1965) postulent à cet effet que les acteurs sociaux dont les engagements se heurtent à des pesanteurs multiples peinent à s'exprimer avec succès. Ces théories mettent en regard l'existence d'agents dont la volonté de vivre différemment dépend de plusieurs facteurs externes.

Méthodologie

Cette étude voudrait vérifier que le vécu de la réalité post-carcérale détermine la réinsertion socio-professionnelle des ex-détenus de la prison centrale de Yaoundé.

Le travail repose sur une étude mixte, impliquant 50 ex-détenus sortis de la Prison Centrale de Yaoundé sélectionnés à partir de la technique. L'échantillonnage accidentel associé à la boule de neige, et ce, durant la période allant de l'année 2021 à 2024 ainsi que des entretiens individuels avec trois responsables de l'administration pénitentiaire notamment, le chef service du personnel, et les responsables du service sociale publique et économique.

Ainsi, par effet « boule de neige » (Wilheilm, 2014), c'est l'ex-détenu enquêté, qui renseignait le chercheur sur le « confrère » à rencontrer. Les critères d'exclusion ont permis d'écarter les détenus qui ont souffert de maladies graves et avérées ; ainsi que ceux qui ont purgé des peines de moins d'un an. L'étude n'a retenu que les ex-détenus qui avaient purgé à partir de 4 ans de prison et qui sont joignables.

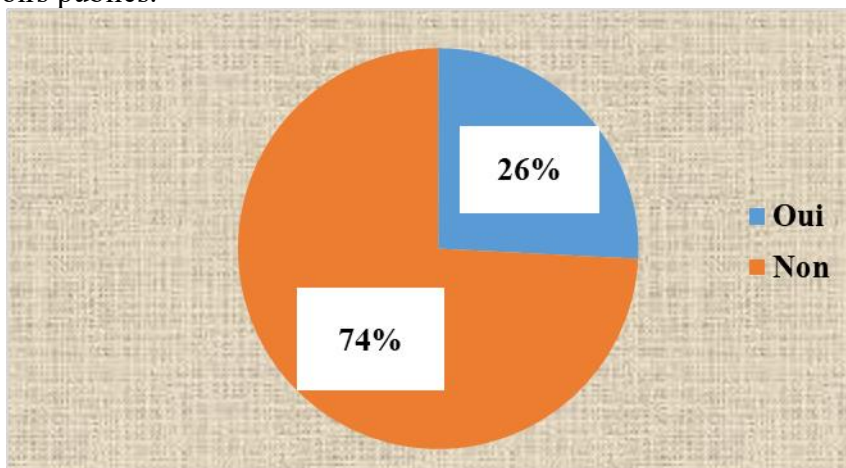
Les données présentées dans cette étude ont été récoltées à partir de la technique du questionnaire adressé aux ex-détenus. Elle comporte des questions fermées, ouvertes et mixtes. Toutes ces questions (30) s'articulent autour de trois thèmes principaux : **le manque de structures d'accompagnement ; l'exclusion sociale et la situation économique ambiante**. Des entretiens semi structurés ont été également privilégiés dans le cadre de la présente réflexion avec des responsables de l'administration pénitentiaire, de structures sociales publiques et de structures économiques afin d'avoir une idée plus affinée des contours des réalités post-carcérales et analysées grâce à la méthode de l'analyse de contenu.

Résultats

Le manque de structures d'accompagnement

Il s'agit des structures mandatées officiellement pour l'encadrement et l'assistance des ex- détenus. L'analyse de l'aspect de la réinsertion nous a

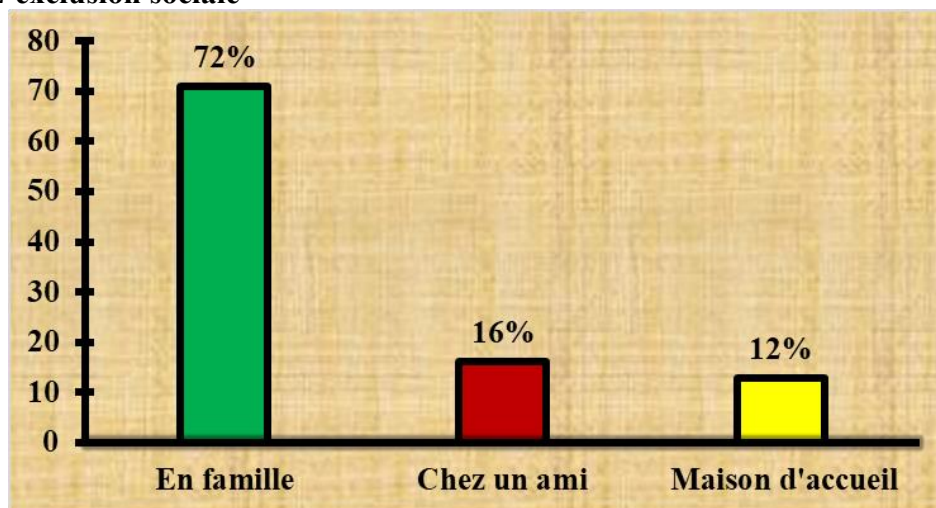
permis d'apprécier l'importance de ce point dans le champ des priorités des pouvoirs publics.



Graphique 1: Représentation des ex-détenus ayant reçu ou non un encadrement durant la détention

Il découle de l'observation du graphique N°1 ci-dessus, que 26% des détenus sortis ont reçu un encadrement et 74% n'en ont pas bénéficié. L'encadrement porte sur les modules forts éloignés des réalités d'insertion. C'est ainsi que des plaquettes sans profondeurs sont présentées dans des domaines sujets à question comme, la religion, ou la politique. Dans ces cas, l'encadrement s'apparente à un embrigadement. Or tous les détenus reconnaissent l'importance d'un encadrement plus opérant c'est-à-dire plus apte à faciliter leur réinsertion. Il ressort dans le code pénal camerounais en son article 40 que tout détenu ayant passé plus d'un an en détention peut bénéficier à sa demande et sur instruction du juge d'une assistance postpénale dont les conditions générales et spécifiques sont élaborées par le même texte. Les entretiens menés avec le Délégué régional de l'administration pénitentiaire et la directrice du CPFF de Yaoundé 5 ressortent que « *il n'existe pas de service de suivi postpénal ; il y'a des assistants sociaux mais ils s'arrêtent à la prison. Certes dans les prisons, quelque chose est fait dans ce sens mais « les actions menées jusqu'ici sont trop classique, inconsistante, irrégulière pour qu'on pense en tirer le meilleur profit en terme de suivi sur le terrain ».*

L'exclusion sociale



Graphique 2 : Représentation des ex-détenus en fonction du lieu d'accueil à la sortie de prison

Ce graphique montre que plus de 70% des personnes interrogées ont été accueillies en famille. On note aussi qu'à la sortie de prison, près de 30% des ex-prisonniers sont reçus par des amis ou par des maisons d'accueil. L'enquête a également démontré que 18% des enquêtés ont eu un accueil hostile, 19% ont eu un accueil mitigé et 13% ont eu un accueil chaleureux. Cette situation montre à suffisance ce que produit l'incarcération sur la nature des relations des ex-détenus avec leur environnement. Il ressort également que 90% soit presque la totalité des enquêtés ont subi des frustrations à leur sortie de prison. Toutefois, malgré ces ressentis très peu d'ex-prisonniers (10%) ont exprimé le désir de retourner en prison. Enfin, 84% des ex-détenus enquêtés pensent que le rejet représente effectivement un frein à leur réinsertion. En effet, le rejet traduit une volonté de construire la société autrement en refusant d'intégrer tous ceux qui ont connu l'amère expérience des peines privatives justifiées ou non. C'est ainsi que le chef des activités socio-culturelles et éducatives s'exprime en ces termes sur la question : « *nous-mêmes gardiens de prison, sommes regardés de haut par les populations, à plus forte raison les détenus ?* ».

La situation économique

Tableau 1: Répartition des ex-détenus selon qu'ils ont postulé à un emploi après la sortie de prison ou pas

Modalités	Effectifs	Pourcentages %
Oui	5	10
Non	39	78
Ancien emploi	6	12
Total	50	100,0

Les résultats du tableau 17 révèlent que 10% de la population enquêtée ont postulé à un emploi après sa sortie de prison, tandis que 78% ne l'ont pas fait. Par ailleurs, 12% de cet échantillon sont retournés à leur ancien emploi. L'analyse des entretiens menés ont permis de comprendre que les ex-détenus après leur libération se retrouvent assez fragilisés sur le plan des opportunités d'emploi. Pour le responsable économique : *« C'est ainsi que dans la forte compétition sur le marché du travail salarié ou autonome, les ex-prisonniers sont défavorisés. N'ayant pas reçu de formation spécifique en prison, ne disposant pas de ressources pour monter les projets et les finances, ces ex-détenus se résignent à vivre à minima »*. En effet, au Cameroun l'incarcération ferme revêt des conséquences lourdes sur le parcours professionnel de l'intéressé. L'article 574 du nouveau code de procédure pénale énonce ainsi que toute une condamnation ferme est transcrite dans le casier judiciaire du condamné. Ce dernier perd donc automatiquement toute possibilité de jouir de certains droits comme celui de travailler dans certaines structures.

Discussion

L'objectif à atteindre dans cette étude était d'analyser l'incidence du vécu de la réalité post-carcérale sur la réinsertion socio-professionnelle des ex-détenus de la Prison Centrale de Yaoundé. Les résultats obtenus à l'issue des enquêtes montrent que les réalités post-carcérales déterminent le niveau de réinsertion des ex-détenus de la Prison Centrale de Yaoundé. Ces résultats sont identiques à ceux de Moté, Mbame et Nguidjo (2022) qui ont démontré que la mission première de l'administration pénitentiaire est de préparer une réinsertion. En effet, pour Moté, Mbame & Nguidjo, (2022), ce n'est qu'en remettant en mouvement, dans une dynamique qui allie assurance et désir-projet, que l'individu pourra se reconstruire afin de réinventer un réseau vivant entre lui et le monde qui l'entoure. Le profil sociologique des ex-détenus indique une forte population des hommes (88%). Le résultat n'est guère surprenant lorsqu'on sait que la gente masculine est plus encline à prendre des risques et à développer des comportements déviants susceptibles de donner cour à des sanctions. Par ailleurs, les résultats fondés sur l'âge révèlent que les répondants sont jeunes dans leur grande majorité (64%). Ces jeunes, par ailleurs célibataires pour la plupart, ont un faible niveau de scolarisation (58%) et ont purgé des peines allant de 1 à 5 ans de prison (80%). Il apparaît ainsi un lien entre le niveau d'étude, le statut matrimonial et le nombre d'années passées en prison.

Les données recueillies sur le manque de structures de suivi postpénal démontrent une association forte ($CC: 0,328$) entre le manque de structures de suivi postpénal et le niveau de réinsertion des ex-détenus. Des entretiens passés avec différents responsables de l'administration pénitentiaire, il ressort que cette situation est réelle et entraîne des difficultés chez les ex-détenus.

Dans cette configuration, le prisonnier isolé ne peut que compter sur lui-même. Plus inquiétant encore, l'encadrement préconisé dans le cadre des mesures de réinsertion initiées en prison est fait à minima. Livré à lui-même, à la sortie de prison, l'ex-détenu ne dispose d'aucune attache référentielle en matière de suivi et d'accompagnement dans un univers où les indices d'intégration sont faibles même pour ceux qui ne sont pas stigmatisés comme les prisonniers.

L'objectif au niveau de l'exclusion sociale était de mesurer le lien qui pouvait exister entre les pratiques d'exclusion sociale et la réinsertion des ex-détenus. Les entretiens passés avec quelques représentants de la population, des chefs de famille et les ex-détenus eux-mêmes, nous ont révélé que l'exclusion sociale est une véritable barrière au processus de réinsertion de ces derniers. En effet, cette dernière se manifeste à plusieurs niveaux (dans la famille, dans le voisinage, à l'embauche, bref dans l'environnement de l'ex-détenu) et de plusieurs façons (par la peur, par le regard méprisant, par le soupçon et les accusations parfois non-fondées même). Ces derniers se sentent frustrés et fuient la plupart du temps la société, pour se réfugier dans leurs gangs où ils sont acceptés et non rejetés. Pour Goffman, (1968) cité par Lacaze (2008), le sujet considéré comme déviant est d'abord étiqueté comme tel par ses proches, puis par les institutions qui vont sanctionner ses transgressions. À chaque étape « le sujet va intérioriser l'image que les autres se font de lui et va s'auto-définir comme déviant », façonnant ainsi tout un pan de son identité. Cette identité déviante va à son tour favoriser la commission d'actes déviants ce qui en retour va solliciter de nouvelles réactions sociales stigmatisantes. Le rôle actif du sujet ne se manifeste pas indépendamment du champ social dans lequel, inévitablement, il s'insère. Il est, comme le dit Jodelet (2006), socialement marqué. Les significations, notamment, que le sujet attribue à l'objet de représentation sont largement déterminées par les valeurs, les idées, les modèles et les références du groupe auquel il appartient. Les représentations sociales constituent des élaborations cognitives singulières, destinées à construire la réalité de façon symbolique, et marquées par des insertions collectives particulière.

Cette hypothèse va dans le sens des travaux de Moté, Mboe et Mgbwa (2024) qui ont montré avec Kaës (2022) que durant les situations de prise en charge des personnes en situation de précarité, les besoins de la situation et les besoins de la personne sont à prendre en compte.

En effet, en dehors des observations qui ont permis de voir que les ex-détenus vivent dans la précarité, le chômage comme bon nombre de citoyens, l'analyse des textes sur la question a permis de découvrir que la situation économique des ex-détenus se complique davantage avec leur casier judiciaire désormais « *pas propre* ». Cette marque les empêche de jouir de tous leurs droits et d'entrer dans la vie sociale et professionnelle comme le commun des

citoyens. Dès-lors, ne disposant pas de tous les atouts réservés aux citoyens ordinaires, ils éprouvent des difficultés à développer une activité génératrice de revenus. Sur ce plan, les représentations dont ils font l'objet et qui reviennent dans la théorie de l'étiquetage de Goffman (1968), révèlent qu'il est particulièrement difficile à un individu marqué dans un espace résiduel d'intégrer le cercle des entrepreneurs par opportunité. Il s'avère à ce titre plus que judicieux de penser à donner à l'ex-prisonnier les moyens de s'assumer dans un univers de contraintes.

Conclusion

L'objectif recherché dans cette étude était d'analyser l'incidence des réalités post-pénitentiaires sur la réinsertion socio-économique des ex-détenus de la prison centrale de Yaoundé. Il se trouve que plusieurs ex-détenus éprouvent des difficultés à trouver un emploi après leur sortie de prison. Cette situation va jusqu'à entraîner la récidive chez certains d'entre eux. Un tel décalage nous a amené à rechercher dans ce travail les facteurs qui justifient le phénomène observé. À cet effet, la recherche s'est orientée vers une enquête articulée autour des entretiens avec les responsables de l'administration pénitentiaire et ceux de quelques structures sociales et économiques de la ville de Yaoundé et d'un questionnaire administré à 50 ex-détenus de la prison centrale de Yaoundé choisis par le biais de la méthode accidentelle associée à la boule de neige. De cette réflexion, il ressort clairement que les ex-détenus ne bénéficient d'aucun suivi post-carcéral car, il n'existe pas de structures à cet effet. Bien plus, ces derniers subissent des discriminations dans leur environnement de la part de leurs familles, de leur voisinage et même des employeurs auprès desquels ils sollicitent un emploi. Enfin, leur situation économique s'est détériorée après leur libération à cause du contexte actuel de crise économique qui sévit dans le pays, lequel affecte davantage les ex-détenus marqués du sceau d'un stigmat social qui réduit le champ des opportunités qui s'offrent à eux sur le plan professionnel. Par ailleurs, il s'est avéré que les ex-détenus souffrent d'un manque d'information sur la manière de faire face aux exclusions dont ils sont l'objet. Ces indications prouvent à l'évidence, que les réalités post-carcérales que vivent les ex-détenus ne concourent pas à leur réinsertion.

Au demeurant, l'étude a révélé que, quelle que soit la pertinence des mesures prises, seule une synergie d'actions de tous les acteurs intervenant dans le champ de la réinsertion et du développement social peut favoriser la mise en place d'un mécanisme de facilitation de la réinsertion post-carcérale. Toutefois, ce travail est loin d'être épuisé car, même s'il a le mérite d'avoir abordé la question du vécu des réalités post-carcérales, d'autres suggestions y afférentes pourraient constituer un prétexte pour des réflexions futures, portant

par exemple, sur les dissonances cognitives dont pourraient souffrir les anciens pensionnaires des prisons camerounaises.

Conflit d'intérêts : L'auteur n'a fait état d'aucun conflit d'intérêts.

Disponibilité des données : Toutes les données sont incluses dans le contenu de l'article.

Déclaration de financement : L'auteur n'a obtenu aucun financement pour cette recherche.

Déclaration pour les participants humains : L'étude a été menée dans le cadre d'une étude de mémoire de Master professionnel à l'Institut National de la jeunesse et des Sports de Yaoundé, dans le laboratoire des Sciences Humaines et Sociales appliquées à l'Éducation Permanente. Bien qu'aucune approbation formelle du comité d'éthique n'ait été obtenue, tous les entretiens et les questionnaires ont été réalisés avec le consentement éclairé des participants. La recherche a respecté les normes éthiques, y compris le respect de la confidentialité, de l'anonymat et de la participation volontaire des participants, conformément aux principes de la déclaration d'Helsinki.

References:

1. Acat, (2011). *Humanisation des conditions de détention au Cameroun : l'impératif d'adopter des peines alternatives à l'emprisonnement*. Rapport sur les prisons.
2. Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard.
3. Goffman, E. (1968). *Asiles, études sur la condition sociale des maladies mentales et autres reclus*. Paris, Minuit.
4. Goffman, E. (1975). *Stigmate, les usages sociaux des handicaps*. Paris, Minuit.
5. Haney, C. (2001). *L'impact psychologique de l'incarcération : implications pour une réintégration post-prison*. Mémoire Université de Californie, Santacruz.
6. Hassine, V. (2011), *Life without parole: living and dying in prison today*. Oxford University Press; 5th edition.
7. Jodelet, D. (2006). *Place de l'expérience vécue dans le processus de formation des représentations sociales*. Sous la Direction de Valérie Hass, *les savoirs du quotidien. Transmissions, Appropriations, Représentations*. PP 235-255. Les Presses Universitaires de Rennes.
8. Jodelet, D. (2006). *Place de l'expérience vécue dans le processus de formation des représentations sociales. Les savoirs du quotidien*,

- Transmissions, Appropriations, Représentations*. Les Presses de l'Université de Rennes, 274 pp.
9. Kaës, R., Missenard, A., Anzieu, D., Guillaumin, J. (2022). *Collection Inconscient et culture*. Dunod.
 10. Lacaze, L. (2008). La théorie de l'étiquetage modifiée, ou l'analyse stigmatique revisitée. *Nouvelle revue de psychosociologie*. N°5, PP 183-199.
 11. Le Breton, D. (2009). Entre douleur et souffrance : approche anthropologique. *L'information psychiatrique*. 4(85), pp 323-328.
 12. Lemire, G. & Vacheret, M. (2007). *Anatomie de la prison contemporaine*. Presses de l'Université de Montréal.
 13. Malewska-Peyre, H. (1990). *Le processus de dévalorisation de l'identité et les stratégies identitaires*. Paris, PUF.
 14. Mendras, H., Oberti, M., (2000). *Le sociologue et son terrain*, éd Armand Collin, Paris.
 15. Moté, A., Mbame, J.P., et Nguidjo, F., 2022, Effets du théâtre en milieu carcéral : entre prisonnérification et reconstruction personnelle. *Annales de l'Université de Craïova, series Psychologie-Pedagogie*. <https://doi.org/10.52846/AUCPP.2022.2.17>, 44(2) 203-214.
 16. Moté, A., Mboe, G., & Mgbwa, V. (2024). Aptitudes requises pour les professionnels de jeunesse et d'animation et construction identitaire chez les personnes vivant dans le milieu carcéral. *Annals of the University of Craiova, the Psychology-Pedagogy series*. <https://doi.org/10.52846/AUCPP.2024.1.06> PP 71-84.
 17. Normandeau, A., & Vauclair, M. (1986). Sociology of the Prison environment: selective bibliography. *Canadian Journal of criminology*, 28(4), 415-433.
 18. Princesse D., D., B.N. (2019). *Aptitudes requises pour les professionnels de l'animation et construction identitaire chez les personnes vivant dans le milieu carcéral*. Mémoire soutenu en vue de l'obtention du Diplôme de Conseiller Principal de Jeunesse et d'Animation à l'Institut National de la Jeunesse et des Sports.
 19. Merton, R-K. (1965). Structure sociale, anomie et déviance. *Déviance et criminalité*. (PP.132-165).
 20. Saint-Martin, A. (2013). Les apports théoriques de Merton. *La sociologie de Robert K. Merton*. (p.77-108). La Découverte. <https://shs.cairn.info/la-sociologie-de-Robert-K-Merton--9782707168870-page-77?lang=fr>
 21. Rostaing, C. (2021). *Une institution dégradante, la prison*. Paris, Galimard, 320 p.
 22. Satin, A., & Shastry, W. (1993). *L'échantillonnage : Un guide non mathématique*. Ottawa, Statistique, Canada, 100p.

23. Vauclair, J. (1984). L'observation en éthologie. *L'observation*. PP.123-136
24. Wilhelm, M. (2014). Rapport de méthodes, échantillonnage boule de neige : la méthode de sondage déterminé par les répondants. *Office fédéral de la statistique (OFS)*. Université de Neuchâtel, Suisse.
25. Décret de 2010/365 du 29 Novembre 2010 portant statut spécial du corps des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire au Cameroun.
26. Décret N°92/052 du 27 mars 1992 portant Régime Pénitentiaire au Cameroun.
27. Décret n° 92/054 du 27 mars 1992 portant statut spécial du corps des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire.

Sexe, absence du père, développement affectif et performances scolaires chez des élèves de cours préparatoire au Burkina Faso

Zongo Sekma Gustave

Badolo Bawala Léopold

Équipe de Recherche Expériences et Processus Psychiques en Santé,
Éducation et Travail/ Laboratoire de Philosophie,
Université Joseph Ki-Zerbo, Burkina Faso

[Doi:10.19044/esj.2025.v21n17p127](https://doi.org/10.19044/esj.2025.v21n17p127)

Submitted: 11 April 2025

Accepted: 31 May 2025

Published: 30 June 2025

Copyright 2025 Author(s)

Under Creative Commons CC-BY 4.0

OPEN ACCESS

Cite As:

Zongo, S.G. & Badolo, B.L. (2025). *Sexe, absence du père, développement affectif et performances scolaires chez des élèves de cours préparatoire au Burkina Faso*. European Scientific Journal, ESJ, 21 (17), 127. <https://doi.org/10.19044/esj.2025.v21n17p127>

Résumé

Au Burkina Faso, les divorces, les foyers monoparentaux et les familles recomposées engendrent souvent l'absence du père biologique de la famille de résidence de l'enfant, laquelle absence peut être problématique pour le développement affectif de l'enfant. Cet article a pour objectif d'explorer le lien entre l'absence du père, le développement affectif et les performances scolaires des enfants Burkinabè. La méthode quantitative a été utilisée pour générer des données objectives et les comparer. À travers un échantillonnage non probabiliste, 60 enfants (filles et garçons), âgés de 5 à 7 ans, répartis entre ceux vivant avec leurs deux parents biologiques et ceux résidant dans des familles monoparentales ou recomposées, a été choisi et interrogé. L'instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE) a été administré à travers l'application Kobocollect. Il remplit une fonction prédictive du développement affectif et des performances scolaires. Une grille d'analyse documentaire a été utilisée pour recueillir les données des évaluations nécessaires à l'étude. Une meilleure compréhension de la relation entre les variables a nécessité des analyses de régressions avec le logiciel SPSS, version 27. Les résultats obtenus mettent en évidence l'impact de l'absence du père biologique de la famille de résidence de l'enfant sur le développement affectif ($B=-0,369$, $p=0,004$) des enfants. Son incidence sur le développement affectif des garçons ($B=-0,401$ $p=0,028$) est plus significative

que celui des filles ($B=-0,333$, $p=0,072$). Les performances scolaires sont également affectées par l'absence du père biologique ($B=-0,269$, $p=0,038$). Cet effet est plus expressif chez les garçons ($\beta=-0,336$, $p=0,069$) que chez les filles ($\beta=-0,202$, $p=0,285$), bien qu'il ne soit pas significatif au seuil de 5%. Les pères doivent témoigner de leur présence qualitative auprès de leurs enfants au même titre que les mères pour que leur développement affectif soit harmonieux et leurs performances scolaires satisfaisantes.

Mots clés : Absence-Père, Affectivité-Performances Scolaires, Enfant, Burkina Faso

Sex, Absence of Father, Emotional Development and Academic Performance of Preparatory School Students in Burkina Faso

Zongo Sekma Gustave

Badolo Bawala Léopold

Équipe de Recherche Expériences et Processus Psychiques en Santé,
Éducation et Travail/ Laboratoire de Philosophie,
Université Joseph Ki-Zerbo, Burkina Faso

Abstract

In Burkina Faso, divorce, single-parent households and blended families often result in the absence of the father from the child's family home, which can be problematic for the child's emotional development. The aim of this article is to explore the link between father absence, emotional development and school performance in Burkinabe children. The quantitative method was used to generate and compare objective data. Using non-probability sampling, 60 children (girls and boys) aged between 5 and 7, divided between those living with their two biological parents and those living in single-parent or blended families, were selected and interviewed. The Early Childhood Development Instrument (ECDI) was administered using the Kobocollect application. It predicts emotional development and school performance. A documentary analysis grid was used to collect the assessment data required for the study. To gain a better understanding of the relationship between the variables, regression analyses were carried out using SPSS software version 27. The results show the impact of the absence of the biological father from the child's family of residence on the children's emotional development ($B=-0.369$, $p=0.004$). Its impact on the emotional development of boys ($B=-0.401$, $p=0.028$) is more significant than that of girls

($B=-0.333$, $p=0.072$). School performance was also affected by the absence of the biological father ($B=-0.269$, $p=0.038$). This effect is more pronounced for boys ($\beta=-0.336$, $p=0.069$) than for girls ($\beta=-0.202$, $p=0.285$), although it is not significant at the 5% threshold. Fathers need to be as qualitatively present with their children as mothers if their children's emotional development is to be harmonious and their school performance satisfactory.

Keywords: Absence, Father, Emotions, School Performance, Child, Burkina Faso

Introduction

L'absence du père de la famille de la résidence de son enfant peut être dommageable à l'enveloppe familiale de celui-ci. En Afrique, en général, et au Burkina Faso, en particulier, les séparations de couples sont courantes. Les partenaires de certains couples se quittent pour se remarier. D'autres se résignent et s'occupent seuls de leurs enfants. De nouvelles configurations familiales (familles recomposées, monoparentalités) apparaissent et influencent le rôle du père. Dans ces nouvelles formes de famille, le père ne jouit plus de son autorité traditionnelle. Par conséquent, il n'a plus assez de droit sur son enfant. Son rôle semble devenu facultatif dans la famille. Selon Bowlby (1969), le parent généralement préféré par l'enfant est sa mère. C'est elle qui lui est proche et lui assure son bien-être. Il n'en demeure cependant pas moins que le rôle du père est aussi nécessaire dans le développement psychologique de l'enfant. Lamb (1997), montre que les enfants ont des moments d'attachement à leurs pères. Les bébés se plaignent de leur séparation de chacun de leurs deux parents de 7, 8 à 18 mois. La présence du père permet au nouveau-né de percevoir rapidement une différence entre les soins maternels et paternels. Le Camus (2000) relève l'importance du père dans la vie de l'enfant en soulignant le lien entre la triade père-mère-enfant et le développement psychologique de l'enfant. Ce développement de l'enfant nécessite la participation de chacun de ses deux parents. Le rôle du père doit donc être valorisé au même titre que celui de la mère. La présence du père permet à l'enfant de se différencier de sa mère et de se construire une représentation de ses deux parents. Quel est l'impact de son absence sur le développement psychologique de l'enfant ? La présente recherche s'intéresse à cette question qui, dans le contexte du Burkina Faso, mérite d'être documentée au regard de l'obsolescence des publications scientifiques y relatives. L'objectif visé est de comprendre comment l'absence du père influence le développement affectif des enfants et affecte leurs performances scolaires.

D'un point de vue théorique, la mère a une part très active dans le développement cognitif de son enfant. La qualité de la communication de la

mère avec son enfant a une incidence considérable sur le développement cognitif de celui-ci (Dugnat, 2012). La place du père, quant à elle, s'inscrit en continuité et en interaction avec le rôle de la mère. L'enfant, pour naître dans de bonnes conditions, doit être un désir partagé entre ses géniteurs. Si les deux ne s'y accordent pas, la femme supporte avec difficulté la grossesse et l'enfant qui naît dans un tel contexte peut en souffrir. Lorsque le couple parental est séparé, la résidence alternée paraît être la moins mauvaise des solutions pour les enfants. La loi française du 4 mars 2002, en son article 372, stipule que : « *la résidence de l'enfant peut être en alternance au domicile de chacun des parents ou fixée au domicile de l'un d'entre eux* ». Mais, Dolto (1988) pense que l'enfant en bas âge ne peut pas supporter la résidence alternée. Il peut ainsi être victime de troubles intellectuels. Si la résidence alternée est prématurément mise en œuvre, la sécurité de l'enfant peut être menacée (Berger, 2005). L'enfant peut, par conséquent, être victime d'angoisses et de dépressions qui ne favorisent pas ses apprentissages.

Selon la théorie socioconstructiviste de Vygotsky (1978), le développement psychologique des enfants est étroitement influencé par la fonction sociale et la culture auxquelles ils doivent s'adapter. La construction du savoir, bien que personnelle, se consolide dans un contexte social. L'environnement social agit sur la construction des connaissances et l'adaptation de l'enfant à la culture du milieu (Vygotsky, 1978). Le socioconstructivisme, un processus interactif de construction dont l'apprentissage associé peut amener l'apprenant-e à maîtriser ce dont il n'en sera pas seul capable. Tel est la conviction de Bruner (1989). Dès lors, l'absence du père empêche l'enfant de jouir du privilège d'apprendre avec celui-ci. Ce sentiment que nous partageons fait entrevoir que son absence prive l'enfant d'un guide, d'une aide, d'un soutien, d'un protecteur, d'un modèle qui peut impacter les performances scolaires chez l'enfant.

L'interactionnisme nous a aussi intéressé dans cette étude. Bowlby en est l'un des pionniers avec sa théorie de l'attachement (Bowlby, 1969 ; Hinde & Lorenz, 1996). L'analyse des pratiques parentales a permis de dégager deux dimensions dans la fonction parentale : l'attachement et le contrôle (Baumrind, 1975 ; Schaefer, 1965 ; Sears et al., 1957). L'attachement consiste pour le parent à aimer son enfant, à lui exprimer son affection, à assurer sa sécurité et à satisfaire ses besoins. Dans cette dimension, il est question soit de proximité affective, de support, d'acceptation ou de chaleur, soit de distance, de négligence, d'hostilité, de rejet ou d'absence de contact. Lorsque l'attachement de l'enfant à ses parents est sûr, celui-ci présente moins de signes de détresse psychologique, d'anxiété, de dépression ou de comportements déviants (Man & Hamid, 1998). L'attachement problématique fondé sur l'insécurité engendre de la mésestime ou de l'hostilité dans les rapports familiaux. Il perturbe l'exercice de la supervision parentale et brouille

les normes de conduite. Le milieu familial chaleureux et ouvert aux débats est propice à l'affirmation de soi chez l'enfant. En revanche, l'absence de lien significatif, la négligence parentale ou la séparation des parents peut affecter l'équilibre psychique et engendrer la délinquance. La rupture d'un lien de mariage, la monoparentalité, le rejet d'un enfant indésiré peuvent être des circonstances qui rendent insécure l'attachement de l'enfant à l'un de ses parents. Cette insécurité d'attachement peut influencer négativement le développement affectif de l'enfant et, par ricochet, ses performances scolaires.

Méthodologie

L'objectif de la présente recherche est de comprendre comment l'absence du père influence le développement affectif des enfants et affecte leurs performances scolaires. Dans cette optique, la démarche quantitative a été utilisée. Nous présentons, dans ce point, les participants, les instruments de collecte des données, la procédure, les aspects éthiques.

Participants

L'échantillonnage non probabiliste a été utilisé dans cette étude. Il a consisté à déterminer les différents échantillons au jugé selon que les enfants vivent avec leurs pères géniteurs, leurs mères monoparentales ou leurs mères génitrices et leurs pères adoptifs. En dépit du risque élevé de biais que présente la méthode non probabiliste, nous y avons fait recours en raison de ses avantages (rapidité, gain financier et temporel). En effet, cette approche a l'avantage de nous permettre de retrouver les enfants concernés par l'étude sans recourir à un effectif plus large qui serait plus couteuse et nécessiterait qu'on y consacre assez de temps. Les participants à l'étude se présentent ainsi qu'il suit, selon leur situation familiale.

Tableau 1 : Répartition des participants selon la situation familiale

Participants	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Vivant avec les deux géniteurs	15	15	30
Vivant avec leurs génitrices et pères adoptifs	7	7	14
Vivant avec la mère monoparentale	8	8	16
Total	30	30	60

Source : Données de notre recherche

L'enquête s'est déroulée en 2024. Les données ont été recueillies auprès de soixante (60) élèves dont trente (30) enfants vivant avec leurs pères biologiques. Les autres dont quatorze (14) résident avec leurs mères génitrices et leurs pères sociaux et seize (16) avec leurs mères monoparentales. Ils sont âgés de cinq (5) à sept (7) ans. Ils sont tous des élèves d'écoles primaires de Koudougou et Ouagadougou, fréquentant les classes du Cours préparatoire première année (CP1) et du Cours préparatoire deuxième année (CP2).

Instruments de collecte des données

L'instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE) et une grille d'analyse documentaire sont les instruments de collecte des données que nous avons utilisés. L'IMDPE mesure le développement et le bien-être des enfants au moment de leur entrée à l'école. Il est utilisé de façon routinière pour recueillir des données de suivi, de recherche et d'évaluation. Il répond à l'exigence de suivi du développement de l'enfant, de la naissance à l'adolescence (OCDE, 2015). C'est pourquoi il a été utilisé dans cette recherche pour mesurer le développement affectif et les performances scolaires des enfants du cours préparatoire.

L'IMDPE est apprécié pour sa fonction prédictive des performances scolaires et du bien-être de l'enfant (OECD, 2015). Il mesure cinq (5) domaines du développement de l'enfant dont la santé physique et le bien-être, les aptitudes sociales, la maturité affective ou émotionnelle, les acquisitions du langage et les compétences cognitives, les capacités à communiquer et les connaissances générales. Ses sous échelles ont été testées pour assurer la consistance interne des réponses et leur reproductibilité des résultats. Les valeurs du coefficient alpha de Cronbach obtenues à Montréal dans les sous échelles sont satisfaisantes. Elles sont comprises entre 0,73 et 0,93 (Laurin et al., 2012). Celles qui sont présentées par Janus et al (cité par Laurin, Lavoie, Guay, Boucheron, Durand & Goulet (2012) s'inscrivent dans l'intervalle de 0,84 à 0,96. Les résultats obtenus ont aussi été comparés à des évaluations et déclarations de parents qui confirment sa capacité à mesurer fidèlement le développement des enfants. Toutefois, l'utilisation de l'IMDPE dépend du contexte éducatif et culturel qui lui confère des interprétations différentes. Bien qu'il ne soit pas testé en vue de son adaptation dans le contexte africain, il nous a paru pertinent pour cette étude. Mieux, nous avons administré les items qui s'inscrivent dans la dynamique de notre recherche. Outre le préambule, les différentes questions de ses rubriques intitulées « langage et compétences cognitives » et « développement socio-affectif » ont été adoptées. D'autres données devant accompagner l'IMDPE, la grille d'analyse documentaire a été utilisée pour répertorier les performances scolaires des élèves qui ont été comparées aux réponses des questions.

Procédure

Le questionnaire d'enquête de l'instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE) a été administré à chaque élève de l'échantillon par les enseignants titulaires de leurs classes à travers l'application Kobocollect. L'analyse documentaire a consisté dans l'analyse critique des cahiers de devoirs et de compositions des élèves. Il s'est également agi de comparer les notes obtenues dans ces évaluations sommatives avec les

résultats de l'enquête réalisée avec l'IMDPE. L'analyse des données recueillies s'est faite de façon manuelle et par SPSS, version 27.

Considérations éthiques

Les droits des participants, leur consentement libre et éclairé, la confidentialité des données les concernant ont été respectées. Pour garantir le respect des directives éthiques de la recherche sur les enfants dont les pères sont absents de leur famille de résidence, avant la collecte des données, des autorisations ont été requises auprès du Ministère de l'Enseignement de Base, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales, du Ministère de la Justice et du Ministère de la Promotion de la Femme et de l'Action Humanitaire. Ces autorisations sont le gage d'une prise de responsabilité vis-à-vis des institutions concernées par l'étude et des acteurs ciblés pour la collecte des données. Ensuite, les enquêtés ont préalablement été informés de l'objet de la recherche. Ils ont aussi été rassurés de la confidentialité dans le traitement des données afin de préserver les opinions émises.

Résultats

Les résultats obtenus se présentent comme suit.

Absence du père et développement affectif de l'enfant selon les élèves

13,5% de la variabilité du développement affectif est expliquée par l'absence du père biologique de la famille de résidence de l'enfant. Le développement affectif des enfants est significativement expliqué par l'absence de leurs géniteurs ($F=9,021$, $p=0,004$). La variance expliquée du développement affectif des élèves par l'absence des pères biologiques de la famille de résidence de leurs enfants est négative et significative ($\beta=-0,369$, $p=0,004$).

Tableau 2 : Absence des géniteurs et développement affectif des apprenants

	Absences des géniteurs		R2
	Bêta	P	
Développement affectif	-0,369	0,004	0,135

Source : Données de notre recherche

L'absence des pères biologiques prédit significativement le développement affectif des enfants ($B=-0,369$, $p=0,004$) au seuil de 1%.

Absence du père, genre et développement affectif

L'influence de l'absence des géniteurs de la famille de résidence des enfants sur le développement affectif des filles et des garçons a été analysée.

Absence des géniteurs et développement affectif des garçons

16,1% de la variabilité du développement affectif des garçons est expliquée par l'absence de leurs géniteurs de leur famille de résidence. Cette absence des géniteurs impacte significativement le développement socio affectif des garçons ($F=5,362$, $p=0,028$). La variance expliquée du développement socio affectif lié à l'absence des géniteurs est négative et significative chez les garçons ($\beta=-0,401$, $p=0,028$). Cette information est contenue dans le tableau 3.

Tableau 3 : Absence des pères biologiques et développement affectif des garçons

	Absence des géniteurs		R2
	Bêta	P	
Développement affectif	-0,401	0,028	0,161

Source : Données de notre recherche

L'absence des géniteurs prédit significativement le développement affectif des garçons ($\beta=-0,401$, $p=0,028$).

Absence de géniteurs et développement affectif des filles

11,1% de la variabilité du développement affectif des filles est expliquée par l'absence de leurs pères biologiques de leur famille de résidence. Cette absence des géniteurs n'impacte pas assez significativement le développement affectif des filles ($F=3500$, $p=0,072$). La variance expliquée du développement affectif qui en est lié est certes négative mais non significative ($\beta=-0,333$ $p=0,072$).

Tableau 4 : Absence des pères biologiques et développement affectif des filles

	Absence des géniteurs		R2
	Bêta	P	
Développement affectif	-0,333	0,072	0,111

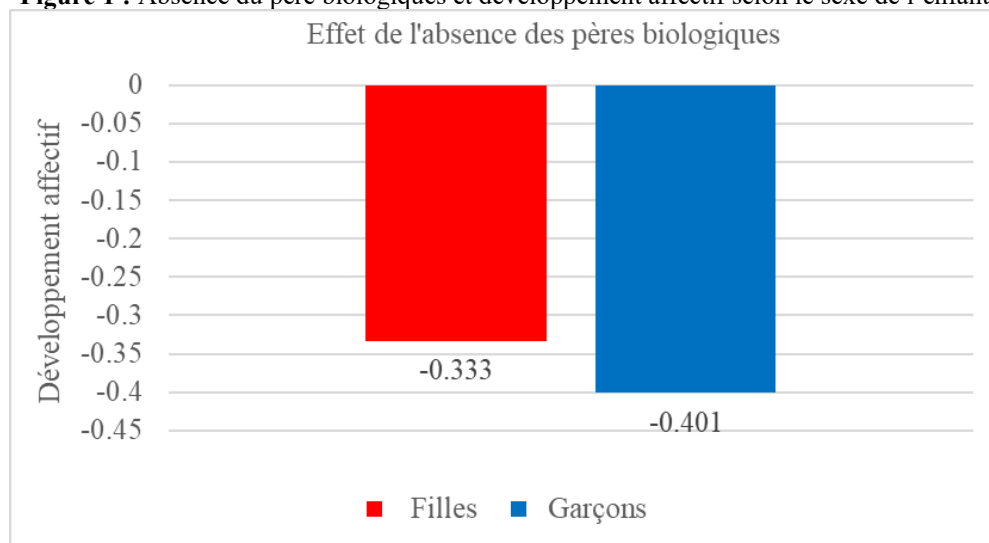
Source : Données de notre recherche

L'absence des géniteurs ne prédit pas significativement le développement affectif des filles ($\beta=-0,333$, $p=0,072$).

Variances comparées du développement affectif des apprenant-e-s aux géniteurs absents

Les variances comparées du développement affectif des garçons et des filles sont présentées dans la figure suivante :

Figure 1 : Absence du père biologiques et développement affectif selon le sexe de l'enfant



Source : Données de notre recherche

L'absence des géniteurs de la famille de résidence de leurs enfants a un impact plus important chez les garçons ($B=-0,401$ $p=0,028$) que chez les filles ($B=-0,333$, $p=0,072$).

Prédiction des performances scolaires par l'absence du géniteur selon les élèves

La variabilité des performances scolaires des élèves imputable à l'absence du père biologique est de l'ordre de 7,2%. Les performances scolaires des enfants sont significativement expliquées par l'absence de leurs géniteurs ($F=4,527$, $p=0,038$). La variance expliquée des performances scolaires des élèves par l'absence de leurs pères biologiques est négative et significative ($\beta=-0,269$, $p=0,038$).

Tableau 5 : Absence des géniteurs et performances scolaires des apprenants

	Absences des géniteurs		R2
	Bêta	P	
Performances scolaires	-0,269	0,038	0,072

Source : Données de notre recherche

L'absence des pères biologiques prédit significativement les performances scolaires des enfants ($B=-0,269$, $p=0,038$) au seuil de 5%.

Genre et prédiction des performances scolaires par l'absence des géniteurs

Nous abordons, dans ce point, l'influence de l'absence des géniteurs de la famille de résidence des enfants sur les performances scolaires des filles et des garçons.

Prédiction des performances scolaires des garçons par l'absence de leurs géniteurs

11,3% de la variabilité des performances scolaires des garçons est expliquée par l'absence de leurs géniteurs de leur famille de résidence. Cette absence des géniteurs n'impacte pas significativement les performances scolaires des garçons ($F=3,571$, $p=0,069$). La variance expliquée des performances scolaires qui en sont liées est négative et non significative chez les garçons au seuil de 5% ($\beta=-0,336$, $p=0,069$).

Tableau 6 : Absence des pères biologiques et compétences cognitives des garçons

	Absence des géniteurs		R2
	Bêta	P	
Performances scolaires	-0,336	0,069	0,113

Source : Données de notre recherche

L'absence des géniteurs ne prédit pas assez significativement les performances scolaires des garçons ($\beta=-0,336$, $p=0,069$).

Prédiction des performances scolaires des filles par l'absence de leurs géniteurs

4,1% de la variabilité des performances scolaires des filles est expliquée par l'absence de leurs pères biologiques. Cette absence des géniteurs n'impacte pas significativement les performances scolaires des filles ($F=1,189$, $p=0,285$). La variance expliquée des performances scolaires qui en sont liées est certes négative mais non significative ($\beta=-0,202$, $p=0,285$).

Tableau 7 : Absence des pères biologiques et performances scolaires des filles

	Absence des géniteurs		R2
	Bêta	P	
Performances scolaires	-0,202	0,285	0,041

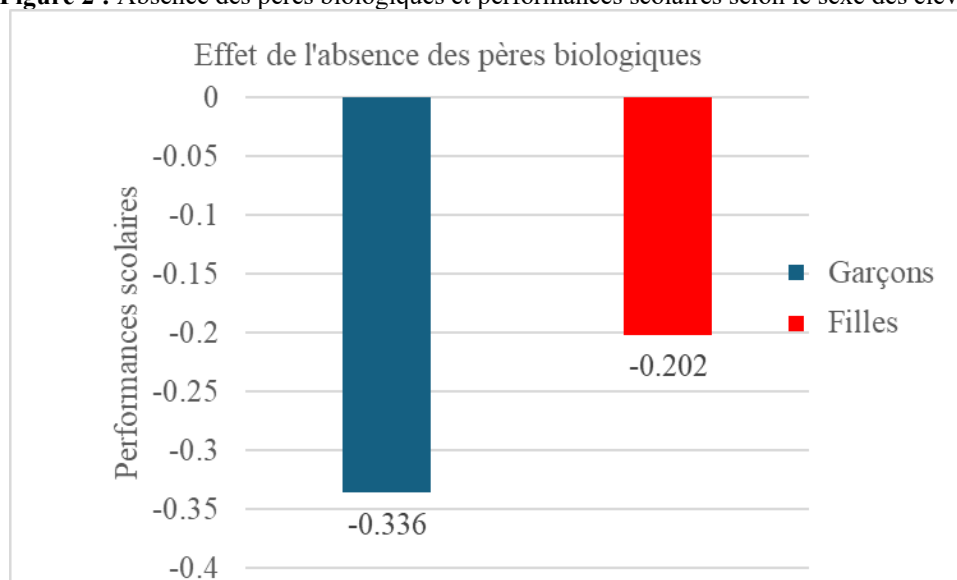
Source : Données de notre recherche

L'absence des géniteurs ne prédit pas significativement les performances scolaires des filles ($\beta=-0,202$, $p=0,285$).

Variances comparées des performances scolaires des apprenant-e-s

Les variances comparées des performances scolaires des garçons et des filles sont mises en évidence dans la figure suivante :

Figure 2 : Absence des pères biologiques et performances scolaires selon le sexe des élèves



Source : Données de notre recherche

L'absence des géniteurs de la famille de résidence des enfants a un impact plus important chez les garçons ($B=-0,336$ $p=0,069$) que chez les filles ($B=-0,202$, $p=0,285$) sur les performances scolaires.

Discussion des résultats

L'étude a permis d'analyser l'impact de l'absence du père de la famille de résidence de son enfant sur le développement affectif et les performances scolaires.

Absence du père biologique et développement affectif de l'enfant

Les résultats de l'étude mettent en évidence l'effet de l'absence des pères géniteurs sur le développement affectif de l'enfant. Ils convergent vers les conséquences de la séparation spécifiées par Saint-Jacques (2004). Selon ce dernier, une « blessure d'abandon » a souvent été observée chez les enfants sans père. Pour lui, la présence du père régule les émotions des enfants. Le père n'étant pas désarçonné face aux impulsions agressives de l'enfant, sa présence permet à celui-ci de contrôler ses émotions. Lorsque le père s'implique de façon optimale dans le bien-être de son enfant, les effets néfastes de son absence peuvent être amoindris. La remise en couple implique un changement de domicile non souhaité par l'enfant. Elle peut être dommageable à « l'enveloppe du moi » même si elle est plus ou moins perturbatrice (Zonabend, 2006). Le père non-gardien de l'enfant, la mère qui assure sa garde ainsi que son conjoint s'investissent différemment dans l'éducation de l'enfant (Parent et al., 2008). Leurs conceptions et leurs

pratiques éducatives sont souvent contradictoires. En effet, ils ne partagent pas toujours les mêmes valeurs. Même si le père biologique est titulaire de l'autorité parentale de l'enfant en communauté avec son ex-épouse, gardienne de l'enfant, ils ne peuvent pas assurer le plein épanouissement de leur enfant. De même, l'intrusion d'un père non biologique qui occupe la place du père biologique, qu'il soit proposé ou imposé à l'enfant par sa mère, peut être désagréable. Les changements de situation familiale engendrent ainsi des réaménagements et des réajustements qui entraînent des bouleversements dans la vie de l'enfant (Neyrand, 2014).

Les conclusions de notre étude prouvent la justesse des vues de Poussin (2005) partagées par certaines sociétés traditionnelles africaines. En raison de l'esprit communautariste qui caractérise les sociétés africaines, on considère que : « l'enfant n'appartient pas à son géniteur mais à celui qui l'a élevé » (Ezembe, 2009, p.145). On amoindrit ainsi le rôle ou l'importance du père biologique dans le devenir de l'enfant. Malgré tout, les enfants victimes de l'absence du père sont exposés à la déception, au manque d'épanouissement, à la dépression, à l'agressivité ou aux comportements anti-sociaux (Bloom & Dawson, 1991). Selon eux, les enfants de 5 à 8 ans, victimes de la séparation de leurs parents sont confrontés à des difficultés dans leurs rapports avec les autres. Ces enfants souffrent de conflits intrapsychiques.

Les résultats de cette étude montrent la différence d'impact de l'absence du père biologique sur le développement affectif chez les garçons et chez les filles. Comme l'indique Saint-Jacques (2004), face au vide laissé par le père, les garçons ont tendance à être actifs dans la solitude. Leurs pères n'étant pas là pour réguler leur agressivité, ils ont tendance à attaquer physiquement ou verbalement leurs mères et leurs pairs. L'absence du père expose ainsi le garçon à des comportements agressifs et déviants. Cette attitude des garçons face à l'absence des pères biologiques est bien plus grave que celle des filles. Le mécontentement, le manque d'éveil, la soumission constituent la marque distinctive du développement affectif de celles-ci quand leurs pères biologiques sont absents. Ces traits distinctifs de l'affectivité des filles aux pères absents correspondent à la tendance de celles-ci à être en colère contre elles-mêmes, à leur peur du risque et à leur manque d'audace qui étouffent leurs désirs, besoins et opinions (Saint-Jacques, 2004).

Absence du père biologique et performances scolaires de l'enfant

L'absence du père biologique de la famille de résidence de son enfant a un impact négatif sur les performances scolaires de l'enfant tel que décrit dans les discours des enquêtés. Des études menées au Canada attestent aussi que les enfants de 5 à 8 ans peuvent souffrir de retards scolaires, quand ils sont victimes de la séparation de leurs parents (Gouvernement du Canada, 1999). Tel que le montrent les résultats de l'étude, l'absence du père biologique prédit

l'échec scolaires des filles. Elle engendre des problèmes psychologiques comme les difficultés de concentration chez elles (Glowacz & Born, 2017 ; Turgeon, 2000). Cependant, son degré de prédiction des performances scolaires n'est pas significatif. Taisne (2017, p.7) un auteur féminin qui en a été victime confirme la capacité d'endurance des filles en l'illustrant par une citation en ces termes : « je suis comme le roseau. Je plie mais ne romps pas ». L'impact négatif de l'absence du père sur les performances scolaires est plus significatif chez les garçons que chez les filles. Ces résultats confirment ceux de Le Camus & Laborde (2009). L'absence du père biologique ne permet pas une bonne structuration du surmoi de l'enfant. La figure paternelle qui incarne la loi et les valeurs patriarcales, si elle est absente, les garçons sont exposés aux retards d'apprentissage scolaires, à la mauvaise fréquentation scolaire et au décrochage scolaire (Turgeon, 2000).

Conclusion

L'absence du père biologique comporte des conséquences qui sont non seulement d'actualité mais aussi préoccupantes. Ses implications avec le développement psychologique de l'enfant sont d'un grand intérêt pour les chercheurs. Nous avons opté d'examiner l'impact de l'absence du père sur le développement affectif et les performances scolaires de l'enfant, en prenant appui sur la théorie interactionniste de Vygotsy (1978) et la théorie de l'attachement de Bowlby (1969). Nous avons interrogé soixante (60) élèves. Il ressort de l'analyse des résultats que l'absence du père biologique de la famille de résidence de l'enfant a un impact négatif et significatif sur le développement affectif de l'enfant ($B=-0,369$, $p=0,004$). Cette influence est différente selon le genre et plus accentuée chez les garçons ($B=-0,401$ $p=0,028$) que chez les filles ($B=-0,333$, $p=0,072$). On retient que le lien de l'enfant avec son père est ineffaçable. L'intérêt supérieur de l'enfant doit être mis en avant quand deux partenaires s'engagent dans une relation de couple ou prennent la décision de se séparer. Ils doivent veiller à ce que l'enfant s'adapte à la nouvelle situation familiale à travers de bonnes modalités de rupture. En outre, les pères aussi bien géniteurs qu'adoptifs devraient confirmer régulièrement leur amour par des mots et des gestes à leurs enfants. En termes de perspective, avec un échantillon plus large et des unités d'enquête plus diversifiées, des études peuvent être entreprises sur l'effet de l'absence de la mère sur le développement affectif et les performances scolaires du garçon et de la fille au Burkina Faso.

Conflit d'intérêts : Les auteurs n'ont signalé aucun conflit d'intérêts.

Disponibilité des données : Toutes les données sont incluses dans le contenu de l'article.

Déclaration de financement : Les auteurs n'ont obtenu aucun financement pour cette recherche.

References:

1. Baumrind, D. (1975). The contributions of the family to the development of competence in children. *Schizophrenia Bulletin*, 1(14), 12. URL : <http://schizophreniabulletin.oxfordjournals.org>
2. Berger, M. (2005). La résidence alternée, une loi pour les adultes ? *Journal des psychologues*, 228, 37-42.
3. Bloom, B. & Dawson, D. (1991). Family structure and child health. *American Journal of Public Health*, 81(11), 1526-1528.
4. Bowlby, J. (1969). *Attachment and loss: Vol. 1. Attachment*.
5. Bruner, J. S. (1989). *Actual Minds, Possible Worlds*. Cambridge, MA: Harvard University Press.
6. Gouvernement du Canada (1999, octobre 27). *Ministère de la Justice—Réaction et adaptation des enfants à la séparation et au divorce de leurs parents*.
7. Dolto, F. (1988). *Quand les parents se séparent*. Éditions du Seuil.
8. Dugnat, M. (2012). *Devenir père, devenir mère*. Erès.
9. Ezembe, F. (2009). *L'enfant africain et ses univers*. KARTHALA Editions.
10. Glowacz, F. & Michel, B. (2017). Chapitre 4. Famille : Risques et Protections. *Ouvertures Psy - LMD*, 4, 77-120.
11. Poussin, G. (2008). La résidence alternée : de loin la principale menace au bien-être des enfants de parents divorcés. *Santé mentale au Québec*, 33(1), 229. URL: <http://id.erudit.org/iderudit/018486ar>
12. Hinde, R., & Konrad, L. (1996). Attachment theory (Bowlby 1969, 1973, 1980) is a theory of the origin and nature of love. It has roots in psychoanalytic theory, ethology, and con. *Human Nature*, 7(1).
13. Lamb, M. (1997). L'influence du père sur le développement de l'enfant. *Enfance*, 50(3), 337-349.
14. Laurin, I., Lavoie, S., Guay, D., Boucheron, L., Durand, D., & Goulet, N. (2012). Enquête sur le développement des enfants montréalais à leur entrée à l'école. *Santé Publique*, 24(1), 7-21.
15. Le Camus, J. (2000). *Le vrai rôle du père*. Odile Jacob.
16. Man, K.O. & Hamid.P.N. (1998). The relationship between attachment prototypes, self-esteem, loneliness and causal attributions in Chinese trainee teachers. *Personality and Individual Differences*, 24(3), 357-371.
17. Neyrand, G. (2014). La résidence alternée ou le défi de la coparentalité. *Politiques sociales et familiales*, 117(1), 5-15. URL : http://www.persee.fr/doc/caf_2101-8081_2014_num_117_1_3002

18. OECD (2015). *Petite enfance, grands défis IV Le suivi de la qualité dans les services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants : Le suivi de la qualité dans les services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants*. OECD Publishing.
19. Parent, C., Drapeau, S., & Gagné, M.-H. (2008). *Visages multiples de la parentalité*. Presses de l'Université du Québec.
20. Saint-Jacques, M.-C. (2004). *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale : Bilan d'une réalité complexe et pistes d'action*. Presses Université Laval.
21. Schaefer, E.S. (1965). A configurational analysis of children's reports of parent behavior. *Journal of consulting psychology*, 29(6), 552.
22. Sears, R.R., Eleanor, M. & Harry, L. (1957). *Patterns of child rearing*.
23. Taisne, M. (2017). *Absent : 20 années en quête d'une histoire paternelle*. BoD
24. Turgeon, L. (2000). *Intervention cognitivo-comportementale auprès des enfants et des adolescents : Troubles intériorisés. Tome 1*. PUQ.
25. Vygotsky L.S. (1978). *Mind in society: The development of higher psychological processes* (Vol. 86). Harvard university press.
26. Zonabend, A. (2006). *Les enfants dans le divorce*. Studyrama.

Analyser le rôle du soutien à l'autodétermination sur le développement des compétences artistiques chez les sujets atteints de trisomie 21 en contexte camerounais

Mavegam Ouembe Henriane Stéphanie, Doctorante
Nguimfack Léonard, Professeur Titulaire des Universités

Goula Tojuin Boris, Docteur
Université de Yaoundé 1, Cameroun

[Doi:10.19044/esj.2025.v21n17p142](https://doi.org/10.19044/esj.2025.v21n17p142)

Submitted: 06 May 2025

Accepted: 11 June 2025

Published: 30 June 2025

Copyright 2025 Author(s)

Under Creative Commons CC-BY 4.0

OPEN ACCESS

Cite As:

Mavegam Ouembe, H.S., Nguimfack, L. & Goula Tojuin, B. (2025). *Analyser le rôle du soutien à l'autodétermination sur le développement des compétences artistiques chez les sujets atteints de trisomie 21 en contexte camerounais*. European Scientific Journal, ESJ, 21 (17), 142. <https://doi.org/10.19044/esj.2025.v21n17p142>

Résumé

L'autodétermination donne à chaque personne la possibilité de façonner sa vie et de prendre ses propres décisions selon ses valeurs. Cette recherche porte sur les bénéficiaires du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées (CNRPH) au Cameroun, qui sont atteints de trisomie 21, et participent aux divers ateliers d'art offerts par ce Centre. Elle a pour but de décrire les méthodes d'aide à l'autodétermination et son apport aux capacités artistiques des individus porteurs de la trisomie 21. Nous avons conduit des interviews semi-structurées avec les professeurs et les élèves, et mis en place une matrice d'observation pour les compétences développées. L'évaluation révèle que quand les enseignants : offrent des alternatives de sélection ; encouragent le rôle d'accompagnateur plutôt que celui de l'enseignant traditionnel ; délivrent des retours positifs et instaurent un climat de confiance parmi leurs élèves, on observe que ces derniers démontrent une implication constante et durable dans les activités artistiques, en coordonnant, choisissant et mettant en œuvre les mouvements, outils et expressions appropriés. Par ailleurs, les apprenants perçoivent ces mesures d'assistance comme des éléments stimulant leur motivation, renforçant leur engagement et améliorant l'organisation de leurs tâches.

Mots clés : Trisomie 21, art, soutien, autodétermination, compétences artistiques

Analyzing the role of self-determination support on the development of artistic skills of people with down syndrome in Camerounian context

Mavegam Ouembe Henriane Stéphanie, Doctorante
Nguimfack Léonard, Professeur Titulaire des Universités
Goula Tojuin Boris, Docteur
Université de Yaoundé 1, Cameroun

Abstract

Self-determination offers each person the opportunity to shape their life and make their own decisions according to the values they pursue. This research focuses on the beneficiaries of the National Center for the Rehabilitation of Disabled People (CNRPH) in Cameroon, suffering from Down syndrome, who participate in the various art workshops offered by this Center. It aims to describe the methods of supporting self-determination and their contribution to the artistic abilities of individuals with Down syndrome. We conducted semi-structured interviews with teachers and students, and set up an observation matrix for the skills developed. The evaluation reveals that when teachers: offer selection alternatives; encourage the role of accompanist rather than that of the traditional teacher; provide positive feedback and establish a climate of trust among their students, we observe that the latter demonstrate a constant and lasting involvement in artistic activities, by coordinating, choosing and implementing the appropriate movements, tools and expressions. Moreover, learners perceive these support measures as elements that stimulate their motivation, strengthen their commitment, and improve the organization of their tasks.

Keywords: Down syndrome, art, support, self-determination, artistic skills

Introduction

L'éducation dans son rôle de formation totale et intégrale de l'homme, se résout au fil des années à répondre au mieux aux réalités et aspirations sociales en offrant des réformes pour l'étendre, la diversifier et l'enrichir. Il s'agit au regard de cette nécessité, de penser à une éducation qui ne se limite pas qu'aux critères strictement quantitatifs, mais qui accorde une attention plus grande à la diversité des apprenants auxquels elle s'adresse. En référence

à la loi de 2005 sur « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », orienter une réflexion sur les méthodes et la progression de la construction des savoirs, doit pouvoir se mettre en œuvre tout en prenant en considération les particularités des personnes handicapées dont celles des sujets atteints de trisomie 21.

La trisomie 21 ou syndrome de Down est une anomalie génétique qui se définit par la présence d'un chromosome supplémentaire à la 21ème paire et qui de ce fait, affecte l'ensemble de l'organisme avec pour principale caractéristique, la déficience intellectuelle (Tsao & al., 2012). Elle touche plus de 5 millions de personnes à travers le monde (Potier, 2016) avec les données sur la prévalence qui varient d'un pays à l'autre (Comblain & Thibaut, 2020).

En effet, la prise en compte des particularités suppose en milieu éducatif, de connaître au mieux leur potentiel, les activités signifiantes pour elles ainsi que les facteurs qui soutiennent le développement de leurs compétences. Or, la littérature révèle que les intervenants auprès des élèves DI dont les sujets T21, ont peu ou pas de connaissance de leur potentiel et ne disposent pas de stratégies de soutien de développement de leurs habiletés (Hanzen & al., 2018 ; Zijlstra & Vlaskamp, 2005).

À juste titre, la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH) de l'Organisation des Nations unies, réclame l'autodétermination et soutient en son article 3, les droits à l'autonomie et à la liberté de faire ses propres choix pour la personne en situation de handicap. Or, Sarrazin (2012) souligne qu'il paraît surprenant pour certains de voir juxtaposer autodétermination et déficience intellectuelle. De plus, Ruel et al. (2016) soulignent que des obstacles persistent en ce qui a trait à l'expression des choix des personnes DI, parce que ces derniers ne sont pas respectés et jugés inappropriés, irréalistes ou inacceptables. De leur côté, Soresi, Nota et Wehmeyer (2011) mentionnent que très peu d'occasions réelles permettant à ces personnes de participer à des situations variées et inclusives leurs sont offertes.

De nombreux travaux indiquent que les individus ayant une déficience intellectuelle (DI) affichent un niveau d'autodétermination inférieur par rapport à leurs homologues sans déficience (Gomez-Vela & al., 2012; Wehmeyer & Metzler, 1995), ce qui impacte leur rendement scolaire. Le constat fait sur le peu d'informations concernant les stratégies de soutien à l'autodétermination peut contribuer à la dévalorisation des efforts déployés pour soutenir les apprentissages des personnes DI. Pourtant, l'autodétermination pour ces personnes a des effets pluriels sur leur destin, et représente un important pilier du développement de leur autonomie (Cudré-Mauroux & al., 2020).

En effet, le quotidien des personnes DI dont celles avec T21 est décrit comme essentiellement sédentaire (BeadleBrown & al., 2012 ; Haines, 2015 ;

Talman & al., 2017) ce qui suppose qu'elles sont incapables d'apprendre (Ruel & al., 2016) et de prendre des décisions qui touchent directement leur vie. Or, le concept d'autodétermination est étroitement lié chez le sujet à la planification des actions, à l'évaluation des options à prendre, et à la prise de décisions de manière autonome dans les activités qu'il mène.

A ce sujet, les activités artistiques semblent être une option prometteuse pour favoriser et encourager l'engagement des personnes ayant des incapacités ; le cas échéant dont celles atteintes de trisomie 21 (Gauthier-Boudreault & al., 2021). Dans ce contexte, la mise sur pied des stratégies adaptées (Carter & al., 2010 ; Wehmeyer & Lachapelle, 2006) pour valoriser le potentiel des sujets T21 doit être un atout, sinon, une obligation pour les intervenants auprès de ces sujets. De nombreux travaux ont porté sur les arts des personnes en situations de handicap, à l'instar de Gauthier-Boudreault et ses collaborateurs (2021) qui exploitent les retombées des activités artistiques chez les adultes présentant une déficience intellectuelle sur les dimensions physique, sociale et affective. Seulement, très peu d'écrits décrivent les facteurs ou stratégies en milieu éducatif liés à l'autodétermination comme pouvant favoriser le développement des compétences artistiques chez les sujets T21.

Nous rapportons dans cette étude, la description des pratiques de soutien à l'autodétermination telles quelles pourront contribuer aux compétences artistiques des sujets T21 au CNRPH de Yaoundé au Cameroun.

Méthodologie

Nous avons privilégié dans cette étude l'approche qualitative (Denzin et Lincoln, 1994) puisqu'elle nous permet de répondre au mieux aux objectifs de cette étude à savoir la description des pratiques des intervenants visant à soutenir le développement de l'autodétermination et le sens que les sujets atteints de trisomie 21 donnent à ces pratiques de soutien et leur contribution à leurs compétences artistiques. Nous nous situons dans une approche interprétative descriptive (Thorne, 2016) s'actualisant dans une étude de cas qui, non seulement est une approche de recherche utilisée de plus en plus en sciences de l'éducation (Karsenti et Demers, 2004), mais qui également, est l'une des plus anciennes (Roy, 2009). Le volet interprétatif permet au mieux de saisir la réalité au quotidien des pratiques des intervenants ainsi que la subjectivité de ces derniers impliqués auprès des sujets atteints du syndrome de Down lors des activités artistiques tout en mettant en avant leurs individualités et leurs ressemblances dans la compréhension de différents éléments caractérisant l'autodétermination (Thorne, 2016).

Participants et recrutement

Dans le contexte de cette recherche, nous avons décidé d'inclure dans notre échantillon les encadreurs et les individus touchés par la trisomie 21. Nous avons opté pour une technique d'échantillonnage par choix raisonné. Cette technique nous a permis de sélectionner et de retenir 8 participants. Nous les répartissons deux catégories, chacune comprenant 4 participants. Comparativement à la recherche quantitative, ce nombre aussi restreint qu'il puisse paraître dans une étude de cas, nous permet d'avoir un vaste ensemble d'informations sur le même sujet. Le premier groupe rassemble les encadreurs en tant que source d'information, tandis que le second groupe se compose des apprenants qui participent aux ateliers d'arts du CNRPH. L'âge de ces derniers varie entre 14 et 23 ans. Les ateliers d'art dans lesquels nous avons rencontré les participants sont au nombre de 4 à savoir : arts plastiques ; cuisine ; mosaïque (art décoratif) et danse.

Un formulaire de consentement avait été remis aux participants. Pour le groupe 2, nous avons dû passer plus de temps à leur expliquer en profondeur leur engagement requis. Les encadreurs ont donc contribué à simplifier la compréhension du projet pour les apprenants en nous assistant dans cette mission. La sollicitation de ces quatre encadreurs à ce niveau rejoignait l'idée des auteurs sur les conditions d'expression des personnes ayant une déficience intellectuelle, dont celles atteintes de trisomie 21. Ils mentionnent notamment qu'il ne suffit pas de les écouter pour avoir leur point de vue, il faut leur poser des questions adaptées à leurs compétences et s'assurer qu'elles vous comprennent (Nguimfack & Scelles, 2017).

Pour ce qui est des critères d'inclusion, les participants du groupe 1 devaient être des enseignants dans les ateliers d'art du CNRPH. Et ils devaient avoir parmi leurs apprenants, ceux ayant une déficience intellectuelle, précisément une trisomie 21. Pour le groupe 2, il fallait avoir fréquenté un atelier d'art pendant au moins sept mois et être en mesure de comprendre des questions élémentaires et y répondre de manière verbale ou non verbale. La tranche d'âge des apprenants comptait pour nous du fait de la pertinence sociale de notre étude. Puisqu'il s'agit de la valorisation du potentiel des personnes en situation de handicap dans un contexte où les considérations socioculturelles « rabaissent » ces personnes, il fallait montrer que ces adolescents et jeunes adultes peuvent s'autonomiser et s'insérer dans la société à travers l'art.

Outils de collecte et d'analyse de données

Au cours des quatre mois passés au CNRPH, nous avons utilisé des entretiens semi-structurés individuels pour collecter nos données auprès des participants de notre étude. En nous basant sur un guide d'entretien, nous avons formulé les questions pour les deux groupes distincts : d'une part pour

les encadreurs et d'autre part pour les étudiants. Concernant le guide d'entretien des apprenants atteints de trisomie 21, nous l'avons adapté pour une meilleure compréhension à leurs capacités avec un vocabulaire familier, sans toutefois les infantiliser, tout en évitant non seulement des questions trop complexes, mais aussi des questions à multiples volets (Nguimfack & Scelles, 2017). La durée des entretiens variait entre 1h et 1h30 minutes pour les enseignants et 15 à 20 minutes pour les apprenants atteints de trisomie 21.

Aussi, nous avons opté pour l'observation comme outil de collecte de données. De ce fait, nous avons élaboré à la fois des questions liées à nos objectifs et une grille d'observation pour les compétences construites par les apprenants. La durée des séances d'observation ainsi que les périodes d'observation ont essentiellement été variables du fait que, nous nous rendions dans différents ateliers du Centre. Cette variation d'horaire a également été influencée par le type d'activité observé et la disponibilité de l'enseignant à nous accueillir. Nos éléments d'observation (Martineau, 2005) portaient sur l'engagement de l'apprenant et la réalisation des actions appropriées lors d'une activité. Ces éléments pouvaient être indiqués par la persévérance, la dextérité manuelle, la concentration et l'attention, la qualité des échanges avec les autres, le langage artistique, la qualité de la production, la participation active, la planification de son travail, la diminution du comportement d'évitement, la prise d'initiatives et l'utilisation des ressources disponibles et adaptées.

Étant donné que nous abordons dans cette étude la construction des compétences, la détermination de ces éléments observés est liée aux composantes ou dimensions de ces dernières (savoirs, savoir-faire et savoir-être). Nous nous sommes appuyés sur les travaux de Strayer et Gauthier (1982) sur les étapes de conception de la grille d'observation. En effet, les auteurs évoquent trois phases qui permettent au chercheur de construire sa grille d'observation. La phase descriptive au cours de laquelle, la démarche du chercheur peut décrire et tracer de façon détaillée les gestes et les concepts de base de sa grille. Ensuite, vient la phase exploratoire considérée par Strayer et Gauthier (1982) comme fondamentale car, c'est à ce niveau que le chercheur fait des choix sur la méthode d'enregistrement, le type d'observation et le mode de cotation qui lui seront les plus appropriés. Enfin, la phase d'évaluation systématique où le chercheur, dans une collection de données qui se veut assez diversifiée, met en application la grille finale pour la généralisation des résultats.

Les questions posées aux participants lors des entretiens semi-directs sont mentionnées dans la figure suivante. Il faut préciser ici que la construction progressive de la connaissance ou la compréhension du concept d'autodétermination par les participants a été au préalable guidée et négociée

de manière à pouvoir, sur le plan conceptuel, faciliter la compréhension et la contextualisation des pratiques ou interventions faites auprès des apprenants.

Figure 1 : questions du guide d'entretien inspirées de nos observations au cours des activités

1- Guide pour apprenants	
-	Est-ce que tu aimes quand X (enseignant) t'apprend les choses dans cet atelier ?
-	Qu'est-ce que tu aimes le plus quand X enseigne ? Pourquoi ?
-	Qu'est-ce qui a changé dans ta façon d'apprendre/ de faire depuis qu'il t'enseigne des choses?
-	Comment tu te sens quand X est là ? (Ici, il y a des pictogrammes qui l'aident à dire ce qu'il ressent : triste, joyeux, peur, confiant).
-	Dis-moi ce que tu aimes le plus faire quand X est là ? Pourquoi ?
-	Est-ce que tu aimerais qu'on change X ? Dis-moi pourquoi
-	Si on te met dans un autre atelier, est-ce que tu vas aimer ?
2- Guide pour enseignants	
-	Quelle est votre connaissance de l'autodétermination ? Décrivez-moi votre conception de ce terme.
-	Pouvez-vous nous dire comment, dans vos pratiques, vous tentez de développer l'autodétermination chez vos apprenants atteints de trisomie 21? Quelles sont vos motivations à le faire ?
-	Pensez-vous qu'il y a des changements dans leur façon de faire lorsque vous optez de faire ainsi ? Pouvez-vous nous décrire l'apprenant X ? Quel but poursuivez-vous généralement avec lui et comment cela se passe-t-il ?
-	Qu'est-ce qui vous fait croire réellement que vos interventions facilitent le développement de l'autodétermination de ces apprenants au quotidien, notamment dans la classe, au sein de l'école même, à la maison ?

L'analyse des données s'est faite en plusieurs étapes dont la principale consistait à l'identification des extraits rattachés aux objectifs de l'étude. Ainsi, après transcription des verbatims, nous avons travaillé sur les catégories ou sous-groupes identifiés et classés selon une logique à suivre et correspondant aux composantes prévues à partir des éléments théoriques de l'autodétermination de Wehmeyer (1999). Nous avons constitué une grille d'analyse à partir des catégories ou thèmes dans le but de faire ressortir les éléments similaires et ceux divergents pour faciliter nos analyses. Quant aux observations, nous avons orienté notre grille vers la capacité du sujet à faire preuve d'engagement dans la conduite des activités artistiques en termes de planification, de choix, d'organisation et d'utilisation des ressources disponibles, de la qualité des échanges avec les pairs, de la compréhension et du respect des consignes.

Résultats

Les analyses présentent tour à tour les pratiques mises en jeu par les enseignants pour soutenir le développement de l'autodétermination des apprenants atteints du syndrome de Down et le point de vue ou la perception,

en termes de satisfaction des apprenants eux-mêmes, de ces pratiques de soutien sur leurs compétences artistiques. Nous commentons les éléments de soutien au développement de l'autodétermination.

Pratiques de soutien au développement de l'autodétermination

L'analyse des entretiens des enseignants met en évidence la nécessité de renforcer des capacités d'apprentissage en termes de choix pour que l'apprenant demeure au cœur de son apprentissage malgré ses difficultés (autonomie) ; l'importance de garder son rôle de guide afin de permettre à l'apprenant de s'impliquer dans le processus de création et de mise en place des objectifs à atteindre (autorégulation) ; cette analyse révèle aussi l'importance à accorder aux feed-back positifs afin de permettre aux apprenants d'avoir une perception de soi toujours positive (autoréalisation) et l'importance de favoriser un climat de confiance qui rehausse les efforts et le sentiment d'efficacité personnelle (empowerment psychologique).

Importance du renforcement des capacités d'apprentissage en termes de choix dans le processus de développement des compétences artistiques chez le sujet T21

Les enseignants mentionnent dans leurs pratiques, qu'ils accordent une plus grande importance aux stratégies de renforcement des capacités des apprenants à faire des choix par eux-mêmes. Pour un fonctionnement autonome, les enseignants mettent en avant le fait de privilégier dans leur intervention, un détachement progressif de la dépendance aux autres vers une augmentation du pouvoir décisionnel par l'apprenant afin de lui donner la possibilité de choisir par lui-même, lorsqu'il est en activité, entre des alternatives basées sur ses propres préférences. *« Je fais de mon mieux pour les aider à être autonomes, parce que c'est ça l'objectif ici. Tout le monde ici va te dire ça. Les rendre autonomes et pour cela, j'offre des options...c'est comme ça qu'ils se posent des questions et font des choix » (Ens.1).*

Donner la possibilité à ces apprenants de faire des choix, implique selon les enseignants la prise en compte des différents degrés de difficultés et une communication claire et efficace. C'est-à-dire une communication qui aide à peaufiner une bonne collaboration et un esprit d'équipe. L'option de faire des choix pour une communication efficace implique donc des rétroactions qui permettent aux apprenants de s'exprimer. Les élèves sont encouragés à utiliser un vocabulaire adapté à la situation ; ils sont encouragés à clarifier les sentiments ou la pensée face à une idée, une décision ou à un projet.

Étant donné que les apprenants vont prendre des décisions, donner leurs opinions sur certains sujets, il faut savoir mesurer les impacts de ce qu'on propose :

connaissant ses difficultés de langage, par exemple, je vais lui donner la possibilité de choisir une activité soit de dessin, soit de recette à réaliser, ou encore une décoration à faire avec des consignes claires et simples ...comme lui demander d'expliquer en quelques mots pour l'aider à surmonter ses difficultés de langage au lieu de le laisser faire un truc où il ne parle pas... (Ens.3).

Dans la suite de son propos, un autre enseignant s'exprime en ces termes :

je l'encourage à faire ses choses tout seul et n'interviens que quand c'est nécessaire. Il doit comprendre par-là que, je ne serais pas toujours là ou quelqu'un d'autre pour le faire ...sinon, il pensera qu'on va faire à sa place quand il ne peut pas, et c'est avec cette tendance qu'ils arrivent ici la plupart de temps...(Ens.2).

Les aider à prendre des initiatives et exprimer leurs préférences, c'est aussi mettre à leur disposition des outils ou des ressources accessibles à tout moment. C'est en cela qu'ils pourront se sentir autonomes. Les enseignants disent :

elle sait où se trouve son matériel de cuisine ici, elle a son seau dans lequel les choses sont rangées et elle y a librement accès... donc, pendant qu'elle fait une recette, elle peut prendre aisément l'initiative d'utiliser telle ou telle chose...parce que c'est accessible et elle y va toute seule maintenant et est donc autonome dans son apprentissage (Ens. 2).

La responsabilité de ses apprentissages est aussi entre ses mains car, il va chercher son matériel comme il veut parce qu'il sait où il se trouve. Il a appris qu'il n'a plus besoin que je lui dise d'aller chercher un truc, une couleur, les ciseaux, le pinceau...il va droit au but ... il le fait par lui-même (Ens.4).

Le rôle guide de l'enseignant dans le processus de développement des compétences artistique chez le sujet T21

Afin de favoriser l'engagement autodéterminé des apprenants atteints de trisomie 21 dans les activités artistiques, les enseignants prennent la position d'un accompagnateur. En ce qui concerne ce sujet, l'un des encadreurs déclare « je préfère de loin les interactions entre lui et moi ou entre lui et ses camarades plutôt que de tout lui montrer ou faire pour qu'il m'écoute ou me regarde faire...il gagne plus en répondant aux questions que je pose

pour comprendre ses stratégies, sa façon de faire, les outils utilisés... » (Ens.3).

C'est pour les enseignants une manière d'amener l'apprenant à prendre conscience de ce qu'il réalise et susciter en même temps le désir de continuer. « En lui posant des questions, c'est pour qu'il se rende compte que c'est important ce qu'il fait et au fur et à mesure qu'il explique, il découvre lui-même ses erreurs, il communique et ses camarades profitent de ses échanges » (Ens.1).

Pour une babouche qu'elle offrira à sa mère, je lui demanderai par exemple de me dire quels outils elle va utiliser (le fil, les couleurs qui vont dominer, le design,...) et les raisons de son choix...bref, on n'impose rien, il suffit que je lui dise par exemple qu'il y a un évènement, en fonction du type d'évènement, elle choisira ce qu'elle souhaite faire, des décisions qui l'arrange bien... (Ens. 4)

Pour qu'ils puissent prendre des décisions, se fixer des buts et trouver eux-mêmes des moyens de les atteindre, les enseignants responsabilisent ces apprenants en leur donnant un pouvoir décisionnel. Ainsi, plaçant les apprenants au cœur de leur apprentissage, malgré leurs difficultés, ils les encouragent à utiliser leurs propres démarches et stratégies afin de faire des choix convenables.

Je constate qu'en limitant mon rôle à celui du guide, il n'est plus passif comme au départ. Il est devenu au fil du temps un élève actif qui peut échanger avec ses camarades sur les outils de peinture, les rythmes de la musique ou sur une recette à réaliser en cuisine. Pouvoir expliquer librement ce qu'on fait en art est très important. Moi j'interviens pour ses difficultés, ce n'est pas comme si, j'ai tout expliqué ou tout montré avant de lui demander de faire. (Ens. 2).

Feed-back positifs et développement des compétences artistiques

Il est capital pour les enseignants de toujours valoriser les productions des apprenants atteints de trisomie 21. Un enseignant dit au sujet des feed-back : « j'ai déjà compris avec eux qu'il faut leur dire qu'ils sont les meilleurs... Je dis toujours ceci quand je vois qu'il tend à se décourager, tu as vu ça, tu seras bientôt comme un grand artiste, comme un grand danseur..., est-ce que tu as vu comment on s'est intéressé à tes dessins lors des expositions... il se sent confiant et a plus de volonté à faire mieux encore » (Ens.3). Les apprenants doivent se sentir valorisés, et avoir un sentiment de fierté. Pour les enseignants de ces apprenants, ce qui compte le plus, c'est de travailler dans un environnement où leurs efforts sont mis en valeur. *J'ai*

toujours les images de ses réalisations de gâteaux, de jus de fruits que je fais visionner de temps en temps par toute la classe pour la rendre fière et susciter l'engouement chez tout le monde (Ens.1). De plus, leur apprendre à agir conformément à leur propre perception, à s'exprimer en se basant sur leurs valeurs, leurs préférences est un atout sur lequel les enseignants disent appliquer dans leurs interventions. « Lorsqu'elle a fait une belle recette de jus naturel, par exemple, je tiens à toujours la féliciter, et à demander à ses camarades de faire pareil... Peu importe les manquements, il faut qu'elle sache qu'elle a de la valeur et que les autres doivent la respecter pour ce qu'elle est et non ce qu'elle a comme difficultés » (Ens. 4).

Le fait de leur permettre de réaliser des tâches par eux-mêmes et pour eux-mêmes les amène à avoir un sentiment d'efficacité personnelle et de s'investir de manière autodéterminée dans la mesure où, ils posent des actes en sachant qu'ils sont les principaux acteurs et en évaluant les conséquences. « J'ai pour habitude de le mettre face à certaines responsabilités pour voir s'il comprend ce qu'il fait ou va faire...je vais lui dire par exemple qu'il est un invité spécial à une soirée où il rencontrera de belles filles...il aime bien les filles (rires), que va-t-il faire pour être attirant ? Je veux ici qu'il se dessine avec tout ce qui va avec pour être élégant et attirant. Là, il voit déjà le défi, il va se fixer un objectif » (Ens. 1).

Soutenir le développement des compétences par l'instauration d'un climat de confiance

En créant un climat de confiance, les enseignants favorisent le développement de l'autodétermination chez leurs apprenants porteurs de trisomie 21. Se sentir confiant s'apprend surtout lorsqu'on a déjà des difficultés à venir à bout de ses activités comme le mentionne un des enseignants. Dans leurs pratiques, ils disent créer des situations où ces apprenants dans l'accomplissement des tâches en art ont une totale confiance en leurs forces et réalisent par la même occasion qu'ils sont les principaux acteurs de leurs productions. À ce sujet, l'enseignant dit ceci :

je lui donne toujours la possibilité d'expérimenter ses forces et ses faiblesses. Dans des tâches qu'elle doit accomplir, soit tisser un sac avec de belles décorations, soit faire des bijoux avec des perles, il y a toujours un défi que je voudrais qu'elle sache qu'elle doit relever. Le défi crée permet de prendre des risques, et en le faisant, elle développe sa capacité à reconnaître ses forces et ses faiblesses en même temps...
(Ens, 3).

Travailler également à faire que ces apprenants aient une image positive d'eux-mêmes est une piste pour les enseignants qui leur permet de

favoriser des apprentissages autodéterminés. L'un des enseignants s'exprime en ces termes :

ils savent qu'ils ont des difficultés et que parfois les camarades, les frères... se moquent d'eux. Alors, ils ont parfois une image très négative d'eux. Ce que je fais toujours c'est de diminuer cette tendance... je lui demande par exemple de présenter ses réalisations comme étant le Ministre des Arts et de la Culture, ou comme un grand professeur d'arts...et ça marche. (Ens. 1)

Point de vue des apprenants sur les pratiques de soutien au développement de leurs compétences artistiques

Les points de vue subjectifs des apprenants atteints de trisomie 21 sont nombreux et divergents. Cependant, on retrouve des éléments qu'ils ont en commun à savoir, l'accroissement de l'engagement dans les activités ; l'amélioration dans la planification des activités et le sentiment d'accomplissement.

Accroissement de l'engagement

Les apprenants disent aimer ce que font les enseignants quand ils sont en atelier parce que ces derniers leur permettent d'exprimer leurs potentiels. « La maîtresse m'encourage beaucoup quand je travaille, j'aime... même quand elle dit que je suis une grande cuisinière, je fais bien encore et je ne me décourage pas. » (Appr. 2). De plus, la valorisation d'eux-mêmes dans les activités et la reconnaissance à travers les applaudissements et les encouragements des pairs, des enseignants et des parents sont perçues par les apprenants comme ayant des répercussions positives sur leurs compétences. « Je veux continuer de danser...de faire les dessins sans m'arrêter quand je vois que les gens applaudissent et me disent que c'est beau, c'est bien le dessin ... tu danses bien... Mais avant, je ne pouvais pas, je laissais tout et je ne faisais plus rien» (Appr. 3).

Un autre apprenant mentionne faire plus d'effort quand il sait que son enseignant lui donne les occasions de faire des choix et lui donne assez de temps pour accomplir ce qu'il a à faire. « Quand il me dit de faire des dessins que j'aime...moi, j'aime ma mère, je fais les beaux portraits de ma mère avec le rouge à lèvres pour la rendre belle » (Appr.1).

Les apprenants nomment également des situations dans lesquelles, ils ont mobilisé des stratégies pour faire face à un problème grâce au soutien des enseignants. « Quand je veux avoir une couleur que je n'ai pas, pour faire ma toile, je peux demander au maître, je peux aussi mettre d'autres couleurs qui se ressemblent... » (Appr.1). De plus, les apprenants mentionnent que lorsque les enseignants leur donnent des moments où ils sont libres de faire ce qu'ils veulent, ils s'engagent pleinement et la prise d'initiative est favorisée. « Je

choisi moi-même mes perles et le dessin que je veux faire sur le sac que je vais offrir à ma mère... » (Appr. 4). « J'aime le dessin, mais moi, je danse aussi bien quand le maître dit qu'on fait... c'est quand on choisit ce qu'on veut faire » (appr.1). La remarque que l'on peut faire à ce niveau est que, les pratiques des enseignants qui permettent de faire des choix librement et de donner des courts moments de liberté aux apprenants permettent une découverte de soi tout en identifiant de points d'intérêt nouveaux. « Je sais que j'aime faire les gâteaux, mais quand il faut choisir, je fais plus des dessins, j'aime aussi dessiner et écrire au tableau...j'aime être la maîtresse... » (Appr. 2).

Amélioration de la planification des activités

Des propos des apprenants, l'on comprend que, plus les enseignants favorisent des apprentissages autodéterminés, plus les apprenants s'améliorent dans leur façon de planifier les activités. L'appr. 4 s'exprime ainsi : « Avant, je mélangeais tout. Maintenant, je fais les choses en expliquant ce que je fais... c'est comme la maîtresse dit. Quand la maîtresse pose des questions, elle pose pour que j'explique, et chaque fois, c'est comme ça ... que je me rappelle pour bien faire ». Le fait pour les enseignants de placer les apprenants au cœur de leur apprentissage est perçu par ces derniers comme pilier de l'amélioration de soi dans la réalisation des activités dites artistiques.

Un effet positif est perçu par les apprenants dans les échanges qui visent à les faire verbaliser lors des interactions avec les enseignants et les pairs. Ils évoquent une amélioration dans leurs activités en termes de concentration et de mémorisation. « Comme elle (enseignante) a dit que je dois dire à tout le monde comment j'ai fait pour mettre les perles sur le sac pour qu'il soit beau, ... donc, je dois finir ça avant de sortir en récréation...sinon, je vais oublier après comment j'ai fait ça » (Appr.3).

Sentiment d'accomplissement

Les apprenants expriment qu'ils ont ressenti un impact positif dans les actions que les enseignants mènent au quotidien pour les aider dans leurs apprentissages. « Le maître dit toujours que c'est bien de finir, il me donne plus de temps de faire mes dessins, ... Je fini tous mes travaux, même à la maison quand j'ai un travail que je fais... » (Appr. 1).

L'implication des apprenants dans la mise en place des objectifs à atteindre a un effet bénéfique pour les apprenants tant en classe qu'à la maison. Certains disent « aimer » quand on leur demande de proposer ou de choisir ce qu'ils vont faire ou réaliser. « Moi, quand je choisi la musique que j'aime, même quand on va faire la réunion avec les parents, ... c'est bien. Et je danse bien... ma mère me voit quand je danse... même pour l'anniversaire, je danse bien quand c'est la musique que j'aime... » (Appr. 4). On remarque que le

choix que lui permet de faire son enseignant produit en lui un sentiment d'efficacité et est pour lui une source de motivation.

Le fait pour les enseignants de leur donner des rôles et de leur donner des responsabilités lors des activités, est perçu par les apprenants porteurs de T21 comme une source d'estime personnelle et de confiance. A ce propos, l'un des apprenants s'exprime en ces termes « quand c'est moi qui dois montrer comment on fait une recette à mes camarades, je dois bien faire pour qu'eux (camarades) comprennent bien et que pour que la maîtresse soit fière de moi » (Appr.2). « Demain, c'est moi qui apprends la danse aux autres,... donc, il faut que je me concentre humm...je dois d'abord mettre ça (la musique) à la maison pour bien danser et venir montrer aux autres... » (Appr.4). L'on note que cette façon de faire les amène à prendre conscience des enjeux qu'ils ont quand ils sont responsables et de planifier tout en mesurant le risque qu'ils courent.

De l'engagement vers les compétences construites des sujets T21

Les observations faites sur l'engagement des sujets 21 révèlent des aspects positifs. Chez certains, nous avons observé qu'ils manifestent un effort sur une période assez longue. Ils sont capables de concevoir une action et d'appliquer. Il y en a qui dessinent avec dextérité, enfilent des perles en respectant les choix et les couleurs. Nous observons également que ces apprenants respectent les consignes données, s'organisent dans les tâches et mobilisent des gestes adaptés. Aussi, ils peuvent justifier des choix pour rendre compte du cheminement ayant conduit à une réalisation ; se concentrent et sont attentionnés aux détails lors d'une tâche.

Discussion

Il se dégage de l'analyse que, le soutien donné aux apprenants par les enseignants dans leurs pratiques, constitue une forme de motivation, une motivation qui à son tour est retenue. Ces résultats ne sont pas isolés des questionnements ou des trouvailles scientifiques sur le soutien à l'autodétermination et le développement des compétences artistiques chez les sujets présentant une DI qu'elle soit associée à la T21 ou non. Archambault et Chouinard (2009) mentionnent dans leur étude le soutien à l'autodétermination comme un élément capital dans l'engagement et la réussite en contexte d'apprentissage. En plus de cet aspect mentionné par ces auteurs, il en ressort également que, la perception du soutien que donnent les enseignants à leurs apprenants atteints de trisomie 21, notamment le fait de les mettre au cœur de leurs apprentissages à travers les participations actives, les responsabilités données, l'autonomie dans la gestion des ressources, est décrite par ces auteurs comme pouvant aider les personnes dont celles ayant des déficiences à diminuer certains comportements problématiques (Folostina

& al., 2015 ; Kalgotra & Warwal, 2017 ; Savarimuthu & Bunnell, 2002). Au-delà des résultats sus-évoqués, notre étude accorde une place importante à la prise en compte dans l'accompagnement des élèves ayant un handicap, du profil particulier d'apprentissage des apprenants atteints de trisomie 21.

Les résultats des analyses relèvent également que la perception par les apprenants du soutien qu'on leur apporte en termes d'expression et de valorisation de leurs potentiels, participe au renforcement de leur engagement dans les apprentissages. Cette idée est soutenue par les travaux de Archambault et Chouinard (2009) qui mentionnent que les opportunités offertes par les enseignants dans leurs pratiques en soutien à l'autodétermination aident ces apprenants à avoir des conséquences positives aussi bien sur la valeur qu'ils donnent aux apprentissages, qu'aux buts qu'ils souhaitent atteindre ainsi que sur leur perception de soi.

Dans leurs études, Beadle-Brown et ses collaborateurs (2012) ; Haines (2015) et Talman et ses collaborateurs (2017) relèvent que le quotidien des personnes ayant une déficience intellectuelle, (dont celles atteintes de trisomie 21) se caractérise par une sédentarité et une absence d'activités signifiantes. En effet, selon les résultats de nos analyses, l'intérêt et l'engagement des élèves T21 dans des activités sont tributaires des occasions offertes en termes de développement de l'autodétermination. C'est tout le sens de La Chapelle et ses collaborateurs (2020) qui soutiennent que les milieux scolaires devraient renforcer les apprentissages soutenant les différentes facettes de l'autodétermination tout au long du cursus scolaire et fournir aux élèves des opportunités de les exercer.

Les résultats de cette étude permettent de comprendre que soutenir les apprenants atteints de trisomie 21 dans les apprentissages autodéterminés a des conséquences positives dans plusieurs domaines de leur vie. En effet, les pratiques de soutien à l'autodétermination des enseignants permettent aux apprenants de montrer toutes leurs capacités en situation d'apprentissage. Elles offrent de ce fait aux apprenants, les possibilités d'accès à un travail correspondant à leurs compétences réelles. Lorsque les enseignants se positionnent comme des guides et établissent un climat de confiance avec les apprenants, ils donnent ainsi la possibilité à ces derniers de convoquer les connaissances utiles, de savoir identifier et utiliser les ressources pertinentes. Cette idée rejoint celle de Gauthier-Boudreault et ses collaborateurs (2021) pour qui, la place qu'offrent les intervenants en atelier d'art pour la prise d'initiative et l'amélioration de la confiance en soi, permet aux apprenants ayant une déficience intellectuelle d'augmenter leur autodétermination. Cependant, la prise en compte dans les résultats de notre analyse de la dynamique interactionnelle dans laquelle les enseignants s'engagent, place nos résultats au-delà de ceux des auteurs mentionnés plus haut.

Conclusion

Cette étude nous a permis de mettre en lumière les pratiques des enseignants soutenant l'autodétermination des apprenants atteints de trisomie 21 au CNRPH et la perception de ces derniers du soutien reçu sur les compétences artistiques. À travers les entretiens semi-directs utilisés, nous avons relevé que le soutien à l'autodétermination est une perspective qui amène les enseignants à co-construire avec les apprenants une dynamique interactionnelle dans laquelle ils devront constamment être plongés aussi bien dans leur parcours scolaire que professionnel. Offrir des opportunités de choix, établir un climat permanent de confiance, faire des feed-back positifs, se placer en guide et non en celui qui fait à la place de l'élève, sont autant de stratégies que devraient adopter tous les enseignants même lorsqu'il s'agit des élèves n'ayant pas de déficience. Nous pouvons par cette contribution, comprendre que les éléments (sentiment d'efficacité, le sentiment d'accomplissement et la perception de la valorisation des productions) décrits par les apprenants, constituent une réflexion sur les bénéfices d'un accompagnement adapté aux besoins des élèves ayant un handicap. Toutefois, l'une des limites de notre réflexion est celle de n'avoir pas pris en compte les aménagements en situation d'évaluation ainsi que la diversification des centres d'accueil. Ceci pourrait donc constituer une piste de recherche future pour mieux comprendre la construction de compétences de ces élèves dans d'autres contextes culturels.

Conflit d'intérêts : Les auteurs n'ont signalé aucun conflit d'intérêts.

Disponibilité des données : Toutes les données sont incluses dans le contenu de l'article.

Déclaration de financement : Les auteurs n'ont obtenu aucun financement pour cette recherche.

Déclaration pour les participants humains : cette étude a été approuvée par l'Université de Yaoundé 1 et les principes de la déclaration d'Helsinki ont été respectés.

References:

1. Archambault, J. & Chouinard, R. (2009). Vers une gestion éducative de la classe (3^e éd.) Montréal, QC : Gaëtan Morin éditeur
2. Beadle-Brown, J., Hutchinson, A. & Whelton, B. (2012). Person-centered active support-increasing choice promoting independence and reduce challenging behavior. *Journal of Applied Research in Intellectual Disabilities*, 25, 291-307.

3. Carter, E.W., Trainor, A.; Owens, L., Sweden, B., & Sun, Y. (2010). Self-determination prospects of youth with high incidence disabilities: divergent perspectives and related factors. *Journal of Emotional and Behavioral Disorders*, 18 (2), 67-81.
4. Comblain, A. & Thibaut, J-P. (2020). Le syndrome de Down. In S. Majerus, I. Jambaqué, L. Mottron, M. Van Der Linden, & M. Poncelet, *Traité de neuropsychologie de l'enfant* (2^e édition) (pp.378-400). De Boek.
5. Cudré-Mauroux, A., Piérart, G. & Vaucher, C. (2020). Co-construire l'autodétermination au quotidien. Vers un partenariat entre professionnel.le.s et personnes avec déficience intellectuelle. IES/HETS.
6. Dezin, N. K. & Lincoln, Y.S. (1994). Introduction entering the field of qualitative research. Dans N.K. Dezin & Y.S.Lincoln (Éds), *Handbook of qualitative research* (pp.1-17). Thousand oaks : Sage.
7. Folostină, R., Tudorache, L., Michel, T., Erzsébet, B. & Dută, N. (2015). Using drama therapy and storytelling in developing social competences in adults with intellectual disabilities of residential centers. *Procedia- social and behaviorial Sciences*, 186, 1268-1274. <https://doi.org/10.1016/j.sbspro.2015.04.14>
8. Gauthier-Boudreault, C., Rochon, V., Rahimaly, S., Hérault, É., Milot, É.,
D'Amico, M., Côté, S., Baillargeon, F. & Couture, M. (2021). Regard sur les retombées d'activités artistiques pour des adultes présentant une déficience intellectuelle. *Revue francophone de la déficience intellectuelle*, 31, 24–38. <https://doi.org/10.7202/1085199ar>
9. Gomez-Vela, M., Alonso, M. Gil, F., Corbella, M. & Wehmeyer, M. (2012). Assessment of the self-determination of Spanish students with intellectual disabilities and other educational needs. *Education and Ttraining in Autism and Developmental Disabilities*, 47(1), 48-57. <https://www.jstor.org/stable/23880561>
10. Haines, D. J. (2015). Occupation therapy supports people with profound intellectual disabilities to engage in occupation at home. Thèse de doctorat. University of Brighton.
11. Hanzen, G. waning, A., Vlaskamp, C. van Nispen, R. M.A. & van der Putten, A. A. J. (2018). Participation of adults with visual and severe or profound intellectual disabilities: Analysis of individual support plans. *Research in Developmental Disabilities*, 83, 132-141. <https://doi.org/10.1016/j.ridd.2018.08.012>

12. Kalgotra, R. & Warwal, J.S. (2017). Effect of Music intervention on the Behavior Disorders of Children with Intellectual Disability using strategies from Applied Behavior Analysis. *Disability, CBR & Inclusive Development*, 28 (1), 161-177.
13. Lachapelle, Y., Fontana-Lana, B., Petitpierre, G., Geurts, H., & Haelewyck, M-C. (2022). Autodétermination : historique, définitions et modèles conceptuels. *La nouvelle revue Education et société inclusive*, n°94, 2022, pp.25-42
14. Martineau, S. (2005). L'observation en situation : enjeux, possibilités et limites. *L'instrumentation dans la collecte des données, Recherches qualitatives* (Hors-Série - numéro 2), 5-17.
15. Nguimfack, L., & Scelles, R. (2017). Méta-analyse des recherches sur l'entretien clinique de recherche avec les personnes présentant une déficience intellectuelle : synthèse des travaux. *Psychologie Française* 62 (2), 163-176.
16. Potier, M-C. (2016). Les déficits cognitifs dans la trisomie 21, de la naissance à la démence : mécanismes et traitements. *Bull. Acad. Méd.*, 200, nos 8-9, 1543-1557.
17. Ruel, J., Moreau, A.C., & Prud'homme, M. (2016). La rédaction inclusive : démarche participative à privilégier auprès de personnes ayant de faibles compétences en littératie. *Revue internationale de communication et de socialisation*, 3(2), 181-195.
18. Soresi, S., Nota, L. & Wehmeyer, M.L. (2011). Community involves in promoting inclusion, participation and self-determination. *International journal of Inclusive Education*, 15(1), 15-28.
19. Sarrazin, C. (2012). A propos de l'autodétermination des personnes présentant une déficience intellectuelle. *Développement Humain, Handicap et Changement Social*, 20(3), 93-101.
20. Strayer, F.F. & Gauthier, R. (1982). L'approche éthologique de l'observation du comportement. *Apprentissage et Socialisation*, 5(1), 12-23.
21. Talman, L., Wilder, J., Stier, J. & Gustafsson, C. (2017). Staff members and managers' views of the conditions for the participation of adults with profound intellectual and multiple disabilities. *Journal of Applied Research in Intellectual Disabilities*, 1-9. <https://doi.org/10.1111/jar.12516>
22. Thorne, S. E. (20016). Interpretive description. *Qualitative research for applied practice* (2^e éd.) Routledge.
23. Tsao, R., Velay, J.-L., Barbier, M.-L. & Gombert, A. (2012). Étude de l'écriture chez des adultes porteurs de trisomie 21. *Revue francophone*

- de la déficience intellectuelle*, 23, 22–33.
<https://doi.org/10.7202/1011598ar>
24. Wehmeyer, M. (1999). A Functionnal Model of self-determination : Describing Development and Implementing Instruction. Focus on Autism and other developmental disabilities, 14(1), pp. 53-61.
 25. Wehmeyer, M., & Lachapelle, Y. (2006). Autodétermination, proposition d'un modèle conceptuel fonctionnel. Dans H. Gascon, D. Boisvert, M.-C. Haelewyck, J.-R. Poulin, et J.-J. Detraux, *Déficience intellectuelle, savoirs et perspectives d'action* (pp. 69-76). Presses interuniversitaires.
 26. Wehmeyer, M.L. & Metzler, C.L. (1995). How self-determination are people with mental retardation ? The Consumer Survey. *Mental Retardation*, 33(2), 111-119.
 27. Zijlstra, H.P. & Vlaskamp, P. (2005). Leisure provision for persons with profound intellectual and multiple disabilities : Quality time or killing time ? *Journal of Intellectual Disabilities Research*, 49(6), 4434-448.

Désacralisation des forêts et altération des ressources thérapeutiques et du bien-être des populations dans le massif forestier de Deng Deng (Est-Cameroun)

Kenne Djuatio William Carter, Sociologue, PhD

Nana Claudin Karim, Sociologue, PhD

Kojo Miriane Sandrine, Doctorante en Sociologie

Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Dschang, Cameroun

[Doi:10.19044/esj.2025.v21n17p161](https://doi.org/10.19044/esj.2025.v21n17p161)

Submitted: 07 March 2023

Accepted: 14 June 2025

Published: 30 June 2025

Copyright 2025 Author(s)

Under Creative Commons CC-BY 4.0

OPEN ACCESS

Cite As:

Kenne Djuatio, W.C., Nana, C.K. & Kojo, M.S. (2025). *Désacralisation des forêts et altération des ressources thérapeutiques et du bien-être des populations dans le massif forestier de Deng Deng (Est-Cameroun)*. European Scientific Journal, ESJ, 21 (17), 161.

<https://doi.org/10.19044/esj.2025.v21n17p161>

Résumé

La présente étude analyse les effets pervers de la dynamique de gestion des forêts sur les stratégies endogènes de préservation et de pérennisation des ressources médicinales. Adossée sur une approche qualitative, la collecte de données s'appuie sur deux techniques : les entretiens semi directifs et les discussions de groupe conduits auprès de 80 acteurs sélectionnés au moyen d'un échantillonnage à choix raisonné, tous impliqués dans l'exploitation et la préservation des ressources forestières. À partir d'une analyse de contenu de type thématique et d'une interprétation des données recueillies suivant la théorie dynamiste de Balandier, on parvient à deux principaux résultats : premièrement, la gestion durable des ressources thérapeutiques se fait par le biais de l'éducation relative à l'environnement et la sacralisation des ressources thérapeutiques. Deuxièmement, de par son caractère déterministe, la dynamique de gestion des forêts dans le massif de Deng Deng, participe à la désuétude des stratégies de préservation des forêts et ses ressources thérapeutiques. Toute chose qui concoure à la dégradation progressive des forêts tout en compromettant le bien-être et la santé des populations.

Mots clés : Gestion des forêts, stratégies de pérennisation, gestion durable, bien-être, Deng Deng

Desacralization of forests and alteration of therapeutic resources and the well-being of populations in the Deng Deng massif forest (East-Cameroon)

Kenne Djuatio William Carter, Sociologue, Ph.D

Nana Claudin Karim, Sociologue, Ph.D

Kojo Miriane Sandrine, Doctorante en Sociologie

Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Dschang, Cameroun

Abstract

This study analyzes the perverse effects of forest management dynamics on the endogenous mechanisms of preservation and sustainability of medicinal resources. Based on a qualitative approach, the data collection is based on two techniques: semi-structured interviews and group discussions conducted with 80 stakeholders selected by means of a purposive sampling, all of whom are involved in the exploitation and conservation of forest resources. Based on a thematic content analysis and an interpretation of the data collected in accordance with Balandier's dynamic theory, we arrived at two main results: First, sustainable management of therapeutic resources is achieved through environmental education and the sacralization of therapeutic resources. Secondly, because of its deterministic nature, the dynamics of forest management in the Deng Deng Massif contribute to the obsolescence of forest preservation strategies and its therapeutic resources. All this contributes to the progressive degradation of the forests while compromising the well-being and health of the populations.

Keywords: Forest management, sustainability strategies, sustainable management, welfare, Deng Deng

Introduction

La santé s'entend comme un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité (OMS, 2020). Elle est un déterminant de la qualité de vie. Elle fait d'ailleurs partie des indicateurs de développement pour le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Au Cameroun comme dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, pour satisfaire les besoins de santé, la majorité de la population sollicite les soins de la médecine traditionnelle

(OMS, 2016 ; Batibonak, et Batibonak, 2017). En effet, plus de 80% des camerounais recourent à cette médecine pour se soigner. Partant, elle est pratiquée en zone urbaine et davantage en zone rurale, particulièrement en zones forestières (Abondo Ngono, et al, 2015 ; Antang Yamo et Bigombe Logo, 2017).

Dans le massif forestier de Deng Deng, en raison de l'insuffisance des formations sanitaires, ainsi que de la faiblesse et la vétusté du plateau technique sanitaire, les populations dépendent des thérapies locales fondées sur l'exploitation des ressources thérapeutiques forestières pour se soigner (CTF, 2011 ; Oréade Brèche, 2011a, 2011b). Dans ce contexte, des acteurs aux profils divers notamment, les herboristes, les traumatologues, les accoucheuses traditionnelles, les féticheurs, des sacrificateurs etc. se servent des ressources végétales et fauniques, des sites sacrés (portions de forêt, arbres, bras de rivière ou fleuve, rocher etc.) pour élaborer et proposer aux nécessiteux des soins et services de santé. Conscientes de l'importance des forêts et leurs ressources pour leur santé, les populations locales à l'instar des Képéré Deng Deng et des Pol développent des stratégies de protection, de conservation et de pérennisation des ressources indispensables à leur système de santé. Il s'agit notamment de l'éducation à l'environnement et la sacralisation des forêts.

La loi N° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche encadre le secteur forestier camerounais et poursuit l'ambition de la gestion rationnelle des forêts en raison de leurs fonctions plurielles. Cependant, cette loi s'avère peu inclusive et peu soucieuse des fonctions culturelles et symboliques des forêts, indispensables à la survie des populations riveraines. (Bigombe, 2007 ; Kouna Eloundou, 2012 ; Meli Meli, V. & al., 2019 ; Yong Lemoumoum, 2020). En effet, du fait de la mise en œuvre progressive de cette loi, les populations perdent progressivement leur emprise sur les forêts qu'elles exploitaient et protégeaient à des fins culturelles et thérapeutiques (Kenne Djuatio, 2022). Partant, il se pose alors la nécessité de questionner l'incidence de la gouvernance forestière sur les logiques locales de gestion durable des forêts en générale et les ressources thérapeutiques en particulier. Cette étude vise deux objectifs : il s'agit de analyser les stratégies traditionnelles de protection, de conservation et de pérennisation des ressources thérapeutiques à Deng Deng ; ensuite indiquer les effets pervers de la gouvernance forestière sur celle-ci et leur implication sur la gestion durable des forêts

Cadre Theorique et Methodologique

Volet théorique

La quête de la santé et du bien-être, fondée sur l'exploitation des ressources forestières soulève la question fondamentale du rapport des

communautés à l'espace forestier. Ainsi, pour saisir le rapport des populations de Deng Deng à la forêt, l'approche dynamiste de Balandier s'impose. Elle postule que « les sociétés ne sont jamais ce qu'elles paraissent être ou ce qu'elles prétendent être. Elles s'expriment à deux niveaux au moins ; l'un superficiel, présente les structures officielles [...]. L'autre, profond, assure l'accès aux rapports réels les plus fondamentaux et aux pratiques révélatrices de la dynamique du système social » (Balandier, 1981 :7). Ce postulat s'oppose aux approches déterministes qui procèdent à l'analyse des sociétés africaines exclusivement à partir des apparences. Il invite à une analyse en profondeur pour comprendre le sens que ces sociétés donnent à leurs pratiques, leur mode de vie etc. rapporté à ce travail, ce postulat permet de dégager deux grilles lectures : premièrement, les stratégies de pérennisation des forêts élaborées par les populations évidentes mais latentes aux pratiques de gestion des forêts ; deuxièmement l'exclusion des populations de la préservation des forêts par la dynamique actuelle de gestion des forêts est imputable au déterminisme de la loi forestière.

Volet empirique

Cette étude a été réalisée dans le massif forestier de Deng Deng, précisément dans 07 villages à savoir : Mansa, Hona, Kambo Cassi, Deng Deng et Déoulé, Ouami et Lom Pangar village. La collecte de données repose sur une approche qualitative, mobilisant deux principales techniques conduites auprès de 80 acteurs impliqués dans l'exploitation et la préservation des ressources thérapeutiques. Il s'agit de l'entretien semi structuré et la discussion de groupe. S'agissant des entretiens semi structurés, 31 ont été conduits auprès des thérapeutes (13), des Chefs de village (07), sacrificateur (07), acteurs institutionnels (04). Les discussions de groupe quant à elles, essentiellement composées de 07 informateurs, ont été organisées auprès des chasseurs (02), des cueilleurs (02), des pêcheurs (02) et des agriculteurs (01), soit un total de 07. Les transcriptions issues des enregistrements ont été exploitées grâce à l'analyse de contenu de type thématique. Pour ce qui relève des règles de confidentialité, les noms des informateurs cités dans le texte sont essentiellement des noms d'emprunt.

Resultats

Les Strategies de Preservation des Ressources Medicinales

En forêt où la médecine traditionnelle est le principal recours en cas de nécessité, la préservation des ressources médicinales forestières représente un enjeu vital. Ainsi, deux mécanismes culturels de préservation de ces ressources sont mis en œuvre à Deng Deng : l'éducation relative à l'environnement et la sacralisation des ressources.

L'éducation relative à l'environnement

L'éducation relative à l'environnement désigne selon Goffin (1993, p.71) « un processus permanent dans lequel les individus et la collectivité prennent conscience de leur environnement et acquièrent les connaissances, les valeurs, les compétences, l'expérience et aussi la volonté qui leurs permettent d'agir individuellement et collectivement pour résoudre les problèmes actuels et futurs de l'environnement ». Ce processus permet à l'individu de comprendre son environnement et partant, d'évaluer son utilité pour son mode de vie. Ces attitudes/aptitudes conduisent ainsi l'individu ou la collectivité à se comporter de façon positive vis-à-vis de la nature. Si le concept d'éducation relative à l'environnement remonte à la conférence de Stockholm et considéré comme un moyen de préservation de la nature à mettre en œuvre, elle est une réalité concrète pour les populations vivantes dans le massif forestier de Deng Deng, car faisant partie des valeurs culturelles ancestrales. Elle rythme avec les pratiques quotidiennes des populations (agriculture, cueillette, chasse et pêche).

La pratique de l'agriculture

La pratique de l'agriculture à Deng Deng reste jusqu'ici présentée comme une activité de production des ressources agricoles nécessaires à l'existence et au développement de l'économie agricole (Oréade Brèche, 2009). Pourtant, une analyse approfondie montre qu'elle revêt, d'autres finalités que celles qui lui sont inhérentes. Autrement dit, au-delà de la vocation première qui lui est reconnue, la pratique agricole revêt d'autres intérêts rattachés d'autres nécessités notamment, l'éducation à l'environnement et la socialisation à la pratique de la médecine traditionnelle.

À Deng Deng, l'apprentissage de l'agriculture s'accompagne de la connaissance de l'environnement et ses composantes. Cela induit la maîtrise des conditions climatiques, des sols et de la biodiversité. Aussi, la connaissance des cycles des éléments de la nature leurs utilités, leur valeur symbolique et leurs usages socioculturels. Pendant que les jeunes intériorisent les normes et pratiques relatives aux pratiques agraires, ils intériorisent au cours de ce même processus, d'autres aptitudes. Ces propos le démontrent :

Quand on part au champ avec les enfants, il y'a des choses qu'on leur montre. Quand on est en train de les initier à faire les champs, on leur montre les choses comme les arbres et les racines qui soignent. Quand je le fais, il sait qu'il ne doit pas couper s'il trouve dans un champ. Il y'a les plantes que c'est Dieu qui fait que ça pousse dans ton champ pour que tu aides le village avec. Comme l'enfant ne connaît pas, c'est nous les parents que leurs montrer comment on se comporte avec ce

genre de plante (...). Si la tortue vient dans ton champ, tu ne dois pas tuer parce qu'il faut être chanceux pour la voir. C'est un animal rare. La tradition dit que c'est dans la tortue que les esprits de la forêt viennent rester pour parler avec les hommes. Si n'explique pas cela à l'enfant, il ne peut pas savoir. (Propos recueillis lors d'une discussion de groupe avec les femmes et les enfants au village Deng Deng le 17 décembre 2018).

Par ce même processus, le jeune apprenant intériorise les normes et valeurs qui prescrivent les permis et les interdits sociaux en matière d'exploitation et de gestion de la biodiversité ou de son environnement. En outre, la pratique de l'agriculture consacre aussi la formation des jeunes à la pratique de la MT. Il y'a une sorte d'encastrement entre les pratiques dans la mesure où, les activités agricoles incluent la socialisation des jeunes aux usages et à la protection des ressources forestières.

*Parfois quand on est au champ, c'est à nous de dire à l'enfant que si tu te blesses avec la houe ou la machette tu coupes le voakanga (*Voacanga thouarsii*) tu mets sur ça et ça va soigner. Quand tu montres comme ça, l'enfant sait qu'il ne doit pas couper cet arbre si c'est dans le champ. Par exemple, s'il y'a le moabi (*Baillonella toxyperma*) dans le champ, je dois dire à l'enfant que si tu vois ça, ne coupe pas parce que les gens viennent ramasser pour faire l'huile de karité pour vendre ou pour faire le remède. Il ne doit pas couper parce que, c'est utile pour le village. Lui-même quand il a mal au ventre, il voit comment c'est l'écorce que je coupe pour mettre dans l'eau, il boit. Donc, quand tu montres déjà ces choses à l'enfant, il sait que c'est important. Il ne doit pas couper. C'est pour ça que, chez nous, on dit aux enfants que, la forêt c'est la vie. S'il coupe sans réfléchir, il va souffrir.* (Propos recueillis lors d'une discussion de groupe avec les femmes au village le 19 décembre 2018).

Ce processus d'apprentissage est total dans la mesure où l'individu acquiert les connaissances éco-socio-cosmo-anthropologiques qui fondent « l'équilibre » de son environnement. Sur le plan social, l'individu distingue les ressources forestières comme propriété familiale ou communautaire. Sur le plan écologique, il acquiert les connaissances sur les éléments qui composent son environnement et les relations qu'ils entretiennent. Sur le plan cosmique, il est initié aux rites agraires qui établissent les connexions avec les ancêtres. Sur le plan cosmologique, le respect des plantes inscrit le jeune dans

une relation avec la transcendance fondée sur des éléments matériels notamment la nature.

La pratique de la cueillette

La cueillette occupe jusqu'ici une place de choix dans la culture des populations forestières (Ingram, 2012). Le *djansang* (*Irvingia gabonensis*), le *bittercola* (*Garcucina kola*), le *ndoh*¹, miel, vin de palme, etc. constituent des produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) les plus exploités dans le massif. La cueillette conditionne les habitudes alimentaires et représente à elle seule une filière de l'économie en zone forestière (Meli Meli et al, 2019). Au-delà des fonctions nutritionnelles et économiques traditionnellement reconnues à la collecte des PFNL, la cueillette interfère avec d'autres pratiques notamment la chasse, la pêche. Sa pratique impose aux cueilleurs le parcours de la forêt d'où l'occasion de socialiser la connaissance de l'environnement et des valeurs qui l'entoure telle qu'affirme David :

Il faut être avec l'enfant pour lui montrer certaines choses. Si tu restes seulement à la maison, tu dis à l'enfant qu'on a enterré son nombril sous un arbre et qu'il ne doit jamais couper l'arbre là, il ne comprendra pas la signification de ce que tu lui dis. Si tu lui dis que, il doit souvent aller là-bas faire les rites, il ne doit pas toujours comprendre. C'est quand on part en forêt avec eux pour chercher les colas et le ndoh qu'on profite pour leur montrer les lieux sacrés qu'ils doivent respecter. Comme ça, l'enfant grandit en sachant que, il y'a un site où il doit protéger et souvent y aller remercier les ancêtres. C'est comme ça que nos parents nous ont aussi montré. Et vous savez aujourd'hui que nos parents vivaient dans ces forêts et nous soignaient avec les plantes. Quand on est en forêt, on profite aussi pour leur montrer parce que plus tard, ça l'aidera. Si on ne le fait pas, ils peuvent grandir et couper tous les arbres comme les exploitants forestiers. Si dès le bas âge, on lui montre ce qui est utiles dans la forêt, il pourra garder et vivre paisiblement avec ce que la forêt lui donne. (Entretien avec David au village Ouami le 20 février 2019)

La collecte des PFNL est aussi un prétexte à l'éducation du jeune à l'environnement. Elle offre la possibilité d'associer théorie de théorie et pratique, enseignement et acquisition des compétences en matière de connaissances et gestion de la forêt. La notion de gestion durable des ressources n'est pas du reste car cette éducation tient compte de l'histoire de

¹ Noyau du mango sauvage

la relation du peuple à la forêt et de devoir de protection transmis de génération en génération.

La pratique de la chasse

Les études sur la pratique de la chasse lui assignent essentiellement les fonctions alimentaires et économiques. De l'avis de Nkoubélé (2002), la chasse constitue pour les populations forestières le principal moyen de se procurer les ressources fauniques. Milles et Louppe (2015), l'associe à la production des ressources alimentaires et le MINFOF (2015) quant à lui, la rattache au braconnage postulé comme une source importante de revenus pour les populations vivant en milieu forestier. Toutefois, une analyse plus profonde de cette activité montre que sa pratique n'échappe pas à l'idéal d'éducation à l'environnement. Ces propos de Guy, un jeune chasseur au village Kambo Cassi, en démontrent.

Chasser ne veut pas seulement dire « tuer le gibier ». En forêt, on trouve tout ce dont nous avons besoins pour soigner les maladies au village. Je parle des plantes, des racines, des écorces. Même certaines parties de la viande, c'est toujours le remède. Parfois c'est la corne de la biche, parfois c'est les écailles de pangolin. Même les excréments des animaux, qu'on utilise pour faire le remède. On ne jette rien. C'est pour ça que, quand on t'apprend la chasse, on va te dire qu'il ne faut pas tuer certains animaux qui sont rares. Il y'a des zones de la forêt où tu ne dois pas entrer parce que c'est là-bas les animaux se reproduisent. Il y'a des arbres que tu ne dois pas couper parce que ça sert à faire les remèdes. Tous les chasseurs au village savent qu'il y'a même des périodes où on ne fait pas la chasse parce que c'est le moment où la plupart des animaux mettent les petits au monde. On nous apprend ça dès l'enfance. (Propos recueillis lors d'une discussion de groupe avec les jeunes du village Kambo Cassi le 01 Mars 2019)

Harem Hyppolite explique également que,
quand on est chasseur, il y'a des choses qu'on doit apprendre. Il y'a des forêts où le chasseur ne doit pas entrer parce que, c'est le nid de certaines espèces. Il y'a des animaux sacrés qu'on ne touche pas parce qu'ils sont difficiles à trouver, comme la tortue, le chimpanzé mâle, la panthère, la chouette, etc. Ce sont les animaux qu'on ne touche pas. Il y'a des plantes qui sont rares, des arbres sacrés que le chasseur doit connaître. Le chasseur Képéré doit savoir que, si ça disparaît, l'homme de la forêt que nous sommes disparaît aussi. On

chasse avec sagesse. L'animal qu'on tue est lié à l'homme. Si le gibier disparaît, nous allons aussi disparaître parce c'est sur lui qu'on prend la nourriture, les médicaments. C'est parfois par eux que nos ancêtres s'adressent à nous. (Entretien avec Hyppolite le 01 Mars 2019 au village Kambo Cassi).

Ces propos révèlent qu'au-delà de sa vocation à produire les sources de protéines animales, la pratique de la chasse constitue pour la jeune génération le vecteur de connaissances des éléments constitutifs de leur biotope, leurs usages et les normes qui entourent leurs exploitations. La notion de symbiose avec la forêt devient un pour les jeunes dans la mesure où la socialisation à la pratique de la chasse leur démontre objectivement la relation de l'homme à la forêt, sa place et sa responsabilité dans le maintien de cet écosystème.

La pratique de la pêche

Les populations pratiquent essentiellement trois types de pêche à Deng Deng : au filet, à l'hameçon et à l'étiage. La pêche à l'étiage revêt la particularité d'être socialement organisée. Elle se pratique essentiellement par groupes de femmes (adultes et jeunes) constitué de 6 à 15 individus selon la taille du cours d'eau ciblé. Elle consiste à barrer le cours d'eau à l'aide des troncs d'arbres, des cailloux et de la boue. La capture du poisson ou des crevettes se fait à l'aide des paniers, des cuvettes. De prime abord, cette pratique vise la récolte des ressources halieutiques. Cependant, derrière cette facette de la pêche, se cachent d'autres significations. La pêche est un vecteur de l'éducation à l'environnement, de la socialisation des jeunes filles et des jeunes mariés à la santé de reproduction, à la vie de couple et à la pratique de la MT comme le suggèrent les propos suivants :

Quand on est à l'eau avec les enfants pour pêcher et qu'on rencontre les écorces qui soignent, on leur montre. Les cours d'eau sont loin dans le parc. (...) Comme c'est loin là, on passe par les endroits où les grand-mères ont habité avant. On leur montre ce qu'il faut prendre là-bas pour soigner. On les parle aussi sur comment on se comporte dans ces endroits là et ce qu'on fait là-bas parce que nos grands-mères nous ont montré comme ça. Quand on partait avec les mamans du village, elles nous montraient les plantes qui soignent les maladies. Et quand on voit ces plantes-là, on ne doit pas les détruire, on doit utiliser ça avec sagesse. (Propos recueillis lors d'une discussion de groupe avec les femmes au village Deng Deng au village 19 décembre 2018).

De ce qui précède, la pêche n'est à des égards qu'un prétexte pour justifier certaines pratiques sociales : l'éducation à l'environnement, l'usage des ressources forestières à des fins thérapeutiques, la préservation des ressources.

En somme, la pêche, la chasse, la cueillette ou l'agriculture ne sauraient se définir exclusivement à partir de leurs fonctions manifestes. Elles se caractérisent aussi par leurs fonctions latentes. Dans le cas présent, elles dissimulent des logiques en rapport avec la socialisation des jeunes aux normes culturelles régissant l'exploitation des forêts. Par le biais de ces activités, Les jeunes acquièrent les connaissances sur les éléments constitutifs de l'écosystème forestier, les éléments qui les constituent et le sentiment du devoir de protection vis-à-vis de ces espaces. Par le même fait, les adultes suscitent chez les jeunes la prise de conscience de l'importance de la forêt dans leur existence, leur vie quotidienne et celle de la communauté en général. Ce processus de préservation est doublé de la sacralisation des ressources.

La sacralisation des ressources forestières comme moyen de préservation des ressources

Littéralement la sacralisation renvoie au processus consistant à conférer à quelque chose ou à quelqu'un un pouvoir, une faculté qui appelle au respect absolu ou à la vénération. La sacralité impose à l'individu ou à la communauté une façon de faire, d'agir, de penser vis-à-vis de la chose ou de l'entité jouissant de ce pouvoir. Cette contrainte que pose la sacralité s'impose par la force des rites. Dans l'acception de Gresle et al. (1994), le rite et le culte renvoient à une même pratique. Ils désignent selon eux, « un ensemble codifié d'actes et de gestes, des paroles, d'objets manipulés et des représentations associés qui se répètent chaque fois que surviennent (d'une manière périodique ou aléatoire) les événements ou les circonstances auxquels il est lié. (...) Il n'a pas forcément but utilitaire et (...) il se construit à partir des symboles ».

Selon Boudon et al. (1999), « le propre du rite est d'être prescrit, codifié, répété et réalisé en vue d'obtenir un effet déterminé ». La notion de prescription renvoie au fait que, le rite ou le culte n'est pas le produit d'une décision individuelle. Son existence résulte des forces sociales, des normes et valeurs sociales que partage un groupe. Son existence et sa pratique sont corrélées au respect d'un ordre transcendantal culturellement partagé. La codification découle de la prescription. La pratique du rite respecte un ensemble de geste, de paroles, bref de attitudes définies et codifiées connues des acteurs initiés celles-ci. La répétition se rapporte en l'occurrence et à la période à laquelle le rite ou le culte est accompli. Dans le massif forestier de Deng Deng, les rites notamment le *Gwandô*, et le *Mâ*, se caractérisent aussi bien par leurs fonctions manifestes que leurs fonctions latentes.

Le Gwandô

Le *Gwandô* désigne les génies protecteurs de la communauté. Considérés, comme les sentinelles de la communauté, ils préviennent la communauté contre les attaques physiques et mystiques bref, contre les facteurs susceptibles d'être source de désordre. Il a donc une double fonction de sentinelle et de bouclier protecteur. Les sacrificateurs du Canton Képéré parlent du *Gwandô*, en ces termes :

Ce sont les génies qui protègent le village contre les menaces. Si un village voisin doit nous attaquer, ça nous signale, on se prépare. Il y'a les gens qui marchent avec les choses mystiques pour attaquer les villages. Quand un sorcier arrive dans le village et qu'il peut faire du mal aux gens. S'il doit avoir sècheresse, manque de gibier, manque de poisson, beaucoup de maladies ou de mort dans le village, nos génies nous signalent et ça nous dit ce qu'on doit faire. (Propos recueillis lors d'une discussion de groupe avec Bikai et Kedi le 18 décembre 2018 au village Déoulé).

Le rite *Gwando* renvoi un ensemble de prières accompagnées de sacrifices et d'offrandes effectués en début et en fin d'année. Il s'adresse aux puissances transcendantes sous des formes de louanges et d'adorations. Il s'accompli en deux phases : celle des « lamentations » qui renvoi à des formes de repentance, le souci étant de préserver une relation harmonieuse avec les Esprits ou dieux, gage d'une existence meilleure et prospère. La phase des requêtes consistant à formuler des doléances pour la nouvelle année. Les doléances des quémendeurs sont relatives aux activités quotidiennes (agriculture, chasse, pêche, cueillette, commerce, etc.). L'accomplissement de ce rite est soumis à certaines conditionnalités :

Il y'a un site sacré spécialement prévu pour ce rite. Le Gwandô doit avoir une parcelle de la forêt uniquement pour ça. Ce sont seulement les grands parents initiés qui partent là-bas. Les jeunes ne peuvent pas entrer. Même moi qu'on a déjà initié parmi les vieux du village je ne peux pas encore entrer là-bas. Quand on part faire les rites, je reste hors de la forêt. C'est seulement le chef et la cheftaine qui entrent là-bas. C'est dans cette forêt que résident nos dieux. On les installe là-bas pour ne pas les déranger. (...) On choisit une grande forêt pour eux parce que ce sont eux qui vont nous protéger contre le mal qui attaque notre village. (Entretien avec le Chef Canton Képéré le 18 décembre 2019).

Ces propos présentent le lieu où séjournent des forces abstraites. Le profil des personnes qui y accèdent et les restrictions relatives à l'existence du site font de lui un ordre de choses et de valeurs transcendantes, qui impose un respect et une certaine attitude vis-à-vis de lui. Toutefois, il faut noter que ces restrictions dissimulent d'autres logiques culturelles en rapport avec la protection des forêts. En effet, Les récits des chefs canton Képéré et du Village Hona dépeignent cette forêt comme étant une portion de la forêt où l'on retrouve les plus grands arbres de la forêt, les espèces animales mythiques et sacrés notamment la panthère, le buffle, le gorille et le crocodile, la tortue l'éléphant etc. La délimitation de la forêt du *Gwandô* répond à certaines conditions : les principaux cours d'eau qui alimentent le village et qui sont par ailleurs les cours d'eau où l'on pratique la pêche y prennent source. La plupart des animaux du village, principalement les animaux considérés comme mythique y trouvent refuge et s'y reproduisent. Les ressources les plus déterminantes nécessaires notamment l'encens, les plantes médicinales etc. s'y retrouvent. Les restrictions des interventions humaines dans ces forêts sacrées visent implicitement la protection de la biodiversité qui s'y trouve.

Le Mâ

Rite de purification, protection contre les épidémies et pandémies, le *Mâ* est pratiqué en début et en fin d'année. Mais, en cas de nécessité, sous la menace d'une épidémie, il peut être pratiqué en cours d'année. Au village Hona, une forêt sacrée est prévue à cet effet. Le chef du village la décrit en ces termes :

Notre forêt sacrée est le lieu où réside l'âme des hommes du village Hona. Nos grands-parents ont commencé à faire les rites là-bas depuis longtemps. Quand nous sommes arrivés ici, il y'avait un très grand arbre qui a captivé l'attention de nos grands-parents. Ils sont allés là-bas déposer les choses de nos dieux qui protègent le village. (...) Quand on circonscrit les enfants du village on par là-bas enterrer les prépuces pour que les esprits font des enfants du village, des gens forts et capables de défendre leur village ou leur famille. C'est aussi là-bas que nous faisons les rites. C'est un endroit très riche parce que, quand les parents vivent quelque part, ils se soignent avec ce qui se trouve à cet endroit. Et la tradition est telle que, quand le père part, il laisse à l'enfant. Par derrière, il exploite aussi pour survivre. Nous nous sommes toujours soignés avec la forêt et ça ne va pas changer. Donc, cette forêt comporte non seulement les restes de nos ancêtres, et les remèdes que les parents nous ont montré. C'est une forêt interdite aux enfants. Personne ne passe là-bas. Sauf les vieux du village. Les enfants

ne partent pas là-bas. Même quand on fait la chasse, on ne traverse pas. Les gens au village savent que s'ils partent là-bas, ils seront frappés par la malédiction et il faut faire beaucoup de rite en ce moment pour les sauver. (Entretien avec le Chef du village Hona le 24 février 2019)

Au village Kambo Cassi, les caractéristiques du site sont différentes comme l'attestent ces propos :

La rivière Mâ est notre site sacré qui est dans le parc. C'est une rivière et il y'a un grand rocher à côté. Ce rocher c'est là où nos grandes mamans partent faire les rites traditionnels. Quand il y'a une maladie ou une épidémie qui arrive au village, les mamans s'associent, elles partent là-bas à 5 heure faire les rites. Il y'a une source qui sort du rocher qui est à côté de la rivière. C'est une source qu'on ne boit pas n'importe comment. Il y'a le période de grande maladie. Comme le début de la saison sèche au mois de novembre. Ce sont les périodes qui menacent beaucoup les enfants. Quand cette période-là approche, on part au rocher sacré, on fait les rites, on prend l'eau et les écorces en forêt on lave les enfants avec. La rivière à côté du rocher c'est pour faire les rites de début et de fin d'année. N'importe qui ne part pas là-bas. (...) les chasseurs du village connaissent où ça se trouve mais, ils ne peuvent toucher la source là. (Propos recueillis lors d'une discussion de groupe avec les patriarches au village Kambo Cassi le 23 février 2019).

Que ce soit le *Gwandô* ou le *Mâ*, leur existence répond à des besoins manifestes. Le désir d'harmonie avec les ancêtres ou Dieu/dieux, la guérison etc. Toutefois, la spécificité des sites sacrés induit une logique culturelle de conservation des ressources naturelles vitales pour l'existence de la communauté. La forêt d'un *Gwandô*, constitue une niche pour les gorilles et d'autres animaux dont la protection est régie par les lois du sacré. La rivière *Mâ* du village Kambo Cassi, érigé en site sacré, constitue une frayère pour les crevettes et les poissons et les crabes. La forêt sacrée du village Hona abrite une source d'eau qui alimente le village. L'idée de sacraliser et d'entourer ces lieux de formes plurielles d'interdits et restriction vise leur préservation des interventions anthropiques permanentes.

Pour les communautés, ces sites constituent des repères permettant de mesurer l'état de leur biotope. En cas de survenu d'une maladie hydrique dans la communauté, les personnes expérimentées et initiées se réfèrent aux sites sacrés d'où dérivent leurs sources d'eau pour rechercher les causes. Il en est

de même pour la diminution des ressources fauniques et halieutiques. En cas d'improductivité des activités de chasse ou de pêche, les frayères et les niches de reproduction logées dans les sites sacrés constituent les premières pistes de recherches pour les initiées.

De la Gouvernance Forestière a la Reconfiguration du Massif Forestier de Deng Deng

De la gouvernance des forêts

La gestion actuelle des forêts au Cameroun s'appuie juridiquement sur la Loi N° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche. Encore qualifié de décentralisation forestière, cette approche se caractérise par la participation d'une pluralité d'acteurs à l'exploitation et à la gestion des forêts notamment les populations, les collectivités territoriales décentralisées (CTD) et la société civile, les communes (Bigombe Logo, 2002 ; Tchamba et Keutcheu, 2020). Pour se faire, elle procède par la dynamique des affectations forestières. Elle consiste en la délimitation des formes d'affectation forestières, chacune d'elle obéissant à une législation qui définit sa finalité, ses usages, son exploitation et sa gestion (Kenne et al., 2024).

Dans ses articles 21, 22, 24 et 25, cette Loi consacre deux grands domaines forestiers : le domaine forestier permanent et le domaine forestier non permanent. Ces articles précisent que, le domaine forestier permanent comprend les terres définitivement affectées à la forêt et/ou à l'habitat de la faune. Les forêts permanentes quant à elles, affectées à plusieurs usages, se répartissent en deux grands ensembles : les forêts domaniales et les forêts communales. Les forêts domaniales se constituent des aires protégées pour la faune et des réserves forestières comme présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Répartition des forêts domaniales

Les aires protégées pour la faune	Les réserves forestières
- les parcs nationaux - les réserves de faunes - les zones d'intérêt cynégétique - les <i>game-ranches</i> appartenant à l'Etat - les jardins zoologiques appartenant à l'Etat - les sanctuaires de faune - les zones tampon	- les réserves écologiques intégrales - les forêts de production - les forêts de protection - les forêts de récréation - les forêts d'enseignement et de recherche - les sanctuaires de flore - les jardins botaniques - les périmètres de reboisement

Sources : construit à partie de la Loi N° 94/01 du 20 janvier 1994

En son Article 30, la Loi N° 94/01 du 20 janvier 1994 définit les forêts communales comme « toute forêt ayant fait l'objet d'un acte de classement pour le compte de la commune concernée ou qui a été plantée par celle-ci ». Partant, elles relèvent du domaine privé des communes. S'agissant du domaine forestier non permanent, la Loi forestière stipule en son article 30 qu'il

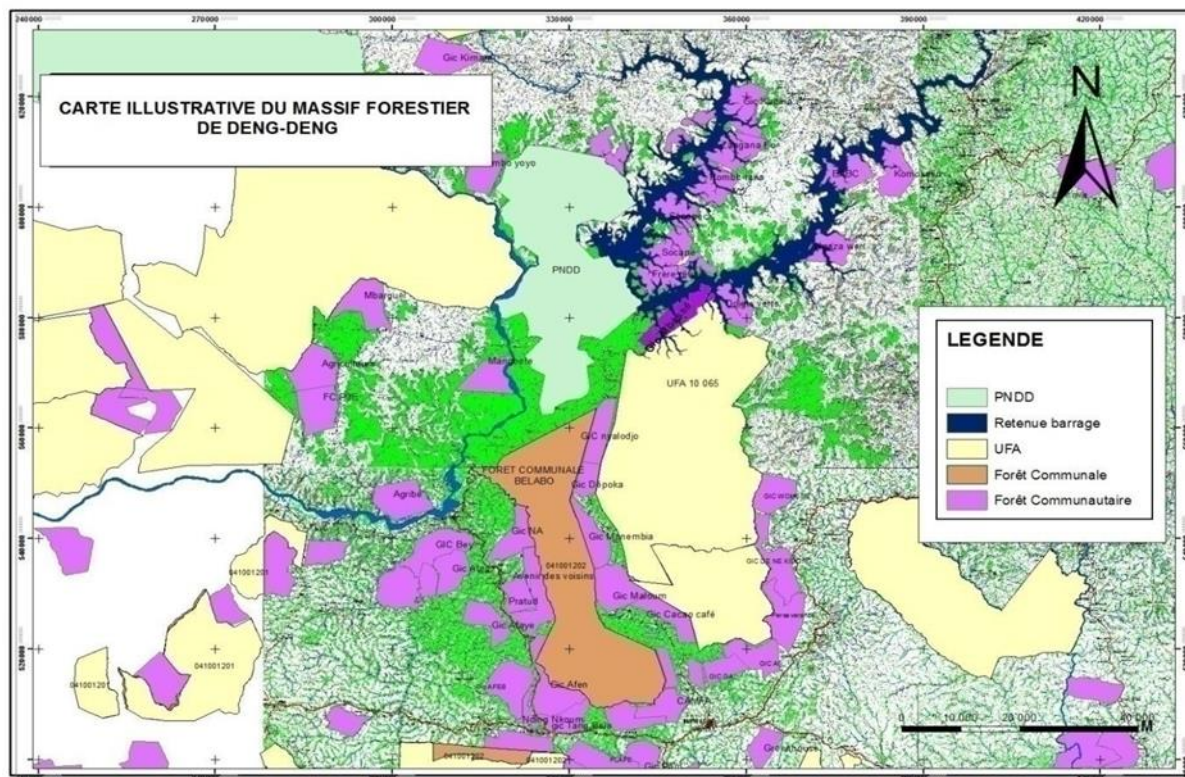
regroupe les forêts non permanentes, les forêts communautaires et les forêts des particuliers. Les forêts du domaine national sont celles qui n'entrent dans aucune des catégories des aires protégées et des réserves forestières, des forêts communales et les forêts des particuliers. L'article 37 dispose que, les forêts communautaires sont celles délimitées aux fins de la prise en charge de la gestion des ressources forestières par les communautés villageoises qui en manifestent l'intérêt. Tel que précisée dans l'article 39, les forêts des particuliers sont celles plantées par des personnes physiques ou morales et assises sur leur domaine légalement acquis.

La diversité des affectations forestières et leurs finalités témoignent de l'implication d'une pluralité d'acteurs dans le champ forestier camerounais. De par la décentralisation des pouvoirs et des rôles attribués aux acteurs, la définition des objectifs à atteindre, la dynamique actuelle de gestion des forêts promeut une nouvelle répartition de l'espace forestier. Toute chose qui impose une nouvelle configuration des forêts.

La reconfiguration du massif forestier de Deng Deng

Selon le MINFOF, 2015, le massif forestier de Deng Deng fait partie des plus grands massifs du Cameroun avec une superficie 500 000 ha. En plus de la richesse en biodiversité qu'il regorge, il se veut une particularité dans la dynamique actuelle de gestion des forêts dans la mesure où il comporte toutes les formes d'affectation forestières prévues par la loi : forêts communautaires, forêts communales, parc national, forêts de recherche, ventes de coupes, etc. son potentiel hydrologique a fait de lui le site d'un important projet structurant à savoir le barrage hydroélectrique de Lom Pangar (BHLP).

Carte 1 : Carte illustrative du massif forestier de Deng Deng



Source : Service de conservation du Parc National de Deng Deng, 2019

La situation géographique des 07 villages cibles de cette étude se en fonction des affectations forestières qui les entourent progressivement. Dans cette configuration, les villages Haman, Ouami et Lom Pangar Village jouxtent directement le BHLP. En raison de la construction du BHLP, ces villages ont fait l'objet de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Comme le montrent Kenne et al (2024), leur site actuel se situe au bord du barrage mais, ces villages sont entièrement noyés par la retenue d'eau. En plus de la retenue, ces villages sont rivaux à l'UFA 10-065, au PNDD et à la forêt communautaire de Deng Deng. Il s'agit des villages Déoulé, Deng Deng, Kambo Cassi. Les villages Mansa et Hona du Canton Pol quant à eux sont rivaux au PNDD, au corridor de migration et à l'UFA 10-065. Dans l'ensemble, ces villages sont limités à l'Ouest par le parc national, au Sud par le corridor et la forêt communale, à l'Est par UEFA 10-065 et la forêt communautaire et au Nord c'est le barrage de Lom pangar.

Les effets pervers de la dynamique de gestion des forêts sur les stratégies endogènes de préservation des forêts

La dynamique actuelle de gestion des forêts est peu soucieuse des logiques culturelles locales de préservation des forêts, ce qui explique l'intervention anarchique et l'exploitation non durable des forêts.

De la reconfiguration du massif forestier de Deng Deng à l'exclusion des populations de l'exploitation forestière

La loi sur la gestion des différents domaines forestiers n'a pas été sans conséquence sur les stratégies de préservation de l'environnement mises en œuvre par les communautés du massif forestier de Deng Deng.

La reconfiguration des rapports à la forêt

La reconfiguration du massif forestier de Deng Deng entraîne avec elle la reconfiguration des rapports à la forêt. Avant la répartition du massif en affectation distinctes, cette forêt constituait l'espace où s'épanouissaient quotidiennement les riverains. Compte tenu des usages et des règles inhérentes à chaque forme d'affectation, les pouvoirs des Chefs traditionnels se limitent désormais aux forêts communautaires affectées aux populations locales.

Il y'a des choses qui ont changé. Aujourd'hui, notre autorité sur la gestion des forêts est que, nous devons superviser la bonne marche du fonctionnement des GIC²s, gérer les populations de la bonne manière, essayer de vivre avec la forêt qu'on nous a laissé, de voir ce qu'il y a à faire pour le développement de chaque village avec les bénéfices de la forêt communautaire. (Entretien avec le Chef canton Képéré Deng le 17 février 2018)

Cette limitation du pouvoir décisionnel des chefs traditionnels, s'accompagne de la perte des territoires et partant, des espaces régulièrement exploités pour la satisfaction des besoins, ainsi que des sites sacrés. Les villages Ouami, Haman, Lom Pangar Village ont perdu l'ensemble de leurs sites sacrés sous l'effet de la mise en œuvre du projet hydroélectrique de Lom Pangar.

L'inadéquation entre les droits d'usage et besoins réel des populations

Les pratiques de gestion des forêts à Deng Deng se caractérisent par de nombreuses incongruités émanant d'une sous-évaluation des besoins réels des populations en rapport avec l'exploitation forestière (Bigombe Logo, 2007). Plus haut, il est démontré que les activités des populations se

² Groupe d'initiative commune

comprennent par leurs fonctions manifestes et latentes. Les droits d'usage se révèlent particulièrement déterministes dans la mesure où, ils se fondent exclusivement sur les fonctions manifestes, leurs activités vitales étant inféodées à la forêt. Les documents techniques qui déterminent les droits envisagent la chasse comme une activité productrice de gibier, la pêche comment activités productives des ressources halieutiques etc. La définition des droits d'usage ne prend pas en compte « l'autre sens » des pratiques riveraines. Par conséquent, la gestion des forêts dans le massif forestier de Deng Deng se caractérise par un faible accès des riverains aux affectations forestières qui se traduit par l'interdiction/restriction des activités de chasse de pêche et de collecte des PFNL. Les politiques de compensation prévoient pour la chasse, la construction d'une boucherie pour l'approvisionnement en protéine animales, et d'une chambre froide pour la vente des produits halieutiques (CTF, 2011 ; Oréade Brèche, 2011).

La radicalisation des acteurs des populations

Avec les nouvelles modalités de gestion des forêts, les populations se retrouvent dans l'état d'une « configuration excluante » (Frégné, 1999) et de leur mise à l'écart dans l'exploitation et la gestion des forêts. Par le même fait, l'accès aux ressources thérapeutiques pour les services de santé est hypothéqué. Plus encore, la réduction du pouvoir des populations sur le contrôle des forêts, le faibles accès et l'interdiction des activités riveraines aux seins des forêts rompt avec les stratégies de préservation de la nature, notamment l'éducation à l'environnement et la sacralisation des ressources.

Ces restrictions renforcent le sentiment d'exclusion des acteurs de la médecine traditionnelle pour qui, la forêt est désormais perçue non plus comme appartenant à la communauté, un bien à protéger, mais, comme « la chose du gouvernement »³. Cela transparait dans les propos recueillis auprès des chasseurs du village Lom Pangar Village : « C'est maintenant que nous vivons ces chose-là. C'est à partir de 2012 que tout a commencé. On ne peut plus aller dans le parc. Nos sites sacrés qui sont là-bas, on a plus accès. Même la petite pêche, les femmes doivent faire les papiers pour aller pêcher » ; « tout est déjà bloqué de ce côté. On ne peut plus rien faire. La forêt ne nous appartient plus. Nous n'avons plus droit à rien en dehors de nos petit champ ». « Depuis qu'on nous a interdit l'accès aux forêts, on a constaté qu'il y'a des gens qui entrent dans sites sacrés, détruisent nos plantes et tuent les animaux sacrés. Nos choses sont en train de se perdre ».

Certains acteurs, persuadés de ce que la forêt est désormais la propriété exclusive de l'Etat, se radicalisent et transgressent les normes de gestion pour

³ Nouvelle expression utilisée par les catégories d'acteurs dont l'activité dépend des ressources forestières pour désigner les forêts.

satisfaire leurs besoins, comme l'affirme Jules, un chasseur exerçant au village Deng Deng.

Je suis né ici. J'ai grandi dans cette forêt. J'ai appris à apprécier à vivre avec la forêt. C'est un peu comme ma maison. M'interdire d'entrer en forêt, c'est signer mon arrêt de mort. Je me soigne, je mange et je vis grâce à la forêt. Je ne peux pas être en difficulté avec tout ce dont j'ai besoin à côté. (...) Donc quand j'entre dans le parc, les éco-gardes ne savent même pas. Leur surveillance est petite. On ne peut pas aller prendre les enfants qui n'ont pas grandi dans les forêts pour qu'ils viennent surveiller les enfants de la forêt. Ils ne connaissent pas la forêt. Il y'a des endroits où s'ils entrent, ils ne peuvent plus sortir parce qu'il faut passer des jours en forêt pour arriver là-bas. Ils ont aujourd'hui le GPS. Même avec ça, un garde-chasse ne peut pas me retrouver en forêt. Le temps qu'il prend pour marquer ses points sur le GPS, je l'égare et il ne saura jamais où je suis passé. Parce que, je peux aujourd'hui tracer une piste en forêt sans laisser les marques sur les arbres. Les traces que je laisse en ce moment-là, seul un ancien chasseur peut reconnaître qu'il y'a une piste là où je suis passé en ce moment-là. Je connais les entrées et les sorties de la forêt. (...) On ne peut pas se lever un matin on vient nous dire de ne plus exploiter la forêt pour vivre. (Propos recueillis lors d'une discussion de groupe avec les chasseurs au village Deng Deng le 19 décembre 2018).

Certains riverains ont certes arrêté leurs activités en forêt mais, continuent à exploiter leurs connaissances autrement. Il s'agit des personnes recrutées et payées pour la collecte de diverses ressources forestières. C'est le cas de Gambi qui souligne que,

Pour entrer en forêt maintenant, il faut être courageux et savoir éviter les éco grades. Quand on t'arrête, c'est directement en cellule qu'on t'enferme. C'est vraiment difficile depuis que le gouvernement a pris les forêts. Pourtant il y a les femmes au village qui ont besoins des essences pour soigner. Ce qu'on fait maintenant, c'est que les femmes nous payent, on entre en forêt en mode bandit pour chercher les remèdes. (...) La somme qu'on me donne dépend du type de plantes. Pour trouver certaines, il faut marcher même une journée. Quand quelqu'un te demande par exemple le bégna, l'encens ou la tortue pour faire le remède, c'est difficile à trouver parce que c'est rare. Il faut beaucoup de temps pour trouver. Je fais ça

juste pour aider parce que quand on te donne 5000frs ou 10000frs pour que tu entres en forêt, si on t'attrape tu vas dépenser combien ? Donc quand on me donne l'argent, je trouve l'occasion, j'entre chercher. (Propos recueillis lors d'une discussion de groupe avec les chasseurs au village Déoulé 28 février 2019).

Même si la radicalisation est consécutive au sentiment d'exclusion, elle traduit également une stratégie de résistance. Dans le champ de la gouvernance des ressources forestières, plusieurs acteurs (institutionnels, locaux) se conjuguent, se côtoient et se confrontent pour l'enjeu que représente la forêt.

Discussion : Repenser la Gestion Durable des Forêts

Plusieurs approches traitaient déjà des causes de la gestion non durable des forêts : une première approche postule la précarité et le chômage (Bigombe Logo et Dabire Atamana, 2002 ; Assitou Ndinga, 2000). Selon celle-ci, la détérioration des conditions de vie suite à la crise économique de 1979, les groupes marginalisés, pour survivre ont investi le champ de l'exploitation des ressources naturelles. Dans la même mouvance, les Etats, suite à la détérioration des termes de l'échange, étaient contraints à la surexploitation de la nature pour couvrir les recettes de l'Etat, enfermé dans la logique suivant : « exporter plus pour gagner plus » (Toussaint, et Millet, 2002). Une seconde approche postule de la poussée démographique. Suivant cette celle-ci, l'augmentation de la taille de population est fortement corrélée à la dégradation de la nature ; étant donné la demande en espace de logement, en terres agricoles connaît une inflation (Oréade brèche, 2011 ; MINFOF, 2015). Pour une troisième approche, les religions abrahamiques sont à l'origine du mal. En effet, le christianisme a entraîné l'écartement des cultures africaines des logiques de protection de l'environnement garanties par l'animisme. Il a rendu possible l'intervention technicienne globale, responsable du problème écologique (Sonkeng Fomena, 2019 ; Kenne Djuatio, 2022).

Les résultats obtenus suggèrent que l'on questionne aussi la conception des institutions gouvernementales orientées par la logique des apparences. L'incongruité de la gestion actuelle des forêts naît de ce qu'elle ne prend pas en compte les aspects profonds des pratiques sociales. L'éducation des jeunes à l'environnement et la sacralisation des ressources forestières se sont jusqu'à posé comme moyens de protection de conservation et de pérennisation des ressources vitales pour les populations vivant dans le massif forestier de Deng Deng grâce au couple utilité-valeur. Mbombog Mbong Bassong (2011 : 17-18) soulignait déjà que, « La Valeur sous-tend les normes cognitives, entendue

comme norme d'action en relation avec la finalité universelle. (...) l'existence humaine doit tenir compte de l'harmonie préexistante entre tous les Etants (cultures et êtres) ; seul cet équilibre peut conduire à une attitude raisonnable de la pensée et à l'épanouissement de l'Homme ». Valeur et utilité sont étroitement liées. La dynamique actuelle de gestion des forêts brise ce schéma. En excluant les populations, elle contribue à la désacralisation des valeurs, la désuétude des normes sociales de protection de l'environnement. Autrement dit, passer de « populations vivant en milieu forestier » à « populations voisines aux forêts » a pour effet de déconstruire les logiques sociales de gestion durable des forêts. Dans ce contexte, l'acteur ne se sent plus responsable de la protection de l'environnement. Les pratiques rituelles, les sites sacrés ayant aussi pour fonction latente la préservation et la pérennisation des ressources sont réduits à leurs fonctions manifestes. D'où la radicalisation des acteurs, les interventions anthropiques anarchiques, à la dégradation progressive de l'environnement.

Conclusion

Face à la faiblesse de l'offre sanitaire conventionnelle dans le massif forestier de Deng Deng, les populations exploitent essentiellement les ressources thérapeutiques forestières pour subvenir à leurs besoins de santé. Conscient de l'utilité des forêts dans la production des services de santé, ces populations ont développé deux principales stratégies de préservation et de pérennisation de leurs ressources à savoir l'éducation relative à l'environnement et la sacralisation des ressources thérapeutiques. Cependant, la politique forestière camerounaise, de par son caractère déterministe et peu inclusif, exclut les populations de la gestion des forêts, déconstruit les stratégies endogènes de gestion desdites forêts et ressources médicinales. Il en découle la désacralisation des valeurs, la désuétude des normes sociales de protection de l'environnement qui prètent le flan aux interventions anthropiques de toute nature. D'où la dégradation des ressources génétiques et la perte des ressources thérapeutiques. Ce qui compromet la santé et le bien-être des populations tout en compromettant développement durable.

Conflit d'intérêts : Les auteurs n'ont signalé aucun conflit d'intérêts.

Disponibilité des données : Toutes les données sont incluses dans le contenu de l'article.

Déclaration de financement : Les auteurs n'ont obtenu aucun financement pour cette recherche.

References:

1. Abondo Ngono, R., Tchindjang, M., Essi, M-J. Ngadjui Tchaleu, B., et Beyeme, V. (2015), « Cartographie des acteurs de la médecine traditionnelle au Cameroun : cas de la région du centre », *Ethnopharmacologia*, n° 53, pp. 56-63.
2. Abondo Ngono, R., Tchindjang, M., Essi, M-J. Ngadjui Tchaleu, B., et Beyeme, V. (2015), « Cartographie des acteurs de la médecine traditionnelle au Cameroun : cas de la région du centre », *Ethnopharmacologia*, n° 53, pp. 56-63.
3. Antang Yamo et Bigombe Logo, P. (2017). Les systèmes thérapeutiques "pygmées" Baka et Bagyeli au Cameroun : ancrages rupture et recomposition. Dans S. Batibonak & P. Batibonak (dirs.), « Nouveaux » thérapeutes au Cameroun (pp 72-94). EDI-CAD.
4. Antang Yamo et Bigombe Logo, P. (2017). Les systèmes thérapeutiques "pygmées" Baka et Bagyeli au Cameroun : ancrages rupture et recomposition. Dans S. Batibonak & P. Batibonak (dirs.), « Nouveaux » thérapeutes au Cameroun (pp 72-94). EDI-CAD.
5. Assitou Ndinga. (2003). *Domination et résistance de l'Afrique centrale, changement et enjeux*. L'harmattan.
6. Balandier, G. (1981). *Sens et puissance, les dynamiques sociales* (2^e ed). PUF.
7. Batibonak, S. et Batibonak, P. (dirs.) (2017). *Nouveaux thérapeutes au Cameroun*. EDI-CAD.
8. Bigombe Logo, P. (2002). *Le retournement de l'Etat forestier : l'endroit et l'envers des processus de gestion forestière au Cameroun*. PUCAC.
9. Bigombe Logo, P. (2007). Les régimes de la tenure forestière et leurs incidences sur la gestion des forêts et la lutte contre la pauvreté au Cameroun. Yaoundé.
10. Mbombog Mbong Bassong. (2011). *Sociologie africaine : paradigme, valeur et communication*, wordpress.com.
11. Boudon, R., Besnard, P., Lecuyer, B. P., et Cherkaoui, M. (1999). *Dictionnaire de sociologie*. Larousse.
12. CTFC, (2011). Plan simple de gestion de la forêt communautaire du GIC Mbasse.
13. Frégné, C. (1999). *Sociologie de l'exclusion*. l'Harmattan.
14. Goffin, L. (1993). « Comprendre et pratiquer l'ErE, Catalogue Guide Education à l'environnement », *Médiathèque de la communauté française de Belgique*. pp.1-20.
15. Gresle, F., Panoff, M., Perrin, M., et Tripier P. (1994). *Dictionnaire des sciences humaines, Anthropologie/sociologie*. Nathan.

16. Ingram, V. (2012). « Les produits forestiers non ligneux : contribution aux économies nationales et stratégies pour une gestion durable ». Dans N. BAYOL & al. (ed.), *Les forêts du bassin du Congo, état des forêts*, (pp. 137-156), Communauté Européenne.
17. Kenne Djuatio, W. C. (2022). Pratique de la médecine traditionnelle : analyse d'un système thérapeutique en mutation dans le massif forestier de Deng Deng, [Thèse de doctorat, Université de Dschang].
18. Kenne Djuatio, W. C., Essoh, A. et Nodem, J-E. (2024). « Gestion actuelle des forêts, accès aux ressources thérapeutiques dans le massif forestier de Deng Deng et décentralisation territoriale ». Dans C.V. Nouazi Kemkeng & B-R. Guimdo Dongmo (dirs.), *La décentralisation territoriale au Cameroun : jeux, enjeux, nouveaux acteurs et nouveaux défis*. L'Harmattan.
19. Kouna Eloundou, C. G. (2012). *Décentralisation forestière et gouvernance locale des forêts au Cameroun : le cas des forêts communales et communautaires dans la Région Est*, [Thèse de Doctorat, Université du Maine].
20. Loi N° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche.
21. Mbombog Mbong Bassong, (2011). *Sociologie africaine : paradigme, valeur et communication*, wordpress.com.
22. Meli Meli, V., Nodem, J-E., Tchamba, M., Temgoua, L., et Yong, J. (2019). De la gouvernance forestière dans le Bassin du Congo à la reconfiguration des rapports genre dans l'exploitation des produits forestier non ligneux (PFNL). *Revue Africaniste Inter-Disciplinaire*, Yaoundé : Monange, n°3, (pp 33-56).
23. Milles, G. et Louppe, D. (2015). *Mémento du forestier tropical*. Quae.
24. MINFOF, (2015). Plan d'aménagement du parc national de Deng Deng et sa zone périphérique.
25. Nkoumbele, F-N. (2002). Les activités économiques traditionnelles des populations forestières du Cameroun méridional forestier. Dans P. Bogombe Logo (ed.), *Le retournement de l'Etat forestier : l'endroit et l'envers des processus de gestion forestière au Cameroun* (pp 55-77). PUCAC.
26. OMS, Constitution de l'OMS : « ses principes », www.who.int, consulté le 24 février 2020.
27. Oréade-Brèche, (2009). Etude environnementale du projet de l'usine électrique et de la ligne haute tension Lom Pangar– Bertoua, rapport final.
28. Oréade-Brèche, (2011). Projet hydroélectrique de Lom Pangar : plan d'indemnisation et de réinstallation, composante barrage.

29. Oréade-Brèche, (2011). Projet hydroélectrique de Lom Pangar : plan d'indemnisation et de réinstallation, composante parc national de Deng Deng.
30. Sonkeng Fomena, M. (2019). Animisme revalorisés par l'épistémologie : un atout pour le développement durable ? Lecture critique de l'offre éco-éthique de Michel de Serres. Dans *Revue Africaniste Inter-Disciplinaire* (pp 15-32). Monange.
31. Tchamba, M. et Keutcheu, J. (dir.) (2020). *La gouvernance forestière en Afrique Centrale, entre pratiques et politiques*. l'Harmattan.
32. Yong Lemoumoum, J. S. (2020). *Genre et gouvernance des ressources forestières à l'Est- Cameroun : analyse à partir du massif forestier de Deng Deng* [Thèse de doctorat, Université de Dschang].

Recherches archéologiques dans les localités d'Ahouaty, N'dénou et Singrobo (centre de la Côte d'Ivoire) : contexte, bilan et perspectives

Prof. Kienon-Kabore Timpoko Hélène

Professeure Titulaire d'Archéologie, Département d'Anthropologie,
Université Félix Houphouët-Boigny – Abidjan, Côte d'Ivoire

Dr. Bouadi Kouadio René

Maître-Assistant en Archéologie, Département de Sociologie et
d'Anthropologie, Université Jean Lorougnon Guédé – Daloa, Côte d'Ivoire

Dr. Yeo Arouna

Assistant en Archéologie, Département d'Anthropologie,
Université Félix Houphouët-Boigny – Abidjan, Côte d'Ivoire

Dr. Tui Lah Louis

Docteur en Archéologie,
Université Félix Houphouët-Boigny – Abidjan, Côte d'Ivoire

[Doi:10.19044/esj.2025.v21n17p185](https://doi.org/10.19044/esj.2025.v21n17p185)

Submitted: 03 May 2025

Accepted: 25 June 2025

Published: 30 June 2025

Copyright 2025 Author(s)

Under Creative Commons CC-BY 4.0

OPEN ACCESS

Cite As:

Kienon-Kabore, T.H., Bouadi, K.R., Yeo, A. & Tui, L.L. (2025). *Recherches archéologiques dans les localités d'Ahouaty, N'dénou et Singrobo (centre de la Côte d'Ivoire) : contexte, bilan et perspectives*. European Scientific Journal, ESJ, 21 (17), 185.

<https://doi.org/10.19044/esj.2025.v21n17p185>

Résumé

En marge des travaux pour la réalisation du projet de construction du barrage hydro-électrique de Singrobo-Ahouaty, la Société Ivoire Hydro Energy (IHE) a sollicité l'expertise d'une équipe d'archéologues, pour la mise en œuvre de la troisième phase du plan d'actions archéologiques 2021-2023. L'intervention des archéologues avait pour objectif de sauvegarder le patrimoine archéologique des zones rurales de Singrobo, N'Dénou et Ahouaty à travers la constitution d'une collection muséale. Cet article portant sur l'Etude du Patrimoine Archéologique dudit projet répond à ce besoin et est conforme aux exigences nationales et internationales en matière de gestion et de préservation du patrimoine archéologique. La méthodologie d'approche intègre l'étude diagnostique de la zone concernée par les travaux, à travers des

entretiens groupés et individuels, la formation, la sensibilisation, la prospection pédestre et des sondages. Les investigations archéologiques effectuées sur le terrain ont fourni des informations importantes sur l'existence de 14 points d'intérêt archéologique, dont 06 sites archéologiques et 06 points de collecte et 02 sondages archéologiques, de valeur patrimoniale indéniable. Pour l'ensemble de ces données, leur destruction définitive occasionnera une perte irréversible d'un pan de l'histoire de la Côte d'Ivoire. C'est pourquoi, l'exécution d'un programme de fouilles d'urgence s'impose. Cette intervention devrait contribuer à une meilleure connaissance du passé de cette zone.

Mots clés : Barrage hydro-électrique ; Singrobo-Ahouaty ; patrimoine archéologique

Archaeological research in the localities of Ahouaty, N'dénou and Singrobo (central Côte d'Ivoire): context, assessment and prospects

Prof. Kienon-Kabore Timpoko Hélène

Professeure Titulaire d'Archéologie, Département d'Anthropologie,
Université Félix Houphouët-Boigny – Abidjan, Côte d'Ivoire

Dr. Bouadi Kouadio René

Maître-Assistant en Archéologie, Département de Sociologie et
d'Anthropologie, Université Jean Lorougnon Guédé – Daloa, Côte d'Ivoire

Dr. Yeo Arouna

Assistant en Archéologie, Département d'Anthropologie,
Université Félix Houphouët-Boigny – Abidjan, Côte d'Ivoire

Dr. Tui Lah Louis

Docteur en Archéologie,
Université Félix Houphouët-Boigny – Abidjan, Côte d'Ivoire

Abstract

As part of the construction of the Singrobo-Ahouaty hydroelectric dam, the Ivory Hydro Energy Company (IHE) called on the expertise of the archaeological team to implement the third phase of the 2021-2023 archaeological action plan. The archaeologists' intervention aimed to safeguard the archaeological heritage of the rural areas of Singrobo, N'Denou and Ahouaty through the creation of a museum collection. This article on the Archaeological Heritage Survey of the project responds to this need, and complies with national and international requirements for the management and preservation of archaeological heritage. The methodology of approach

integrates the diagnostic study of the area concerned by the works, through group and individual interviews, training, awareness-raising, pedestrian prospecting and soundings. The archaeological investigations carried out in the field provided important information on the existence of 14 points of archaeological interest, including 06 archaeological sites and 06 collection points and 02 archaeological test pits, of undeniable heritage value. The final destruction of all this data will result in the irretrievable loss of a part of Côte d'Ivoire's history. This is why an emergency excavation program is needed. This intervention should contribute to a better understanding of the area's past.

Keywords: Hydroelectric dam; Singrobo-Ahouaty; safeguarding; archaeological heritage

Introduction

L'étude porte sur la sauvegarde et la valorisation du patrimoine archéologique impacté par les travaux de construction du barrage hydroélectrique de Singrobo-Ahouaty. Elle se déroule dans les localités d'Ahouaty, N'Dénou et Singrobo, au centre de la Côte d'Ivoire et appartient au département de Taabo. La population est composée d'autochtones Baoulé, d'Allochtones Agni, Gouro, Bété, Dida, Koulango, Sénoufo, Malinké, et d'Allogènes Burkinabès, Maliens, Guinéens, Béninois. La carte ci-après présente la zone d'étude (**figure 1**). Dans le cadre de la réalisation du Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Singrobo-Ahouaty, dans le Département de Taabo, Ivoire Hydro Energy (I.H.E.) a signé une convention de collaboration avec le Ministère de la Culture et de l'Industrie des Arts et du Spectacle, à l'effet de sauvegarder et de valoriser le patrimoine archéologique de la zone du projet. Dans ce contexte, le Ministère a commis des archéologues pour réaliser des investigations sur le terrain. La première campagne s'est déroulée du 24 juin 2020 au 8 juillet 2020, où une prospection et cinq sondages archéologiques ont été réalisés. Une sensibilisation des travailleurs a été réalisée à Pacobo permettant ainsi la sauvegarde des vestiges fortuitement découverts lors des travaux réalisés après cette activité¹. La deuxième campagne menée du 06 au 13 Mai 2021, est une série de prospections archéologiques entreprises dans les espaces ruraux des villages de Singrobo, d'Ahouaty et de N'Dénou². Ces interventions ont permis d'obtenir de nouvelles données aussi importantes (découverte de nouveaux sites archéologiques et appréciation de leur état de conservation). Les travailleurs nouvellement employés sur le chantier du barrage ont été formés à l'identification des vestiges archéologiques et l'importance de leur

¹ - Rapport de la première campagne non disponible.

² - Rapport de la deuxième campagne, également non disponible.

sauvegarde. La visite des sites archéologiques identifiés lors de la première prospection a en outre permis de faire des recommandations pour leur meilleure protection. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions archéologiques 2021-2023, la troisième campagne, celle qui fait l'objet de cet article, a été consacrée à des prospections, à la sensibilisation, à la formation des travailleurs sur le chantier de la cité d'exploitation, à la récupération des vestiges et aux sondages archéologiques. Dans une volonté de promouvoir un aménagement du territoire raisonné, la connaissance et la préservation du patrimoine archéologique doivent s'inscrire dans une stratégie durable de développement des territoires. L'investigation archéologique menée du 16 au 23 décembre 2021 dans les localités d'Ahouaty, N'Dénou et Singrobo s'inscrit dans ce contexte. Outre ces campagnes entreprises dans la zone d'emprise du projet de construction du barrage Singrobo-Ahouaty, d'autres travaux ont été réalisés dans les environs de cet espace, notamment, sur des sites de Toumodi (Mauny, 1972; Biot, 1993; Kouassi et Kiénon-Kaboré, 2012; Bouadi, 2016; Bouadi et Guédé, 2019) et de la localité de Singrobo (Riou, 1965). Ceux-ci attestent que le centre de la Côte d'Ivoire est riche en sites de la période préhistorique, protohistorique et de la période historique. L'objectif de cet article est de rendre compte des potentialités archéologiques dans l'espace qui a accueilli le Projet d'Aménagement Hydroélectrique. Relativement à cet objectif majeur, cette étude a mis l'accent sur l'analyse des données issues des sources écrites et orales et des artefacts collectés sur le terrain. Pour mieux apprécier cette contribution, cet article est structuré en trois parties. La première décrit la démarche utilisée pour la réalisation de cette étude. La deuxième se propose d'exposer les résultats issus de ce travail. La dernière partie est une discussion des principaux résultats, permettant d'apprécier l'importance des données archéologiques enregistrées et de se prononcer sur les occupations des sites de cette zone géographique.

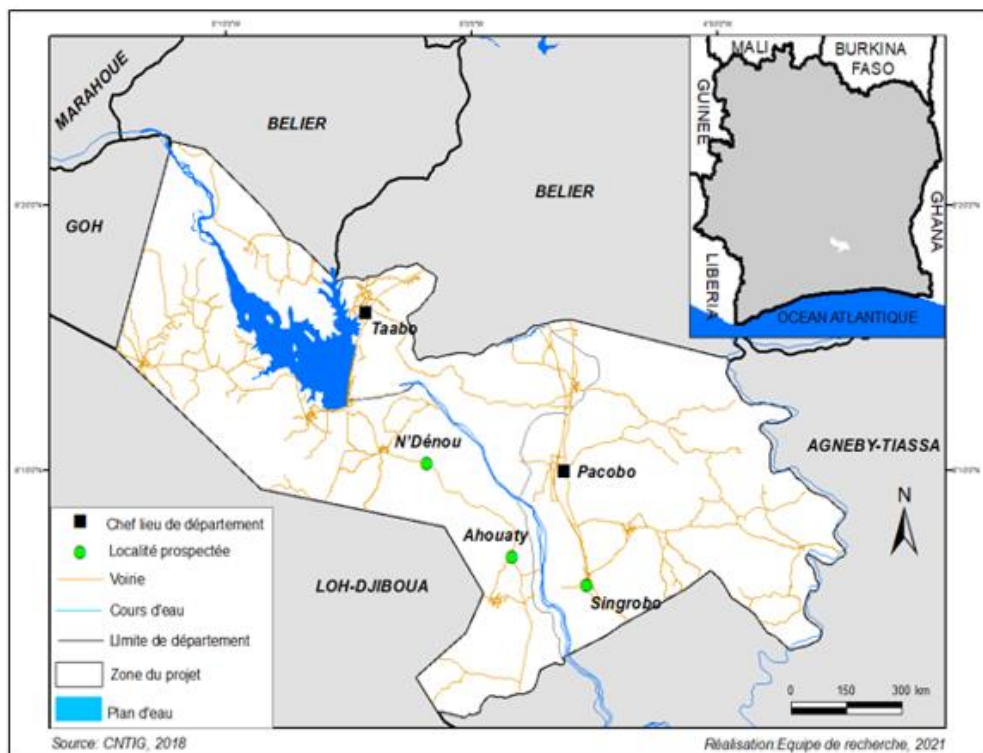


Figure 1: Localisation de la zone d'étude

Methodologie

Conformément à l'objectif de l'étude, la méthodologie est basée sur les enquêtes de terrain et la politique de prospection archéologique, pour l'identification des sites du patrimoine archéologique, dans la zone concernée par les travaux. Dans l'ensemble, la conduite des travaux sur le terrain a nécessité un certain nombre de matériels selon les différentes opérations à mener. Il s'agit d'un GPS pour le marquage des sites et des points de collecte, un appareil photo numérique pour les prises de vue, un dictaphone pour l'enregistrement des interviews, une boussole pour le repérage sur le site et l'ensemble du matériel archéologique.

Enquêtes de terrain

Cette phase est organisée autour des entretiens groupés ou individuels auprès des populations des localités concernées par l'étude. Pour la fiabilité des informations, les entrevues ont été menées avec les personnes ressources. C'est pourquoi, nos investigations ont été menées auprès des chefs de communautés, des dignitaires des villages et des personnes âgées. Toutes ces dispositions répondaient à un besoin, celui de recueillir le maximum d'informations et de parvenir à l'identification d'un grand nombre de sites

archéologiques dans la zone du projet, en phase avec les objectifs de l'étude. Pour ce faire, un guide d'entretien a été élaboré. Parallèlement à ces entretiens semi-dirigés, des séances de sensibilisation ont été organisées. Celles-ci ont consisté dans un premier temps à la présentation des vestiges archéologiques aux populations et aux ouvriers travaillant sur les chantiers. L'idée, c'est de les amener à la reconnaissance de ces objets. La sensibilisation a aussi porté sur l'invitation des populations et des travailleurs au respect des mesures de sauvegarde des biens archéologiques. C'est dans ce sens que nous avons invité la population et les ouvriers à informer immédiatement les responsables de l'IHE sur le terrain dès qu'une découverte est faite dans les champs ou sur les chantiers. Tout cela concourt à mieux sauvegarder les vestiges archéologiques.

Prospections archéologiques

La prospection est une technique qui vise à reconnaître la présence de vestiges archéologiques au sol ou enfouis. Elle découle très souvent de l'exploitation des sources écrites et des résultats de l'enquête orale menée dans les différentes localités. Cette technique a pour objectif de repérer les traces d'occupations humaines, de déterminer leur rapport avec l'environnement et d'évaluer les modalités d'occupation de l'espace. A la fin de l'entretien, nous demandons à nos interlocuteurs de nous accompagner sur les sites signalés, afin que nous puissions procéder à leur identification. Cette approche a permis de repérer plusieurs sites archéologiques. La nature du terrain et les conditions de travail nous ont amené à utiliser la prospection pédestre intensive et extensive. Cela a consisté à faire une observation directe et systématique de la surface du sol et sur les rives des cours d'eau, à pied, pour la découverte et le prélèvement des vestiges archéologiques.

Sondages archéologiques

D'une manière générale, le sondage archéologique consiste à faire de petites ouvertures de 1m/1m avec une profondeur maximale de 1m. En terrain africain, il est beaucoup utilisé dans la politique de prospection pour évaluer le potentiel archéologique d'un site donné. Dans le cadre de cette troisième phase du plan d'actions archéologiques 2021-2023, nous avons appliqué la politique de prospection. Ainsi, deux sondages ont été entrepris sur le site de la cité d'exploitation, le long de la voie principale, pour évaluer l'importance des données archéologiques dans ce secteur, afin de prendre des mesures adéquates par rapport à la suite des travaux.

Période de collecte des données

L'investigation archéologique qui fait l'objet de cet article a été menée du 16 au 23 Décembre 2021 dans le département de Taabo et plus précisément

dans les localités de Singrobo, N'Dénou et Ahouaty. Toutes les données collectées et traitées dans le cadre de cette étude s'inscrivent dans cette zone.

Echantillonnage

La zone d'étude étant le département de Taabo, nous avons défini comme population cible, celle des villages de Singrobo, N'Dénou et Ahouaty et les travailleurs affectés sur les chantiers dans le cadre dudit projet. Telles qu'énoncées dans les Termes De Références, les recherches ont été menées dans ces localités sus évoquées et plus précisément dans la zone concernée par le projet.

Echantillonnage des populations enquêtées

Les populations enquêtées sont celles de Singrobo, N'Dénou et Ahouaty. Dans chacune de ces localités, nous nous sommes intéressés aux personnes ressources, susceptibles de nous fournir des informations fiables sur les questions abordées dans le guide d'entretien. Ces interlocuteurs dont le nombre varie d'une localité à une autre, sont le plus souvent nommés et choisis par la chefferie traditionnelle et la notabilité. Pour vérifier ces informations, d'autres personnes ont été interviewées en dehors de ces groupes de discussion. Ce sont des hommes et des femmes de catégories socio-professionnelles différentes qui se sont prêtées à nos questions, car ceux-ci détiennent des informations importantes. Bien que majoritairement autochtones, il existe en leur sein des interlocuteurs allochtones et allogènes selon les préoccupations soulevées. En dehors des interviews de groupe pratiquées à la chefferie traditionnelle ou auprès des chefs de communautés, des entretiens individuels ont été pratiqués. Ceux-ci répondaient au besoin de croiser des données de sources différentes pour en déceler les informations vraies.

Echantillonnage des vestiges

L'échantillonnage des vestiges consiste à prélever une partie du matériel archéologique d'un site. Le mobilier archéologique provient du ramassage de surface et des deux sondages réalisés sur le site de la cité d'exploitation. En dehors de cette série, une part importante du matériel a été collectée auprès des populations des localités prospectées. Aucune discrimination n'a été faite dans le choix des sites et de l'échantillonnage. Car, aucune sélection typologique n'a été opérée au préalable. Sur cette base, l'accent a été mis sur les sites dont les artefacts de surface visibles renferment des vestiges archéologiques, notamment des industries lithiques, du matériel céramique, des vestiges métallurgiques, des restes d'habitats anciens et tous les objets qui attestent d'une occupation humaine ancienne. Sur les sites prospectés, tous les vestiges découverts ont été collectés. En surface, comme

en stratigraphie, chaque vestige prélevé a porté les informations relatives aux conditions de son prélèvement : le nom et la nature du site, le type d'objet, le secteur, les objets associés, la date de prélèvement. L'analyse du matériel issu de ce contexte a fourni une étude typologique du corpus, qui s'est prêtée à une interprétation culturelle et chronologique.

Resultats

Les résultats obtenus concernent les sites et vestiges archéologiques identifiés et inventoriés dans la zone du projet de construction du barrage hydroélectrique de Taabo. En effet, les enquêtes de terrain, les prospections pédestres et les sondages entrepris dans les localités de Singrobo, N'Dénou et Ahouaty, ont livré des données assez importantes du point de vue scientifique, social et patrimonial. Outre les objets archéologiques collectés auprès des populations, les investigations archéologiques menées ont permis d'identifier 14 points d'intérêt archéologique, dont 06 sites archéologiques et 06 points de collecte et 02 sondages archéologiques repartis sur l'ensemble des trois localités concernées (**Figure 2**).

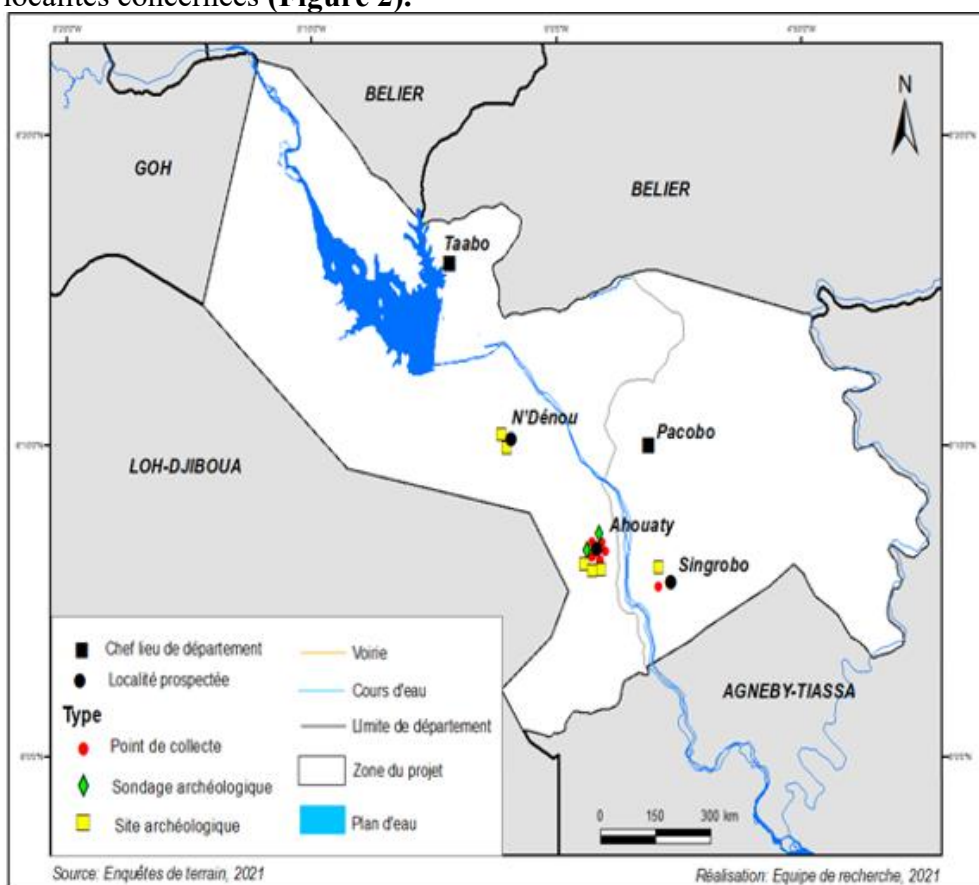


Figure 2: Carte des points d'intérêt archéologique de la zone d'étude

La localité d'Ahouaty

Ahouaty est un village situé sur la rive droite du fleuve Bandama. Cette localité renferme d'énormes potentialités archéologiques.

Les enquêtes de terrain

Les entretiens et la sensibilisation menés auprès des populations d'Ahouaty ont livré des données importantes. Outre les sites archéologiques qui ont été signalés, plusieurs vestiges matériels ont été présentés et enregistrés. Ce sont pour la plupart des vestiges archéologiques exhumés lors des labours par des habitants du village. Dans ce registre, l'on dénombre : 35 manilles, 04 haches polies, 01 pot entier et 02 pièces lithiques polies non clairement identifiées (**figures 3, 4 et 5**).

Figure 3: Haches polies collectées à Ahouaty **Figure 4:** Pot entier trouvé à Ahouaty



Figure 5: Manilles collectées à Ahouaty



Source: Photos de terrain, décembre 2021

Les prospections archéologiques

Le site 1 d'Ahouaty

Ce site avait été signalé lors des missions précédentes par un habitant du village qui avait affirmé détenir une trentaine de manilles, exhumées dans son champ lors des labours. La troisième campagne a été l'occasion de visiter le site. Il s'agit d'un site d'habitat ancien situé à plus de 2 kilomètres du village d'Ahouaty, dans la direction nord-ouest. Selon les explications de l'auteur des

trouvailles, Monsieur Ouédraogo Issouf, c'est en 2008, alors qu'il faisait des buttes d'ignames, qu'il a exhumé 33 manilles dans une fosse partiellement comblée de terre. Les manilles étaient liées les unes aux autres en forme de chaînons. Telle que décrite par l'auteur des trouvailles, cette fosse sommairement circulaire, de diamètre et de profondeur d'environ 1 mètre, était pêtre et lissée à l'intérieur d'argile de couleur jaunâtre. Elle se présente comme une cachette d'objets précieux pour les occupants de cet espace. Sur les lieux, nous avons trouvé le site entièrement couvert par de hautes herbes et quelques cacaoyers, si bien qu'il est difficile aujourd'hui de faire des observations au sol. Bien que le site n'ait pas été identifié avec précision, la zone probable d'exhumation des manilles a été circonscrite (**figure 6**).

Figure 6 : Vue du site et emplacement probable de la fosse à manilles



Source : Photo de terrain, décembre 2021

Le site 2 d'Ahouaty

Le deuxième site identifié à Ahouaty est la cité d'exploitation. Celui-ci est un vaste espace d'environ 05 hectares entièrement dénudé. Sur les lieux, nous avons trouvé des ouvriers, des machines et des camions de transport de sable. Nous avons organisé des séances de formation des ouvriers travaillant sur le chantier à la reconnaissance des vestiges archéologiques et à l'attitude à adopter en cas de découverte de vestige archéologique (**figure 7**). Une prospection intensive à la cité d'exploitation d'Ahouaty a permis de faire des ramassages de surface de plusieurs vestiges archéologiques composés essentiellement d'industries lithiques (**figure 8**). Ce sont, des pics, des grattoirs nucléiformes et des nucléus qui ont été collectés à plusieurs endroits

du site (**figure 9**). Certains d'entre eux ont été en partie détruits après le passage des machines, lors des travaux de terrassement de l'espace devant accueillir la future cité d'exploitation. Outre ces objets, quelques tessons de céramique et des fragments de tuyères ont été également prélevés dans plusieurs secteurs du site. En vue de sauvegarder le reste du matériel déjà fragile et évaluer le potentiel archéologique de la zone, nous avons effectué des sondages dans le secteur nord-est, le long de la voie principale qui borde le site. Dans ces conditions, deux sondages y ont été réalisés.

Figure 7: Seance de formation et de sensibilisation des travailleurs a la cite d'exploitation a Ahouaty



Figure 8: Prospection a la cite d'exploitation **Figure 9:** Nucleus in situ a la cite d'exploitation



Source: Photos de terrain, decembre 2021

Le site 3 d'Ahouaty

Le troisième site inventorié à Ahouaty est un site à polissoirs, situé à la périphérie de la cité d'exploitation. C'est une large dalle de roche granitique sur laquelle plusieurs polissoirs et rainures ont été trouvés (**figure 10**). Pour éviter que ces vestiges soient impactés par les travaux, l'IHE doit prendre des dispositions pour sécuriser cet espace.

Les sondages archéologiques

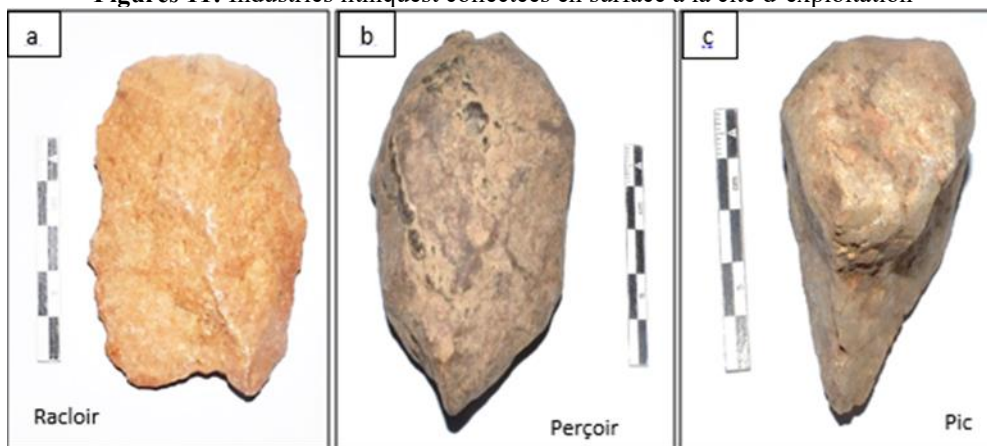
Les prospections menées au niveau de la cité d'exploitation ont permis de collecter plusieurs artefacts lithiques dans le secteur nord-est du site. Ce sont des industries lithiques très variées composées de racloirs, pics, perçoirs

et bien d'autres non clairement identifiées (**figures 11 a, b et c**). Certaines d'entre elles ont été brisées après le passage des machines.

Figure 10: Polissoirs et rainures a la cite d'exploitation



Figures 11: Industries lithiques collectees en surface a la cite d'exploitation



Source: Photos de terrain, december 2021

Ces témoins d'occupation ancienne de la zone, offre des informations intéressantes sur la préhistoire de la région. Pour documenter ce site et les vestiges qu'il renferme, nous avons effectué deux sondages dans le secteur nord-est du site de la cité d'exploitation.

Le sondage 1

Le sondage a consisté en une tranchée de 1 m sur 3 m, exécutée dans la partie nord-sud du secteur précédemment cité. Ce sont des décapages arbitraires que nous avons réalisés. Trois décapages ont suffi pour atteindre la roche-mère, constituée de cuirasses latéritiques à -86 cm de profondeur (**figure 12**). Plusieurs types de vestiges archéologiques ont été enregistrés à

différents niveaux du sondage. Le premier niveau s'est limité à 30 cm de profondeur. C'est une couche de terre grisâtre, renfermant du charbon de bois et des tessons de céramique de mauvaise qualité (**figure 13**). Le second niveau de 40 cm d'épaisseur est une couche de terre rougeâtre et gravillonnaire. Celui-ci a livré du matériel microlithique sur éclat de quartz associé aux éclats de débitage (**figure 14**). Le troisième niveau est moins épais (16 cm d'épaisseur), de couleur beige et compacte. Il a livré exclusivement des industries lithiques macrolithiques composées de pics, grattoirs nucléiformes et nucleus (**figure 15**). Ce dernier a livré très peu d'objets. Les trois niveaux identifiés sont des couches d'occupation humaine. Toutefois, le niveau 1 semble être perturbé. C'est une couche de terre apportée, apparentée à une couche de remblai.

Figure 12: Sondage 1 a la cite d'exploitation **Figure 13:** Tessons de ceramique du sondage 1



Figure 14: Microlithes et eclats du sondage 1 a la cite d'xploitation



Figure 15: Nuclei du sondage 1 a la cite d'exploitation



Source: Photos de terrain, december 2021

Le sondage 2

Le sondage 2 a été exécuté à environ 50 m du premier sondage, dans le prolongement sud-est du site. Lors de la prospection sur le site de la cité d'exploitation, une zone gravillonnaire a été répertoriée. A l'instar du premier sondage, celui-ci a été exécuté pour évaluer le potentiel archéologique du site, à l'effet d'envisager des mesures de sauvegarde du patrimoine archéologique de la zone. C'est une tranchée de 1m sur 3m exécutée dans la direction nord-

sud. De profondeur 78 cm, il a livré une pièce lithique. Il s'agit d'un grattoir nucléiforme (**figure 16**).

Figure 16: Grattoir nucleiforme d'âge Sangoen fixe en stratigraphie – Sondage 2 a la cite d'exploitation



Source: Photo de terrain, december 2021

La localité de N'dénou

N'dénou est un village situé sur la rive droite du fleuve Bandama. Conformément à la méthodologie élaborée, des enquêtes de terrain et des prospections archéologiques ont été effectuées. Un site a été prospecté et géo référencé. Il s'agit du site d'habitat ancien abandonné de N'Dénou.

Le site d'habitat ancien

Ce site a été localisé dans la direction nord, à environ 1 km du village actuel. C'est un site d'habitat abandonné. La prospection sur les lieux a permis de découvrir une zone de forêt, délimitée par la voie principale et une piste débouchant sur une plantation de cacaoyers (**figure 17**). Le site est un vaste espace d'une dizaine d'hectares, devenu aujourd'hui une forêt dense où toute activité humaine est proscrite. Le caractère sacré de ce site a permis de conserver non seulement la diversité biologique de ce lieu, mais également les biens culturels et archéologiques qui s'y trouvent. Les parcours effectués sur l'ensemble du site ont permis de découvrir des rainures sur une dalle rocheuse partiellement enfouie dans le sol et recouvertes de feuilles mortes (**figure 18**).

Figure 17: Site d'habitat ancien de N'Denou



Source: Photo de terrain, december 2021

Figure 18: Rainures sur le site d'habitat ancien de N'Denou



Source: Photo de terrain, december 2021

La localité de Singrobo

Singrobo est une localité située sur la rive gauche du fleuve Bandama. Les investigations archéologiques menées dans cette zone ont permis d'identifier un site de réduction de fer.

Le site de réduction de minerai de fer

Le site *Kpata Yobouêbo* est l'un des sites signalés lors des entretiens avec la population de Singrobo. Il est situé dans la direction sud-est, à quelques centaines de mètres du village. Localisé dans un champ d'ignames, la prospection sur les lieux a permis d'enregistrer des blocs de scories de fer et des tuyères disséminés sous les bananiers (**figures 19 et 20**).

Figure 19: Aperçu du site de réduction de minerai de fer de Singrobo



Figure 20: Scories de fer de Singrobo



Source: Photos de terrain, decembre 2021

Synthèse des données de terrain

La troisième campagne relative à la protection du patrimoine archéologique impacté par les travaux de construction du barrage hydroélectrique de Singrobo-Ahouaty s'est déroulée dans les localités de Singrobo, N'Dénou et Ahouaty. Outre les prospections archéologiques conduites sur les sites, deux sondages ont été exécutés à la cité d'exploitation. Cette intervention visait dans l'urgence à prendre des dispositions nécessaires de sauvegarde du matériel de ce site dans le secteur où les travaux de décapage ont commencé. Ces différentes activités ont permis d'identifier 14 points d'intérêt archéologique, dont 06 sites archéologiques et 06 points de collecte et 02 sondages archéologiques repartis sur l'ensemble des trois localités concernées. Ces données archéologiques, sur la base de leurs géolocalisations, ont été synthétisées dans le tableau ci-après (**tableau 1**).

Tableau 1 : Synthèse des sites archéologiques identifiés, des points de collecte des données archéologiques et des sondages archéologiques dans la zone d'étude

Localités enquêtées et prospectées	Sites archéologiques/ Points de collecte des données archéologiques/ Sondages archéologiques	Coordonnées géographiques	Période correspondante	Observations
Ahouaty	Cité d'exploitation	30N 0282319 / UTM 0674629	Préhistorique	Industries lithiques et céramiques
	Site à polissoirs	30N 0281809 / UTM 0674662	Préhistorique	Polissoirs et ruines
	Site d'habitat	30N 0277429 / UTM 0675217	Historique	Manilles et céramiques
N'Dénou	Site Amino Zoua	30N 0275552 / UTM 0682174	Historique	Atelier de poteries
	Site d'habitat	30N 0275570 / UTM 0682157	Historique	Tombes, ruines

Singrobo	Site de réduction de minerai de fer	30N 0288481 / UTM 0672443	Age du fer	Scories de fer et fragments de tuyères
Ahouaty	Emplacement du sondage 1	30N 0282334 / UTM 0674719	Préhistorique	Industries lithiques et céramiques
	Emplacement du sondage 2	30N 0282347 / UTM 0674691	Préhistorique	Industries lithiques et céramiques
	Point de collecte 1	30N 0282315 / UTM 0674634	Historique	Tessons de céramiques
	Point de collecte 2	30N 0282275 / UTM 0674787	Préhistorique	Nucleus isolé
	Point de collecte 3	30N 0282114 / UTM 0674612	Préhistorique	Pièce bifaciale
	Point de collecte 4	30N 0282345 / UTM 0674640	Préhistorique	Zone de concentration d'éclats de débitage
	Point de collecte 5	30N 0282334 / UTM 0674651	Age du fer	Fragment de tuyère
	Point de collecte 6	30N 0288482 / UTM 0672443	Age du fer	Scorie de fer

Discussion des Resultats

Au vu des données collectées, nous situons la discussion des résultats à deux niveaux : les sites archéologiques et les vestiges archéologiques.

Sites archéologiques

L'importance des résultats obtenus, liée à la nature des sites et des informations collectées, mérite une attention particulière, conduisant à une interprétation chrono-culturelle. En effet, sur l'ensemble des sites identifiés et inventoriés, deux sont attribués à une occupation préhistorique, un à l'âge du fer et trois à la période historique. D'ores et déjà, ces caractéristiques chronologique et culturelle tendent à traduire non seulement une continuité d'occupation de cette zone, mais montrent tout l'intérêt à étudier ces sites longtemps restés en marge des débats sur le peuplement ancien de la Côte d'Ivoire. C'est le sens des propos d'Hélène Kiénon-Kaboré quand elle affirme que : *«les sites du V Baoulé constituent une source essentielle pour l'histoire ancienne de la Côte d'Ivoire»* (Kiénon-Kaboré, 2012, p. 218).

Pour les occupations préhistoriques, trois séquences se distinguent nettement, une première dominée par une industrie lithique macrolithique constituée de bifaces, de pics, de racloirs, de grattoirs nucléiformes et de nucléus dans la couche la plus profonde. La deuxième séquence est un agrégat d'outillage microlithique élaboré sur du quartz blanc, localisé dans la

deuxième couche. La troisième séquence correspond à la couche 3, la plus superficielle. A l'analyse, pour ce qui relève des sites préhistoriques, trois périodes d'occupation se distinguent : le Paléolithique, le Mésolithique et une troisième période non déterminée correspondant à la couche 3 qui renferme des tessons de céramique en mauvais état de conservation. Ces sites existent partout en Côte d'Ivoire et surtout dans le centre du pays. A la différence des sites de l'espace de Toumodi, il n'existe pas dans la zone d'étude, d'outillage poli en contexte stratigraphique pour ce qui relève des deux sondages sur le site de la cité d'exploitation dans la localité d'Ahouaty. Bien que le site sondé semble dépourvu de matériel du néolithique, le deuxième site dans le prolongement de la cité d'exploitation livre plusieurs polissoirs et cupules sur une large dalle de roche. Aussi, les entretiens menés auprès des populations d'Ahouaty ont-ils permis de collecter un nombre important de haches et d'herminettes polies. Détenues par les habitants de ce village, ces outils ont été ramassés par ceux-ci lors de leurs labours. Ces haches et herminettes polies au-delà de leurs aspects esthétiques, se présentent pour les populations locales comme des objets surnaturels et utilitaires, compte tenu des fonctions qu'elles remplissent pour ces populations, notamment pour le traitement de l'épilepsie et de certaines maladies d'ordre mystique (Gonnin et Allou, 2008, p.78). Par ailleurs, les caractéristiques liées à ces sites et leurs cultures matérielles, tendent à mettre en évidence l'idée de migration de populations anciennes tant évoquée par des auteurs dans cet espace géographique (Mauny, 1972, p. 12 ; Biot, 1993, P. 232 ; Kouassi et Kiénon-Kaboré, 2012, p. 154 ; Bouadi, 2016, p.237 ; Bouadi et Guédé, 2019, p. 87).

Le site de réduction du fer découvert dans la localité de Singrobo n'a livré que des blocs de scories de fer. Son état actuel montre qu'il est très perturbé, à cause de l'ampleur des travaux champêtres. Par conséquent, il ne peut livrer d'informations suffisantes pour se prononcer sur le cadre chronologique et culturel relatif à cette activité qui s'est développée dans l'espace de Taabo.

Quant aux sites de la période historique, ils se rapportent aux anciens sites d'habitat abandonnés appartenant aux populations actuelles. Certains d'entre eux tel que N'didikobonou renferme des objets usuels et des sépultures appartenant aux populations actuelles de la localité de N'Dénou. Ils ont été abandonnés pour la plupart entre le 19^e et le 20^e siècle, correspondant aux dernières vagues de migrations de populations dans cette zone géographique (Ekanza, 2006, p. 79).

Vestiges archéologiques

Dans l'ensemble, ces sites recèlent une variété de données matérielles de périodes différentes. Il s'agit d'une industrie lithique d'allure Sangoenne (pics, grattoirs nucléiformes et nucléus) côtoyée par des pièces de type

moustérien (bifaces, racloirs, éclats clactoniens). C'est cette compilation d'industries lithiques que Yiodé Guédé qualifie de pluralité culturelle (Guédé, 1995, p. 84) qui incite l'auteur à émettre l'hypothèse d'une diversité des origines de peuplement ancien en Côte d'Ivoire (Guédé, 1995, p. 85). L'outillage microlithique quant à lui est constitué de pièces géométriques associées aux éclats de quartz. Cette caractéristique tend à spécifier le Mésolithique de la zone de Taabo. A l'instar du Mésolithique de la zone de Toumodi, dominé par des pièces géométriques et des armatures de flèches (Bouadi et Ekanza, 2019, p. 432), le Mésolithique de l'espace de Taabo comporte très peu d'outillage géométrique et sans armatures de flèches. Cette différence des aspects morpho-techniques des microlithes dans l'espace du V Baoulé traduit non seulement une diversité culturelle, mais également une variabilité fonctionnelle de cet outillage dans cette vaste région de la Côte d'Ivoire.

La céramique bien que trouvée en contexte stratigraphique présente un mauvais état de conservation. Toutefois, sa présence dans la couche 3 la plus superficielle montre que la cité d'exploitation a été réoccupée à la suite des occupations paléolithique et mésolithique. Ces ressources archéologiques recueillies dans des contextes différents : certains témoins sont collectés en surface (collectes très sélectives) et d'autres artefacts en stratigraphie dont les deux sondages à la cité d'exploitation témoignent d'une continuité d'occupation des deux rives du fleuve Bandama.

Conclusion

La présente étude relative à la sauvegarde du patrimoine archéologique réalisée dans le cadre du projet de construction du barrage hydroélectrique de Singrobo-Ahouaty et conduite dans les localités de Singrobo, N'Dénou et Ahouaty, a permis de constater que la zone d'emprise du projet renferme des données archéologiques d'une importance indéniable. Le diagnostic archéologique révèle la présence de 06 sites archéologiques majeurs et de plusieurs vestiges matériels de natures et d'âges différents, donnant ainsi des renseignements sur une occupation ancienne de la zone du projet. Pour l'ensemble de ces données, leur destruction définitive va occasionner une perte irréversible d'un pan de l'histoire du pays.

Ces résultats obtenus confortent notre position sur l'existence d'un peuplement très ancien dans cette zone où les aménagements hydroélectriques sont prévus. Ainsi, le matériel recueilli révèle-t-il l'existence dans la région de Taabo, d'industries relevant du paléolithique, mésolithique, néolithique, de l'âge du fer et de la période historique. Les ressources archéologiques mises ici en évidence, témoignent des cultures matérielles qui renvoient aux séquences culturelles allant du Pléistocène à l'Holocène aux périodes modernes et contemporaines, mais seules des fouilles intensives avec des

datations radiocarbone permettront de mieux se prononcer sur le passé de cette région. Cette étude constitue un bilan d'étape cruciale dans la consolidation du passé préhistorique, protohistorique et historique de l'espace du V Baoulé ; où l'implication des populations dans les processus d'investigation environnementale, sociétale et archéologique, est à coup sûr un moyen stratégique efficace dans la gestion et la protection du patrimoine archéologique national. De ces données, les grandes questions culturelles ou de peuplement ancien de la région peuvent être reposées avec plus d'assurance. C'est pourquoi, l'exécution d'un programme de fouilles d'urgence s'impose. Cette intervention devrait contribuer à une meilleure connaissance du passé de cette zone.

Remerciements

Nous voudrions ici remercier la société Ivoire Hydro-électricité (IHE) - promoteur de cet ouvrage d'intérêt scientifique, économique social et culturel pour les populations de la région de Taabo et pour la Côte d'Ivoire. Nous tenons encore à remercier cette société pour son attachement aux questions sensibles de la préservation du patrimoine archéologique et de l'héritage culturel. En impliquant les experts universitaires de la Côte d'Ivoire à la réalisation de l'EIES, l'IHE contribue, dans une certaine mesure, au développement de la recherche scientifique. C'est pourquoi nous rendons un vibrant hommage à sa hiérarchie.

Conflit d'intérêts : Les auteurs n'ont signalé aucun conflit d'intérêts.

Disponibilité des données : Toutes les données sont incluses dans le contenu de l'article.

Déclaration de financement : Les auteurs n'ont obtenu aucun financement pour cette recherche.

References:

1. Biot B, (1993). « Problématique des sites Méso néolithiques du Baoulé-Sud », in *Imprints West Africa's Past*, Ibadan, pp.221-237.
2. Bouadi K.R et Ekanza S-P, (2019b). « Données nouvelles sur le peuplement ancien du centre de la Côte d'Ivoire », *Lomé*, paru dans la revue de philosophie, littérature et sciences humaines, *ECHANGES*, ISSN : 2310-3329, N°12, pp. 423-440.
3. Bouadi K.R, (2019a). « Analyse de l'industrie lithique des sites de Toumodi : une contribution à la connaissance du mode de vie des populations préhistoriques en Côte d'Ivoire », *Abidjan*, paru dans la

revue d'Histoire d'Art et d'Archéologie africains, GODO GODO,
ISSN : 1817-5597, N° 32, EDUCI, pp. 56-72.

4. Bouadi K.R, (2016). Inventaire et Typologie de la Culture matérielle dans le V Baoulé : une contribution à la connaissance du Néolithique de la Côte d'Ivoire, Thèse unique de doctorat en Archéologie africaine, soutenue le 27 Septembre 2016, Abidjan, Université Félix Houphouët-Boigny, ISAD, 390 p.
5. Ekanza S-P, (2006), *Côte-d'Ivoire : Terre de convergence et d'accueil (XV^e-XIX^e)*, Abidjan, Les éditions du CERAP, 117 p.
6. Gonnin G. et Allou K.R, (2006). Côte d'Ivoire : les premiers habitants, Abidjan, CERAP, 122p
7. Guédé Y., (1995). « Contribution à l'étude du Paléolithique de la Côte d'Ivoire : Etat des connaissances », in *Journal des Africanistes*, tome 65, fascicule 2, pp.79-91.
8. Kiénon-Kaboré T.H, (2012). « Les sites préhistoriques et protohistoriques de la région de Toumodi : Sources essentielles pour l'histoire du peuplement ancien de la Côte d'Ivoire », in *Revue ivoirienne d'histoire*, Abidjan, N° 20, pp.132-146.
9. Kouassi K.S. et Kiénon-Kaboré T.H, (2012). « Styles céramiques de Toumodi (zone des bas glacis de Côte d'Ivoire) : contribution à la connaissance des débuts du Néolithique à l'âge du Fer en Afrique de l'ouest », in *European Scientific Journal*, Paris, Edition vol 8, N°26, pp.143-159.
10. Mauny R., (1972). « Contribution à la connaissance de l'archéologie préhistorique et Protohistorique ivoiriennes », *Annales de l'Université d'Abidjan*, série I (Histoire), Tome I, pp. 11-32.
11. Riou G., (1965), « Notes sur les sols complexes des savanes préforestières en Côte d'Ivoire », In : *Annales de l'Université d'Abidjan*, Série D, Lettres et Sciences Humaines, Volume 1, N°1, 1965, pp.17-35.